

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

COMPTE RENDU INTÉGRAL

DES SÉANCES DU VENDREDI 16 NOVEMBRE 2001

(28^e jour de séance de la session)



SOMMAIRE GÉNÉRAL

1 ^{re} séance	7941
2 ^e séance	8025

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

67^e séance

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du vendredi 16 novembre 2001



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA

1. **Fin de la mission d'une députée** (p. 7943).
2. **Loi de finances pour 2002 (deuxième partie)**. – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7943).

JEUNESSE ET SPORTS

M. André Vauchez, suppléant M. Alain Barrau, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

MM. Jean-Claude Beauchaud,
Renaud Muselier,
Patrick Leroy,
Edouard Landrain,
Charles Ehrmann.

Mme Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports.

Etat B

Titres III et IV. – Adoptions (p. 7955)

Etat C

Titres V et VI. – Adoptions (p. 7955)

RECHERCHE

M. Christian Cuvilliez, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. François Brottes, suppléant M. Pierre Cohen, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour la recherche et la technologie.

M. Pierre Lasbordes, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la recherche.

MM. Renaud Muselier,
Patrick Leroy,
Edouard Landrain,
Claude Gatignol,
Daniel Chevallier.

M. Roger-Gérard Schwartzberg, ministre de la recherche.

Etat B

Titres III et IV. – Adoptions (p. 7969)

Etat C

Titres V et VI. – Adoptions (p. 7969)

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour des prochaines séances** (p. 7969).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE MME NICOLE CATALA,
vice-présidente

Mme la présidente. La séance est ouverte.
(La séance est ouverte à neuf heures.)

1

FIN DE LA MISSION D'UNE DÉPUTÉE

Mme la présidente. Par lettre du 6 novembre 2001, M. le Premier ministre m'a informée que la mission temporaire précédemment confiée à Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont, députée de la Haute-Vienne, prenait fin le 15 novembre 2001.

2

LOI DE FINANCES POUR 2002 DEUXIÈME PARTIE

Suite de la discussion d'un projet de loi

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002 (n^{os} 3262, 3320).

JEUNESSE ET SPORTS

Mme la présidente. Nous abordons la discussion des crédits du ministère de la jeunesse et des sports.

Cette discussion se déroulera suivant la nouvelle procédure budgétaire définie par la conférence des présidents. En conséquence, les travaux que la commission des affaires culturelles a consacrés à ces crédits en réunion élargie et les réponses du Gouvernement aux questions écrites des groupes seront annexés au compte rendu de la présente séance.

La parole est à M. André Vauchez, suppléant M. Alain Barrau, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. André Vauchez, suppléant M. Alain Barrau, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Madame la présidente, madame la ministre de la jeunesse et des sports, mes chers collègues, vous voudrez bien excuser Alain Barrau qui m'a demandé de rapporter en son nom. Je serai fidèle à son rapport au point de parler à la première personne.

Nous allons nous prononcer sur un budget important, car vos crédits, madame la ministre, dépassent la modeste place qu'ils occupent au sein du budget de l'Etat. Ils couvrent, en effet, bon nombre d'activités pratiquées par nos concitoyens, et regroupent des interventions diverses qui ont pour caractéristique commune d'influer directement sur notre vie quotidienne.

Quelques mots sur les crédits avant de présenter plusieurs observations sur les grandes lignes de l'action menée par le ministère de la jeunesse et des sports.

Madame la ministre, c'est le cinquième budget que vous nous présentez et, pour la cinquième fois, vous proposez une progression largement supérieure à l'aug-

mentation moyenne du budget de l'Etat. En tenant compte des dotations gérées par vos services, vos crédits s'établiront à plus de 754,7 millions d'euros et augmentent ainsi de 6,1 %.

Ce sont donc plus de 4,9 milliards de francs que vous proposez d'ouvrir en faveur des jeunes et du sport. Je rappellerai que le budget pour 1997 - c'est-à-dire le dernier budget voté par la précédente majorité - n'avait ouvert que 3,9 milliards de francs. La 11^e législature a donc revalorisé de plus de 25 % les moyens budgétaires que l'Etat consacre aux jeunes et aux sports.

Sur les grandes lignes de l'évolution de votre budget, je voudrais rappeler, en le dénonçant à nouveau, le fait que le contrat de concession du stade de France mette, chaque année, plusieurs dizaines de millions de francs à la charge de l'Etat. Je vous rappelle que 36 millions d'euros ont déjà été versés depuis 1998 au concessionnaire pour absence de club résident. Les conditions dans lesquelles le contrat de concession a été négocié en 1995 continuent donc de peser d'une façon non négligeable sur le budget de l'Etat. Des sommes aussi importantes gagneraient à être utilisées à d'autres fins, notamment à des actions en faveur des jeunes. Il me semble par conséquent urgent d'aboutir à un réexamen de ce contrat dont la Cour des comptes a relevé le caractère exorbitant.

Je voudrais appeler votre attention sur les subventions inscrites au titre VI en faveur des équipements des collectivités. Vous avez indéniablement consenti un effort en faveur des installations sportives et socio-éducatives. Il est néanmoins clair que les crédits ouverts ne sont pas à la hauteur des besoins. Ces installations et tout particulièrement les centres de vacances sont dans un état de détérioration préoccupant et les collectivités ne disposent pas toujours des moyens suffisants pour les entretenir.

Au-delà de l'évolution quantitative des crédits, je voudrais souligner la nouvelle orientation que vous avez donnée, madame la ministre, à l'action de vos services. Au cours des quatre dernières années, vous avez sensiblement réévalué le montant de vos crédits, mais aussi profondément réorienté les priorités de votre ministère.

Vous avez, en premier lieu, mobilisé d'importants moyens budgétaires pour favoriser la participation des jeunes à la vie sociale. Les jeunes rencontrent souvent des difficultés à s'insérer dans notre société et il était indispensable que plusieurs mesures susceptibles de répondre à ces difficultés soient mises en place. Des instances de dialogue et d'échanges ont été installées, dotées de moyens de fonctionnement propres. L'accès des jeunes aux formations a été facilité, notamment, par un abaissement sensible de leur coût.

Des mesures significatives ont été prises en faveur des associations. C'est la deuxième priorité de votre budget. L'aide de l'Etat au FONJEP, fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, par poste passera de 45 000 francs en 2000 à 48 000 francs en 2002, et 682 postes supplémentaires auront été créés depuis 1997. Des mesures sont également prises en faveur des petites associations. Ces associations fonctionnent essentiellement avec des bénévoles et développent des actions de terrain qui répondent à un réel besoin. La commission des finances a longuement débattu de la fiscalité des associations. Elle s'est inquiétée des conséquences des instruc-

tions fiscales qui ont été publiées sur ce dossier. Il est aujourd'hui essentiel pour l'avenir du secteur associatif que ces instructions puissent être améliorées.

J'insisterai en troisième lieu sur la promotion de la dimension sociale du sport. Le sport est indéniablement un outil d'insertion sociale, et vous avez su, madame la ministre, prendre des mesures pour favoriser la pratique sportive. Le dispositif « coupon sport » mobilisera en 2002 une dotation de 8,38 millions d'euros et sera ainsi accessible à 25 000 jeunes. Votre ministère a mis en œuvre des mesures en faveur de la pratique sportive des handicapés, un plan de développement du sport féminin et un programme de promotion du sport en entreprise qui bénéficieront en 2002 de moyens renforcés. Des moyens nouveaux sont également prévus pour soutenir des projets visant à renforcer l'intégration sociale par le sport et à lutter contre la violence qui sévit lors des manifestations sportives.

Je finirai par le rôle joué par votre ministère dans la protection de la santé des sportifs. C'est sans doute un des thèmes les plus novateurs de votre politique. Le coût des actions menées pour la protection de la santé des sportifs et la sécurité de la pratique devrait atteindre 23 millions d'euros en 2002, contre 8 millions d'euros en 1999. C'est la composante de la politique de l'Etat en faveur du sport qui a subi l'évolution la plus rapide.

En matière de lutte contre le dopage, le projet de budget contient deux mesures importantes : la surveillance médicale sera étendue en 2002 à l'ensemble des sportifs de haut niveau et une mesure nouvelle de 3,05 millions d'euros est inscrite à cet effet ; il est, par ailleurs, prévu de transformer, dès 2002, le Laboratoire national de dépistage du dopage en établissement public à caractère administratif, doté de moyens renforcés, afin de conforter sa mission de service public et de pérenniser la situation statutaire de ses personnels.

Je voudrais cependant vous faire part de l'inquiétude suscitée par le développement des pratiques dopantes au sein du sport scolaire. Les contrôles réalisés lors de compétitions ou de manifestations sportives organisées par des fédérations scolaires ont révélé l'usage de substances dopantes qui justifierait une intervention de l'Etat.

Votre budget, madame la ministre, est bon. Il met à la disposition de vos services des moyens supérieurs à 4,9 milliards de francs. Il comprend des mesures importantes qui engagent l'avenir et contribueront à la réalisation du programme du Gouvernement. C'est pourquoi je vous invite, mes chers collègues, à voter les crédits de la jeunesse et des sports, comme l'a fait la commission des finances.

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Madame la présidente, mes chers collègues, nous sommes réunis ce matin pour voter le budget du ministère de la jeunesse et des sports, qui se caractérise, comme l'a rappelé fort justement M. Vauchez, par une augmentation substantielle de ses crédits. Sur l'ensemble de la législature, les crédits de ce budget auront progressé de 25 %.

Pour 2002, le budget de la jeunesse et des sports s'élèvera à 539 millions d'euros, et il sera renforcé par les crédits du FNDS, le fonds national pour le développement du sport, qui enregistrent une hausse de 12,5 %, pour atteindre 205 millions d'euros, et ceux du fonds national de développement de la vie associative, qui est doté de

9,9 millions d'euros, soit 65 millions de francs. Au total, ce sont 754 millions d'euros, soit près de 4 950 millions de francs, qui seront à la disposition du sport.

Toutefois, si les crédits sont en augmentation, madame la ministre, nous devons constater avec consternation que nous n'avons pas encore atteint le seuil mythique de 1 %, qui demeure notre objectif.

M. Edouard Landrain. C'est pour demain !

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Oh, j'en doute ! En dépit de tous nos efforts, nous devons encore beaucoup travailler pour y parvenir.

Pour autant, les objectifs concernant l'ensemble de l'activité sportive dans ce pays sont en grande partie atteints grâce à l'action complémentaire des collectivités locales.

Parallèlement, l'opinion publique, notamment celle qui n'est pas très au fait des problèmes, considère que le sport ne manque pas d'argent quand elle entend parler des sommes faramineuses qui y sont distribuées, du montant des transferts, de celui de certaines primes de match ou de celui des prix dotant certains tournois de tennis. En définitive, il faudrait faire passer le message suivant : aujourd'hui, il y a peut-être trop d'argent dans le sport mais il n'y en a pas assez pour le sport.

Madame la ministre, vous avez conduit une politique courageuse, qui a permis d'engager des actions intéressantes, en particulier pour démocratiser la pratique du sport, pour faciliter l'accès du sport à tous – en direction des jeunes bien sûr, mais également des moins jeunes –, pour favoriser le développement du sport féminin, du sport dans l'entreprise, du sport dans les milieux les plus défavorisés grâce au coupon sport. Le sport a joué son rôle en étant un instrument d'intégration, de rassemblement, de renforcement du lien social et de lutte contre l'exclusion.

Vous avez également engagé une action très importante en matière de lutte contre le dopage. Cette lutte, dont notre pays a eu le mérite d'être le pionnier, connaît des avancées certes un peu chaotiques, mais l'important est d'avancer. Au départ, la position de la France pouvait passer pour utopique, mais, aujourd'hui, nous sommes compris et le message est en train de gagner du terrain. Même si nous rencontrons quelques difficultés au niveau de certains pays européens, voire de pays un peu plus éloignés, nous devons, comme l'on dit chez moi en Auvergne, tenir bon. Les résultats que nous obtenons en matière de contrôle antidopage ne peuvent que nous satisfaire.

Cela dit, madame la ministre, je suis un très chaud partisan des contrôles inopinés, car ce sont ceux qui permettent de lutter le plus efficacement contre les tricheurs. Et si ces contrôles inopinés doivent être renforcés, il faut également renforcer les moyens du laboratoire de Châtenay-Malabry, ce que vous avez d'ailleurs commencé à faire. En effet, si nous effectuons des contrôles, encore faut-il que les prélèvements puissent être analysés dans des délais raisonnables ; or, actuellement, un grand nombre de prélèvements sont encore en souffrance à Châtenay-Malabry. Une telle situation est difficilement supportable, d'autant que certains ne manqueront pas de sauter sur l'occasion pour demander la destruction de ces prélèvements et ainsi passer à travers les mailles du filet.

Je souhaiterais également que ces contrôles soient effectués en plus grand nombre et avec la même intensité dans toutes les disciplines. Ainsi que je vous l'ai dit en commission, madame la ministre, il n'est pas bon que seules certaines d'entre elles soient montrées du doigt. C'est le cas du cyclisme, qui, pourtant, s'est beaucoup

investi dans la lutte contre le dopage et subit 22,2 % des contrôles antidopage, tandis que d'autres disciplines comme le judo et le tennis ne font l'objet respectivement que de 3 % et de 4 % des contrôles. Une telle situation crée dans l'esprit des pratiquants des disciplines soumises à un plus grand nombre de contrôles le sentiment d'un certain manque d'équité, voire un sentiment d'injustice. Je crois, madame la ministre, qu'il faut traiter toutes les disciplines avec la même rigueur.

Enfin, nous savons tous que le dopage frappe toutes les disciplines, à tous les niveaux et à tous les âges. C'est donc bien une véritable mission de service public et de santé publique qui a été engagée avec la lutte contre le dopage. Bref, quand nous avons adopté une loi « relative à la protection de la santé des sportifs », nous nous sommes inscrits dans la bonne démarche.

Madame la ministre, en cette fin de législature, vous présentez votre cinquième budget. Nous regrettons tous, sur tous ces bancs, que les crédits alloués à votre ministère ne soient pas aussi importants que nous le souhaiterions. Je rappellerai à cet égard notre volonté de les voir atteindre le seuil de 1 %. Toutefois, je dois reconnaître que votre ministère a bien employé durant ces cinq années les augmentations de crédits dont il a bénéficié. Dans le même ordre d'idées, je considère que les objectifs fixés pour 2002 sont les bons. C'est pourquoi la commission des affaires sociales a donné un avis favorable au vote des crédits du ministère de la jeunesse et des sports. J'invite mes collègues à la suivre et ils montreront ainsi tout l'attachement que la représentation nationale porte à la jeunesse dans son ensemble et aux sportifs en particulier.

Mme la présidente. Dans la discussion, la parole est à M. Jean-Claude Beauchaud, premier orateur inscrit, pour le groupe socialiste.

M. Jean-Claude Beauchaud. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, le budget de la jeunesse et des sports pour l'année 2002 est peut-être un petit budget par les chiffres, mais il est grand par ses implications. Il faut remarquer que, pour la cinquième année consécutive, il est en progression, alors que les majorités qui nous avaient précédés l'avaient tant affaibli que l'on pouvait craindre pour la survie même du ministère de la jeunesse et des sports en tant que ministère de plein exercice.

Je ne rappellerai pas les nombreux éléments chiffrés fournis par mes collègues rapporteurs André Vachez et Alain Néri. En revanche, je ne peux évoquer les domaines du sport, de la vie associative et de l'éducation populaire sans mettre en avant le rôle joué par des milliers de bénévoles : leur foi, leur engagement en font de véritables gardiens du temple associatif. C'est pourquoi – et je salue à cet égard le travail effectué par Henri Nayrou – nous avons voulu ajouter au respect de tous une reconnaissance plus concrète du bénévolat. Et aujourd'hui encore, je tiens à leur tirer un grand coup de chapeau.

Dans ce projet de budget, le FNDS enregistre une hausse sensible, qui donnera des moyens supplémentaires aux fédérations, mais aussi aux petits clubs, *via* la part régionale. Le FNDS est et doit rester un élément moteur essentiel de structuration de la politique du sport pour tous et il me paraît indispensable de le pérenniser.

Or, la réforme des procédures de discussion des lois de finances, qui sera applicable en 2005, rend incertain l'avenir des comptes spéciaux du Trésor qui avaient été institués par l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959. C'est pourquoi, au nom des députés du groupe socialiste et en accord avec le rapporteur général du budget, je

plaide d'ores et déjà pour le maintien de crédits pérennisés, dont l'attribution se ferait de façon collégiale entre les représentants de l'Etat et ceux du mouvement sportif.

Mme Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports. D'accord.

M. Jean-Claude Beauchaud. Il me paraît en effet indispensable de maintenir un système type reprenant les trois grandes caractéristiques qui font l'utilité du FNDS : un financement pérenne ; une instance de gestion au sein de laquelle le mouvement sportif est dûment représenté ; le maintien d'une part régionale des sommes attribuées afin de coller aux mieux aux besoins des associations les plus proches du terrain.

Les dirigeants sportifs bénévoles voient dans le FNDS la reconnaissance de leur engagement au service de la société. J'y vois, moi, un remarquable exemple de collaboration entre mouvement sportif et pouvoirs publics. Sous une forme ou sous une autre, le FNDS vivra.

Je me félicite également de la hausse des crédits du FNDVA, même si, à titre personnel, je considère que leur niveau reste trop faible par rapport aux besoins ressentis par les associations sur le terrain. De plus, il me paraît important de s'interroger, dans les plus brefs délais, sur les conditions de financement du développement du FNDVA. Le ministère de la jeunesse et des sports doit en effet rester tant celui de la vie associative et de l'éducation populaire que celui du sport. Il a besoin pour cela d'un FNDVA d'une dimension tout autre que celle qu'il a actuellement.

Que retenir d'autre de ce dernier budget de la jeunesse et des sports de la législature ?

Nous pouvons tout d'abord constater, madame la ministre, que l'emploi, au sein du ministère, reste votre priorité, comme dans les budgets des dernières années. Il faut en effet rappeler que les gouvernements précédents avaient procédé à des coupes claires dans le budget et les effectifs, pour des raisons paraît-il budgétaires, mais – et c'est sûrement un hasard – celles-ci avaient touché quasiment exclusivement l'éducation populaire. En réalité, il y avait là un parti pris idéologique.

Légitimement, nous avons inversé cette spirale de destruction d'emplois, et ce projet de budget se caractérise donc par des avancées en matière d'emploi au sein du ministère, d'emploi des jeunes et d'encadrement. En un mot, ce sont les crédits de fonctionnement, l'investissement « humain » qui a été privilégié, et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Le dispositif « nouveaux services-emplois-jeunes », qui a permis de créer 55 000 emplois dans le champ du sport et de l'éducation populaire, fait l'objet d'une nouvelle mesure qui contribuera à accroître son action en faveur de l'emploi des jeunes au bénéfice des clubs.

Nous pouvons également remarquer que le coupon-sport, destiné à favoriser l'accès aux pratiques sportives, voit ses crédits augmenter de 10 %. Dans certaines communes, dont celle dont je suis maire, ces crédits sont abondés par les centres communaux d'action sociale, afin de permettre aux plus défavorisés l'accès à ces pratiques sportives. Ce dispositif est donc à l'origine des synergies nouvelles, et nous devons en être heureux.

Parallèlement, 2 500 bourses individuelles supplémentaires d'accès aux formations d'animateur – BAF – et de directeur de centres de loisirs et de vacances – BAFD – seront distribuées, démocratisant ainsi l'accès à ces formations.

Le renforcement des crédits destinés aux instances de jeunes, dont le Conseil national de la jeunesse, est également une bonne nouvelle. Trop souvent, en effet, nous

avons affaire à des « spécialistes » de la jeunesse, eux-mêmes d'âge mûr. Vous, madame la ministre, vous avez fait le choix de faire parler les jeunes. Je vous en remercie.

Par ailleurs, je tiens à signaler la réussite que constituent les contrats éducatifs locaux qui, doit-on le rappeler, concernent 3 millions de jeunes de six à seize ans. Cette démarche originale, qui associe différents services de l'Etat et les collectivités locales, bénéficiera de 320 millions de crédits. Pour ma part, je considère que c'est là un bienfait, car les CEL ont permis une plus grande prise de conscience des différents acteurs, ainsi qu'une plus grande cohérence dans les actions menées.

Un des principaux outils d'aide au développement de l'éducation populaire est la possibilité pour les associations de bénéficier de poste FONJEP, c'est-à-dire subventionnés par l'Etat. Les 3 365 FONJEP existants ont été revalorisés en 2001, le processus sera maintenu en 2002 et, de plus, cinquante nouveaux postes seront créés. On ne peut que se féliciter de ces mesures.

Toutefois, et bien que je connaisse les contraintes budgétaires, il me semble que l'effort consenti en faveur du titre VI aurait mérité d'être plus soutenu. C'est pourquoi je souhaite que, lors des prochaines lois de finances, les collectivités locales puissent être aidées pour mettre en œuvre l'indispensable rénovation de leurs infrastructures. En effet, même si ces collectivités peuvent à présent mieux s'organiser grâce à la loi permettant la création des communautés d'agglomération, elles ont encore besoin du soutien de l'Etat, qui ne peut décemment promouvoir les pratiques sportives et se désintéresser de la remise à niveau d'un parc d'installations vétustes. Sur ce point, qui n'est pas un point de clivage partisan, il me semble qu'un plan de programmation pluriannuel est indispensable. Puisse mon vœu être bientôt exaucé.

Enfin, alors que nous sommes dans la dernière année de notre législature, je souhaite revenir sur la rénovation et l'harmonisation du dispositif législatif auxquelles nous avons procédé depuis 1997 dans le domaine du sport. A cet égard, je rappellerai les thèmes sur lesquels nous avons légiféré : la sécurité des pratiques sportives ; la sécurité dans les stades ; la protection de la santé des sportifs et la lutte contre le dopage - texte dont vous êtes à l'initiative, madame la ministre, et qu'il est notre honneur d'avoir voté ; l'organisation d'activités physiques et sportives ; l'harmonisation des attentes des dirigeants des clubs professionnels avec la morale sportive et la protection des jeunes sportifs. Enfin, nous avons voté une grande loi sur le sport, qui a le mérite de mettre en œuvre tous les moyens permettant d'éviter toute rupture entre les différentes conceptions du sport : sport pour tous, sport amateur et sport professionnel.

Au nom de mes collègues du groupe socialiste, je veux dire que je suis fier, en tant que député, d'avoir contribué à doter notre pays de moyens juridiques pour lutter contre le dopage, et ce en parfaite harmonie avec vous, madame la ministre.

Toutefois, je veux rappeler devant la représentation nationale que la protection de la santé des sportifs et la lutte contre le dopage constituent un combat permanent, que rien n'est jamais gagné, et qu'il faudra toujours faire plus d'efforts et maintenir notre vigilance. Demain, nous devons continuer à exporter notre savoir-faire et notre intransigeance en la matière, car, jugées utopiques hier, la loi sur la santé des sportifs et celle qui protège les droits des jeunes sportifs aspirant à devenir professionnels ont permis de montrer que, grâce à une politique volontariste, il était possible de fixer des règles, y compris dans

des domaines où le sportif est trop souvent considéré comme un bien marchand, une valeur d'échange, au mieux comme un capital, au pire comme un objet de spéculation financière.

Nous pouvons donc être fiers de la politique que nous avons menée ensemble depuis 1997 dans le domaine de la jeunesse et du sport. Cependant, il n'en reste pas moins vrai, madame la ministre, que c'est un chantier perpétuelle évolution, qui nécessitera de nouveaux engagements et une volonté permanente des futurs gouvernements afin que le sport reçoive une plus grande reconnaissance au regard des valeurs qu'il véhicule. En effet, tout le monde s'accorde pour reconnaître au sport des vertus de socialisation, notamment d'intégration : intégration des jeunes, intégration des populations immigrées dans les zones péri-urbaines, puisque, dans certaines conditions, le sport peut être un facteur d'amélioration des attitudes d'un groupe social envers un autre.

Alors que s'achève cette législature, il me plaît de souligner l'excellent climat qui, lors de l'élaboration des textes ou de l'examen des budgets, a présidé aux discussions entre les députés du groupe socialiste et vous-même, madame la ministre, ainsi qu'avec l'ensemble de vos collaborateurs du ministère. Notre préoccupation commune essentielle est de donner une meilleure place à la vie associative et au sport dans notre société moderne.

Vous avez su, madame la ministre, faire évoluer sensiblement votre budget, et le groupe socialiste votera donc votre budget pour 2002.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. Renaud Muselier, pour le groupe du RPR.

M. Renaud Muselier. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, la progression totale de votre budget n'est cette année que de 3,1 %, soit une augmentation moins importante que les années précédentes. Il demeure le plus petit budget ministériel de l'Etat et représente le chiffre ridicule de 0,2 % du budget global. Mais, surtout, cette progression cache en réalité un tour de passe-passe destiné à déshabiller le sport pour finalement mal habiller la jeunesse.

En effet, les crédits d'intervention dans le domaine du sport diminuent de 1 million d'euros, passant de 45 % des crédits d'intervention à 43,9 % en un an, au profit des crédits jeunesse qui progressent de 5,3 millions d'euros mais qui sont saupoudrés et servent à faire du clientélisme pré-électoral.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Oh !

M. Renaud Muselier. L'exemple le plus flagrant de cette érosion sensible des crédits du sport est celui des chapitres 43-90, 41 et 42 qui concernent la promotion du sport et le développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre. Ces chapitres ont perdu près de 6,4 millions d'euros. Pour les seuls crédits déconcentrés vers les directions départementales de la jeunesse et des sports, la diminution est de 20 %.

Même les secteurs que vous prétendez être des priorités sont dotés de manière insignifiante. Que pensez-vous faire de sérieux et d'efficace en n'accordant qu'1 million d'euros supplémentaire pour soutenir à la fois la féminisation du sport, le sport en entreprise et la lutte contre la violence ? Au-delà des déclarations d'intention, il faut mettre les moyens nécessaires.

La situation des dépenses en capital est également très instructive pour cerner la réalité de votre politique. Ces crédits passent de 9,3 millions d'euros en 2001 à 7,7 millions d'euros en 2002, soit une baisse de 16,5 % qui

vient s'ajouter, ne l'oublions pas, à celle de 44 % de l'an dernier. Les crédits de paiement sont notamment en baisse très sensible, moins 17 %, de telle sorte que l'Etat ne va pas pouvoir faire face à ses engagements dans les années futures. D'ailleurs, selon une technique qui semble vous être habituelle, vous avez diminué les tranches de crédits de paiement des investissements en 2002 et chargé celles de 2003 et suivantes. Après moi le déluge !

Un déluge qui risque d'ailleurs de s'amplifier, compte tenu des prévisions économiques fantaisistes sur lesquelles sont construites ce budget, et qui sont contredites chaque jour un peu plus par les organismes internationaux de conjoncture - mais cela, ce n'est pas de votre faute. Vous risquez de subir, ou de léguer à votre successeur une régulation budgétaire sévère qui réduira encore les marges de manœuvre de l'action en faveur du sport.

En outre, les investissements que vous envisagez sont le reflet de l'absence de politique de suivi du patrimoine sportif. L'exemple de l'INSEP, l'Institut national du sport et de l'éducation physique, est marquant. Vous êtes obligée aujourd'hui de réhabiliter complètement cette infrastructure, essentielle pour le sport français.

M. Alain Néri, *rapporteur pour avis*. C'est vrai, mais cela ne date pas d'aujourd'hui !

M. Renaud Muselier. Mais qu'avez-vous fait depuis quatre ans pour l'entretenir ?

M. Guy Drut. Vous êtes là depuis 1981, ne l'oubliez pas !

M. Renaud Muselier. Ils ne regardent que par un bout de la lorgnette ! Ils n'ont rien fait depuis quatre ans. Et le même phénomène se répète pour les centres de vacances : vous intervenez quand il est trop tard.

Les seules qui, aujourd'hui, assurent l'entretien des structures sportives dans notre pays sont les collectivités locales.

M. Alain Néri, *rapporteur pour avis*. C'est vrai !

M. Renaud Muselier. Elles font un travail remarquable, qui tranche avec le retrait constant de l'Etat dans ce domaine.

M. Alain Néri, *rapporteur pour avis*. C'est faux !

M. Renaud Muselier. Enfin, pour ce qui est des emplois, la stagnation ne doit pas cacher la réalité. Vous supprimez trente postes d'encadrement d'activités physiques et sportives et vous créez des postes administratifs dans vos services et dans les établissements publics. Ce n'est pas en retirant les personnes qui sont au contact des jeunes et qui opèrent au quotidien pour le sport que vous allez améliorer les choses. Vingt-quatre collaborateurs à votre cabinet, madame la ministre. Plus qu'au ministère de l'intérieur !

M. Edouard Landrain. C'est plutôt à l'intérieur qu'il en faudrait !

M. Renaud Muselier. Si c'est vrai, ça fait beaucoup. Du reste, en ce moment, vous pourriez peut-être lui en prêter quelques-uns. (*Sourires.*)

Lorsque l'on regarde votre budget, on comprend que le FNDS n'est plus conçu par vous comme une ressource supplémentaire pour le monde sportif mais qu'il sert plutôt à compenser la baisse des crédits de votre ministère. Nous veillerons à ce que le FNDS demeure l'outil paritaire au service du mouvement sportif qu'il doit être. Quelle que soit l'évolution de son statut juridique, il ne saurait être le palliatif de votre manque de moyens.

De manière concrète, il nous semble aujourd'hui que le sport de haut niveau devrait être entièrement pris en charge par votre budget pour donner au FNDS toute

latitude pour son action en faveur des fédérations et des clubs. Cela ne représente jamais que 300 millions de francs, on devrait pouvoir y arriver.

Le mouvement sportif est aussi inquiet de l'application de l'article 21 de la loi organique qui pourrait le priver de ressources dont il disposait jusqu'alors. Je pense notamment aux ressources du loto.

Mais, plus encore que le manque de moyens, ce budget reflète un manque de vision. Même en matière de jeunesse, vos actions sont émietées et ne reposent pas sur un vrai projet pour nos jeunes. Alors que vos prédécesseurs, je dis bien tous vos prédécesseurs, avaient su insuffler une vraie dynamique en réformant les rythmes scolaires, vous vous contentez de simples aménagements limités, comme les contrats éducatifs locaux.

Le seul acte positif dont je peux me réjouir est votre action au sujet de l'Office franco-québécois pour la jeunesse. Car, sur l'interpellation de notre groupe, vous avez bien voulu annoncer que vous imputeriez sur le budget de l'office la participation française au financement de l'opération « Jeunes découvreurs ». Ces échanges de classes en fin d'école primaire sont riches de promesses pour le renforcement de la relation franco-québécoise.

Pour ce qui est du mouvement sportif, vous semblez ignorer la crise larvée qu'il traverse. Il souffre aujourd'hui d'un manque de reconnaissance des bénévoles qui le font vivre. Il faut non seulement les reconnaître, mais aussi les aider, les informer et leur faciliter le travail par une simplification des dispositifs qui leur sont applicables. Les clubs manquent également cruellement de moyens pour accueillir les nouveaux pratiquants. Le poids des formalités est aussi une entrave qui les pénalise et fait planer un risque juridique important sur leurs responsables. Il faut simplifier les choses et redonner aux dirigeants les moyens d'agir sans que le risque ne les bloque dans leur action.

Il n'existe pas de plan de carrière pour les cadres techniques, qui sont parfois mal utilisés aussi bien par le ministère que par les fédérations. Vous avez par exemple aujourd'hui dans votre ministère une quinzaine d'anciens directeurs techniques nationaux sans affectation en relation avec leur niveau de compétences. Ils sont pourtant l'une des grandes richesses du sport en France, que le monde entier nous envie. Il convient de clarifier leur position au sein des fédérations, de leur offrir un suivi de carrière et d'être plus à l'écoute de leurs attentes.

Vous n'apportez pas de réponse non plus au clivage de plus en plus fort qui semble apparaître entre le sport professionnel et le sport amateur. Les fédérations et leurs dirigeants ont un statut qui ne correspond plus aux besoins actuels. Le sport professionnel n'a-t-il pas des besoins spécifiques qui justifient une structure plus adaptée ?

Votre position sur les droits de télévision est plus idéologique qu'adaptée aux réalités du sport moderne. Votre attitude est plus une incitation à la création de ligues professionnelles autonomes qu'un atout pour le monde fédéral.

Nous voulons que le sport conserve son unité, mais nous voulons aussi que nos clubs soient compétitifs en Europe et dans le monde et je prendrai l'exemple du football que je connais bien. La complexité des procédures, le poids de la fiscalité et l'archaïsme des règles de financement conduisent inévitablement à un essoufflement de nos clubs et à un appauvrissement du niveau de notre football national.

M. Alain Néri, *rapporteur pour avis*. Vous êtes bien placé pour savoir que ce ne sont pas les plus gros budgets qui font les meilleurs clubs.

M. Renaud Muselier. Vous avez en commission, madame la ministre, renvoyé la balle aux fédérations et aux ligues sur ces questions. Mais c'est bien à l'Etat, et donc à vous, de faciliter une évolution des règles pour qu'elles profitent à l'ensemble des clubs.

Un véritable accompagnement médical des sportifs, quel que soit leur statut et en fonction de leurs besoins, doit être réellement mis en œuvre. En tant que médecin, je pense que priorité doit être donnée à la prévention des pratiques à risques et à la pédagogie dès le plus jeune âge. La lutte contre le dopage trouve sa place dans ce contexte, avec comme priorité l'harmonisation des règles au niveau européen puis mondial.

Dans ce domaine, l'approche doit être beaucoup plus globale et ne doit pas se limiter, même s'ils sont nécessaires, à la multiplication des contrôles et des sanctions, surtout quand, faute de moyens, les échantillons prélevés restent inexploités, comme c'est le cas aujourd'hui au laboratoire de Châtenay-Malabry. Tous les acteurs doivent se sentir concernés par ce combat : laboratoires, médecins, entraîneurs, sportifs. Il convient de faire preuve de pragmatisme et non de se laisser aller à des positions de principe sans moyens adaptés. Le dopage dans le sport, ne l'oublions pas, c'est tricher pour gagner, exactement à l'opposé de nos valeurs.

Pour nous le sport, c'est avant tout le dépassement de soi, la recherche de l'excellence, le respect des autres et l'application des règles. Toutes ces valeurs, depuis quatre ans, nous les retrouvons souvent dans vos discours et ceux de vos amis, mais beaucoup plus rarement dans vos actes.

Pour toutes ces raisons, madame la ministre, le groupe RPR votera contre ce budget.

Mme la présidente. La parole est à M. Patrick Leroy, pour le groupe communiste.

M. Patrick Leroy. Lors de la présentation du projet de budget pour 2001 déjà, nous nous étions déclarés satisfaits de la politique en faveur de la jeunesse et des sports que vous aviez su impulser, madame la ministre, et nous avons voté les crédits.

Toutefois, nous avons alors affirmé notre détermination à voir le budget 2002 doté plus significativement étant donné son importance sociale et économique et nous avons ré clamé que ce secteur devienne une réelle priorité nationale en se voyant attribuer 1 % du budget général de l'Etat. Notre position n'a pas changé.

Nous répétons notre satisfaction aujourd'hui à constater le changement de fond opéré depuis votre arrivée à la tête de ce ministère, notamment par la refondation d'une véritable politique de service public, en opposition à la politique précédente qui livrait l'ensemble de la vie sportive aux lois du marché.

Le budget pour 2002 fait apparaître des moyens en progression : pour la quatrième année consécutive, le budget de la jeunesse et des sports augmentera de plus de 3 %, 3,08 % précisément, par rapport à la loi de finances pour 2001. Cette hausse significative est même supérieure à celle du budget de l'Etat.

Cependant, nous sommes tous conscients de l'effort qui reste à accomplir pour que les crédits alloués soient en adéquation avec les besoins exprimés par les jeunes, les associations d'éducation populaire et le mouvement sportif. Pourtant, si l'on tient compte des crédits totaux consolidés, c'est-à-dire si l'on ajoute au budget général le Fonds national pour le développement du sport et le Fonds national pour le développement de la vie associative, on peut estimer la hausse de ce total consolidé à 6 %.

Ces crédits en hausse sont destinés à conforter l'accès et l'encadrement de l'éducation populaire et des activités sportives, tout comme les activités destinées à la jeunesse, notamment par la promotion des fonctions d'intégration sociale et citoyenne et le rayonnement international qui en découle.

Nous approuvons ces choix, madame la ministre, ils démontrent clairement les axes prioritaires qui sont les vôtres. En effet, ils confirment votre volonté politique dans le domaine social et particulièrement votre souci de lutter contre l'exclusion ainsi que votre préoccupation à combattre le dopage et la violence dans le sport.

Pour le volet social, qui concerne plus précisément la lutte contre l'exclusion et la promotion de l'éducation populaire, nous constatons que des efforts ont été réalisés pour résorber l'emploi précaire et surtout pour favoriser la présence sur le terrain des services déconcentrés de votre ministère.

Pour ce qui est de la lutte contre l'exclusion, nous ne pouvons que nous féliciter des 10 % d'augmentation des coupons sport, qui permettront à 275 000 jeunes de bénéficier d'une aide à l'inscription dans un club sportif, même si nous savons tous objectivement que cela reste insuffisant et que bien des familles ne peuvent se permettre d'inscrire leurs enfants en club, par manque de moyens.

Vos priorités sont clairement définies pour développer l'emploi et la formation des jeunes, avec d'abord 17,9 % d'augmentation des bourses BAFA, brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, et BAFD, brevet d'aptitude aux fonctions de directeur. Concrètement, cela se traduira par un abaissement des coûts de ces formations et la mise en place d'aides individuelles pour ces jeunes stagiaires.

Nous approuvons également votre souci de démocratiser la formation initiale des animateurs par un coup de pouce de 23,6 %, tout comme votre politique en direction des emplois jeunes, dans le champ du sport, de l'éducation populaire, et de la formation de ces jeunes salariés.

Nous constatons avec plaisir que vous poursuivez le programme de réhabilitation des centres de vacances et de loisirs associatifs. Le patrimoine sportif des collectivités locales et des associations bénéficiera ainsi de subventions d'équipement du Fonds national de développement du sport portées à 32 millions d'euros. Dans ce cadre, nous vous soutenons dans votre politique de renforcement des contrôles pour la protection et l'encadrement éducatif des mineurs qui sont accueillis dans ces centres de vacances et de loisirs.

En outre, en réponse à une demande sociale très forte, les subventions aux associations de jeunesse et d'éducation populaire progresseront de 6 % afin de favoriser l'accès de tous aux pratiques et aux activités artistiques, scientifiques et culturelles. Nous ne pouvons qu'apprécier cet axe majeur de l'action de votre ministère.

Enfin, dans le souci de poursuivre le dialogue avec les jeunes, politique que vous avez initiée dès 1997, vous prévoyez de renforcer les moyens consacrés au réseau d'information de la jeunesse, de participer au développement des conseils locaux de jeunes ainsi qu'à l'implantation de 200 nouveaux points « cyb-espace jeune numérique », pour 2,9 millions d'euros. Nous ne pouvons que saluer ces efforts, tant nous connaissons le mal-vivre de nos jeunes. Il est indispensable que la société apporte son soutien à la jeunesse, qui constitue l'avenir de notre pays.

La promotion du sport et la lutte contre le dopage et la violence sont également vos priorités. Nous constatons que, tout naturellement, vous favorisez la promotion du

sport au féminin, notamment par la prise de responsabilités des femmes au sein des instances dirigeantes du mouvement sportif à tous les niveaux. Nous ne pouvons qu'approuver cet axe prioritaire tout comme le soutien à la pratique sportive en entreprise et les actions de lutte contre toutes les formes de violence dans le sport, avec 300 000 euros de crédits supplémentaires pour financer des actions de formation et de communication ciblées sur l'ensemble des acteurs concernés par ces phénomènes de violence.

Forcément conjoncturelle, mais signe indéniable d'un dynamisme et d'un rayonnement international, nous nous félicitons de la hausse de 50,5 % des crédits attribués à l'organisation des grandes manifestations sportives. Nous ne pouvons qu'être fiers que la France se soit vue attribuer, en 2002, l'organisation des championnats du monde d'athlétisme Handisport à Villeneuve-d'Ascq, des championnats du monde de voile à Marseille !...

M. Renaud Muselier. Très bien !

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Il faut voter alors, monsieur Muselier.

M. Patrick Leroy. ... De la Coupe d'Europe des nations d'athlétisme à Annecy et, en 2003, des championnats du monde d'athlétisme.

Nous saluons également l'effort budgétaire important qui contribuera à assurer le financement de la préparation et de la participation des équipes de France aux jeux Olympiques et Paralympiques, tout comme l'accroissement des moyens destinés à la préparation des équipes de France de haut niveau afin de rivaliser avec l'élite mondiale.

Les députés communistes vous soutiennent...

M. Renaud Muselier. Pour l'investiture ?

M. Patrick Leroy. ... dans votre souci de veiller aux conditions d'accueil des sportifs mineurs dans les filières de haut niveau. Il est en effet essentiel de porter une attention toute particulière sur ces jeunes.

Cette année, la transformation du laboratoire national de dépistage du dopage en établissement public administratif, avec 38 emplois d'agents publics, sera effective. Elle permettra, nous n'en doutons pas, de renforcer et de pérenniser la lutte contre le dopage. Elle se voit accompagnée du renforcement du suivi médical des sportifs et de l'extension des contrôles pour un coût supplémentaire de 3,6 millions d'euros, soit 22 % d'augmentation. Ce qui est essentiel, néanmoins, ce n'est pas de multiplier le nombre de contrôles effectués mais de privilégier les contrôles inopinés. L'efficacité de la lutte contre ce fléau dépend de ce choix.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Patrick Leroy. C'est toute l'éthique sportive qui est en cause dans ces affaires de dopage. Il faut poursuivre les efforts pour rétablir des valeurs essentielles et rendre au monde sportif sa réputation de performance et de dépassement de soi. L'utilisation de ces produits, souvent dans un souci purement financier, dénature et dévalorise l'image du sport et des sportifs. Lutter contre le dopage, c'est aussi veiller sur la jeunesse.

Enfin, vous souhaitez développer les politiques éducatives territoriales par une généralisation des contrats éducatifs locaux et notamment leur élargissement aux jeunes des lycées. Là encore, soyez assurée, madame la ministre, de notre soutien.

Vous connaissez ma préoccupation quant aux conditions d'exercice des éducateurs et animateurs sportifs des collectivités territoriales, je vous en ai fait part lors de votre audition. Permettez-moi d'insister, madame la

ministre, sur l'attention particulière que le Gouvernement doit apporter, selon moi, à ces personnels du sport dans ces filières encore mal reconnues.

Le groupe communiste votera donc, sans hésitation, ce budget jeunesse et sport pour 2002 tout en réaffirmant sa détermination à le voir continuer sa progression pour les années à venir afin de parvenir à un niveau qui soit en réelle adéquation avec les besoins sur le terrain.

En guise de conclusion, je souhaite attirer votre attention, mes chers collègues, sur le montant de ce budget : il est équivalent à la prime qui a été versée aux cliniques privées. Permettez-moi dès lors de considérer que le Gouvernement ne fait toujours pas grand cas de sa jeunesse et de ses sportifs. Mais c'est notre affaire à tous.

M. Edouard Landrain. Très juste !

M. Patrick Leroy. Je tiens à saluer, madame la ministre, votre ténacité, votre volonté et la politique que vous avez réussi à mener tout au long de votre mandat, malgré le budget le plus petit de l'État, pour nos sportifs, nos jeunes, notre pays. Nous vous en remercions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. Renaud Muselier. C'est bon, tu l'auras, ton investiture. (*Sourires.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Edouard Landrain.

M. Edouard Landrain. Madame la ministre, on dit volontiers que vous avez été un ministre de la jeunesse et des sports acceptable. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) En écoutant Alain Néri tout à l'heure et votre ami Leroy à l'instant, il semble, c'est vrai, que vous ayez géré la disette de la meilleure façon qui soit, en bonne ménagère.

Mme la ministre de la jeunesse et des sports. Vraiment, quels propos !

M. Edouard Landrain. D'autres, au contraire, prétendent, en opposant la réalité des faits et des chiffres, que vous avez mis les cinq budgets que vous avez assumés davantage au service de la propagande que de l'action sur le terrain. Au fil des ans, la portion congrue du sport ne s'est guère accrue dans le budget de l'État.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Un peu tout de même !

M. Edouard Landrain. Aujourd'hui, je m'en tiendrai à la réalité des chiffres sur les cinq derniers budgets et sur celui pour 2002. En 1997, le budget était de 2,964 milliards de francs ; en 2002, il est de 3,535 milliards de francs, soit une différence de 0,671 milliard de francs en cinq ans, et une progression, avec l'inflation, de 9,6 %. Voilà la réalité des faits, voilà ce qu'on vous a demandé de gérer pendant ces longues années.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Donnez-nous la valeur absolue !

M. Edouard Landrain. A l'origine, madame la ministre, vous espériez doubler votre budget. Or, vous n'avez pu l'augmenter que de 9,26 % et il représente toujours 0,20 % du budget de la nation.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Avec 25 % d'augmentation des crédits !

M. Edouard Landrain. Vous espériez, nous espérions un rattrapage par rapport au budget de la culture, monsieur Néri. Or, celui-ci représente 1 % du budget général, soit cinq fois plus que le vôtre, madame la ministre.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Nous devons ensemble pousser le Gouvernement à réaliser ce rattrapage !

M. Edouard Landrain. Voilà la réalité des chiffres, la réalité des faits. On peut s'inquiéter du futur, notamment du sort que l'on réserve au FNDS. En effet, depuis longtemps, Bercy lorgne sur ses crédits et aimerait que ceux-ci soient fondus pour une grande part dans le budget général.

A cet égard, la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances est inquiétante et certains assurent que 2006 sera l'année couperet. En effet, Alain Barrau a précisé dans son rapport présenté au nom de la commission des finances que les nouvelles règles d'affectation des recettes de l'Etat prévues par l'article 21 entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Le sort du FNDS dépendra alors de l'appréciation qui pourra être donnée du lien existant entre ses ressources et ses dépenses car l'article 21 de la loi précitée limite les affectations aux recettes qui « sont, par nature, en relation directe avec les dépenses concernées ».

Je vous poserai donc quatre questions.

Premièrement, doit-on entendre que seules les recettes provenant du sport pourront être destinées au sport ?

Deuxièmement, quelles garanties avez-vous du ministère des finances quant au respect de la cogestion pratiquée au sein du FNDS et demandée par le monde sportif ?

Troisièmement, avez-vous des garanties sur le maintien de ces crédits à une hauteur comparable ?

Quatrièmement, ne pensez-vous pas qu'un amendement relatif au fonctionnement spécifique du sport s'avère utile ?

Le monde sportif comprendrait mal que ce fonds soit maltraité car sans le FNDS – dont la compensation, qui sera sûrement insuffisante, est appelée à se déliter – il n'y aura plus du tout de politique sportive en France.

On peut même s'interroger sur l'utilité d'un ministère des sports. N'est-ce pas, d'ailleurs, le but recherché ? Ce projet de budget et les menaces qui planent sur le FNDS ressemblent à la chronique d'une mort annoncée.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Par vous !

M. Edouard Landrain. Resteront alors les collectivités territoriales. Mais leurs charges s'alourdissent et l'Etat ne pourra pas leur transférer indéfiniment les siennes.

Pourtant, madame la ministre, le sport est important. Je cite les chiffres figurant dans vos propres documents : en 1999, il représentait 25 millions de pratiquants, 13 millions de licenciés, 1,7 % du PIB, 147 milliards de francs, soit 22 milliards d'euros, dont 16 à 19 milliards de francs proviennent du travail bénévole, 74 milliards des ménages et 43 milliards des communes.

Examinons maintenant votre budget de plus près, sachant que sans les collectivités territoriales et le bénévolat, nous serions dans le noir absolu.

Le titre III, les moyens de service, qui permet, comme je l'ai dit, de faire bouillir la marmite, représente à lui seul les deux tiers de votre budget. Autrement dit, pour tenter, oser, soutenir, bref mener une politique sportive en France, vous ne disposez que de 211 millions d'euros : une misère que souligne l'inquiétante baisse des crédits de paiement – moins 56 % par rapport à 2001 – qui risque, à court terme, de vous empêcher de tenir vos engagements. Là encore, les charges sont reportées sur les prochaines années : 12 milliards d'euros en 2003, 11 milliards d'euros en 2004, 22 milliards d'euros en 2005 et ultérieurement.

Vous vivez à crédit. L'incertain FNDS s'avère donc, vous en conviendrez, plus que jamais indispensable, même si le boni de la Coupe du monde n'est pas négligeable et les 5 % sur les droits de télévision sont prometteurs.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Même si on a fini de payer le déficit d'Albertville !

M. Edouard Landrain. Cependant, la loi Evin est toujours applicable, quoique superbement ignorée par les clubs. Les buvettes sont là, elles font vivre les clubs, et la santé publique ne s'en trouve pas plus menacée. Cette loi est d'ailleurs si mal fagotée que Bruxelles s'y attaque en dénonçant une violation du droit européen.

A force de faire la leçon aux autres, de se draper dans un manteau de vertu, on doit faire marche arrière en matière de publicité télévisée, directe ou indirecte. M. Frits Bolkenstein, commissaire européen, accorde un délai de grâce, et puis c'est tout !

Reste, madame la ministre, le bénévolat.

Alors que l'on célèbre le centenaire de la loi sur les associations, nous pouvons constater que se développe une nouvelle approche du bénévolat, plus humaine, plus généreuse, liée sans doute au temps libéré et au rajeunissement des retraités.

Le futur bénévole recherche, non pas une responsabilité d'employeur, mais une relation humaine avec des membres et des partenaires : il ne s'agit plus de mener une activité pour les jeunes, mais avec les jeunes, de les rendre créatifs et non simplement consommateurs.

Le sommet de Nice, où ces sujets ont été abordés, est à cet égard révélateur. Pour la première fois, on a reconnu et encouragé le bénévolat dans son rôle économique et social ! Et c'est la voie qu'il faut suivre en l'aidant !

Avec beaucoup de difficultés, madame la ministre, vous avez obtenu que le Premier ministre honore la parole donnée en accordant 1,71 franc d'indemnité kilométrique déductible aux bénévoles. C'est bien, mais cela ne sera profitable qu'à ceux qui paient des impôts ! Or un Français sur deux n'en paie pas ! Comment les encourager ? François Rochebloine vous a interrogée à ce sujet. Avez-vous la réponse ?

Et puis j'ai eu une véritable surprise en découvrant l'article 80 *terdecies* du projet de la loi de finances. J'avoue que je ne comprends plus. Du reste, Pierre Hériaud, député UDF, avait proposé un amendement de suppression de cet article que je vous cite : « Les indemnités, remboursements et allocations forfaitaires pour frais versés aux personnes mentionnées au troisième alinéa de l'article 80 sont, quel que soit leur objet, soumis à l'impôt sur le revenu. » Cela signifie que non seulement le Premier ministre n'honore pas la parole donnée aux bénévoles, mais que ceux qui percevraient des dédommagements verraient ceux-ci soumis à l'impôt sur le revenu. En outre, on peut imaginer que les personnes qui étaient jusqu'alors exonérées de cet impôt ne le seront plus demain. Voilà mille grâces faites aux bénévoles !

Enfin, pour s'investir, le nouveau bénévole recherche un environnement favorable à l'engagement de proximité et à la communication. Comme je vous l'ai déjà dit, il faudrait peut-être, dans nos quartiers, dans nos banlieues, dans le milieu rural, que l'on réhabilite, sous un autre vocable, ce que l'on appelait autrefois avec beaucoup d'affection les patronages, qu'ils soient laïcs ou confessionnels. Cela constituerait sans doute une véritable réponse aux problèmes social, culturel et sportif que nous rencontrons dans ces territoires.

Pour terminer, madame la ministre, plusieurs questions.

Qu'en est-il des sports de pleine nature que nous avons eu tant de mal à faire figurer dans la loi sur le sport ? Où en sont les décrets ? Avez-vous avancé avec les ministères de l'environnement et de l'agriculture ? L'interministérialité est-elle mise en place ?

On doit reconnaître votre bonne action contre le dopage, mais où en est-on aux plans européen et mondial ?

Si le sport français s'est révélé au monde et triomphe dans de nombreuses disciplines et si, dans le document exécutif de votre budget, vous affichez une satisfaction inquiétante, les moyens de votre ministère n'en demeurent pas moins malingres.

Ni le Premier ministre, ni le ministre des finances ne vous ont entendue. Bercy veille, Bercy verrouille. Des résultats, oui ! Des sous, non !

Que peut-on espérer pour les clubs professionnels français qui ne bénéficient pas des mêmes avantages ni des mêmes obligations que leurs adversaires européens ?

Que peut-on espérer, en matière de fiscalité, concernant l'impôt des sportifs, l'impôt des bénévoles, un taux privilégié de la TVA applicable au sport, comme cela existe dans d'autres pays ?

Ne soyez pas étonnée, madame la ministre, si le monde sportif, exaspéré, se mobilise et, comme tout le monde ou presque, descend dans la rue pour tenter d'obtenir une juste reconnaissance. On peut le craindre, madame, car c'est sans doute le seul moyen d'être véritablement reconnu et apprécié et l'on risque bientôt de voir une grève des sportifs sur les terrains, le week-end. Je redoute qu'un jour ou l'autre, le monde sportif ne se réveille véritablement, mais cela sera peut-être pour vous aider, madame la ministre.

En conclusion, le groupe UDF votera contre ce budget anémique et indigne des sportifs français.

M. Renaud Muselier. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. Charles Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Madame la présidente, madame la ministre, chers collègues - peu nombreux mais de qualité - (« *Merci !* » sur de nombreux bancs) c'est la vingtième fois que je participe à la discussion du budget de la jeunesse et des sports. Et, pour moi, c'est le dernier. Cette intervention est donc une sorte de testament sportif, le bilan de la vie du doyen de l'Assemblée nationale, qui a assisté - qui peut en dire autant ? - aux jeux Olympiques de Colombes en 1924 où s'est illustré Paavo Nurmi, le Finlandais.

Cette passion qui a animé toute ma vie, je la dois à un homme exceptionnel, M. Fischer, qui a été mon professeur de gymnastique pendant neuf ans et a d'ailleurs donné son nom au stade de Melun. Il doublait le temps qu'il nous devait, nous emmenait au stade, nous faisait participer à tous les championnats académiques et universitaires. C'est ainsi qu'il m'emmena à Orléans, en 1929, au championnat de France scolaire et universitaire de gymnastique, après que l'économiste, son autre fonction, m'eût offert à moi, orphelin de guerre et boursier de la nation, un costume neuf.

C'est en grande partie grâce à lui que je fus troisième au championnat de France, à Alger, en 1930. Il fut pour moi, l'exemple parfait du bénévole, l'une des 1,2 million de personnes grâce auxquelles le sport existe. Il m'a donné le goût de l'effort et m'a permis de réussir des études supérieures.

J'ai rêvé, en pensant à lui, de couvrir la France de stades, de piscines, de gymnases. Hélas, lorsque je fus nommé maître d'internat puis, en 1937, professeur dans un lycée de qualité dans lequel on avait pourtant oublié de construire un gymnase celui-ci avait été installé dans un sous-sol, je compris - Alain Néri sait de quoi je parle - que le sport, même si on en parlait beaucoup, n'était pas une priorité pour la République. Restant dans l'optique d'une France rurale où les travaux des champs et les marches suffisaient, elle n'a jamais voulu l'imposer comme élément fondamental de l'éducation.

Aujourd'hui, dans une France urbanisée à plus de 80 %, où le sport est une nécessité physique et morale, l'école entretient le complexe de supériorité des milieux intellectuels : c'est toujours la différence entre la tête et les jambes. Nous n'avons malheureusement pas la même culture que les Anglo-Saxons ou les Germaniques.

M. Jean-Claude Beauchaud. Tout à fait !

M. Charles Ehrmann. Nous sommes latins, c'est-à-dire plus supporteurs qu'acteurs. Ainsi, alors que les stades sont pleins de spectateurs, seuls 20 % des étudiants de l'université de Nice sont licenciés d'une fédération. Conséquence : la France n'a obtenu aucune médaille d'or, d'argent, de bronze en athlétisme à Sydney, ce qui n'était jamais arrivé à une grande nation.

Cet état d'esprit, la France avait pris conscience qu'il fallait le changer, en 1945, avec la reconstruction et les Trente Glorieuses.

Tu remarqueras, Alain : que je ne cite aucun parti (*Sourires*), car le sport est au-dessus des partis.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Charles Ehrmann. L'Etat a réalisé un plan de construction de 1 000 piscines, multipliant leur nombre par 20, et de 1 000 gymnases à bas prix subventionnés à 35 %, triplant leur nombre ainsi que celui des professeurs d'éducation physique et des stades.

Le FNDS a été voulu par Pierre Mazeaud en 1975 et créé en 1979 pour aider le sport de masse. Mais ce sont les collectivités locales qui l'ont le plus financé.

Je prends l'exemple de la ville de Nice, où je vis depuis 1937. Elle avait pris du retard en raison d'un terrain plat insuffisant - un tiers de sa superficie -, d'où un coût financier si important qu'on vendait parfois des installations sportives - deux vélodromes ont été vendus - pour construire des immeubles. Hélas, cela continue.

Lorsque je devins adjoint aux sports - je le suis resté de 1965 à 1983 -, aux côtés de Jean puis de Jacques Médecin, il n'y avait pas une piscine, seulement un bassin chauffé, dans une ville de 300 000 habitants ! Quand je demandais à une classe de 35 élèves qui parmi eux savait nager, 5 levaient la main. Conséquence ? Chaque été, trois, quatre, cinq enfants se noyaient. J'ai la fierté de dire - une fierté que d'autres pourraient avoir dans d'autres villes - que nous avons construit dix piscines, vingt terrains de football, vingt-six installations polyvalentes, quatre-vingt dix-neuf courts de tennis, trente-deux gymnases, dont six de type C, 44 x 24 - il n'y en avait pas un seul à Nice avant mon arrivée -, trente-cinq cabanons de boulistes, s'ajoutant aux trente-quatre existants, et un stade d'athlétisme inauguré, en 1973, en présence du président de la Fédération française d'athlétisme de l'époque, M. Marmion, par le secrétaire d'Etat au sport, Pierre Mazeaud, qui le qualifia de plus beau de France depuis Colombes.

M. Edouard Landrain. Le stade « Charles Ehrmann » !

M. Charles Ehrmann. Et j'avais voulu qu'il soit exclusivement un stade d'athlétisme.

M. Alain Néri, *rapporteur pour avis*. Et il porte ton nom !

M. Charles Ehrmann. Eh bien oui ! Et pourquoi pas ? (*Rires*)

Il y avait une piste de 400 mètres, une de 250 mètres. Et j'ai la fierté de dire que Guy Drut y a couru à son retour des JO de Montréal et qu'il y a réalisé le meilleur temps de l'année 1976, alors qu'il avait critiqué le sens du vent dans mon stade. (*Rires*)

M. Alain Calmat. Le vent venait de la droite, c'est normal !

M. Charles Ehrmann. Allez, taisez-vous un peu, pensez que le sport mérite que vous m'écoutez bien jusqu'à la fin. (*Sourires*)

Pour la construction de ce stade, la subvention de l'Etat avait été de 11 % seulement. Et nous n'avions rien reçu pour l'achat des terrains. Cela nous a coûté trente fois plus cher qu'à la ville du Havre, lorsqu'elle construisit, elle aussi, un stade à ce moment-là. Et, tu veux que je te dise, Alain, le stade du Havre s'appelle « Parc Gagarine », celui de Nice s'appelle Parc Charles-Ehrmann. C'est une petite différence. (*Sourires*)

M. Alain Néri, *rapporteur pour avis*. Mais tu as toujours été un piéton de l'espace, Charles. (*Sourires*)

M. Charles Ehrmann. Mais oui, Alain. (*Sourires*)

En outre, nous payions la TVA, madame la ministre. Maintenant, vous la remboursez dans un délai de dix-huit mois.

La récompense, nous l'avons eue : des équipes de première division en football, en rugby, en basket – il y en avait même deux que je n'arrivais pas à concentrer. En tennis, nous avons eu quatre titres de champion de France. Et je faisais comme au Racing : je payais les études de ceux qui étaient en seconde série de tennis s'ils restaient. Neuf sont passés en première série. Nous avons eu quatre titres de champions de France et un titre de champion d'Europe. C'était la belle époque. Puisse-t-elle revenir ! Hélas, cela n'a pas l'air d'être le cas.

Aux jeux Olympiques de Moscou, en 1980, l'équipe de France féminine d'escrime a obtenu quatre médailles d'or : trois étaient niçoises. Or, l'Etat avait donné 24 000 francs. Vous vous doutez bien que c'est l'adjoint aux sports qui avait fait venir un professeur de qualité exceptionnelle, en mettant une salle à sa disposition. Et d'ailleurs, madame la ministre, à Sydney, vous avez serré la main de Ferrari : savez-vous qu'il était encore cette année dans l'équipe de France championne du monde ? Il vient de Nice, même s'il est aujourd'hui à Paris. Tout le monde vient à Paris, sauf moi, qui suis parti de Paris pour aller à Nice.

Hélas, la crise du pétrole est arrivée en 1980 ! Les collectivités territoriales ont beaucoup diminué leurs efforts. Pas une piscine n'a été créée à Nice depuis 1984, date à laquelle je suis parti, alors que le nombre des licenciés a terriblement augmenté en France puisqu'il est passé à 13 millions. Face à cette situation – Alain me pardonnera – beaucoup de sportifs ont cru à la promesse de 1981 de porter le budget à 1 %.

Aïe, aïe, mon temps est écoulé. Une minute encore, madame le bourreau. (*Rires*)

Mme la présidente. Je vous en prie, mon cher collègue.

M. Charles Ehrmann. L'Etat a trouvé 15 milliards pour l'opéra de la Bastille, La Villette, le Louvre, 8 milliards pour la très Grande Bibliothèque. Le budget de la culture

est passé de 0,34 % à 1 %, soit 17 milliards – si vous aviez 17 milliards, madame la ministre ! Mais rien pour la jeunesse et les sports !

Quant au FNDS qu'on avait pourtant créé pour le sport de masse, il a été utilisé pour Albertville, le Stade de France,...

M. Alain Néri, *rapporteur pour avis*. Adressez-vous à ceux qui l'ont fait.

M. Charles Ehrmann. ... et les Jeux méditerranéens. Aujourd'hui encore, madame la ministre, vous donnez deux fois 120 millions à l'INSEP et il le fallait. Cependant, s'il avait été à Nice, vous auriez eu un climat qui aurait davantage plu à nos athlètes guadeloupéens et martiniquais.

Tout cela pour vous dire, madame la ministre, que j'aurais aimé – pensez aux 500 milliards de rentrées fiscales supplémentaires – que vous obteniez 5 à 10 milliards de plus. Vous avez les compétences pour gérer ce ministère, mais ce qui vous manque, c'est « l'oseille », le « fric ». (*Rires*)

La conséquence de la crise, de l'aide insuffisante de l'Etat, c'est que les villes ont ralenti la construction de leurs infrastructures sportives et les ont mal entretenues. Cela est catastrophique. L'un de nous y a fait allusion. Nous seulement il faut construire, mais il faut aussi entretenir. Vous donnez 135 millions pour les piscines, mais il y en a 1 750, et la remise en état de chacune coûte 5 millions. Cela fera donc 20 ou 30 par an. Il faudra que vous restiez ministre longtemps ! (*Sourires*)

M. Alain Néri, *rapporteur pour avis*. On va s'y employer !

M. Patrick Leroy. On est d'accord, il faut donc la soutenir et voter son budget !

M. Charles Ehrmann. A condition qu'elle obtienne un budget de dix-sept milliards.

Pardonnez-moi, chère Nicole de prendre une minute supplémentaire, mais c'est la dernière fois que vous m'entendez. Vous le regrettez, je le sais.

Madame la ministre, en conclusion, je vous demande que votre budget atteigne 1 %, c'est-à-dire 17 milliards. Pas un orateur ne m'a contredit sur ce point. Vous mettriez en œuvre un grand programme, à n'en pas douter. Je vous demande aussi de faire en sorte – mais vous semblez y parvenir – que le FNDS reste en dehors de votre budget, sinon Bercy... (*Sourires*)

M. Alain Néri, *rapporteur pour avis*. On sera vigilant !

M. Charles Ehrmann. Enfin, tout le monde a compris... Il faut poursuivre, comme vous le faites, la lutte contre le dopage, et améliorer, comme le dit Edouard Landrain, le statut des 1 200 000 bénévoles. Car – faut-il le répéter ? –, depuis trois quarts de siècles, au moins, je peux en témoigner, ce sont eux qui font le sport.

Dernier point, madame la ministre, le plus important pour moi : le sport à l'école. Dans nos collèges, la rébellion, l'anarchie se développent. Les contrats éducatifs locaux, c'est bien, mais ils s'appliquent en dehors de l'école et par là même, leurs activités sont facultatives. L'école ne peut se rénover que de l'intérieur. C'est un vieux prof qui vous le dit ! Il faut reprendre les temps scolaires aménagés de Guy Drut. J'y ai cru. C'est la seule fois que j'ai voté un budget jeunesse et sport. Mais l'Etat n'a pas donné assez de « fric » et les villes n'ont pas voulu

faire l'effort nécessaire pour compléter les 50 % de l'Etat. La présence dans les collèges, qui vont si mal, de professeurs d'éducation physique, deux à trois matinées ou après-midi par semaine, canaliserait l'énergie dévastatrice de certains élèves. Ces professeurs, très souvent anciens champions, fiers d'avoir représenté la France, apprendraient aussi aux élèves français et étrangers à chanter *La Marseillaise*, qui couvrirait alors, les sifflets des sauvages. Ce ne fut pas le cas, hélas ! au Stade de France, et nous en avons souffert.

Pour vous encourager dans votre combat, madame la ministre, rappelez-vous les paroles de Paul Valéry : « Le sport est de l'intelligence en action » et permettez à votre doyen d'ajouter : « après le pain, l'éducation, le sport est le premier besoin du peuple ».

En attendant qu'il atteigne 1 % de celui de l'Etat, le groupe DL ne pourra pas voter votre budget. Je le regrette, madame la ministre, étant donné tous les efforts que vous faites. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la jeunesse et des sports.

Mme Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le doyen, permettez-moi de vous remercier de votre intervention qui traduit si bien votre passion pour le sport et votre rêve de couvrir la France de piscines et de gymnases. Elle donne envie de continuer le combat que nous menons pour un sport accessible à tous et à toutes, pour un sport porteur de valeurs, pour un sport porteur de plaisir.

Vous avez insisté sur la nécessité de donner au sport plus de place à l'école, parce que c'est là que chaque petit garçon, chaque petite fille peut prendre le goût de la pratique sportive, en bénéficiant d'une totale égalité des chances. Là encore, merci, monsieur Ehrmann. Votre intervention nous motive à poursuivre notre action.

Vous l'avez souligné, messieurs les députés, ce projet de budget est en augmentation continue depuis cinq ans. Cette année, le FNDS et le FNDVA connaissent une augmentation importante. Celle-ci est même considérable s'agissant de la part régionale du FNDS alimentée par le prélèvement de 5 % sur les droits audiovisuels, les bénéfices de la Coupe du monde ayant été répartis différemment. Jusqu'à présent, nous avons pu soutenir plus de 1 700 projets et nous en soutiendrons sans doute plus de 1 800 dans l'année. La part régionale assurera aux clubs des moyens en grosse augmentation par rapport à ceux dont ils disposaient il y a quelques années.

Au total, ce sont 754 millions d'euros qui seront consacrés au mouvement sportif, aux jeunes et aux associations. Pourtant, messieurs les députés, messieurs les rapporteurs, vous avez unanimement regretté que le budget de la jeunesse et des sports ne soit pas plus élevé. Au point de se demander pourquoi le voter... Certes, on peut regretter le montant actuel de ce budget. Mais il faut l'approuver parce qu'il est en augmentation permanente, ce qui traduit la place du sport et des jeunes dans notre société.

Le sport a besoin d'argent public pour défendre ses valeurs. Mais aussi d'argent privé.

M. Christian Cuvilliez. Pas trop !

Mme la ministre de la jeunesse et des sports. Personnellement, je considère que cette mixité – argent public, argent privé – permettra le maintien des missions d'intérêt général du sport.

La mixité des investissements – Etat, collectivités territoriales – est très utile dans le domaine de la construction. Je note par ailleurs, comme l'a souligné M. Ehrmann, que nous rencontrons de réels problèmes d'entretien et de réhabilitation.

Le projet de budget pour 2002 s'attache, en premier lieu, à permettre l'accès de tous et de toutes à la pratique des sports, à développer l'emploi et la formation des jeunes.

Les coupons sport concerneront non pas 25 000 jeunes, monsieur le rapporteur, mais 275 000. Vous avez raison, monsieur Leroy, il nous faut élargir encore l'accès à ces coupons. Du fait des limites d'âge prévues, certains enfants sont aidés pour s'inscrire aux clubs quand d'autres ne le sont pas. Certaines mères de famille me demandent comment faire. Il faut donc modifier les critères d'âge et donc avoir plus de moyens.

Les bourses BAFA et BAFD permettront à 2 500 jeunes de suivre une formation professionnelle dans le domaine de la jeunesse et des sports. Leurs crédits connaissent une hausse de 24 %.

Vous avez insisté, monsieur Leroy, sur la nécessité, pour les 55 000 jeunes qui ont bénéficié du dispositif emplois-jeunes dans le mouvement sportif et associatif, de suivre la formation nécessaire.

Beaucoup, parmi eux, sortiront de ce dispositif avec un brevet professionnel. Nous faisons en sorte qu'ils puissent avoir des débouchés professionnels dans les clubs, dans les associations, voire ailleurs, dans des secteurs touchant la commercialisation et le sport. Cet effort de formation implique, comme cela a été souligné également, nos deux offices : l'Office franco-allemand et l'Office franco-québécois pour la jeunesse.

La deuxième priorité de ce budget est la poursuite du dialogue avec les jeunes et le développement de l'éducation populaire.

J'entends bien ce que vous dites, monsieur Muselier, sur les agrégats du ministère de la jeunesse et des sports. L'agrégat « sport » continue à augmenter, mais nous opérons un tout petit rattrapage – il faut dire que la différence était énorme – en faveur de l'agrégat « jeunesse, éducation populaire et formation ». Nous avons fait, en effet, un très gros effort avec la rénovation de nos formations.

Le Conseil national de la jeunesse, mis en place en 1998, est maintenant reconnu par la loi. C'est un espace de réflexion, d'expression et de proposition où les jeunes apprennent à exercer de façon constructive leur citoyenneté et à travailler. Par exemple, avec l'Assemblée nationale ou certaines institutions, comme les ministères, ils constatent que toute proposition ne peut pas être accomplie immédiatement et qu'il faut mener aussi une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre. Le CNJ aide le Gouvernement à prendre les mesures susceptibles de répondre aux attentes des jeunes. J'espère que ce conseil s'enracinera dans les départements, voire dans les communes avec la création des conseils locaux de la jeunesse, que nous entendons soutenir.

Le réseau information-jeunesse, comme vous l'aviez souhaité, messieurs les parlementaires, reçoit des crédits qui augmentent de 9 % ; 1 600 structures reçoivent plus de cinq millions de jeunes. C'est un élément essentiel pour informer les jeunes et leur permettre d'exercer pleinement leurs droits.

Nous avons également fait un effort important pour que les 500 points « cyber-jeunes » que nous avons mis en place soient opérationnels, avec des animateurs qualifiés. Il ne faut pas laisser se créer une société à deux vitesses s'agissant de l'accès aux nouvelles technologies.

En matière de bénévolat, vous avez souligné, monsieur Beauchaud, qu'il fallait aller plus loin. C'est tout de même nous qui, grâce à la loi sur le sport, avons pris les premières mesures concrètes pour aider les bénévoles à exercer leur activité. Et ces mesures étaient importantes, monsieur Muselier, même s'il convient de poursuivre, notamment sur le congé pour exercice de la responsabilité bénévole, qui n'est pas encore au point mais sur lequel nous travaillons.

Les subventions aux associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire franchissent la barre des 10 millions d'euros. Nous allons aider un peu plus les associations émergentes, notamment les associations émergentes jeunes. Nous poursuivons enfin notre effort sur les postes FONJEP, qui sont d'une grande utilité pour le monde associatif.

Notre troisième priorité, dans ce projet de budget pour 2002, est de soutenir le sport dans la diversité de ses pratiques.

L'accès au sport pour toutes et tous reste pour moi une priorité. J'ai parlé du coupon-sport ; du renforcement de l'aide aux clubs amateurs, avec le FNDS ; du sport féminin et de la pratique sportive en entreprise. Mais je tiens également à poursuivre, comme vous l'avez souligné, la lutte contre toutes les formes de violence dans le sport.

Nous avons mis en place, dans vingt-six départements maintenant, avec le ministère de l'intérieur, un système d'officiers de police référents. Nous avons lancé, avec de nombreux champions et championnes, une campagne importante sous le slogan « hors-jeu la violence ! ». Les événements que nous vivons, week-end après week-end, montrent qu'il ne faut absolument pas ralentir notre effort mais, au contraire, l'accroître et, donc, lui donner, comme c'est prévu dans ce budget, de nouveaux moyens.

Les grandes manifestations sportives recevront un soutien renforcé. La principale d'entre elles, les jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de Salt Lake City, bénéficiera de 3,3 millions d'euros pour les 158 sportifs engagés, dont 35 au titre des Paralympiques. Avec le CNOSF, nous avons installé une cellule de crise, qui nous permet, en liaison avec le CIO et le comité d'organisation des jeux Olympiques d'hiver, de veiller jusqu'au bout à la sécurité de nos athlètes. Je me rendrai sur place avec Henri Sérandour, dès le début des compétitions, pour être présente avec nos athlètes et vérifier que tout est au point.

Nous allons également accueillir de très nombreux championnats en France, ce qui montre que notre pays reste la terre d'accueil des grandes initiatives sportives. Nous avons commencé, dès ce budget, à provisionner la tenue des championnats du monde d'athlétisme, qui auront lieu en 2003 au Stade de France et constitueront un grand événement sportif pour notre pays.

Nous travaillerons à préparer les équipes de France de haut niveau et les conditions d'accueil, de préparation, d'encadrement, d'études des mineurs dans les filières de haut niveau et dans les centres de formation, conformément à la loi que vous avez adoptée.

Monsieur Muselier, 403 agents contractuels et 1 200 fonctionnaires sont aujourd'hui placés auprès des fédérations en tant que cadres techniques. La question de leur statut et de leur carrière a été posée. L'association des cadres techniques a participé à la table ronde des métiers,

qui a fait un travail remarquable. Nous avons instauré un nouveau corps qui nous permettra de répondre à certaines attentes des cadres techniques.

Après un effort de réhabilitation constant depuis 1998, l'INSEP se verra doté d'un nouveau statut et modernisé grâce à un plan sur trois ans. Il était temps ! Enfin, je pense qu'en 2002 chaque région disposera d'un CREPS opérationnel.

Monsieur le rapporteur spécial, vous avez soulevé le problème du Stade de France. Nous avons demandé à un haut fonctionnaire de faire une étude sur la convention. Il nous a rendu les résultats de son travail. Il nous ouvre peu de pistes de renégociation, ce que je regrette. Nous travaillons, pour l'instant, au niveau interministériel pour voir s'il serait tout de même possible de « revisiter » ce contrat.

Mon quatrième objectif, vous le savez, est l'intensification de l'action pour la santé des sportifs et la lutte contre le dopage.

Inutile de revenir sur les efforts de mise en place de la loi du 23 mars 1999, qui est maintenant pleinement opérationnelle ; ils ont été soulignés. Toutes les antennes régionales devraient être ouvertes avant la fin du premier trimestre 2002.

Certes, le laboratoire national de dépistage avait pris du retard sur les analyses. Mais c'est parce que nous avons accentué le nombre de contrôles. L'effort que nous avons accompli pour sa modernisation et pour ses personnels fait que nous avons déjà rattrapé la moitié du retard. Et je pense que nous pourrions répondre à l'ensemble des demandes.

Il faut davantage de contrôles inopinés, mais il faut aussi que les moyens suivent. Il faut ensuite que les contrôles soient mieux répartis entre les différentes fédérations, qui sont toutes confrontées au dopage.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Merci, madame la ministre.

Mme la ministre de la jeunesse et des sports. Cela dit, nous avons voulu répondre aux demandes de la Fédération française de cyclisme.

Le budget qui est consacré à cet objectif augmente de près de 18 %.

Parlons maintenant de la situation en Europe et de la l'Agence mondiale antidopage. Une réunion des ministres des sports de l'Union européenne s'est tenue lundi à Bruxelles sous la présidence belge. Je remarque que nous n'en avons pas eue hélas ! sous la présidence suédoise. Par ailleurs, nous avons franchi une nouvelle étape en ce qui concerne le financement et la réflexion sur le statut international de l'Agence mondiale antidopage. Les 11 et 12 janvier prochain, une réunion des ministres des sports de la planète se tiendra à Paris, avec l'UNESCO. Ce sera justement l'occasion de poser le problème de son statut. Grâce à l'impulsion que donne actuellement le président du Comité international olympique à la lutte antidopage, cette agence devrait, en 2002, pouvoir se consacrer à cet objectif prioritaire, à savoir l'harmonisation des procédures et législations des différents Etats.

Monsieur Ehrmann, vous avez abordé le problème de l'école et des rythmes scolaires. Les contrats éducatifs locaux que nous avons mis en place s'inscrivent dans cette démarche. Ils sont de véritables outils de développement local et bénéficient aujourd'hui à 25 % de la population scolaire. Ces contrats reposent surtout le budget de la jeunesse et des sports, même s'ils sont signés par quatre ministères. Il faudra élargir donc la participation financière de l'ensemble des ministères pour les développer sur tout le territoire.

Avant de conclure, je dirai quelques mots sur le Musée du sport. Dès 2002, nous procéderons au transfert de ses réserves et, en 2003, un nouveau musée verra le jour à proximité du Stade de France. Ce sera l'occasion de rappeler, monsieur le doyen, l'histoire du sport dans notre pays.

Messieurs les députés, ce projet de budget pour 2002 s'inscrit dans la continuité des orientations que j'ai souhaité donner au ministère de la jeunesse et des sports ; j'ai en effet la conviction que les réussites ne sont possibles que si elles s'inscrivent dans le long terme.

Monsieur Landrain, je ne vous ai pas répondu, préférant garder ce temps précieux pour aller faire... mon ménage ! *(Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. Edouard Landrain. C'était un hommage, madame ! Gérer « en bonne ménagère » les recettes, croyez-moi, c'est une qualité !

Mme la ministre de la jeunesse et des sports. Cette remarque mise à part, je voudrais remercier l'ensemble des députés et l'administration pour l'excellent travail que nous avons fourni au niveau budgétaire et pour l'ambitieux travail législatif que nous avons accompli concernant l'accès de toutes et de tous au sport, le mouvement sportif, le sport professionnel et la santé des sportifs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)*

Mme la présidente. J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Jeunesse et sports ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 9 799 195 euros ;

« Titre IV : 18 787 189 euros. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 5 338 000 euros ;

« Crédits de paiement : 2 669 000 euros. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 10 212 000 euros ;

« Crédits de paiement : 5 106 000 euros. »

Mme la présidente. Personne ne demande la parole ? Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

Mme la présidente. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

RECHERCHE

Mme la présidente. Nous abordons la discussion des crédits du ministère de la recherche.

Cette discussion se déroulera également suivant la nouvelle procédure budgétaire définie par la conférence des présidents. En conséquence, les travaux que la commission de la production et des échanges a consacrés à ces crédits en réunion élargie et les réponses du Gouvernement aux questions écrites des groupes seront annexés au compte rendu de la présente séance.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Christian Cuvilliez, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le ministre de la recherche, vous le savez par expérience, un budget s'apprécie par ce qu'il contient et par ce que l'on souhaiterait qu'il contienne. Et même si le mieux est parfois l'ennemi du bien, il faut bien reconnaître que la trajectoire budgétaire pour 2002, telle que nous l'avons comprise comme confirmant le redémarrage en 2001 d'une politique nationale de développement de la recherche scientifique, ne suffit pas encore à combler les retards accumulés dans les années précédentes et singulièrement entre 1994 et 1998. Elle ne répond pas aux attentes, parfois impatientes, de la communauté scientifique, elle même « inhomogène », et parfois obnubilée par la crainte de se voir ignorée dans certaines filières où les performances, les résultats l'avait placée, nous avaient placés aux tout premiers rangs des pays développés.

Vous avez participé à la rencontre d'Edimbourg, vous allez participer avec le Président de la République et le Premier ministre au colloque de la Sorbonne à l'occasion du quarantième anniversaire du CNES. Et pourtant, depuis des années, les crédits de cet établissement n'augmentent pas au même rythme que l'ensemble des dépenses ordinaires, des crédits de paiement et même des autorisations de programme des autres établissements publics.

Certes, nous savons que l'Agence spatiale européenne au financement de laquelle la France – via le CNES – participe à hauteur de 50 %, devrait être le relais de notre politique spatiale et obtenir, dans le champ de la coopération et de la compétition internationale, un effort mieux partagé des partenaires de l'Union européenne. Mais nous savons aussi que les programmes en cours ou en préparation, comme Galileo, sont des facteurs de dynamisation considérables de nos industries « spatiales », de notre avance technologique et des vecteurs incontournables de la recherche proprement dite, en amont de toutes les applications.

N'y a-t-il pas un risque à laisser prévaloir, sur une stratégie nationale fiabilisée par les fonds publics de l'État, qui a fait ses preuves, qui a atteint ses objectifs et en a défini de nouveaux, une coopération européenne encore très velléitaire ou une orientation finalisée par des critères purement économiques et financiers ?

Il en est de même pour le CEA, qui constitue l'un des fleurons de la recherche, avec sa structure intégrée sur la base de l'intérêt général et d'une conception de la recherche fondamentale – le cas échéant très appliquée – dégagée des contingences de la profitabilité. N'y a-t-il pas un risque en effet à fragiliser la filière nucléaire, alors même que les recherches sur l'aval sont d'une urgente nécessité pour la crédibiliser encore plus, et que, quelles que soient les opportunités utiles offertes par la diversification des sources d'énergie, la filière nucléaire, quoique très éloignée des spéculations sur les temps de retour d'investissement, représente, pour une humanité de dix milliards de personnes dans le siècle qui vient, une réponse également incontournable ? Aux Etats-Unis,

modèle antinomique, un changement de cap s'amorce aujourd'hui. Allons-nous nous laisser distancer dans un domaine où nous avons pris de l'avance ?

Loin de moi l'idée de contester les cinq champs prioritaires de la recherche que vous avez retenus, monsieur le ministre. Ils correspondent à des besoins actuels indiscutables – il n'y a pas d'effet de mode dans les registres de la recherche scientifique – pour ce qui touche au vivant, à la santé, aux maladies orpelines, ou bien au STIC, à cette extravagante et sidérante propagation des moyens de l'échange de la connaissance, qui représente un formidable outil de libération en même temps qu'un risque d'aliénation ou bien encore des sciences sociales ou de l'environnement.

Mais ces champs prioritaires absorbent l'essentiel de la valeur ajoutée du budget 2002 et le plan pluriannuel de recrutement que vous lancez, et que nous approuvons d'autant plus qu'avec les intéressés nous le réclamions depuis longtemps, privilégie aussi ces champs prioritaires. Je sais que gouverner c'est choisir. C'est rendre des arbitrages entre le souhaitable et le possible. Et je vous rends cette justice de vous être assuré les concours précieux des experts – scientifiques ou politiques – pour que vos choix soient le mieux possible en adéquation avec des besoins dont la croissance est exponentielle et des moyens dont le périmètre est toujours trop étroit.

Nous vous soutiendrons donc, monsieur le ministre, dans la démarche que vous avez adoptée et qui devra être poursuivie, portée au niveau d'une priorité nationale.

Rien ne serait plus utile à servir cette ambition légitime que l'organisation, sous forme d'Assises pour la recherche du XXI^e siècle, d'une vaste consultation de tous les publics, y compris les plus jeunes dont on dit qu'ils hésitent à entrer dans la voie des études scientifiques parce qu'elles sont difficiles et ne comportent plus assez de garanties d'emploi et de reconnaissance des compétences. Dans le débat citoyen qui s'organiserait autour des enjeux du progrès humain, à contre courant des obsessions libérales de l'organisation mondiale du commerce, comme des offensives obscurantistes qui sévissent ici ou là, l'adhésion d'un grand nombre de femmes et d'hommes à un projet responsable du développement de la recherche, ce serait sans doute bien pour aller vers le mieux.

M. Jean-Claude Leroy. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. François Brottes, suppléant M. Pierre Cohen, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la recherche et la technologie.

M. François Brottes, suppléant M. Pierre Cohen, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la recherche et la technologie. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous le savez, les députés de la Haute-Garonne sont confrontés actuellement, comme la population de Toulouse et de sa région, à la gestion difficile de l'après-drame à la rentrée de l'hiver. C'est parce qu'il est ce matin impérativement retenu parmi les siens que mon collègue et ami Pierre Cohen ne peut présenter lui-même son rapport. Il m'a donc demandé, d'une part, d'en faire part en son nom à notre assemblée et, d'autre part, de vous présenter ses excuses.

Le projet de budget civil pour la recherche et le développement pour 2002, le dernier de cette législature, reflète, selon les termes de Pierre Cohen, la préoccupation de renouveau et de rattrapage menée dans ce domaine depuis 1997 par le ministère. Avec une progression de 2,2 % par rapport à la loi de finances 2001, progression

déjà amorcée l'année dernière, la France reste ainsi le pays de l'OCDE où la part des financements publics pour ce secteur, civils et militaires rassemblés, est la plus importante. Soyez félicité, monsieur le ministre, pour l'effort que vous avez engagé depuis deux ans.

Ce projet de budget a été construit autour de cinq priorités : l'emploi, les mesures en direction des jeunes scientifiques, le soutien aux laboratoires, le soutien à des disciplines prioritaires, le soutien à l'innovation et à la recherche industrielle.

La constance dont vous avez fait preuve se traduit, pour la deuxième année consécutive, par des créations d'emplois mais surtout par la mise en place d'un plan décennal de gestion prévisionnelle et pluriannuelle de l'emploi scientifique. Avec la création de 463 emplois, dont 100 de chercheurs et 363 d'ingénieurs, de techniciens et d'administratifs, ce budget confirme la progression engagée depuis 1999. En prenant en compte les recrutements prévus dans l'enseignement supérieur, ce sont plus de 1 900 postes qui seront créés cette année, soit 4 361 postes en deux ans.

Le départ à la retraite de nombreux chercheurs et ingénieurs nécessitait une planification stricte des recrutements et une anticipation pour ne pas fragiliser le potentiel « recherche » de la France. Le plan décennal prévoit ainsi la création de 1 000 postes dont 200 seront rétribués à la fin de l'exercice.

La réponse du ministère compense non seulement largement les départs, mais elle permet aussi d'offrir de nouveaux débouchés aux jeunes chercheurs. Cela correspond tout à fait aux attentes exprimés dans le rapport Cohen-Le Déaut, et par l'ensemble de la communauté scientifique.

La situation des jeunes dans le domaine de la recherche devenait préoccupante. Le parcours qui leur est imposé est en effet parfois dissuasif. Ainsi, par le plan de gestion pluriannuel ce sont de nouvelles perspectives professionnelles qui s'ouvrent à eux. Les jeunes maintenus souvent trop longtemps dans des situations de « post-doc » en France ou à l'étranger pourront ainsi élaborer un véritable projet professionnel sur le territoire national.

Pierre Cohen voudrait mettre l'accent sur une mesure qui paraissait urgente à mettre en œuvre : la revalorisation des allocations de recherche, qui n'avait pas été prise en compte depuis dix ans. Elle intervient après une progression du nombre des allocataires qui est passée de 3 600 par an en 1996 à 4 000 à la rentrée 2001, soit une hausse de 16 %.

Si Pierre Cohen insiste par ailleurs régulièrement, monsieur le ministre, sur la nécessité de mettre la culture scientifique et technique dans nos priorités, c'est pour mieux positionner la recherche dans les débats sur les enjeux de notre société, qui sont de plus en plus soumis à des choix technologiques et scientifiques. Être en prise avec les citoyens et la société peut être plus motivant pour notre jeunesse.

D'autres actions visent à aider les jeunes chercheurs à trouver toute leur place dans le dispositif de la recherche. Pour les responsabiliser, faciliter leur autonomie face à une organisation parfois trop hiérarchisée, un concept de « jeune équipe » a été créé à cet effet dans le champ universitaire mais aussi au sein des organismes. Le ministère vient d'ailleurs de lancer les actions concertées incitatives, dites ACI jeunes chercheurs.

Le troisième point de ce budget porte sur la poursuite de l'augmentation des moyens des laboratoires : les autorisations de programme des établissements publics de recherche enregistrent une hausse notable de 6,3 %. De

plus, les laboratoires publics peuvent aussi bénéficier de soutien du fonds national de la science et du fonds de recherche technologique en autorisations de programme. La recherche universitaire est elle aussi considérée dans ce budget avec une hausse de 19,3 %, elle était de 8,8 en 2001.

Avec l'ensemble de ces dotations, vous participez, monsieur le ministre, à la modernisation de l'appareil de recherche d'autant que cette année vous avez su, et c'est exceptionnel, mettre en rapport les crédits de paiement avec les autorisations de programme précédentes. Il fallait donc à la fois augmenter les moyens humains et les moyens financiers. Vous le faites et nous devons vous en féliciter.

En 1999, le comité interministériel de la recherche scientifique et technique a déterminé un certain nombre de secteurs clés particulièrement stratégiques dans lesquels il apparaissait opportun de ne pas prendre de retard. Trois priorités se sont dégagées : les sciences de la vie avec la recherche sur le prion, la génomique, le développement de certaines disciplines comme la bio-informatique ; les sciences et technologies de l'information et de la communication ; l'environnement avec l'énergie et le développement durable, domaine transversal d'application de nombreuses disciplines. Ces secteurs constituent l'un des enjeux majeurs du XXI^e siècle.

La première priorité accordée aux sciences de la vie se traduit par un accroissement d'effectifs important d'ici à 2005 ; il en est de même pour les sciences et technologies de l'information. L'affichage des priorités du Gouvernement nécessite des outils budgétaires souples et transversaux pour soutenir les secteurs porteurs.

Les fonds d'intervention répondent à ces critères. Le ministère a ainsi dégagé 305 millions d'euros dans le cadre de la programmation. Le fonds national de la science progresse régulièrement en autorisations de programme et crédits de paiement. Depuis 1999, les autorisations de programme sont passées de 76,2 millions d'euros à 152 millions proposés dans le budget pour 2002. Favorisant l'interdisciplinarité et la recherche en partenariat, le FNS est destiné à des organismes publics et privés sans but lucratif, et, dans ce cadre, finance des travaux fondamentaux dans des domaines susceptibles de connaître de nombreuses applications.

Pour sa part, le fonds de recherche technologique, instrument privilégié d'incitation au partenariat entre recherche publique et privée pour le développement des technologies nouvelles, est conforté à son niveau de 2001. Ses objectifs trouvent leur traduction dans la mise en œuvre des politiques régionales de transfert de technologie, de fonds d'amorçage et d'incubateurs. Nous avons parfaitement fait évoluer ce fonds, vers les PME/PMI ainsi que l'avait souhaité votre prédécesseur.

De même, les contrats de plan Etat-région 2000-2006 affichent un soutien sans précédent en faveur de la recherche et de la technologie. Ils confortent cet effort tant dans les laboratoires que dans les industries tout en maîtrisant un équilibre territorial que nous avons recherché à travers les schémas de services collectifs.

Enfin, ce budget apporte un soutien à la recherche industrielle, en particulier, dans des secteurs comme l'aéronautique et l'espace. Comme vous pouvez vous en douter, monsieur le ministre, Pierre Cohen voudrait exprimer plus particulièrement sa satisfaction au regard du maintien du budget concernant le CNES. La France pourra ainsi continuer à jouer un rôle moteur au sein de l'Europe et œuvrer pour une politique spatiale ambitieuse.

En conclusion, la commission de la production et des échanges invite l'Assemblée à voter ce budget. (*Applaudissement sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la recherche.

M. Pierre Lasbordes, *rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la recherche*. Monsieur le ministre, le temps qui m'est imparti ne me permettra pas de développer les propositions que j'ai faites. Je me contenterai d'analyser les chiffres.

Les crédits de la recherche pour 2002 ont été rejetés par la commission des affaires culturelles. En effet, la « petite » augmentation de 0,9 % par rapport à 2001 correspond en réalité à une « petite » diminution de 0,7 % en intégrant une hausse de prix de 1,6 %. Le ministère de la recherche ne bénéficie donc même pas d'une reconduction de ses moyens budgétaires de fonctionnement et d'intervention.

En outre, la présentation que vous faites de la croissance du budget civil de recherche et de développement n'est pas très objective : bien depuis 1997, mauvaise avant. En fait, ce budget rapporté au PIB est en diminution constante depuis 1991, quels qu'aient été les gouvernements.

La recherche ne constituant toujours pas une priorité nationale, les moyens publics qui lui sont alloués demeurent en déphasage avec l'économie du pays. Or nos concurrents font beaucoup mieux. Depuis 1995, l'effort en matière de recherche et développement en France est ainsi de 0,6 %, contre 3 % dans l'Union européenne. J'ajouterai que la France est en queue pour le taux de croissance de la population de chercheurs.

Vous nous annoncez des créations d'emplois scientifiques importantes. Certes, mais ces dernières représentent une croissance de 0,6 % des effectifs de chercheurs des EPSTR et de 1,3 % de ceux des personnels ITA, ce qui ne permet absolument pas à la France de suivre le rythme de ses principaux concurrents en termes d'emplois scientifiques.

J'ai constaté en outre que ces créations d'emplois ne sont budgétées qu'à compter du 1^{er} septembre 2002, soit pour le tiers de l'année seulement. Elles sont « gagées » par une diminution équivalente financièrement des moyens budgétaires alloués aux EPST : leurs subventions de fonctionnement sont en effet réduites de 15,2 millions d'euros et ce, dès le 1^{er} janvier 2002. De plus, des annulations de crédits 2001 ont déjà été réalisées à hauteur de 18,2 millions d'euros en raison de la pratique contestable des emplois vacants dans les établissements.

Surtout, ces recrutements, annoncés comme la première étape d'un « plan décennal de gestion prévisionnelle de l'emploi scientifique » ne sont pas à la hauteur des besoins réels de la recherche française. Ils ne permettent pas l'anticiper suffisamment les départs à la retraite, compte tenu des délais de recrutement dans les organismes.

Le niveau des créations et transformations de postes envisagé est aussi inquiétant, car il risque d'entraîner des goulets d'étranglement. Ce n'est pas d'un plan que l'on a besoin, mais d'une loi de programmation pluriannuelle pour l'emploi scientifique réclamée d'ailleurs par beaucoup. Cela permettrait d'intégrer créations d'emplois, redéploiements de postes et mobilité, cette dernière n'étant pas du tout intégrée dans ce projet de budget.

Vous souhaitez attirer les jeunes vers la recherche, et c'est très bien. Je me félicite à cet égard que le montant de l'allocation de recherche soit augmenté de 5,5 % ; nous réclamions cette hausse depuis plusieurs années. Il faudrait cependant l'indexer sur le point de la fonction publique pour rendre cette mesure pérenne.

Pour attirer les jeunes vers la recherche, il faut aussi leur donner des responsabilités et aider les doctorants à mieux préparer leur insertion dans la recherche publique ou dans le monde des entreprises et à construire leur parcours professionnel pendant leur thèse. Il faut développer des incitations financières, revaloriser les salaires afin d'attirer les jeunes étudiants français qui ont quitté le territoire national pour effectuer un stage à l'étranger. On pourrait aussi créer des postes d'attachés temporaires de recherche, sur le modèle des ATER.

S'agissant des moyens des laboratoires publics, je constate également que les organismes de recherche ne bénéficieront pas dans l'ensemble des moyens suffisants pour leur permettre de soutenir un effort de recherche et développement digne de ce nom. Certains ne verront même pas la reconduction à l'identique de leurs subventions de fonctionnement et d'investissement. J'ajoute à ce constat un chiffre : pour les EPIC les dotations versées ont diminuées de 6 % depuis 1998.

Je souhaite à cette occasion, monsieur le ministre, attirer votre attention sur une lourdeur administrative spécifique de la recherche française : je veux parler des modes de passation des marchés publics avec l'application – impossible d'ailleurs – du code des marchés publics. Je propose donc la mise en place dès maintenant d'un régime dérogatoire applicable, au moins aux EPST, pour leurs achats de petites fournitures et matériels scientifiques d'un montant inférieur à 10 000 euros. Bien entendu, un contrôle *a posteriori*, indispensable, devra être maintenu. Monsieur le ministre, développons une culture de confiance plutôt qu'une culture de défiance.

Dans un autre chapitre, vous nous annoncez une progression des crédits particulièrement importante pour les thématiques prioritaires que, d'ailleurs, je partage. Il me semble cependant nécessaire de relativiser ces augmentations : en comparant le budget civil de recherche et de développement pour 2002 par rapport à celui de 2001, j'ai constaté que la part consacrée à l'environnement et à l'énergie n'a pas bougé, que les sciences de la vie n'ont augmenté que de 0,1 %, les STIC de 0,3 % et l'espace de moins 0,5 %. Les moyens affichés ne sont pas entièrement nouveaux car ils procèdent pour l'essentiel de redéploiements de personnels ou de dotations. En fait, les emplois créés dans les établissements correspondants ne sont pas remplacés dans les disciplines plus traditionnelles comme les mathématiques ou la physique, dont le potentiel est ainsi amoindri alors que leur recherche fondamentale est pourtant aussi essentielle pour les biotechnologies par exemple.

Enfin, vous souhaitez poursuivre les actions en faveur de la recherche industrielle et de l'innovation et nous vous soutenons. La loi du 12 juillet 1999 relative à l'innovation et à la recherche est un des leviers de cette politique. Mais qu'attendez-vous pour mettre en place les SAIC ?

J'ajouterai, par exemple, pour ce qui est du secteur des biotechnologies, qu'il apparaît nécessaire, pour rattraper notre retard dans ce secteur d'accroître les incitations fiscales déjà importantes, mais pas suffisantes, à destination des acteurs concernés : création de FCPI et de fonds d'amorçage dédiés à ces technologies, participations plus

importantes de l'ANVAR, mise en place de prêts bancaires garantis, création de sociétés à capital risque uni-personnelles.

Avant de conclure, je tiens à vous dire, monsieur le ministre, ma satisfaction, partagée par de nombreuses personnes, de voir démarrer le projet SOLEIL ; c'est à vous que nous le devons.

M. François Brottes, rapporteur pour avis suppléant. En effet !

M. Pierre Lasbordes, rapporteur pour avis. Pour conclure, je dirai que l'ensemble de ces analyses et propositions souligne la nécessité d'un véritable débat approfondi sur la recherche, avec la communauté scientifique puis au Parlement. Je regrette, monsieur le ministre, que vous n'ayez pas profité de ces deux années d'exercice pour le lancer, d'autant que vous avez exprimé à plusieurs reprises dans la presse le désir de voir les « politiques » s'intéresser à ce secteur. C'est sans doute pour réclamer un tel débat que la commission des affaires culturelles a exprimé un avis défavorable sur les crédits de la recherche pour 2002.

Monsieur le ministre, vous souhaitez, j'en suis certain, comme moi-même et de nombreux collègues ici présents faire en sorte que la recherche française soit plus performante. Mais encore faut-il s'en donner les moyens ! Malheureusement ceux prévus dans l'actuel budget sont insuffisants, même s'ils témoignent d'une inflexion depuis votre arrivée.

M. François Brottes, rapporteur pour avis suppléant. C'est contradictoire !

Mme la présidente. Dans la discussion, la parole est à M. Renaud Muselier, pour le groupe RPR.

M. Renaud Muselier. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, en 1970, 75 % des enfants leucémiques mouraient faute de traitement efficace. Aujourd'hui, la proportion est inversée et 75 % des enfants leucémiques guérissent.

Plus que jamais, nos concitoyens sont sensibles aux avancées de la recherche. Ils espèrent des progrès notables sur le terrain des maladies génétiques, en matière de recherche sur le cancer. Ils sont inquiets face à l'expansion des OGM, souhaitent des réponses à la pollution, veulent être rassurés quant à l'irruption du bioterrorisme dans leur quotidien. Ils sont en droit d'attendre des réponses de la communauté scientifique. Oui, la recherche française constitue un des enjeux majeurs de l'avenir.

Nous pouvons donc regretter que votre budget n'ait pas profité de la croissance de la France au cours de ces dernières années. Alors que les Français et notre économie attendent beaucoup de la recherche, vous nous présentez un budget de gestion et non pas un budget fondateur.

M. Philippe Séguin. Très bien !

M. Renaud Muselier. Pourtant, monsieur le ministre, les indicateurs appelant à une refondation d'urgence de la recherche publique française ne manquent pas. Notre recherche publique est en crise, qu'il s'agisse de ses forces vives, des chercheurs, ou de ses structures. Or votre budget n'en tient pas compte.

Le financement de la recherche est très profondément insuffisant. La gauche, qui avait fait de ce secteur l'apanage de sa politique sous le gouvernement Jospin, a fait diminuer le pourcentage du PIB qui y est consacré en dépit d'un effort de plus en plus important des entreprises privées.

M. Philippe Séguin. C'est vrai !

M. François Brottes, rapporteur pour avis suppléant. Il faut oser le dire !

M. Renaud Muselier. Dans ce financement, la recherche en santé est particulièrement défavorisée. En effet, c'est le domaine dans lequel la recherche française investit le moins de tous les pays de l'OCDE.

Il est intéressant de constater que dans son discours de l'Union, le président des Etats-Unis insiste chaque année en priorité sur la recherche médicale.

Le président Clinton a annoncé et réalisé le doublement tous les quatre ans du financement de la recherche médicale. Le président Bush a repris cet objectif.

Face à cet investissement majeur des Etats-Unis, la France ne peut pas être compétitive sans une augmentation massive du financement de la recherche, aussi bien pour l'intérêt direct qu'en ont les Français qu'en termes de stratégie de développement industriel à venir.

M. Philippe Séguin. Très bien !

M. Renaud Muselier. La recherche française n'est plus attractive. La capacité à attirer un vivier de jeunes chercheurs est un indice déterminant quant à l'attractivité. Plusieurs critères objectifs permettent de se faire une idée de la réalité.

Nous constatons une baisse importante du nombre des inscrits et des diplômés en DEA. L'importance des inscriptions en sciences humaines et sociales donne une image trompeuse de la réalité. La situation est dramatique, en particulier dans les sciences dures.

Les chiffres de votre ministère font apparaître une diminution de 13 % du nombre global des inscrits en DEA par rapport à 1993-1994, et de 8 % en sciences de la terre et de l'univers par exemple. Le nombre des diplômés de DEA est en baisse continue depuis 1996. En 1999, on note un recul de 11,6 % par rapport à 1994.

Nous observons une baisse sensible du nombre de thèses soutenues et des thèses en cours. Entre 1994 et 1999, le nombre de thèses soutenues a considérablement diminué dans les sciences dures : en mathématiques de 26 %, en chimie de 20 % et en physique de 16 %. Le nombre des thèses en cours a diminué de 3,1 % rien que pour l'année 2000.

Ces évolutions permettent de faire un peu de prospective. Toujours d'après les chiffres de votre ministère, l'estimation du flux des docteurs pour les années à venir donne un chiffre de 9 500 docteurs environ en 2003-2004, soit une chute de 7,1 % du nombre de soutenances de thèses. Dans le même temps, les étudiants étrangers sont de moins en moins tentés de venir poursuivre leurs études en France.

M. Philippe Séguin. C'est vrai !

M. Renaud Muselier. Si la recherche ne semble plus très attractive pour les jeunes Français, elle ne l'est pas plus pour les jeunes chercheurs étrangers. La proportion des étudiants étrangers inscrits en thèse dans notre pays est de 24,9 %, en baisse continue depuis 1993. Depuis cette date, le nombre de doctorants étrangers hors Union européenne décline. Ils représentaient 25 % des doctorants de 1993, et seulement 19 % en 2000. Quant au nombre de doctorants originaires de l'Union européenne, s'il avait légèrement progressé entre 1993 et 1997, il n'en est plus ainsi et il a même baissé de 0,5 %.

En outre, de 1995 à 1999, le nombre de docteurs étrangers a chuté de près de 9 %. En 1992, un docteur sur trois était un docteur étranger. En 1999, cette proportion n'était plus que d'un sur cinq.

M. Philippe Séguin. C'est préoccupant !

M. Renaud Muselier. Venons-en maintenant au financement des thèses. En ce domaine, la situation est loin d'être idyllique. En ce qui concerne les thèses soutenues, les financements *stricto sensu*, hors salaires, ne représentent que 62 % des docteurs ayant soutenu leur thèse en 1999, soit une proportion identique depuis 1994. S'agissant des thèses en cours, si 48 % des doctorants bénéficient d'un financement - 0,5 % -, ce chiffre doit être confronté à un autre, celui de la baisse concomitante du nombre global des inscrits, qui est de 3,7 %.

Le devenir des chercheurs demeure préoccupant. Les structures sont trop rigides dans le cursus actuel. On recrute encore trop de chercheurs avant l'âge de trente ans, dont le cursus suivra ensuite un classement et une progression de carrière liée en partie à l'âge et en partie seulement à la qualité de leurs résultats. Il n'est pas raisonnable de figer définitivement quelqu'un dans un métier de chercheur à partir de l'âge de trente ans. La tendance actuelle qui consiste à recruter plus tard des chercheurs est légitime, mais pose des problèmes majeurs, en particulier du fait de l'absence complète de cadre juridique en France pour des positions de contractuels dans l'intervalle entre le passage de la thèse et la période de recrutement - les post-docs.

Le rayonnement du pays et sa capacité interne à générer de la recherche de qualité reposent en grande partie sur le dynamisme des plus jeunes, les doctorants et les jeunes en situation post-doctorale. Le dynamisme et la réussite des Etats-Unis sont en très grande partie liés à sa capacité d'attraction à ce niveau. Actuellement, la rigidité du code du travail nous empêche de trouver des solutions de type contractuel pour ce type de chercheurs.

M. Philippe Séguin. Hélas !

M. Renaud Muselier. Il est indispensable de trouver une solution pour que la France devienne un pays attractif en termes de recherche à ce niveau et que le recrutement porte sur des chercheurs de formation française ou étrangère.

Il est essentiel aussi de multiplier ce type de position d'accueil en prévoyant des postes intermédiaires aux chercheurs actuellement exilés dans des pays étrangers, afin qu'ils puissent reprendre contact avec des équipes travaillant en France.

M. Philippe Séguin. Dieu sait s'il y en a !

M. Renaud Muselier. Ceci se traduit par une exportation massive des thésards, en particulier vers les Etats-Unis où les financements existent et où tous les docteurs peuvent trouver une place pour travailler pendant trois ou quatre ans. La perte des contacts en France interdira souvent tout retour aux chercheurs expatriés, malgré leur volonté de revenir dans le pays.

La rigidité des statuts empêche également les transferts vers l'enseignement supérieur, mais aussi vers le monde technologique et industriel.

Enfin, l'absence de gestion programmée des emplois conduira, après des années de restriction dans le recrutement, à une explosion du nombre de postes dans les dix ans à venir.

M. François Brottes, rapporteur pour avis suppléant. Ce n'est pas ce qu'on a dit !

M. Renaud Muselier. Par conséquent, les recrutements se feront à des niveaux beaucoup plus faibles qu'actuellement en termes de qualité.

L'absence de capacité de réaction du budget de la recherche pour faire face à ce départ massif aura de graves conséquences à long terme.

M. Philippe Séguin. Tout à fait !

M. Renaud Muselier. Mais ce ne sont pas les uniques raisons du malaise de la recherche. Il n'existe aucune politique d'ensemble quant aux conditions de recrutement des chercheurs ou en matière de gestion de leurs carrières.

La recherche souffre du manque d'une vraie politique de mobilité. La mobilité est une nécessité. Elle est reconnue par tout le monde scientifique. Mais elle doit s'organiser pour permettre le bon fonctionnement de la recherche.

Il est essentiel pour les organismes de recherche de s'ouvrir sur l'extérieur et pour les chercheurs de confronter leur recherche à la réalité de l'enseignement. « Je ne conçois pas l'activité de recherche sans enseignement » proclamait, à juste titre, M. Claude Allègre.

Or, sur ce point encore, nous sommes obligés de constater qu'il n'existe pas de politique d'ensemble, pas de définition d'un cadre général qui imposerait de créer un statut unique de « chercheur enseignant-chercheur » favorisant par là cette ouverture. Il y a quelques mesures, mais elles montrent leurs limites.

M. François Brottes, rapporteur pour avis suppléant. Vous n'avez pas lu le rapport !

M. Renaud Muselier. Je connais le monde de la recherche !

M. Philippe Séguin. Le rapporteur n'aime pas l'opposition !

M. Renaud Muselier. En France, tout semble prévu pour décourager les chercheurs. C'est dans les laboratoires que se développent les connaissances, se construisent les savoir-faire et se préparent les richesses de demain.

Or les chercheurs confirmés, qui devraient consacrer l'essentiel de leur temps et de leurs efforts à leurs recherches, à l'encadrement des plus jeunes et aux contacts avec leurs homologues du monde entier font de plus en plus tout autre chose.

Venons-en à l'application de l'ARTT. C'est le serpent qui se mord la queue. Il est prévu de proposer à l'ensemble des personnels des UMR des modalités de mise en œuvre de l'ARTT qui soient compatibles avec celles définies par le ministère de l'éducation nationale.

La direction du CNRS a choisi, pour ce faire, d'attendre de connaître les dispositions relatives à la mise en place de l'ARTT dans les universités. Votre circulaire, qui est parue le 13 novembre, prévoit tout de même une application au 1^{er} janvier 2002 !

L'ARTT entraînera des facteurs de rigidité supplémentaire - je n'y reviens pas, tout le monde en est conscient. On peut évaluer cette baisse de potentiel de la recherche française à 10 %.

Votre budget, monsieur le ministre, ne répond à aucun des enjeux que je viens d'évoquer. Les promesses du plan pluriannuel sont factices pour garantir l'avenir : comment résorber l'emploi précaire ? Comment assumer les départs en retraite ? Comment appliquer l'ARTT ? Comment répondre à la nécessité de développer la recherche ?

Une bonne partie des créations de postes servira en réalité à résorber les emplois précaires. Il ne s'agit donc pas de créations d'emplois mais plutôt de transformations d'emplois.

La situation de l'emploi scientifique est notoirement déficitaire - six chercheurs pour 1 000 actifs - alors que les Etats-Unis et le Japon connaissent des taux bien supérieurs. Nos concurrents continuent de considérer la matière grise comme un élément essentiel du développement économique. Nous laissons ainsi le fossé se creuser.

L'ensemble des problèmes que je viens d'évoquer ici prouve une nouvelle fois encore la nécessité que s'ouvre enfin un débat national sur la place et les moyens que la France entend accorder à sa recherche publique.

M. Christian Cuvilliez, rapporteur spécial. C'est vrai !

M. Renaud Muselier. A cet égard, permettez-moi de regretter que notre assemblée ne soit pas le lieu d'une telle réflexion.

La recherche et la science sont les outils fondamentaux de l'innovation. Volonté et courage politique sont requis pour doter la France de moyens afin de faire preuve d'une réelle ambition en ce domaine.

Malheureusement, monsieur le ministre, votre budget ne répond ni à l'attente des chercheurs ni aux besoins de la France et c'est la raison pour laquelle le groupe RPR votera contre, comme l'a fait la commission.

M. Philippe Séguin. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. Patrick Leroy, pour le groupe communiste.

M. Patrick Leroy. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, les atteintes à la sécurité que nous avons subies dans le domaine alimentaire, celles sans cesse renouvelées sur l'environnement, l'accélération de la libéralisation du commerce avec son élargissement à des secteurs jusque-là couverts par l'Etat comme l'éducation, la recherche, la culture, la montée en puissance d'une intervention citoyenne du monde pour le respect de l'épanouissement humain dans le cadre d'un développement durable, respectueux de l'environnement, la poussée d'une nouvelle exigence en matière d'éthique qui font s'interroger et intervenir les citoyens sur les OGM, les manipulations génétiques, une soif de savoir et de comprendre, une volonté plus prégnante des citoyens de participer aux prises de décision, l'émergence d'un vaste débat sur le principe de précaution, tout cela place la recherche, ses responsabilités et son devenir dans un contexte nouveau.

La recherche scientifique a aujourd'hui un rôle crucial à jouer. Il en va de l'avenir de l'humanité. Aujourd'hui, ce qui se passe à Doha au Qatar sur les médicaments et la propriété industrielle montre combien il est dangereux pour le développement humain de laisser libre cours à une libéralisation de ce secteur.

Aussi, nous sommes particulièrement attachés à ce que la responsabilité de l'Etat soit réaffirmée sur ce secteur, en termes d'investissements et d'orientations.

Or il est inquiétant de constater que le ratio des dépenses intérieures de recherche et développement par rapport au PIB, qui a augmenté entre 1960 et 1980, décroît depuis vingt ans, pour ne représenter en 2000 que 2,17 %. La part de financement de l'Etat dans ces dépenses, qui était de plus de 70 % dans les années 1970, est tombée à moins de 50 % aujourd'hui. Parallèlement, la contribution des entreprises à ces dépenses progresse. Depuis 1995, la contribution des entreprises à l'effort national de recherche est devenue supérieure à celle de l'Etat. Cependant, depuis 1992, le volume de recherche et développement des entreprises n'augmente plus et reste, caractéristique très inquiétante, concentré sur quelques applications industrielles.

Le rôle de l'Etat et la hauteur de son engagement sont vitaux, et nous sentons déjà combien il est grave pour le développement humain - je pense au secteur de la santé et aux abandons de programmes de recherche dans l'industrie pharmaceutique - de laisser la recherche devenir un facteur de spéculation, d'ajustement des coûts dans la compétition économique.

Si les entreprises ont, elles aussi, une responsabilité sociale et économique en matière de recherche et développement, le déséquilibre est grave lorsque l'Etat se désengage.

Nous sommes encore loin de la « considération » légitime due à la recherche scientifique quand on sait que son rôle est de prévenir et de répondre aux enjeux du développement économique et social de l'humain sur notre planète. Les ministres en charge des affaires spatiales des pays membres de l'Agence spatiale européenne qui se sont réunis les 14 et 15 novembre ont décidé d'engager plus de 10 milliards d'euros de projets dont 2 milliards dans le transport spatial. Le PDG d'Ariane Espace et les autorités concernées demandent que les Etats accroissent leurs contributions pour répondre aux enjeux et faire face à la concurrence internationale. M. Cuvilliez l'a rappelé.

Nous vous avons interpellé, monsieur le ministre, sur la situation que vous avez réservée dans le cadre de ce budget au CEA et au CNES et qui nous préoccupe beaucoup.

Ces deux établissements concourent de manière efficace au développement scientifique et économique de la France. Dans ce domaine où les tensions internationales sont fortes, la France se doit d'être présente de façon honorable si elle veut défendre une pluralité des forces contribuant au développement de la recherche et des réalisations spatiales sur le plan mondial. Car, dans ce domaine, la production des connaissances comme leur valorisation ne souffre aucune pause sous peine d'induire des retards aux conséquences redoutables dans le futur.

Aussi pensons-nous qu'il est inopportun de faire stagner dans cette loi de finances leurs dotations budgétaires. C'est pourquoi nous appelons votre attention avec insistance pour que cette question soit revue dans le sens d'une évolution positive des crédits.

Par ailleurs, la faiblesse de l'évolution des subventions de fonctionnement et d'investissement, ainsi que celle des effectifs entre 1997 et l'exécution 2000, tant dans les EPST que dans les EPIC, montre qu'aucun véritable effort de rattrapage n'a été entrepris au cours de cette période.

Nous sommes satisfaits, en revanche, de voir que l'année 2001 aura marqué une inflexion positive du budget et que cette loi de finances pour 2002 confirme cette tendance. Le budget 2002 marque en effet une progression de 2,2 % par rapport à la loi de finances 2001.

Des priorités sont à nouveau affichées, comme les sciences du vivant, l'énergie et l'environnement, les technologies de l'information et de la communication, les sciences humaines et sociales.

En parallèle, la relance d'une politique de l'emploi dans le cadre d'un plan pluriannuel, avec la création de 463 emplois et la prévision de 1 000 emplois d'ici à quatre ans, est à nos yeux le signe positif d'un nouvel engagement de l'Etat à l'égard de la recherche publique. Nous formulons cette proposition depuis longtemps avec les intéressés et les syndicats. Cela dit, il reste beaucoup à faire, en particulier pour compenser les incidences de la réduction du temps de travail.

En matière d'emploi, nous insistons, monsieur le ministre, pour que vous veilliez à la relève des générations, que vous appréhendez les départs à la retraite et prépariez l'insertion des jeunes, sachant que pour former un chercheur il faut près de dix ans.

Dans le même temps, nous souhaiterions qu'un travail spécifique soit accéléré au niveau de l'enseignement, notamment sur le secondaire, pour sensibiliser aux métiers de la recherche, rendre plus lisibles les débouchés, en clair rendre plus attractives les filières scientifiques.

Si une politique plus dynamique s'initie en matière de création d'emplois, cette sensibilisation auprès des jeunes n'en sera que plus facile.

En conclusion, notre soutien à votre projet de budget 2002 est fondé, monsieur le ministre, sur les perspectives de développement amorcées en 2001 et qu'il confirme. Notre vote est donc un acte de confiance dans la volonté que vous affichez de replacer la recherche scientifique au rang de priorité nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Edouard Landrain, pour le groupe UDF.

M. Edouard Landrain. Monsieur le ministre, nous examinons ce matin les crédits consacrés à la recherche dans le cadre du budget 2002. Lors de l'examen de ce budget en commission élargie, vous nous avez fait part de votre satisfaction quant à l'évolution de ces crédits.

Malheureusement, je ne partage pas votre optimisme, loin s'en faut, et je suis obligé de constater que les crédits proposés cette année ne permettront pas de relancer l'effort national de recherche, pourtant indispensable dans un cadre de plus en plus compétitif.

Les seuls crédits de la recherche figurant dans le bleu budgétaire s'élèvent, pour 2002, à 6 213 millions d'euros en dépenses ordinaires et crédits de paiement, soit en réalité une diminution de 0,7 % en euros constants, compte tenu de l'inflation.

Certes, l'évolution du budget civil de recherche et de technologie est globalement plus satisfaisante avec une croissance de 2,2 %. Mais, à titre de comparaison, les autorisations de programme, en 2002, ne représentent en volume que 82 % de celles du budget de 1993.

Résultat : la part consacrée aux dépenses de recherche et de développement dans le PIB n'a cessé de baisser depuis 1991. La responsabilité est partagée, mais en tout état de cause, il est clair que la recherche ne constitue pas une priorité nationale de votre Gouvernement et que les moyens publics qui lui sont alloués demeurent en déphasage par rapport aux besoins et aux enjeux qu'elle représente en termes de capacité d'innovation et donc de croissance à terme.

M. Renaud Muselier. Tout à fait !

M. Edouard Landrain. C'est d'autant plus inquiétant que, dans le même temps, les autres grands pays ont redoublé d'efforts, venant ainsi creuser le retard de la France, comme le confirme une étude publiée en juin par la Commission européenne sur les politiques de recherche des Quinze, du Japon et des Etats-Unis.

Certes, la position de notre pays n'est pas la plus mauvaise en termes absolus, notamment s'agissant du nombre de chercheurs par habitant, mais elle se détériore dangereusement. La dépense nationale - publique et privée - de recherche et développement n'a augmenté que de 0,6 % entre 1995 et 1999, contre 3 % pour l'ensemble de l'Union européenne, 4,1 % pour le Japon et 5,5 % pour les Etats-Unis.

Dans ce contexte, les priorités définies par le Gouvernement depuis l'année dernière marquent une inflexion. Faut-il en conclure à une rupture avec la politique de

votre prédécesseur qui avait déclaré haut et fort que la recherche ne serait pas sa priorité tant qu'elle ne serait pas réformée ?

M. Renaud Muselier. Il faut le rappeler.

M. Edouard Landrain. Signe de ce changement, vous avez présenté, il y a quelques jours, votre plan décennal de gestion prévisionnelle et pluriannuelle de recrutement pour la période 2001-2010, dont l'objectif est d'anticiper les nombreux départs à la retraite qui se profilent à partir de 2005. Une gestion pluriannuelle apparaît effectivement nécessaire dans ce domaine, car, à l'évidence, l'annualité budgétaire empêche toute faisabilité par rapport aux délais de recherche. Malheureusement, les incertitudes entourant le budget général sont tellement importantes que nous ne pouvons qu'émettre des doutes quant à votre capacité réelle à tenir ces engagements.

M. Christian Cuvilliez, rapporteur spécial. Allons !

M. Edouard Landrain. Première étape de ce plan : vous annoncez cette année la création de 463 postes, dont 100 de chercheurs. Mais c'est, là encore, une présentation habile, car les créations proviennent pour l'essentiel de redéploiements, les emplois créés étant compensés par d'autres qui ne sont pas remplacés dans des disciplines plus traditionnelles.

M. Renaud Muselier. C'est très habile !

M. Edouard Landrain. De ce point de vue, je partage votre souci de concentrer les efforts sur certains secteurs définis comme prioritaires afin d'éviter un saupoudrage nuisible à l'efficacité. Cela étant, il me semblerait une grave erreur de démanteler d'autres disciplines et notamment les sciences fondamentales qui ont toujours constitué un moteur essentiel pour le reste de la recherche.

S'agissant toujours des personnels, je m'interroge sur le sens de la réduction du temps de travail en matière de recherche. La rendre contraignante serait le plus sûr moyen de désorganiser nos équipes de chercheurs. Quand une équipe est sur le point de publier un article, les samedis et les dimanches se passent au laboratoire.

Vous proposez par ailleurs de revaloriser à hauteur de 5,5 % l'allocation de recherche, afin d'attirer davantage de jeunes vers cette carrière. Cet effort répond à une revendication ancienne des thésards qui ont vu leur pouvoir d'achat se dégrader depuis des années.

M. Christian Cuvilliez, rapporteur spécial. C'est vrai !

M. Edouard Landrain. Comme vous l'avez dit vous-même, cela ne peut être qu'un premier pas.

Cet effort sera-t-il suffisant pour inverser la tendance, alors que l'on constate que le nombre de doctorants diminue chaque année d'environ 7 %, et que le nombre d'étudiants dans les filières scientifiques baissent ? J'en doute.

Dans le même temps, notre pays voit partir une partie de ses jeunes chercheurs. S'il est évidemment souhaitable d'encourager la mobilité de nos étudiants, il faut s'assurer qu'ils reviennent chez nous : les « post-doc » à l'étranger représentent 4 000 jeunes, selon les chiffres mêmes du rapport de MM. Cohen et Le Déaut. Actuellement tout semble fait pour décourager cette population : peu de bourses post-doctorales sont disponibles, et les règles légales qui encadrent l'emploi dressent au recrutement des « post-doc » des obstacles souvent insurmontables.

M. Renaud Muselier. C'est bien dommage.

M. Edouard Landrain. Cela étant dit, je suis bien conscient que les moyens de l'Etat ne sont pas extensibles et ne sauraient suffire. Notre faiblesse réside d'ailleurs

plutôt dans l'insuffisance du financement privé qui pourrait dans bien des domaines prendre le relais du financement public.

M. Daniel Chevallier. Très bien !

M. Edouard Landrain. Or, les fonds privés destinés au financement de la recherche n'augmentent annuellement en France que de 3,48 %, contre près de 8,2 % aux Etats-Unis. A cet égard, la reconduction du crédit impôt-recherche est une bonne chose, de même que la loi Allègre, qui permet aux chercheurs de valoriser leurs résultats. Mais ce n'est pas suffisant. J'ai lu dans la presse que le ministère de l'économie envisageait de mettre en place une méthode de financement particulière pour les laboratoires de biotechnologie. Qu'en est-il ? Ne pourrait-on pas créer des fondations à l'américaine, financées par des fonds de pension, pour accroître nos moyens ?

M. Christian Cuvilliez, rapporteur spécial. Aïe, aïe, aïe, çà, ce n'est pas bon !

M. Edouard Landrain. De même, pour sortir de l'impasse des moyens budgétaires, la coopération européenne doit être renforcée. Elle a donné lieu à de grands succès scientifiques et technologiques. Je pense en particulier au CERN à Genève, au projet Ariane, à Airbus.

Aujourd'hui, les sociétés européennes sont sommées de devenir innovantes. Les grandes réalisations, qui demandent un investissement important sur de nombreuses années, ne sont pas possibles sans coopération au niveau de l'Union européenne. Un projet d'espace européen de recherche a été lancé en janvier 2000 dont le principal outil de financement est le programme cadre de recherche et de développement, le PCRD. Le prochain budget de celui-ci représentera 17 milliards d'euros sur cinq ans.

Même si ce PCRD présente encore des imperfections, il a le mérite d'exister et doit être développé, car la recherche européenne souffre encore de lacunes, et ce, souvent en raison des réticences des Etats. Là aussi, volonté et courage politique sont requis pour changer radicalement d'échelle et fournir à la science européenne les finances, la réactivité et l'autonomie nécessaires.

Autre acteur essentiel : les collectivités locales.

M. Renaud Muselier. C'est vrai !

M. Edouard Landrain. Les régions participent à hauteur de 2 milliards de francs aux investissements. Il faut encourager leur implication, par exemple en mettant en place sous leur égide et avec les partenaires locaux publics et privés une offre technologique à destination des PME.

Il est d'autant plus nécessaire de diversifier nos moyens que l'action de l'Etat ne saurait se limiter à un abondement des crédits. Il doit également veiller à leur bonne utilisation. Or, aujourd'hui l'attribution de moyens budgétaires supplémentaires risque de se heurter aux pesanteurs administratives, qui nuisent à leur efficacité. A titre d'exemple, le CNRS n'a consommé en 2000 que la moitié de ses crédits de soutien aux unités de recherche.

Notre système de recherche souffre de trop nombreuses rigidités, réglementaires ou comptables. Je pense en particulier à l'application du code des marchés publics.

M. Christian Cuvilliez, rapporteur spécial. On est tous d'accord là-dessus !

M. Edouard Landrain. Nous avons tous été interpellés sur ce sujet, notamment par les personnels de laboratoires qui se plaignent du surcroît de tâches administratives que cela entraîne, au détriment de leur travail scientifique. Aujourd'hui passer une commande relève du parcours du combattant et, dans bien des cas, entraîne un surcroît par rapport à la situation antérieure.

M. Christian Cuvilliez, rapporteur spécial et M. Renaud Muselier. Absolument !

M. Edouard Landrain. Ces personnels réclament un régime dérogatoire, applicable aux établissements publics pour leurs achats de petite fourniture et matériels. Un contrôle des dépenses engagées serait maintenu, de même que la remise en compétition pour le moyen et le gros équipement scientifique. Vous avez été interpellé sur ce sujet, lors de l'examen en commission élargie des crédits, mais vous n'avez pas pour le moment fourni de réponses.

Monsieur le ministre, nous formons tous le souhait sur ces bancs que la recherche soit une priorité pour notre pays. En effet, la capacité de créer, diffuser et exploiter le savoir est devenue plus que jamais une clé à la fois de la culture et de la création de richesse.

Malheureusement, et en dépit de votre bonne volonté, vous n'avez pas les moyens de mettre en œuvre la politique dont notre pays a besoin pour rester dans la course. C'est la raison pour laquelle le groupe UDF votera contre le budget de la recherche pour 2002.

M. Renaud Muselier et M. Claude Gatignol. Très bien.

M. Christian Cuvilliez, rapporteur spécial. C'est la mort dans l'âme que vous votez contre.

Mme la présidente. La parole est à M. Claude Gatignol, pour le groupe Démocratie libérale et Indépendants.

M. Claude Gatignol. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, les enjeux scientifiques, technologiques, économiques et sociaux de la recherche sont considérables. Les choix politiques d'aujourd'hui conditionnent la position économique qu'occuperont, demain, les pays qui auront su amplifier et diversifier leur effort de recherche et, par conséquent, mobiliser des moyens humains et financiers importants.

M. Renaud Muselier. Très bien.

M. Claude Gatignol. Dans cette compétition internationale, la France, tout comme l'Europe d'ailleurs, accuse un retard énorme par rapport aux Etats-Unis et au Japon. Les divers indicateurs montrent que la France n'est classée qu'au cinquième rang mondial. Et, si l'on examine la progression annuelle moyenne de l'effort de recherche consenti, elle n'est placée qu'au dernier rang des nations européennes, malgré les ratios, monsieur le ministre, que vous avez indiqués en commission élargie. D'ailleurs ceux-ci sont fondés sur le PIB.

Dans ce contexte, le budget que vous nous présentez pour 2002, monsieur le ministre, même s'il comporte des avancées intéressantes, ne permettra pas de combler le retard accumulé et ce, malgré les 6 213 millions d'euros que vous annoncez, tous secteurs comptabilisés.

La priorité affichée, cette année, en faveur de l'emploi scientifique, avec la mise en place d'un plan décennal de gestion prévisionnelle, répond à une réelle nécessité, compte tenu des départs en retraite massifs de chercheurs et d'enseignants-chercheurs attendus pour 2004-2010.

La création en 2002 de 500 emplois, dont 100 postes de chercheurs est, certes, positive. Je tiens néanmoins à rappeler ici qu'une partie de ces créations de postes servira à la résorption de l'emploi précaire. Il s'agit là, monsieur le ministre, de transformation d'emplois et non de véritable création nette d'emplois.

De plus, les créations de postes de chercheurs sont essentiellement orientées vers les disciplines considérées comme prioritaires par votre Gouvernement : les sciences du vivant - c'est heureux, la biologie me touche particulièrement - les TIC, c'est-à-dire les technologies de l'information et de la communication, et la protection de

l'environnement. Il ne faudrait pas que cet effort, monsieur le ministre, s'opère au détriment des disciplines classiques dont les effectifs sont simplement maintenus.

Dans le secteur du nucléaire nous avons aussi besoin d'un renouvellement de chercheurs afin d'accentuer la recherche à la fois sur la sûreté du parc existant et sur la conception des systèmes nucléaires du futur de deuxième et de troisième générations qui assureront demain non seulement notre indépendance énergétique et notre compétitivité, mais également notre place de leader international face au retour annoncé des Etats-Unis.

Je ne suis pas convaincu, monsieur le ministre, par la réponse que vous avez apportée à ma question écrite budgétaire. Compte tenu des multiples champs de compétence du CEA, de l'IRSN - incluant l'IPSN - et de l'IN2P3, des choix vont s'imposer, en matière de politique de recrutement, en fonction de vos priorités disciplinaires. Il y a un problème, il faudra que vous tentiez de nous l'expliquer.

Or, le nucléaire n'est pas un axe prioritaire pour votre gouvernement, et j'ai le sentiment, monsieur le ministre, que le renouvellement des effectifs de chercheurs s'opérera au détriment de cette discipline et je le regrette vivement.

S'agissant des jeunes doctorants, l'augmentation de l'allocation de recherche de 5,5 % va dans le bon sens. Cependant, elle demeure encore insuffisante pour enrayer, à la fois, le processus de désaffection des jeunes pour les filières scientifiques et la fuite de nos cerveaux à l'étranger.

Le nombre de monitorats aurait dû également être augmenté, et des actions fortes auraient dû être initiées par votre ministère, en liaison avec celui de l'éducation nationale, pour inciter les jeunes à se lancer dans les études et les carrières scientifiques. Cette orientation doit commencer très tôt, dès le secondaire puis dans l'enseignement supérieur. J'espère que vous saurez trouver les arguments pour convaincre M. Lang de s'associer à cette démarche.

M. Renaud Muselier. Ça va demander du travail !

M. Edouard Landrain. Il faut aussi engager une réflexion sur la pertinence des grands choix stratégiques, sur l'évaluation des programmes et des projets et sur l'émergence de nouveaux champs disciplinaires, à l'horizon 2004.

Dans cette perspective, je considère qu'il convient de favoriser, dès à présent, le développement des énergies du futur.

Cette décision politique fondamentale passe nécessairement par le développement de la recherche énergétique, notamment sur l'hydrogène qui pourrait bien être pour partie, l'énergie du XXI^e siècle.

Les multiples applications de la pile à combustible, ou plutôt des piles à combustible, que nous avons souhaité mettre en avant avec mon collègue Robert Galley dans un rapport de l'office parlementaire des choix scientifiques et technologiques paru en juillet dernier, peuvent être un formidable atout pour notre économie.

Pour la conquête spatiale, comme pour les sous-marins, pour la voiture - hybride aujourd'hui, électrique demain - comme pour l'usage stationnaire de la production d'énergie - pour les transports, notamment - ou encore l'alimentation d'un téléphone et d'un ordinateur portable, il y a une pile qui peut convenir. Elles peuvent en effet fournir des milliwatts, des watts, des kilowatts et des megawatts.

Les très nombreuses auditions qui ont eu lieu en France, en Europe, en Amérique du Nord et au Japon m'ont confirmé les espoirs immenses portés par ce générateur électro-chimique très complexe.

Il reste toutefois à le sortir des laboratoires d'essais, à passer des séries de prototypes à la série industrielle, à en faire baisser les coûts, à leur faire acquérir de la fiabilité et également à maîtriser tout ce qui touche à l'hydrogène. C'est un beau programme de recherche.

Nous avons constaté là aussi, monsieur le ministre, un retard certain. Le CEA, qui a des compétences dans ce secteur, doit être en mesure d'accroître les moyens qu'il consacre aux recherches sur la pile à combustible. Le réseau PAC doit être réformé. C'est une des recommandations du rapport de l'office. Je souhaite vous convaincre de son bien-fondé par mes propos d'aujourd'hui.

Le contrat d'objectif que vient de signer le CEA avec l'Etat, consistant en un triplement du budget consacré à la PAC entre 2001 et 2004, pourra-t-il être respecté ?

Comment peut-il raisonnablement réaliser cet objectif à budget constant, voire en diminution, en 2002, si l'on tient compte, à la fois, de l'accroissement de ses charges fiscales, et surtout de l'élargissement de ses domaines de compétences ?

L'intensification des programmes du CEA dans le domaine des maladies à prions est sans doute nécessaire. Pour autant, ces efforts de recherche ne doivent pas se substituer à ceux relatifs aux technologies du futur.

Je regrette, monsieur le ministre, que vous n'ayez pas répondu de manière claire et précise, lors de l'examen de votre budget en commission élargie, à ma question sur les énergies du futur et sur les moyens alloués à ces recherches.

A cette question j'en ajoute une autre : que penseriez-vous de faire un bilan des connaissances actuelles sur les piles à combustible ?

Parallèlement à la recherche publique, l'innovation technologique, dans le secteur privé, est aujourd'hui un facteur déterminant pour le développement de nos entreprises, donc pour l'emploi.

Il faut encourager et accompagner les PME et PMI dans leur démarche innovante et, à ce titre, je me réjouis que votre gouvernement ait repris le texte préparé par mon collègue François d'Aubert, lorsqu'il était ministre de la recherche. La loi sur l'innovation et la recherche du 12 juillet 1999 répond effectivement à un besoin.

Pour autant, les entreprises dans notre pays sont soumises à de multiples contraintes fiscales, sociales et réglementaires. Je pense en particulier au coût faramineux et insoupçonné de la RTT Aubry, qui se révèle être un dangereux outil de désorganisation en tous domaines publics et privés, alors que les analystes économiques pronostiquent une vraie récession pour 2002. Dans ces conditions, vous comprendrez, monsieur le ministre, que votre effort en faveur des entreprises innovantes soit jugé insuffisant pour favoriser la recherche dans le secteur privé.

Il faut, de même, encourager le partenariat entre la recherche publique et les entreprises, et favoriser les dépôts de brevets, en particulier dans les EPIC, afin de garantir le maintien, voire la progression, de nos positions sur les marchés à l'exportation.

Les études démontrent que, d'ici à 2009, l'activité spatiale va se multiplier par cinq. Notre industrie française, particulièrement performante dans ce secteur de haute technologie, doit préserver son savoir-faire. Mais elle ne pourra conserver sa place que grâce à un partenariat renforcé avec les Etats européens.

Sur les différents points que je viens d'évoquer, et que j'avais d'ailleurs abordés en commission élargie, vous n'avez apporté, monsieur le ministre, que peu de réponses permettant de considérer que la recherche est une vraie priorité de votre gouvernement, alors que je sais bien que vos propres efforts de recherche budgétaires sont certains. *(Sourires.)*

Compte tenu des enjeux inhérents à la recherche et de votre volonté affichée de sensibiliser nos concitoyens aux questions scientifiques, la nouvelle procédure parlementaire d'examen simplifié de votre budget ne me paraît pas totalement appropriée.

Le budget de la recherche aurait mérité un débat plus approfondi pour évoquer, au-delà des chiffres et des lignes budgétaires, le rôle fondamental de la recherche dans notre société.

L'apport de la science aux questions aussi brûlantes que sont le génie génétique, la bioéthique ou la génomique, véritables enjeux de société pour demain, suppose une très large réflexion et doivent dépasser la confiscation médiatique qui est souvent faite sur ce type de sujet. Tocqueville,...

M. Christian Cuvilliez, rapporteur spécial. Ah, Alexis !

M. Renaud Muselier. Très bonne référence !

M. Claude Gatignol. ... notre illustre ancêtre sur ces bancs, ancien député de la Manche, a écrit : « Je ne peux m'empêcher de craindre que les hommes n'arrivent à ce point de regarder toute théorie nouvelle comme un péril, toute innovation comme un trouble fâcheux. » Il n'y a pas d'évidence naturelle dans ces domaines. Pour dépasser les peurs, proposer des réponses, la recherche, les chercheurs, les scientifiques peuvent nous apporter les éclairages nécessaires à nos prises de décisions politiques. A nous ensuite de promouvoir et de faire partager au plus grand nombre le résultat de ces recherches pour jeter, enfin, les bases d'une véritable culture scientifique dans notre pays. Notre histoire possède tant d'exemples d'applications de la science au service de l'homme.

Pour toutes ces raisons et ces constats, le groupe Démocratie libérale et Indépendants ne peut pas voter votre budget et je le regrette.

M. Renaud Muselier et M. Edouard Landrain. Très bien.

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Chevallier, pour le groupe socialiste.

M. Daniel Chevallier. Monsieur le ministre, nous avons véritablement disséqué votre budget en commission élargie. La nouvelle procédure d'examen nous a permis d'obtenir de votre part tout un ensemble de précisions qui nous le font encore mieux apprécier.

Nous aurions souhaité vous exprimer aujourd'hui le plaisir que nous ressentions à voir votre budget figurer parmi les budgets prioritaires. Mais j'ai bon espoir. Au vu de la trajectoire ascendante sur laquelle il est placé, cet objectif me semble à portée de main.

Si nous n'en sommes pas encore tout à fait là, c'est parce qu'il nous a fallu, il vous a fallu, remettre d'abord ce budget sur une pente ascendante et combler le retard accumulé précédemment.

Je me suis livré à un exercice mathématique simple : si nous avons connu dans la période 1993-1997 le même pourcentage de progression annuelle que celui appliqué entre 1997 et 2002, le montant du budget serait aujourd'hui de plus de 60 milliards de francs. Cela relativise les critiques entendues à l'instant.

Ce handicap étant comblé, il serait normal, monsieur le ministre, de rendre à la recherche sa place prioritaire car c'est sur elle que nous devons nous appuyer pour bâtir notre société de demain. Vos choix et vos orientations vont dans le bon sens tout comme vos axes prioritaires d'intervention. Je les rappellerai brièvement.

En ce qui concerne l'emploi scientifique, il faut relever les 500 créations d'emplois de chercheurs et d'ITA, et aussi les mettre en parallèle avec les 790 suppressions intervenues entre 1993 et 1997. Vous proposez par ailleurs un étalement du recrutement dans le cadre d'un plan pluriannuel décennal, comme le demandaient la quasi-totalité des chercheurs dans les laboratoires.

Pour ce qui relève de l'action en direction des jeunes, c'est l'allocation de recherche qui, enfin ! est revalorisée. Elle avait cumulé un grand retard. Il n'était que temps de donner un signal et vous l'avez fait. Cette démarche méritait d'être appréciée, tout comme celle qui consiste à mieux intégrer les doctorants qui, bien souvent, restaient sur le bord du chemin et qui attendaient des propositions d'intégration directe.

Quant aux moyens de la recherche publique, pour le fonctionnement comme pour les investissements des laboratoires, qu'il s'agisse des établissements publics de recherche ou de la recherche universitaire, ils marquent une nette progression : en cinq ans, ils auront augmenté de 28 %.

Il en est de même des moyens alloués aux thématiques prioritaires, à savoir les sciences du vivant, de l'information et de l'environnement, par l'intermédiaire du fonds national de la science. Les actions en faveur de l'innovation de la recherche industrielle, par le biais du fonds de recherche technologique, sont poursuivies. Tout cela est à mettre au crédit de ce budget.

Par ailleurs, monsieur le ministre, vous nous avez clairement indiqué, au cours du débat en commission de la production et des échanges, votre volonté d'ouvrir une large discussion démocratique sur notre recherche, ce qui tendrait à prouver que celle-ci ne reste plus confinée dans un splendide isolement et qu'elle entend s'ouvrir au dialogue avec nos concitoyens, eux-mêmes demandeurs, car ils entendent de plus en plus se poser en acteurs : acteurs pour leur cadre de vie, acteurs pour participer aux choix, acteurs pour favoriser l'intérêt général plutôt que les intérêts particuliers. Or la recherche est bien au carrefour de ce débat, qu'il s'agisse des biotechnologies, des techniques d'information et de communication, de la bioéthique ou du développement durable. Il nous faut donc mobiliser des moyens humains et financiers pour répondre à ces interrogations, mais également organiser le débat démocratique qui replacera l'homme au centre de ces discussions.

Je tiens à ce propos, monsieur le ministre, à vous faire part de ma satisfaction après avoir appris votre décision d'être partie prenante du débat public qui s'engagera sur les organismes génétiquement modifiés et les essais en plein champ. Je suis convaincu que ce débat public, voulu par le Gouvernement, dans la mesure où pas moins de cinq ministères seront concernés, sera transparent, large et ouvert. J'espère que le Parlement y sera intimement associé et que nous pourrons, comme nous l'avons fait lors du débat sur la sécurité alimentaire, consacrer une séance à ce sujet. Nous nous étions déjà retrouvés dans cette enceinte pour débattre du dossier de la sécurité alimentaire avec l'ensemble des ministres concernés, et cette discussion a abouti à une décision de votre part que je salue également : je veux parler de la mobilisation des moyens financiers pour relancer la recherche sur le prion.

Ce faisant, vous aviez parfaitement saisi tout le sens du principe de précaution, qui consiste à conjuguer prudence et moyens de recherche supplémentaires, pour trouver des solutions aux questions qui nous préoccupent.

Autant dire, monsieur le ministre, que votre budget nous satisfait totalement. Il va dans le bon sens, il répond à nos préoccupations : c'est pourquoi le groupe socialiste le votera sans aucun état d'âme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Renaud Muselier. Mais tout seul...

M. le président. La parole est à M. le ministre de la recherche.

M. Roger-Gérard Schwartzenberg, ministre de la recherche. Madame la présidente, messieurs les députés, je félicite les rapporteurs pour le travail qu'il ont accompli et je remercie les orateurs qui ont bien voulu participer à ce débat. Celui-ci porte sur une ambition qui visiblement nous rassemble, puisque tous ont exprimé l'intérêt qu'ils portaient à la recherche et plus particulièrement à la recherche publique. Notre débat en commission élargie, très riche, m'ayant déjà donné l'occasion de vous présenter les grandes lignes de ce budget, je ne le reprendrai pas et je m'attacherai à répondre aux différents intervenants, en commençant bien sûr par les rapporteurs.

Je vais ainsi pouvoir apporter des informations récentes à M. Cuvilliez, dont je connais l'attachement, partagé par Pierre Cohen et de nombreux autres députés, aux activités spatiales. En effet, le conseil des ministres de l'Agence spatiale européenne qui s'est tenu avant-hier et hier à Edimbourg, s'est traduit par des décisions très positives dans le domaine des lanceurs, en particulier pour Ariane, à la demande et, disons-le, grâce à l'insistance de la France. Pas moins de 2,1 milliards d'euros seront ainsi consacrés à la filière Ariane par l'ESA, l'Agence spatiale européenne. Cela englobe le programme Ariane 5 Plus, programme d'amélioration des performances technologiques du lanceur Ariane, le programme d'accompagnement technologique ARTA, le programme INFRA – Infrastructures – qui vise à réduire les disparités de concurrence entre les lanceurs américains, qui bénéficient presque gratuitement des bases de l'armée américaine, et les lanceurs européens et Ariane qui assurent 50 % du financement du centre spatial guyanais ; la quatrième décision porte précisément sur une résolution relative au financement du centre spatial guyanais.

Il est à noter que j'ai pu obtenir de l'Allemagne qu'elle consacre 1 milliard de francs de plus que ce qui était initialement prévu aux programmes INFRA, ARTA et Ariane 5 Plus.

M. Renaud Muselier. Bravo, monsieur le ministre !

M. Edouard Landrain. Il faut qu'ils paient !

M. le ministre de la recherche. Comme le souligne M. Muselier, que je remercie de son intervention (*Sourires*), il ne serait pas normal que notre budget national, à travers le CNES, se retrouve à supporter seul la totalité de l'effort. Si nous parvenons à stabiliser le budget du CNES – ce que nous faisons, puisqu'il ne baisse plus, contrairement aux années précédentes – tout en parvenant à obtenir des crédits supplémentaires des autres pays contributeurs à l'ESA comme l'Allemagne, deuxième contributeur après la France, cela est tout bénéfique pour l'Europe en général et pour notre pays en particulier.

Le programme Galileo auquel, je le sais, Christian Cuvilliez porte également un grand intérêt, a lui aussi fait l'objet d'une décision très importante – vous m'en voudriez d'employer l'adjectif « historique » – avec le lancement de sa phase de développement. Celle-ci représente

un coût de 1 milliard d'euros, supporté pour moitié entre l'Agence spatiale et l'Union européenne, via le conseil « transports ». Pour la première fois, l'Agence spatiale européenne a décidé de voter 547 millions d'euros au titre de la phase de développement de Galileo. C'est là un signal politique très fort à l'adresse des autres pays, qui n'étaient pas tous aussi convaincus que nous de la nécessité de se doter d'un système équivalent au GPS américain, et par voie de conséquence indépendant, mais également en direction de l'Union européenne, du conseil « transports », qui, voyant l'effort réalisé par l'ESA, fera certainement de même.

M. Loïc Bouvard. Espérons-le !

M. le ministre de la recherche. L'espoir fait vivre, monsieur Bouvard, et généralement l'espoir est suivi d'actions concrètes.

M. Loïc Bouvard. Très juste !

M. le ministre de la recherche. M. Cuvilliez s'est également intéressé au CEA, comme bien d'autres députés. Je tiens à les rassurer. Le CEA a visiblement un budget de relations publiques à la mesure de son budget général : 6,72 milliards de francs en dépenses ordinaires et en crédits de paiement... Rappelons à ce propos que la subvention du CEA a connu une forte progression entre 1998 et 2001 puisqu'elle a augmenté de 700 millions de francs. La stabilisation observée pour 2002 doit donc s'apprécier dans la durée. On ne saurait en tout cas en déduire que le CEA soit exactement dans la situation de Cosette... (*Sourires.*)

M. Renaud Muselier. Ni le ministre dans celle de Thérardier !

M. le ministre de la recherche. En ce qui concerne la nécessité du débat démocratique, je partage tout à fait le sentiment de M. Cuvilliez et de M. Chevallier, qui souhaitent que la science soit au cœur du débat public. Je soulignerai à cet égard l'importance des assises de la culture scientifique et technique, auxquelles participe le ministère de la recherche et qui ont commencé par une première série de colloques lundi dernier. Cette initiative permettra de « repolitiser » la science, au sens le plus noble du terme, c'est-à-dire de lui redonner sa place dans le débat civique et politique dans la cité. Car je trouve que Jaurès, de Gaulle ou Mendès-France parlaient plus de la science que nous n'en parlons actuellement – à l'exception de ceux qui sont réunis ici et que je ne saurais jamais assez remercier du véritable intérêt qu'ils lui portent.

M. Renaud Muselier. Quelle délicatesse !

M. le ministre de la recherche. Merci de le constater !

Je remercie très vivement François Brottes, qui s'exprimait au nom de la commission de la production et des échanges, d'avoir bien voulu souligner les aspects positifs de ce budget. Le problème des allocations de recherche en particulier est pour nous un sujet de constante préoccupation. L'effort engagé depuis quelques années a d'abord porté, vous le savez, sur le nombre d'allocataires de recherche, dont le flux annuel est passé de 3 600 à la rentrée 1996 à 4 000 à la rentrée 2001. Nous avons donc au total, « en stock », si je puis dire, 11 900 allocataires. L'effort portera désormais, tout au moins si l'Assemblée veut bien adopter ce projet de budget, sur le montant de l'allocation de recherche, que nous proposons de majorer de 5,5 %. C'est une première étape, mais cela représente déjà 95 millions de francs. Il faut en outre savoir qu'une bonne part des nouveaux allocataires de recherche sont en même temps moniteurs de l'enseignement supérieur et perçoivent à ce titre 2 200 francs supplémentaires. Ils se

retrouveront donc à toucher 10 000 francs mensuels, tout au moins pour les 67 % d'allocataires qui sont dans ce cas.

M. Lasbordes nous a répété ce qu'il avait déjà dit il y a quelques jours, à savoir que la commission des affaires culturelles a rejeté ce projet de budget. C'est exact, mais par quatre voix contre trois, et dans une configuration très conjoncturelle. La répartition des présents ne reflétait peut-être pas exactement la composition de la commission ; sans doute aurait-elle exprimé un autre sentiment si elle s'était réunie dans d'autres conditions.

M. Renaud Muselier. C'est la règle du jeu.

M. le ministre de la recherche. Mais, après tout, ce qui importe, une fois le travail préparatoire effectué en commission, c'est le vote souverain de l'Assemblée nationale en séance publique.

M. Lasbordes a avancé quelques assertions avec lesquelles il me pardonnera de n'être pas d'accord – de même que je comprends fort bien qu'il n'approuve pas les miennes. Le synchrotron fait figure d'exception : je remercie M. Lasbordes d'avoir bien voulu reconnaître qu'il était en construction, et dans sa propre circonscription qui plus est... (*Sourires.*)

M. Pierre Lasbordes, rapporteur pour avis suppléant. Grâce à vous ?

M. François Brottes. Quelle ingratitude !

M. le ministre de la recherche. ... grâce notamment au conseil général de l'Essonne, présidé par Michel Berson, qui a voté un crédit très important...

M. Patrick Leroy. La région aussi a participé !

M. le ministre de la recherche. ... et au conseil régional d'Ile-de-France. Les collectivités locales ont su joindre leurs efforts à celui de l'Etat pour cette grande cause d'intérêt national.

M. Renaud Muselier. Nous voilà assurés qu'il sera construit !

M. le ministre de la recherche. M. Lasbordes a estimé que nous ne créons pas assez d'emplois. N'est-ce pas Disraeli qui disait – mais peut-être est-ce un autre, nous allons mettre un chercheur là-dessus (*Sourires*) : « Quand je me regarde, je me désole ; quand je me compare, je me rassure. » Je vais donc prendre la deuxième option et comparer ce que nous avons fait depuis 1997 avec ce qui a été fait auparavant. Si l'on observe la situation des emplois entre 1993 et 1997 dans l'appareil de recherche publique, force est d'admettre qu'il y avait trop peu d'emplois créés et, de surcroît, trop d'emplois supprimés : 928 au total durant la période... Nul n'est parfait, me direz-vous, mais l'imperfection est loin d'être le seul fait de l'actuelle majorité !

M. Christian Cuvilliez, rapporteur spécial. Certes.

M. le ministre de la recherche. En ce qui concerne le code des marchés publics, de nombreux députés appartenant tant à la majorité qu'à l'opposition étaient intervenus sur ce sujet en commission et je confesse avoir oublié de leur répondre. Je connais très bien les préoccupations des chercheurs, des directeurs d'organismes de recherche ou des unités face aux complexités que leur impose le code des marchés publics. Nous avons donc procédé à deux séries d'assouplissements. Une première a été mise en œuvre dès 1999 avec le décret du 29 avril 1999 relatif aux marchés fractionnés ; à la suite d'un rapport remis par M. Rouvillois, une deuxième série d'assouplissements a été introduite par le décret du 9 novembre 2000. Nous continuerons à procéder à des améliorations afin de rendre les procédures plus aisées et

plus rapides à mettre en œuvre, en jouant notamment sur une déconcentration accrue afin que les passations de contrats n'aient plus à remonter systématiquement dans les directions nationales et qu'elles puissent s'effectuer au niveau local, si les directions en sont d'accord. C'est ainsi que l'on procède, par exemple, au CEA, dont on ne chantera décidément jamais assez les louanges...

En ce qui concerne les étudiants en thèse, M. Muselier a regretté une certaine baisse au niveau des DEA et des soutenances. Cette constatation fait partie des éléments exacts qu'a relevés M. Muselier. Je veux dire par là que ce n'était peut-être pas le cas de la totalité des éléments qu'il a cités. Mais celui-là l'était. (*Sourires*)

M. Renaud Muselier. Merci !

M. le ministre de la recherche. Cette baisse est due à un phénomène que nous devons prendre en considération. Même si elle s'est atténuée ces derniers mois, mais la reprise économique que nous connaissons depuis quelque temps offre d'autres voies pour ceux qui se destinent à la recherche et rend le choix plus ouvert : on peut se diriger vers la recherche publique, en allant jusqu'au bout du DEA, en soutenant une thèse, etc., mais on peut également viser les emplois du secteur privé, plus nombreux qu'ils ne l'étaient à l'époque où la situation économique était moins favorable. C'est précisément pour essayer de lutter contre ce phénomène – et beaucoup d'autres – que nous mettons en œuvre le plan décennal de gestion prévisionnelle et donc pluriannuelle de l'emploi public.

M. Muselier considère que le secteur des sciences de la vie, qu'il connaît bien, mériterait un effort particulier au niveau de la recherche médicale, notamment biomédicale. Mais cet effort est fait, les chiffres le montrent : les sciences de la vie constituent le premier poste du BCRD, dont un quart leur est consacré. Leurs crédits progresseront de 3,4 % en 2002. Ainsi, l'INSERM bénéficie de 80 créations d'emplois après avoir déjà eu droit à une centaine de créations dans le budget 2001. En deux ans, ses moyens de fonctionnement et d'investissement se seront accrus de 28 %. Tout cela témoigne de notre préoccupation à l'égard de la recherche médicale à laquelle M. Muselier est lui aussi, à juste titre, très attaché.

Quant à la baisse du nombre de chercheurs étrangers dans nos universités ou laboratoires observée ces dernières années, elle tient moins à un prétendu déclin de l'attractivité de la recherche française qu'aux dispositions prises par certains ministres de l'intérieur...

M. Daniel Chevallier. En effet !

M. Christian Cuvilliez, *rapporteur spécial*. ... qui, en refusant d'accorder des visas, ont rendu l'accès des étudiants étrangers plus difficile. Cela est si vrai que Mme Alliot-Marie elle-même a soulevé ce point dans un rapport qu'elle a présenté à la commission des affaires étrangères. Fort heureusement, les deux ministres de l'intérieur qui se sont succédé depuis 1997 ont pris les mesures nécessaires pour qu'il n'en soit plus ainsi.

Vous avez également posé le problème des chercheurs français expatriés. Le plan décennal pour l'emploi qui couvre la période 2001-2010 vise précisément à intégrer rapidement le vivier de jeunes docteurs de grande qualité, qui se retrouvent à attendre en situation contractuelle de post-doctorants ou, pire, à l'étranger – même si leur nombre n'est pas aussi élevé qu'on le croit parfois : le CEREC indique que seulement 7 % des expatriés ne reviennent pas en France à l'issue d'un stage de post-doc de trois ans à l'étranger. Mais c'est déjà beaucoup, en tout cas beaucoup trop. La France n'a pas vocation à servir d'institut de formation de jeunes docteurs pour le

compte d'Etats étrangers qui recueilleraient ensuite, et gratuitement, les fruits de formations dispensées et financées par notre enseignement public...

M. Loïc Bouvard. C'est pourtant ce qui se passe.

M. le ministre de la recherche. ... à plus forte raison lorsque ces Etats consacrent peu de crédits publics à leur enseignement supérieur.

Quelle que soit l'amitié qu'elle peut leur porter par ailleurs, surtout dans les circonstances présentes, la France n'a pas vocation à exercer un mécénat au profit des Etats-Unis d'Amérique, du Japon ou d'autres pays d'Europe...

M. Patrick Leroy. Absolument !

M. le ministre de la recherche. ... en formant, à leur bénéfice, des jeunes docteurs dont elle paierait en outre les études...

M. Edouard Landrain. Très bien !

M. le ministre de la recherche. ... et qui seraient ensuite recrutés par eux.

M. Christian Cuvilliez, *rapporteur spécial*. Très juste !

M. le ministre de la recherche. Parlons de l'évolution du BCRD, puisque M. Muselier a abordé la question, de même que M. Lasbordes, dont les propos ont été implacables – et je ne sais d'ailleurs pas comment j'y survivis. (*Sourires*)

Entre 1993 et 1997 – je prends ces deux dates par hasard, bien entendu (*Sourires*) –, cette évolution a été de 3,4 %. Entre 1997 et 2002 – je prends ces deux dates parce que c'est la période la plus récente –, elle a été de 9,4 %.

M. Daniel Chevallier. Implacable !

M. le ministre de la recherche. Il me semble que c'est plutôt mieux !

Les moyens des laboratoires, entre 1993 et 1997, ont baissé de 12 % ; depuis 1997, ils ont augmenté de 28 %. Entre 1993 et 1997, 929 emplois ont été supprimés ; pour la période 1997-2000, ce sont près de 700 emplois qui ont été créés et un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi scientifique prévoit la création de 1 000 emplois.

M. Edouard Landrain. Par redéploiement !

M. le ministre de la recherche. Pas du tout. Vous êtes de bonne foi, je le sais, monsieur Landrain, et je veux vous rassurer sur ce point : il ne s'agit pas de redéploiement, mais de créations d'emplois nouveaux indépendamment des remplacements à la suite de départs à la retraite. Sur les 1 000 emplois créés dès la période 2001-2004, 800 seront conservés à titre définitif. En effet, soucieux des intérêts du ministère des finances, nous rendons 200 emplois à Bercy, qui, je crois, aurait préféré que nous les lui rendions tous, ce qui aurait été un simple exercice de lissage. Mais telle n'était pas notre ambition. Nous aurons donc fait, si nous votons ce projet de budget, la moitié du parcours pour la période 2001-2002. Les redéploiements s'expliquent ainsi : nous considérons qu'il faut profiter des départs à la retraite pour renforcer les champs disciplinaires prioritaires, qui sont des champs très vastes, pluridisciplinaires : sciences de la vie, sciences et technologies de l'information et de la communication, environnement. Cette réorientation se fera à hauteur de 20 % des départs à la retraite. Mais, notre plan décennal étant, dès sa conception, complémentaire de celui du ministère de l'éducation nationale, et associant l'enseignement supérieur et la recherche, nous pouvons vous assurer que, pendant la période 2001-2010, aucune discipline ne connaîtra de baisse d'effectifs. Mieux, certaines verront leurs effectifs augmenter, même si elles n'appartiennent pas à ces trois champs disciplinaires prioritaires.

Je remercie M. Leroy des appréciations qu'il a bien voulu formuler sur l'inflexion positive du budget 2001 et du projet de budget pour 2002. Je suis particulièrement sensible à l'expression « vote de confiance » qu'il a employée. Je lui redis aussi, pour le rassurer, comme je l'ai fait envers Christian Cuvilliez, que le CNES est vraiment l'objet de toutes nos attentions. J'ai des contacts extrêmement fréquents avec le président et le directeur du CNES. J'ai récemment passé deux jours avec eux à Edimbourg pour le conseil de l'Agence spatiale européenne. Nous travaillons en très étroite liaison.

M. Landrain a parlé de la loi Allègre comme d'une loi positive. C'est exact. M. Gatignol, lui, a dit qu'elle était déjà contenue dans la loi proposée par François d'Aubert. C'est vrai, mais la loi Allègre comporte dix articles. François d'Aubert, que je ne critique pas, connaissant l'intérêt réel qu'il porte à la recherche, n'avait eu le temps de ne préparer qu'un seul article. Ce n'était qu'un effet *starter*, ce qui n'est certes pas négligeable, et qui est même déjà considérable.

Je voudrais dire à M. Landrain que le ministre des finances et celui de la recherche ont souhaité faire un effort particulier, à travers différentes mesures fiscales incitatives, afin que les biotechnologies se développent en France autant qu'elles le font en Grande-Bretagne et en Allemagne. Nous serons à un niveau encore meilleur quand le projet de loi de révision des lois de bioéthique aura été, comme je le souhaite, adopté. Alors, les chercheurs français ne seront pas contraints de rester durablement à l'écart de recherches autorisées dans d'autres pays...

M. Alain Calmat. Très bien !

M. le ministre de la recherche. ... comme le Royaume-Uni, les Etats-Unis - où, même sous l'administration Bush, la recherche bénéficie d'un financement public fédéral - ou l'Australie. Cela permettra à nos chercheurs, qui ont fait récemment circuler une pétition comprenant, parmi ses signataires, quatre prix Nobel, de mettre en œuvre la greffe des « cellules de l'espoir » susceptible de résoudre beaucoup de maladies graves et jusqu'ici parfois incurables, telles que les maladies neuro-dégénératives, diabétiques, cardiaques, hépatiques, ou les lésions de la moelle épinière.

Pardonnez-moi d'être un peu long. M. Gatignol et M. Lasbordes ont évoqué, comme il est normal, la part de l'effort de recherche total français dans le produit national brut, ce qui permet de faire des comparaisons avec les autres pays. Mais, si le rang de classement de la France à cet égard n'est pas aussi bon que nous pourrions tous le souhaiter, il est tout de même appréciable, puisque la part de l'effort de recherche, public et privé, par rapport au PNB est de 3 % au Japon, de 2,6 % aux Etats-Unis, de 2,4 % en Allemagne et de 2,19 % en France. Nous figurons donc au quatrième rang des grands pays de l'OCDE. Je souhaiterais que ce soit plus, et ce sera bientôt le cas, grâce à deux phénomènes : d'une part, les crédits publics de la recherche sont en remontée, et, d'autre part, les entreprises privées consacrent, depuis quelques années - c'est en effet un phénomène récent - davantage de crédits à la recherche. En réalité, pour la seule dépense publique de recherche, nous sommes au premier rang des pays de l'OCDE : le pourcentage par rapport au PNB est de 0,96 % pour la France, devant les Etats-Unis - 0,84 % -, l'Allemagne - 0,82 % -, le Royaume-Uni - 0,69 % - et le Japon - 0,64 %. Ce qui faisait la différence, c'est que, jusqu'à présent, les entre-

prises privées françaises consacraient nettement moins de crédits à la recherche que ne le faisaient les entreprises américaines ou japonaises.

Je suis tout à fait favorable aux recherches sur la pile à combustible, dont a parlé M. Gatignol. Elles ont d'ailleurs été lancées par Claude Allègre avec un réseau national de recherche et d'innovation technologique sur la pile à combustible. J'ai poursuivi cet effort en créant, à Belfort-Montbéliard, un CNRT, un Centre national de recherche technologique sur la pile à combustible. Chacun connaît la sensibilité des élus belfortains aux énergies nouvelles.

Le CEA, pour sa part, diversifie ses activités et travaille également beaucoup sur les énergies renouvelables, même si son sigle ne signifie pas encore Commissariat aux énergies alternatives (*Sourires*), mais Commissariat à l'énergie atomique.

M. Claude Gatignol. Il faudrait dresser le bilan du réseau, monsieur le ministre.

M. le ministre de la recherche. Oui, nous le ferons, mais je peux déjà vous dire qu'il est positif.

Je voudrais dire, en réponse à M. Gatignol - car je sais l'intérêt qu'il porte à la filière hydrogène -, que non seulement nous avons un programme de recherches fondamentales et appliquées dans ce domaine, mais que nous en sommes au stade des applications très concrètes. Ainsi, j'ai assisté, en juin-juillet dernier, à la signature entre PSA et le CEA d'une convention destinée à réaliser rapidement la mise sur le marché de véhicules fonctionnant avec des piles à combustible de manière à réduire la pollution en utilisant une énergie propre obtenue par la transformation de l'hydrogène en électricité. A l'horizon 2004-2005, nous devrions voir sur le marché des véhicules Peugeot qui fonctionneront à l'hydrogène.

En suivant l'ordre des orateurs, je terminerai en remerciant très vivement Daniel Chevallier de ses propos auxquels j'ai été particulièrement sensible. Lui comme moi souhaiterions que le budget de la recherche soit enfin qualifié, comme on dirait en droit pénal, de prioritaire. Pour l'instant, seuls quatre budgets le sont. Mais on s'approche de la barre qui permettra d'y accéder et je souhaite vivement que cela puisse être le cas dès l'année 2003.

Par ailleurs, M. Daniel Chevallier a rappelé, de manière non polémique, que, si l'effort devait être important, c'est aussi parce qu'un certain retard avait été pris au cours des années précédentes, ce qui, sans abuser de la référence proustienne, me conduit à dire que le ministère de la recherche est aussi parfois celui de la recherche du temps perdu. (*Sourires*.) En effet, il nous faut bien admettre que, si l'effort avait été décidé auparavant, nous n'aurions pas à le faire.

M. Christian Cuvilliez, *rapporteur spécial*. A la fin, il y a donc le temps retrouvé !

M. le ministre de la recherche. Je partage entièrement l'opinion de Daniel Chevallier, qui l'a exprimée de manière très éloquente et convaincante en commission élargie : il est indispensable que la science dialogue avec les citoyens. M. Chevallier l'a rappelé, les cinq ministères concernés ont pris la décision de demander à une commission de sages de veiller à l'organisation d'un débat citoyen véritablement transparent sur les OGM. Je souhaite qu'il soit complet, qu'il examine les risques éventuels des OGM pour l'environnement. Des expériences sont en cours, notamment à l'INRA, sur les hybridations ou les flux de pollen. Mais ce débat devra aussi prendre en compte les perspectives nouvelles ouvertes par les OGM en matière d'application thérapeutique, de cultures

plus nutritives, plus durantes à la sécheresse – celles-ci intéressent beaucoup les pays en voie de développement – ainsi que du point de vue d'une moindre utilisation de pesticides qui ont tendance à polluer les nappes phréatiques.

Il faut donc établir un bilan avantages-inconvénients fondé sur une appréciation scientifique des risques. Comme M. Chevallier, je crois à la nécessité du principe de précaution, mais je l'interprète comme lui : il crée une obligation de recherche afin de sortir de l'incertitude. Le principe de précaution n'est pas une sorte de « sabot de Denver » de la recherche qui la clouerait sur place. (*Sourires*) Il vise, au contraire, à considérer que, pour l'instant, dans certains domaines, il faut s'abstenir de mise en culture ou de mise sur le marché : c'est le cas pour les OGM.

M. Christian Cuvilliez, *rapporteur spécial*. Tout à fait !

M. le ministre de la recherche. Nous sommes donc fidèles au moratoire décidé par plusieurs pays européens, mais il est important, si nous voulons prendre de manière définitive des décisions rationnelles, d'avoir une information clairement, scientifiquement, précisément établie par la recherche. La recherche publique, quand elle travaille sur les OGM, ne se comporte ni comme un avocat ni comme un procureur, mais comme un juge d'instruction dont les textes disent qu'il instruit à charge et à décharge.

Je suis tout à fait ouvert à un débat au Parlement sur cette question, mais il appartiendra au ministre des relations avec le Parlement de prendre, en liaison avec la conférence des présidents, les décisions nécessaires.

Enfin, nous sommes nombreux à souhaiter que le projet de loi de révision des lois de bioéthique puisse être rapidement examiné par l'Assemblée nationale. (*Manifestations d'approbations sur les bancs du groupe socialiste*.) Il devrait très certainement venir à l'ordre du jour de l'Assemblée vers le 15 janvier. Je sais que c'est un débat difficile. Il fait appel à la perspective d'avancées scientifiques et médicales de première importance, mais en même temps deux séries d'éléments éthiques sont à prendre en considération parmi lesquels doivent figurer le droit des malades à être soignés et le droit des malades à voir la recherche médicale progresser afin de contribuer à faire reculer la souffrance souvent, la mort parfois. La discussion prochaine de ce texte permettra d'entreprendre des recherches sur ces cellules de l'espoir qui peuvent ouvrir un horizon nouveau pour nombre de malades et leur famille.

Pour terminer, je tiens à remercier tous ceux qui sont intervenus dans ce débat, plus particulièrement ceux qui ont bien voulu porter des appréciations positives sur le projet de budget qui leur était soumis. Mais je ne voudrais pas faire preuve de trop de sélectivité et je remercie aussi ceux qui, bien que formulant des appréciations négatives, sans qu'il y ait toujours dans la négativité de leurs propos des accents de conviction extraordinaire (*Sourires*), ont bien voulu, par leur présence, manifester l'intérêt qu'ils portent à la recherche publique qui nous rassemble tous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste*.)

Mme la présidente. J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Recherche ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 48 784 132 euros ;

« Titre IV : 7 559 486 euros. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 220 000 euros ;
« Crédits de paiement : 610 000 euros. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 2 264 898 000 euros ;
« Crédits de paiement : 1 853 216 000 euros. »

Mme la présidente. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(*Le titre III est adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix le titre IV.

(*Le titre IV est adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

Mme la présidente. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la recherche.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES

Mme la présidente. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002, n° 3262 :

Fonction publique et réforme de l'Etat.

M. Jean Vila, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 30 du rapport n° 3320) ;

M. Alain Turret, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (tome I de l'avis n° 3324).

Industrie, Poste et télécommunications.

Industrie :

M. Michel Destot, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 13 du rapport n° 3320) ;

M. Claude Billard, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (tome VI de l'avis n° 3325) ;

Poste et télécommunications :

M. Edmond Hervé, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 15 du rapport n° 3320) ;

M. François Brottes, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (tome VIII de l'avis n° 3325).

Ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quinze.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

Projet de loi de finances pour 2002

Réunion de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales

COMPTE RENDU INTÉGRAL

(Les questions écrites et les réponses
concernant ces crédits sont publiées page 7983)

Séance du mardi 6 novembre 2001

SOMMAIRE

Crédits de la jeunesse et des sports

M. Jean Le Garrec, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Mme Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports.

M. Alain Barrau, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Mme la ministre.

MM. Renaud Muselier, Edouard Landrain, Patrick Leroy, Charles Ehrmann, Jean-Claude Beauchaud, Philippe Séguin, François Rochebloine, Bernard Outin.

Mme la ministre.

PRÉSIDENCE DE M. JEAN LE GARREC

(La séance est ouverte à neuf heures.)

M. Jean Le Garrec, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Je suis heureux de vous accueillir, madame la ministre de la jeunesse et des sports. Je sais combien ces dernières journées, marquées par le décès d'une très grande sportive après un accident épouvantable, ont dû être difficiles pour vous, en particulier celle d'hier.

Nous allons procéder pour la troisième année à l'examen du budget de la jeunesse et des sports en commission élargie. Interviendront d'abord M. Alain Barrau, rapporteur spécial de la commission des finances de l'économie générale et du Plan, et M. Alain Néri, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Je leur demande de s'en tenir strictement au temps de parole qui leur a été accordé : dix minutes chacun au maximum. Madame la ministre répondra ensuite aux observations des deux rapporteurs. Puis, chaque porte-parole de groupe aura cinq minutes pour s'exprimer. Enfin, dans une troisième phase, si nécessaire, nous procéderons

à une série de questions-réponses. Si chacun y met du sien, cette séance devrait donc être aussi vivante et rapide que celle de l'an passé.

La parole est à Mme la ministre.

Mme Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le président, messieurs les députés, le projet de budget de mon ministère pour 2002 s'élève à 538,7 millions d'euros – puisqu'il faut s'entraîner à compter dans cette monnaie – soit une augmentation de 3,08 % par rapport à celui de cette année.

Pour la quatrième année consécutive, il augmente davantage que le budget global de l'Etat. Permettez-moi de voir dans ce fait la reconnaissance de l'importance que revêtent aujourd'hui dans la société les questions relatives aux jeunes, à la vie associative et, bien sûr, au sport.

Au budget général s'ajoutent les 205 millions d'euros du FNDS, en augmentation de plus de 12 % par rapport à 2001. La part régionale représentera, en 2002, le premier poste de dépenses du fonds, avec environ 80 millions d'euros, largement plus de 500 millions de francs, contre seulement 245 millions en 1997. J'avais fixé comme objectif, en 2000, que 60 % de ces crédits soient attribués directement aux clubs ; cet objectif sera atteint. Quant à l'aide du FNDS en faveur de la modernisation et de la rénovation des équipements sportifs, elle bénéficiera de près de 46 millions d'euros, soit une augmentation de 62 % par rapport à 2001.

Je n'oublie pas le FNDVA, porté à 9,9 millions d'euros, soit une augmentation de 62,5 %. Ces crédits permettront de mettre à la disposition des associations des moyens de formation importants.

Pour l'ensemble des crédits ordonnancés par mon ministère, un montant global de 754,42 millions d'euros sera donc mis au service du mouvement sportif, des jeunes et de l'éducation populaire. Cette augmentation de 6 % est nécessaire car les lois que vous avez débattues et adoptées sont progressivement mises en œuvre : 61 décrets sont en cours d'élaboration, plus de la

moitié ayant déjà vu le jour après être passés devant le conseil d'Etat. Certaines de ces mesures demandent des moyens supplémentaires, comme la création du CNAPS ou les conseils prodigués aux centres de formation et au pôle Espoir – je pourrais prendre d'autres exemples, comme la lutte contre le dopage, sur laquelle je reviendrai.

A propos du personnel, un effort important sera accompli pour la résorption de l'emploi précaire puisque 60 supports budgétaires nouveaux sont créés à cet effet, notamment au bénéfice des établissements.

L'accords sur l'aménagement et la réduction du temps de travail a été signé. C'est une avancée sociale dont je me félicite, mais aussi un moyen d'améliorer le service public rendu dans le cadre de nos missions, au travers notamment, de nos directions départementales et de nos établissements.

Le projet de budget pour 2002 s'attache, en premier lieu, à favoriser l'accessibilité aux pratiques et à développer l'emploi et la formation des jeunes.

Ainsi le coupon-sport va-t-il connaître une nouvelle augmentation de 10 %.

Les bourses BAFA et BAFD progressent de 15 % et bénéficieront à 2 500 jeunes supplémentaires.

Parallèlement, la démocratisation de la formation initiale aux métiers de l'animation sera renforcée, avec des crédits en hausse de près de 24 %.

Enfin, le ministère s'est particulièrement investi, avec les responsables de l'éducation populaire et du mouvement sportif, dans le dispositif « nouveaux services emplois-jeunes », grâce auquel le monde associatif emploie déjà plus de 56 000 jeunes salariés. Les crédits affectés à leur formation seront accrus pour qu'ils soient en mesure de trouver un débouché professionnel dans le cadre des aménagements à ce dispositif qui seront mis au pied dans les années à venir.

Nos deux offices, l'office franco-allemand de la jeunesse et l'office franco-québécois de la jeunesse, contribuent à cet effort de formation professionnelle en diversifiant les publics jeunes auxquels ils s'adressent tout en maintenant, bien sûr, l'effort sur les échanges linguistiques et culturels.

La deuxième priorité de ce budget est la poursuite du dialogue avec les jeunes et le développement de l'éducation populaire.

La loi du 17 juillet 2001 a consacré le conseil national de la jeunesse. Cette instance avec les conseils départementaux et les conseils locaux qui mettent en place un peu partout, est un lieu, un espace où les jeunes s'exercent à la citoyenneté, travaillent, font des propositions extrêmement sérieuses et rigoureuses, comme l'a montré la deuxième rencontre avec le Gouvernement, qui s'est tenue le 13 octobre. Du reste, vous le savez, ces jeunes seront amenés à présenter à l'Assemblée nationale un rapport sur leur activité, comme l'a prévu la loi. En 2002, les moyens de fonctionnement du conseil national et des conseils départementaux de la jeunesse seront encore renforcés.

Le réseau information jeunesse, quant à lui, poursuivra sa modernisation entamée en 2001, grâce à la construction d'un site Internet et à la préparation de la numérisation des données. Les 1 600 structures du réseau reçoivent plus de 5 millions de jeunes par an, ce qui justifie une augmentation des crédits de 9 %, comme l'avaient réclamé de nombreux parlementaires.

Le plan d'action des jeunes pour la société de l'information, qui s'appuie très largement sur ce réseau, bénéficiera également de moyens importants. Il a pour objet de permettre à l'ensemble des jeunes d'accéder gratuitement à Internet et aux techniques de la communication, tout en bénéficiant d'un encadrement de professionnels. Aujourd'hui, 500 « points cyb » sont déjà opérationnels et cinq CRE proposent désormais des formations au niveau BEATEP, qui prépare à l'encadrement de ces structures.

L'année du centenaire de la loi sur les associations arrive à son terme, mais nous devons continuer à répondre aux attentes des bénévoles et du mouvement associatif. Vous le savez, une nouvelle circulaire sur les déductions fiscales prend en compte les insatisfactions qui s'étaient exprimées, parmi les bénévoles, après la publication de la première. Les subventions aux associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire franchiront la barre des 10 millions d'euros. Quant aux associations locales, elles bénéficieront, en plus des subventions

renforcées, de mesures nouvelles tendant notamment à accorder une subvention aux structures émergentes qui attendent un agrément. Le FONJEP bénéficiera également d'une nouvelle augmentation de postes, au nombre de 50 pour répondre à ce besoin réel du mouvement associatif.

Le troisième objectif du projet de budget pour 2002 est de soutenir le sport dans la diversité de ses pratiques.

D'abord, l'accès au sport pour tous et toutes reste inscrit au rang de mes priorités – j'ai déjà parlé du coupon-sport. Seront, en outre, renforcées la promotion du sport féminin, la pratique sportive en entreprise et la lutte contre toutes les formes de violence dans le sport, sans oublier l'aide aux clubs – je viens de l'évoquer –, qui a presque doublé en quatre ans.

J'insiste sur la lutte contre la violence puisque l'actualité de ce week-end – de durs affrontements, en Île-en-France, entre un arbitre et deux équipes – nous rappelle que les problèmes ne sont pas réglés. Il faut donc renforcer le dispositif que nous avons mis en place avec le ministre de l'intérieur, M. Daniel Vaillant – il s'étend dorénavant à 26 départements et inclut des officiers de police référents travaillant en direct avec le mouvement sportif. Et nous avons lancé, au mois de mai dernier, une campagne avec le slogan « Hors-jeu la violence ! » associant de très grands champions et championnes. Mais il faudra encore être attentifs pour que nous puissions faire reculer ce phénomène partout dans le pays.

Par ailleurs, le soutien aux grandes manifestations sportives sera très significatif, dans le budget 2002, avec, bien sûr, les jeux Olympiques d'hiver de Salt Lake City, qui bénéficieront de 3,35 millions d'euros pour 158 sportifs engagés, dont 35 au titre des jeux Paralympiques. En 2002, la France sera par ailleurs organisatrice de très nombreux championnats du monde, dont les Championnats du monde d'athlétisme handisport, à Villeneuve-d'Ascq. Nous devons également accompagner la préparation des Championnats du monde d'athlétisme de 2003, auxquels ce budget consacre 7,6 millions d'euros.

Les moyens alloués à la préparation des équipes de France de haut niveau sont également accrus. En même temps, nous accompagnons l'accueil et l'encadrement des sportifs mineurs dans les filières de haut niveau, conformément à la loi que vous avez adoptée.

Enfin, le dispositif d'encadrement technique des fédérations sportives est consolidé avec cinq contrats de préparations olympiques supplémentaires, qui viennent s'ajouter aux 403 agents contractuels et aux 1 200 fonctionnaires placés auprès des fédérations et des organismes déconcentrés. Cet effort ne doit pas être relâché car les cadres techniques contribuent grandement au succès du sport français, notamment du sport collectif.

En trois ans, l'INSEP, avec son nouveau statut, verra effectuer tous les travaux nécessaires à sa modernisation, comme je m'y étais engagée, et chaque région disposera dorénavant d'un CREPS.

Mon quatrième objectif est l'intensification de l'action pour la santé des sportifs et contre le dopage.

A part deux décrets encore en concertation avec le ministère de la santé, la totalité des textes d'application de la loi du 23 mars 1999 sont maintenant publiés. La loi est donc entrée dans une phase pleinement opérationnelle, avec les médecins régionaux et les antennes régionales, qui se créent à un rythme très rapide et seront toutes en place, je pense, dès le premier trimestre 2002. Tout le travail de prévention, de suivi et de conseil auprès du monde sportif, de son encadrement et des médecins, sera sans aucun doute positif. Mon collègue Bernard Kouchner et moi-même avons d'ailleurs organisé une réunion de travail avec le monde médical, à Poitiers, qui s'est révélée très riche et nous donne des clés pour avancer vers une médecine du sport consolidée.

Pour renforcer encore le suivi médical des sportifs, les moyens consacrés à la prévention vont bénéficier d'une mesure nouvelle de 3 millions d'euros. Par ailleurs, le laboratoire national de Châtenay-Malabry sera, dès le 1^{er} janvier 2002, érigé en établissement public administratif. Ce nouveau statut stable consolidera son fonctionnement et sera accompagné de création de postes. Nous l'aiderons également à poursuivre sa modernisation et sa mise en conformité avec les nouvelles normes internationales.

Nous allons continuer nos efforts en matière de contrôles, notamment inopinés, et de coopération pour la recherche, afin d'améliorer l'efficacité des résultats de ces contrôles.

L'ensemble des moyens consacrés à la poursuite de ce quatrième objectif s'élèvera à 24,24 millions d'euros, soit une augmentation de 18 % par rapport à la loi de finances pour 2001.

Le cinquième et dernier objectif de ce budget est de continuer à développer des politiques éducatives territoriales, avec les contrats éducatifs locaux. Mis en place en 1999, ces derniers sont de véritables outils de développement local et méritent donc une attention toute particulière. Aujourd'hui, 25 % de la population scolaire bénéficie de ces nouvelles activités. Nous voulons, à travers elle, donner accès à des activités sportives, culturelles et éducatives à l'ensemble des enfants, de la maternelle au lycée. En 2002, un montant de près de 49 millions d'euros sera consacré aux CEL, réparti sur les deux chapitres jeunesse et sports.

Avant de conclure, je souhaite vous dire quelques mots à propos du musée national du sport. Le Gouvernement entend lui donner une dimension représentative du poids du sport dans la vie sociale. En 2003, un nouveau musée verra le jour à Saint-Denis, à proximité du Stade de France. La mutation entreprise en 2001 connaîtra une étape importante en 2002, grâce au transfert des réserves dans des locaux spécialement aménagés situés à Paris.

Vous le voyez, madame, messieurs les députés, le projet de budget pour 2002 s'inscrit dans la continuité des orientations que j'ai souhaité donner au ministère de la jeunesse et des sports. J'ai en effet la conviction qu'il faut du temps pour que ces orientations entrent dans la vie.

M. le président. Vous savez combien, madame la ministre, nous apprécions votre action, qui est pensée dans la durée. Nous avons beaucoup travaillé ensemble et j'en suis très heureux. Avant de passer la parole aux deux rapporteurs, je me contenterai d'émettre trois remarques.

La première porte sur le développement de l'action en direction de la jeunesse. Le conseil national de la jeunesse est en place, mais quel est votre sentiment quant à l'évolution de ses actions ? Comment sont-elles perçues ? Que faire, éventuellement, pour les renforcer ?

Ma deuxième remarque porte sur le coupon-sport. Dans la loi de lutte contre les exclusions, dont j'étais le rapporteur, nous avons effectivement souhaité intégrer toutes les dimensions, en particulier la culture et le sport. Le nombre de 500 000 coupons-sport est significatif, mais existe-t-il encore des pistes à suivre ou des actions à prolonger ?

Enfin, ma troisième remarque porte sur l'action en faveur de la santé des sportifs et contre le dopage, dont nous avons beaucoup débattu et à propos de laquelle vous menez une campagne déterminée. Le CPLD est en place, le rôle de M. Boyon est reconnu, mais comment s'articulent leurs missions avec les grandes fédérations – un des rapporteurs parle de « paix armée » entre la France et l'UCI – et, oserai-je presque demander, avec la dimension européenne ? Comment voyez-vous les choses évoluer ?

Voilà trois questions très simples à propos d'un budget en progression et extrêmement intéressant.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Alain Barrau, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, je ne reviendrai pas dans le détail sur mon rapport écrit, qui vous a été distribué, pour que cette réunion, autour de notre président bien-aimé de la commission des affaires sociales, soit le plus utile possible.

M. le président. Merci de votre amabilité, monsieur Barrau.

M. Alain Barrau, rapporteur spécial. Je centrerai mon intervention sur quatre points particuliers.

Ce budget marque une progression intéressante, vous l'avez indiqué, madame la ministre, par rapport à l'exercice 2001, et également si on le met en perspective avec les budgets adoptés depuis 1997, année significative pour la vie de l'Assemblée nationale : il a été revalorisé de plus de 25 % depuis 1997, ce qui, à ma connaissance, est une première.

Dans ce cadre positif, un certain nombre de questions se posent encore, sur lesquelles vous avez généralement déjà mis l'accent, mais auxquelles il faut, à mon avis, apporter des solutions.

Le premier problème, vous en avez hérité : c'est le contrat de concession du Stade de France. Chacun connaît le dossier, je n'y reviendrai pas, pour ne pas retourner le couteau dans la plaie. Depuis 1995, l'Etat paye sur la base du contrat de concession. Vous l'honorez ce qui était malheureusement prévu, mais que peut-on faire pour ne pas laisser durablement cet argent inactif ? Comment, juridiquement, pouvez-vous ou avez-vous déjà commencé à traiter ce point ?

Le deuxième problème porte sur les subventions inscrites au titre VI en faveur des équipements des collectivités. La commission des finances, l'an dernier, avait déjà attiré particulièrement votre attention sur ce point. Aujourd'hui, toute une génération d'équipements sportifs ou socio-éducatifs ont vieilli, sont devenus obsolètes, ne correspondent plus aux normes de sécurité, qui ont elles-mêmes évolué. Tous ne sont évidemment pas la propriété de l'Etat, loin de là, mais des pratiques sportives et socio-éducatives ont lieu dans chacun d'eux. Soit on considère qu'il faut faire une croix sur l'ensemble de ces équipements, ce qui n'est pas possible, soit il faut vraiment passer à la vitesse supérieure pour rattraper le retard et résoudre les problèmes de sécurité et d'obsolescence. Je tiens à souligner que vous avez consenti des efforts, à cet égard, dans votre projet de budget pour 2002, mais pouvez-vous nous en dire davantage ?

Le troisième problème concerne l'accès des jeunes aux formations, sur lequel, là aussi, j'aimerais que vous fassiez le point. Les mesures en faveur du BAFA et du BAFD sont claires, mais comment percevez-vous l'ensemble du dossier de la formation, à la lumière, notamment, de la gestion gouvernementale des emplois-jeunes ? Des passerelles existent-elles ou bien, au contraire, les préoccupations sont-elles complètement déconnectées ?

Je mentionnerai, au passage, que je suis personnellement très content de l'augmentation du nombre de postes FONJEP, que je revendiquais dans une vie antérieure. En outre, leur montant a non seulement augmenté, pour passer à 45 000 francs par poste en 2000, mais il continue d'augmenter puisque, si tout va bien, il atteindra 48 000 francs en 2002. Je rappellerai, à l'intention de ceux qui ne suivent pas ce budget depuis très longtemps, que ce montant était resté bloqué pendant des années. Et, le président Le Garrec l'avait dit à l'époque, nous craignons un peu que le passage à 45 000 francs ne fût un coup d'épée dans l'eau. Il n'en a rien été ! Pourriez-vous nous rappeler à combien s'élève exactement le nombre de postes FONJEP ?

Le quatrième problème, qui intéresse le secteur associatif, est relatif à la fiscalité. Dans votre présentation orale, n'avez-vous pas été un peu trop optimiste. Beaucoup de choses ont certes été accomplies, le Premier ministre a rendu des arbitrages, vous avez beaucoup poussé dans un sens positif pour les associations, mais concrètement, sur le terrain, cette question suscite encore bien des inquiétudes. Pourriez-vous faire le point sur ce qui est définitivement acquis et sur ce qui est encore en suspens ? Ce serait utile, me semble-t-il, au-delà de la représentation nationale, pour les responsables associatifs.

Vous avez parlé du coupon-sport, du sport féminin, de l'activité des handicapés, du sport en entreprise. Je ne reviendrai pas sur ces thèmes importants car je souhaite insister sur un dossier auquel, j'en suis témoin, vous avez consacré beaucoup d'énergie, au plan national comme au plan européen : la lutte contre le dopage. Pour résumer ma pensée, j'estime que vous avez mis en place un dispositif national vraiment remarquable. Mais n'êtes-vous pas un peu déçue, au fond, du résultat des efforts que vous avez consentis au niveau européen en particulier lors de la présidence française ?

M. le président. Votre question rejoint la mienne, monsieur le rapporteur spécial.

M. Alain Barrau, rapporteur spécial. Si les choses restent en suspens, on peut se demander si la responsabilité n'en incombe pas aux fédérations ou aux autres gouvernements. Il ne s'agit pas de chercher des coupables, mais le dispositif français, qui est maintenant assez bien rodé et emporte l'adhésion des opinions publiques, peine à faire tache d'huile.

Et, autre bémol, dont nous avons aussi parlé l'an dernier, dans certains sports, on se dope de plus en plus jeune. Ce phénomène de rajeunissement ne concerne certes pas uniquement le dopage, malheureusement, mais les responsables d'association ou de club y sont directement confrontés. Il n'existe pas de recette magique - si c'était le cas, cela se saurait - mais comment faire pour contribuer à la lutte contre les fléaux du dopage et de la violence chez les jeunes, voire chez les très jeunes ? Que préconisez-vous ?

Voilà les cinq points que je voulais aborder, sans reprendre les caractéristiques positives de ce projet de budget, que la commission des finances, sur ma recommandation, a adopté.

M. le président. Madame la ministre, ce n'est pas spécifique à votre ministère, hélas ! Mais je note qu'il reste encore deux décrets à publier pour appliquer une loi que nous avons votée il y a deux ans. Je connais vos efforts pour que ces décrets sortent, mais reconnaissez qu'il est exaspérant pour le législateur d'attendre autant, voire parfois davantage, pour qu'une loi votée, suivie, travaillée, aboutisse dans tous ses aspects.

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Madame la ministre, monsieur le président, mes chers collègues, je commencerai par me féliciter que le budget de la jeunesse et des sports soit encore en progression, même si nous considérons que son montant est encore insuffisant puisque nous souhaiterions, les uns et les autres, qu'il atteigne, pourquoi pas, le 1 % mythique. Mais une progression vaut toujours mieux qu'un recul !

Or, depuis quelques années - depuis 1997 -, force est de constater que la progression est significative : il est passé de 452 millions à 539 millions. Et il faut y ajouter une part importante des crédits du FNDS, qui augmentent cette année de 12,5 % pour s'élever à 205,81 millions. Quant au FNDVA, il sera doté de 65 millions de francs. En réalité 754,42 millions d'euros, soit 4 948,66 millions de francs, seront donc mis à la disposition du ministère de la jeunesse et des sports.

Nous avons pu constater, à travers votre action, madame la ministre, que beaucoup de choses ont avancé dans le domaine de la jeunesse et du sport. Je ne reviendrai pas sur tout ce qui vient d'être dit. Je me féliciterai simplement, moi aussi, de votre volonté de développer tout ce qui est en rapport avec l'action en faveur de l'accès au sport pour les jeunes et les femmes, du sport dans l'entreprise et de la lutte contre l'exclusion, à travers les diverses formules que vous avez appliquées, en particulier le coupon-sport.

J'étais déjà intervenu, l'an dernier, pour vous faire part de mes inquiétudes quant au loyer de la tour Olivier-de-Serre. Le problème est en cours de régularisation, puisque vous allez déménager prochainement.

De même, avec mon collègue Barrau, nous nous étions inquiétés de l'indemnisation du consortium du Stade de France, mais on nous dit que le Gouvernement a décidé de nommer un fonctionnaire de haut niveau pour réexaminer, avec les dirigeants du consortium, les clauses du contrat de concession. C'est une bonne nouvelle. Pouvez-vous nous la confirmer, madame la ministre ?

L'office franco-allemand de la jeunesse et l'office franco-québécois de la jeunesse fonctionnent bien. L'évolution n'est pas négligeable, mais au moment où l'on parle de l'élargissement de l'Europe, je souhaiterais que la France développe des actions comparables en direction des pays d'Europe centrale et orientale et de l'Union européenne. Ce serait un grand pas vers la construction européenne ; cela doit faire partie des actions prioritaires.

Pour ce qui concerne la formation, je suis très heureux de constater qu'un effort est accompli pour démocratiser la formation initiale des animateurs en élargissant la gratuité et en promouvant réellement la validation des acquis professionnels.

S'agissant de l'attribution des postes FONJEP, certains nous reprocheront peut-être d'insister lourdement, mais je crois qu'il faut insister lourdement ! Bien qu'il s'agisse de l'une des bases, de l'un des moteurs de l'éducation populaire, indispensable pour les associations, pendant des années, il y a eu carence dans ce domaine. Le retard est rattrapé, vous continuez l'effort et, pour ma part, je me félicite que le montant soit porté à 48 000 francs par poste et que 50 postes supplémentaires soient créés.

La loi sur le sport et la loi sur la lutte contre le dopage ont constitué les points forts de l'action du ministère. Il est prévu que nous suivions cette loi sur le dopage et je crois pouvoir dire qu'aujourd'hui, nous sommes en régime de croisière.

Vous nous annoncez, madame la ministre, que les antennes médicales régionales seront installées dans toutes les régions de France dans les meilleurs délais, en principe d'ici à la fin de l'année. Le nombre d'antennes déjà en place est-il bien de treize ? Ces dernières connaissent-elles un fort taux de fréquentation et n'y a-t-il pas de distorsions entre la fréquentation de ces antennes médicales et celle, très élevée, du numéro vert ?

Toujours à propos du dopage, ne pensez-vous pas qu'il convienne de développer très largement les contrôles inopinés ? En avez-vous les moyens ? Je suis un farouche partisan des contrôles inopinés depuis des années - depuis la loi Bambuc - car ils constituent la seule parade performante aux moyens sophistiqués employés pour le dopage.

J'ai par ailleurs constaté que le nombre de contrôles anti-dopage augmentait, mais surtout dans certaines disciplines. S'il est fondamental de multiplier les contrôles, il ne faut pas montrer quiconque du doigt. Pour bien connaître le monde du sport et en particulier le monde du cyclisme, je sais qu'il y avait un problème aigu dans ce sport, mais permettez-moi de vous le dire, il serait maladroit de le pénaliser, car il a été exemplaire dans son action contre le dopage. Or je lis que 22,2 % des contrôles sont concentrés sur les cyclistes, tandis que, au hasard, seulement 4,2 % sont effectués sur des tennismans et 3 % sur des judokas. Les contrôles devraient être mieux répartis et tous les athètes traités avec équité.

Nous pouvons être satisfaits de l'action menée par le CPLD. Certains avaient ironisé lorsque nous avons créé cette nouvelle autorité administrative indépendante. Elle fait ses preuves et démontre que la France a eu raison de mener une action originale.

Le dopage est un fléau, la France a été en pointe, mais je rejoins M. Barrau : il est difficile d'agir au plan européen, comme le montrent les démêlés qui ont opposé la France à des fédérations - l'UCI ou d'autres -, au CIO et à certains de nos partenaires. Rappelez-vous des difficultés rencontrées pour choisir le siège de l'AMA ! Il reste donc beaucoup à faire, mais si la position de la France dérange, après tout, c'est peut-être parce que nous avons eu raison avant les autres, car nous avons bien raison de nous battre pour la santé des sportifs et pour la régularité des résultats.

Je terminerai, madame la ministre, en vous posant quelques questions supplémentaires.

Dans le cadre de la loi DDOSEC, nous avons voté une déduction fiscale très attendue par les bénévoles. Pouvez-vous nous indiquer quel barème sera retenu pour cet avantage fiscal ? Vous le savez, l'incertitude prévaut et l'inquiétude gagne nos bénévoles, indispensables à la vie associative dans notre pays, en particulier dans le domaine du sport.

Nous avons apprécié, les uns et les autres, que des moyens supplémentaires soient mis à la disposition du FNDS. Et vous avez raison d'insister, madame la ministre, sur la réorientation des crédits en direction des petits clubs et de la part régionale. Cette idée, qui nous était chère, a pu être mise en application grâce à votre action et à celle de vos services. Mais lorsque le FNDS a été créé, dans la loi de finances pour 1979, il a été affecté à un compte spécial du Trésor. L'abrogation de l'ordonnance du 2 janvier 1959 entraînera donc, de fait, sa suppression sous sa forme actuelle au 31 décembre 2004. Pouvez-vous nous confirmer que vous avez la volonté, comme nous de conserver ces crédits sous une forme clairement identifiées dans le budget général du ministère de la jeunesse et des sports, sur une ligne spéciale ? Et pouvez-vous nous assurer que cette ligne budgétaire spéciale continuera à être gérée de façon partenariale entre les représentants de l'État et les représentants du monde sportif et du mouvement olympique, à tous les niveaux, national, régional et départemental ?

Madame la ministre, où en sommes nous de l'utilisation du « fonds Sastre » ?

M. le président. Ah ! les bénéfices de la Coupe du monde !

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. En effet, une fois n'est pas coutume, une grande manifestation sportive a généré des bénéfices – ce qui ne fut pas vraiment le cas, par exemple, des Jeux d'Albertville, dont les déficits ont dû être éponnés par le FNDS pendant de nombreuses années...

M. le président. Très juste !

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Merci de m'avoir fait penser à le rappeler, monsieur le président.

Un influent président de club de football menace de diligenter, avec plusieurs de ses collègues une procédure contre la Fédération française de football à propos de la gestion des droits télévisés des clubs professionnels. Que pensez-vous de cette nouvelle offensive à l'encontre d'une disposition de la loi du 16 juillet 1984 ? Pour ma part, je pense qu'il faut tenir bon.

Enfin, la formation est une des caractéristiques et des avancées du sport français : les étrangers considèrent avec envie la qualité de nos centres de formation et notre organisation tout à fait remarquable en la matière. Or la presse s'est récemment fait l'écho de carences affectant plusieurs centres de formation. Quels sont exactement les critères retenus pour leur accorder les agréments ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme la ministre. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, il reste en effet à prendre deux décrets d'application de la loi contre le dopage.

Le premier est relatif à la transmission des informations médicales. L'examen en Conseil d'Etat a été retardé pour cause de problèmes législatifs liés à la définition du secret médical – vous vous appelez sans doute que nous avons beaucoup discuté de ce problème ardu lors de l'examen du projet de loi. Nous avançons, avec le ministère de la santé, et la publication devrait intervenir début 2002.

Le deuxième décret, qui porte sur la surveillance médicale de la filière des sports de haut niveau, est prêt,...

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Ah !

Mme la ministre. ... mais nous voulons le joindre aux quatre décrets sur les droits et devoirs des sportifs de haut niveau, qui vont sortir suite à la loi adoptée en juin.

Sur un plan général, nous sommes toujours animés par un souci de concertation. Je vais prendre un exemple que vous connaissez tous par cœur : celui de l'article 43, relatif aux conditions d'encadrement des pratiques sportives. Nous en sommes à dix ou quinze tours de concertation avec les différentes fédérations : celles qui veulent absolument être reconnues comme pratiques à risque, je pense à la fédération de ski ; celles qui devraient être reconnues comme pratiques à risque mais s'y opposent, je pense à la fédération de voile. C'est donc un débat très délicat, très compliqué. Nous allons aboutir, mais la concertation avec le mouvement sportif exige du temps si l'on veut vraiment répondre aux attentes. Autre exemple, nous sommes en train de consulter les fédérations concernées par le sport professionnel à propos des conventions ligue-fédération, chantier tout aussi difficile, puisque les avis des ligues ne rejoignent pas toujours ceux des directions des fédérations...

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. C'est que, leurs intérêts divergent !

Mme la ministre. Je comprends toutefois le souci de M. le président et je souhaite achever ce chantier des décrets avant les échéances électorales. Nous allons tout faire pour laisser un travail propre sur toutes les lois que vous avez adoptées. Et pour vous rendre compte complètement de son activité réglementaire, mon ministère, comme je m'y étais engagée, a dressé à votre intention un tableau faisant le point sur l'ensemble des décrets.

M. le président. Très bien !

Mme la ministre. Pour ce qui concerne la lutte pour la santé des sportifs, il faut se féliciter de la création du conseil de prévention et de lutte contre le dopage. Nous avons voulu que cette institution soit indépendante à la fois du pouvoir politique et du pouvoir sportif, et c'est précisément parce qu'elle est indépendante que ses déclarations peuvent parfois gêner le pouvoir politique ou le pouvoir sportif ! Tant mieux ! Son rôle est de nous interpellier et de nous mettre en difficulté. C'est une garantie de l'efficacité de la lutte contre le dopage.

Des accords à trois ont été signés par la CPLD et le ministère de la jeunesse et des sports avec l'UCI – comme avec la Fédération internationale de tennis, un troisième étant en pourparlers avec le Bureau international de rugby. C'est vrai, les déclarations du CPLD sur les prescriptions thérapeutiques et la publication de chiffres sur les cas positifs avec prescriptions médicales ont gêné des fédérations internationales comme l'UCI, et il faut donc reprendre la discussion avec l'UCI pour aboutir. Je signale au passage que j'ai contacté le président de la Fédération internationale d'athlétisme pour travailler, dès maintenant à une bonne prise en compte de la loi française et des règlements fédéraux internationaux lors des Championnats du monde de 2003.

Le problème, au-delà de ces accords qui demandent beaucoup de travail, porte sur la mise en cohérence des différentes réglementations du mouvement sportif et des Etats. A mon sens, l'Agence mondiale antidopage devrait remplir ce rôle. Je pense qu'elle a tort de vouloir procéder à des contrôles à la place de ceux qui savent le faire – je l'ai dit au président Pound, et le président Rogge est d'accord – et qu'elle devrait se concentrer sur cet objectif de mise en cohérence.

Nous allons, pour notre part, y travailler sur le plan européen. Nous avons pris du retard, parce que la présidence suédoise n'a pas réuni la ministre des sports, mais la présidence belge, qui a mis le sujet à son programme, puis la présidence espagnole, devraient le rattraper. Lors de la réunion des ministres des sports de la planète, qui sera organisée par l'UNESCO en janvier, nous allons travailler à une sorte de traité international donnant à l'AMA le support nécessaire pour cette mise en cohérence. Mais il faut sans attendre faire avancer la réglementation européenne, en prenant une référence, et mon homologue italien, M. Pescante, m'a affirmé que son gouvernement était d'accord pour retenir la référence française. Soyons sérieux, sans mise en cohérence, nous ne parviendrons à rien rapidement, alors que les mentalités évoluent, que de plus en plus d'athlètes prennent la parole et que de plus en plus de fédérations prennent des dispositions.

D'accord pour davantage de contrôles inopinés, monsieur Néri, mais en ayant une démarche cohérente : si ces contrôles doivent stagner en laboratoire, faute de personnel suffisant pour procéder aux analyses, c'est de la brillance, mais cela ne sert à rien, et c'est même contre-productif.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Tout à fait.

Mme la ministre. Le laboratoire a bien travaillé, nous avons créé trois postes supplémentaires, nous sommes en train de rattraper le retard sur les analyses et nous allons pouvoir affronter la situation et faire porter un nouvel effort sur les contrôles.

Je vous comprends bien, monsieur Néri, mais, lorsque je débats avec les représentants de la Fédération française de cyclisme ou avec les jeunes des pôles espoirs de cyclisme, je me fais disputer parce que les contrôles dans le cyclisme amateur, aux premiers niveaux, sont en nombre insuffisant ! Comme je l'ai expliqué à la Fédération française de cyclisme, nous ne pourrions pas encore multiplier les contrôles dans le cyclisme. Il faut en effet les multiplier dans d'autres disciplines, petit à petit, année après année, mais en mettant en cohérence les moyens, le nombre de médecins contrôleurs, les capacités de laboratoire et aussi la pratique internationale.

S'agissant du rajeunissement, il ne faut pas traiter la question du dopage à part, mais au contraire réfléchir globalement aux conduites à risque chez les jeunes,...

M. le président. Exactement !

Mme la ministre. ... c'est-à-dire l'alcoolisme, le tabagisme, la consommation de produits médicamenteux.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Et la drogue.

Mme la ministre. La prise de produits dopants fait partie de ces pratiques à risque, sous forme, bien souvent, de mélanges médicamenteux, avec tous les dangers que cela comporte. Une partie de la jeunesse est victime de la banalisation de ces conduites à risque, de la méconnaissance de leurs conséquences, parfois d'un sentiment d'isolement ou de rejet. Il faut vraiment mener une campagne de prévention globale auprès des jeunes, qu'ils aient une pratique sportive ou non, et surtout éviter de banaliser. On en arrive au débat sur la dépénalisation : s'il s'agit de dépénaliser pour banaliser, je dis « stop ! ». En revanche, si

dépénalisation signifie prévention, précaution, information, accompagnement des jeunes, d'accord, mais cela nécessite beaucoup de moyens. Du reste, les jeunes ne comprendraient pas que nous parlions de dopage ou de drogue si nous ne parlions pas également d'alcoolisme et de tabagisme. Ils nous entendent si nous parlons de l'ensemble de ces conduites, pas si nous pointons du doigt l'une d'entre elles tandis que nous cherchons à en justifier d'autres.

Nous faisons un effort global de formation, monsieur le président, que ce soit pour les jeunes qui s'inscrivent directement aux formations d'animation ou d'encadrement sportif, parce que c'est leur choix de carrière, pour ceux qui ont été embauchés à travers le dispositif emplois-jeunes, ou encore pour les étudiants en STAPS qui recherchent des passerelles vers les formations professionnelles. Avec la réforme des formations et la création d'un brevet professionnel, que nous allons maintenant conjuguer, il me semble que nous sommes rentrés dans le droit commun et que les passerelles sont possibles. La reconnaissance de ces diplômes sera donc effective partout : les obstacles aux carrières dans les métiers d'animation et les métiers sportifs sont levés.

Toutefois, même si les places d'éducateurs sportifs sont nombreuses, elles sont limitées et il faut donc ouvrir des débouchés vers les métiers du commerce sportif ou encore de l'accueil sportif. Les brevets professionnels nous donneront les moyens de diversifier les diplômes et de les rendre transversaux, tout en leur gardant une haute qualité pour l'éducation sportive.

Le nombre total de postes FONJEP était de 6 115 en 2001, dont 3 365 pour les compétences jeunesse et sports, auxquels nous en ajoutons 50. Voilà les chiffres exacts.

Honnêtement, en 1999, j'ai failli arrêter l'expérience du Conseil national de la jeunesse, parce que les jeunes comme les institutions politiques avaient du mal à trouver leurs marques. Nous avions l'impression que le débat avançait mais ne parvenait pas à déboucher sur des décisions concrètes de la part des institutions et surtout du Gouvernement. Aujourd'hui, chacun a trouvé sa place, je crois. Les jeunes ont compris que c'était un lieu de propositions, et donc de travail, et pas simplement de débat, même si le débat est important. Ils ont créé des commissions, ils se sont donné du temps pour réfléchir, par exemple, à la santé, au festival de la citoyenneté, de la lutte contre les discriminations ou au logement, et, petit à petit, ils construisent avec les ministères.

Quels problèmes demeurent ?

Les membres du conseil doivent rester toujours en liaison avec les autres jeunes et il faut donc veiller à un renouvellement tous les deux ans, ensuite, ils pourront exprimer leur citoyenneté dans d'autres lieux. Il faut surtout multiplier le nombre de conseils locaux pour créer un vrai maillage et faire en sorte que conseils locaux, conseils départementaux et conseil national se nourrissent mutuellement.

Ils ont aussi besoin d'une plus grande visibilité, d'où l'importance de votre rôle. Le fait que le conseil national ait été reçu à l'Assemblée, que vous ayez, tous groupes confondus, discuté avec ces jeunes constitue, par exemple une forme de reconnaissance. Les jeunes du conseil, qui sont de toutes sensibilités, attendent un échange régulier avec la représentation nationale qui nous permettrait, peut-être, de franchir une étape supplémentaire.

L'augmentation du nombre de coupons-sport se heurte toujours à un problème budgétaire. Il faut élargir les critères. Certaines familles s'étonnent que leur enfant de quatorze ans bénéficie d'un coupon et pas leur petit de huit ans qui commence le sport. En 2002, il faudra instaurer un critère famille pour que tous les enfants, au sein d'une même famille, puissent avoir accès au sport.

J'ai lu l'interview du président de l'Olympique lyonnais, M. Aulas, que je respecte. Le problème, c'est le pouvoir fédéral. Doit-on en rester à une conception du mouvement sportif français fondée sur le club et le groupement des clubs, c'est-à-dire une fédération accueillant en son sein les pratiques d'amateurs comme de professionnels et leur donnant une cohérence ? Nous avons tous cherché, à travers la loi, à renforcer le pouvoir fédéral. Mais si l'on veut que la fédération ait du pouvoir, il faut aussi lui offrir des moyens. Elle doit maîtriser ses principales sources de recettes, les subventions publiques et les

contrats de télévision, afin d'être en mesure d'organiser la redistribution en son sein. Or, les clubs professionnels négocient désormais directement les droits de télévision. Dès lors, quelles sont les garanties de redistribution ? Tout dépend de la bonne volonté des présidents de club professionnel. Certains y mettent du leur, mais où ira-t-on s'ils sont remplacés ou si la réglementation européenne évolue ?

Les fédérations auront l'occasion, dans les semaines et les mois qui viennent, de retravailler leurs conventions avec les ligues, puisque la loi les y oblige. J'en ai discuté avec le président Simonet : si la Fédération française de football souhaite rétrocéder une partie de ses droits à la ligue, c'est son choix, mais il faut qu'elle le fasse sur un contenu précis et pour une durée limitée, parce qu'elle représente toutes les licenciés de la fédération et pas simplement quelques présidents de clubs. En outre, la convention doit lier à la fédération à la ligue, pas à une poignée de clubs. Sinon, je suis persuadée que, dans quelques années, la D 2 disparaîtra, et je ne vous parle pas de ce que deviendra le rugby professionnel naissant...

C'est donc aux fédérations, à travers ces conventions, de prendre leurs responsabilités,...

M. le président. Je suis d'accord.

Mme la ministre. ... et M. Blater, le président de la Fédération internationale de football, partage mon point de vue, c'est vrai au niveau national comme au niveau européen. Si l'Union européenne de football ne change pas ses pratiques, où ira-t-on ?

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Les ligues mangeront les fédérations !

Mme la ministre. Donc, on ne sait pas ce qu'elle veut : cherche-t-elle à protéger la Fédération internationale ? A créer une structure de quelques clubs ? Elle se fera manger et avec elle les fédérations nationales, si on ne les défend pas.

Je suis prête à continuer à en débattre avec les présidents de clubs. Je reçois d'ailleurs régulièrement le président de la ligue, M. Bourgoin. Donnons toutes les facilités à nos clubs – c'est dans cet esprit que j'ai autorisé la redistribution des dividendes et que nous avons élaboré une loi sur le sport professionnel. Mais attention, préservons nos structures fédérales et la diversité des pratiques en leur sein. Tel est l'enjeu.

Très franchement, monsieur Néri, il faut maintenir la gestion paritaire du FNDS. Les besoins en équipements sont énormes, vous l'avez souligné, monsieur Barrau, et j'en parlais encore tout à l'heure avec M. le doyen d'âge : il faudrait par exemple rénover les 1 000 piscines et les mettre aux normes. Pour être efficace, il convient donc à la fois d'entendre les élus, qui déposent leurs dossiers au ministère, et les instances fédérales. J'ai toujours mis en pratique ce schéma, tout comme mes prédécesseurs, nous devons maintenir cette façon de travailler avec le mouvement sportif pour l'aide aux fédérations, les équipements sportifs et plein d'autres sujets. L'Etat doit maintenir le FNDS ou créer une ligne budgétaire bien identifiée, faisant l'objet d'une gestion paritaire. Vous pouvez être sûrs de ma détermination et de celle du mouvement sportif en la matière.

La première circulaire sur la déduction fiscale pour frais de bénévole n'a en effet pas donné satisfaction. Nous en avons discuté, avec M. Fabius et Mme Parly, et le dispositif sera amélioré. Une instruction complémentaire va partir – et je remercie au passage M. le député Nayrou, qui a mené une action constante sur ce sujet. Le remboursement sera porté à 1,71 franc du kilomètre, quelle que soit la puissance du véhicule – c'était la principale attente.

Demeurent des inquiétudes sur la circulaire fiscale, monsieur Barrau : comment doit-on appliquer la fiscalité commerciale pour les associations ? Nous avons su coopérer sur des cas précis avec le secrétariat d'Etat au budget et avec des fédérations, notamment la Fédération française de tennis – et nous élaborons, petit à petit, une circulaire fiscale intelligente. Mais un tel texte peut s'avérer dangereux : pour le tennis, par exemple, il risquait de conduire à une imposition des licences ! Nous avons immédiatement corrigé le tir. Le mouvement sportif et le mouvement de l'éducation populaire seront vite rassurés sur la question de la fiscalité.

Le Consortium du Stade de France a fait l'objet, en effet, d'une inspection, mais le rapport qu'a rendu l'inspecteur général - excusez-moi de le dire aussi franchement, mais c'est ma façon d'être - ne nous ouvre aucune piste de renégociation. J'en suis très satisfaite. Nous pourrions d'ailleurs vous le communiquer. Nous restons dans une situation de blocage, compte tenu du contrat, mais des bénéfices se dégagent, soulignons-le : le Stade de France n'est pas déficitaire. Une petite somme est donc reversée au ministère, mais l'absence de club résident nous pénalise à hauteur de 60 millions, montant actualisé à 76 millions cette année.

M. le président. Pourrez-vous me faire parvenir ce rapport, madame la ministre, afin que je le diffuse à tous les membres de la commission des affaires sociales ?

Mme la ministre. Bien sûr.

M. le président. La parole est à M. Renaud Muselier, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

M. Renaud Muselier. Le budget de la jeunesse et des sports est certes en augmentation - 3,1 % - mais, c'est tout de même moins important que l'année précédente. Si le rapporteur paraît s'en satisfaire, je lui indique pour mémoire qu'il s'agit du plus petit budget ministériel qui représente le chiffre ridicule de 0,2 % du budget global. Les crédits d'intervention au titre du sport diminuent d'un million d'euros, passant de 45 % à 43,9 % au profit des crédits consacrés à la jeunesse qui progressent de 5,3 millions d'euros mais qui sont, eux, saupoudrés. L'exemple le plus frappant de l'érosion sensible des crédits alloués au sport est celui des articles 41 et 42 au chapitre 43-91 relatifs à la promotion du sport et au développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre. La perte de 6,4 millions d'euros pour les seuls crédits déconcentrés vers les directions départementales de la jeunesse et des sports correspond ainsi à une diminution de 20 %. Ce que vous prétendez être votre priorité est dotée de manière insignifiante. Que pensez-vous faire de sérieux et d'efficace en accordant un million d'euros supplémentaires seulement pour soutenir la féminisation du sport, le sport en entreprise et la lutte contre la violence ?

On ne peut pas toujours se contenter de déclaration d'intention, il faut aussi y mettre les moyens nécessaires.

Les dépenses en capital sont également très instructives pour cerner la réalité de votre politique : passant de 9,3 millions d'euros à 7,7 millions d'euros, elles accuseront pour 2002 une baisse de 16,5 % après une diminution de 44 % en 2001. Les crédits de paiement sont également en baisse très sensible - près de 17 % - de telle sorte que l'Etat ne pourra faire face à ses engagements dans les années futures. Vous avez donc diminué les tranches des crédits de paiement aux investissements pour l'année 2002 et changé celles pour 2003 et les années suivantes. En outre, les investissements que vous envisagez reflètent l'absence de politique de suivi du patrimoine sportif. L'exemple de l'INSEP est particulièrement marquant à cet égard. Vous êtes maintenant obligée de réhabiliter complètement cette infrastructure essentielle pour le sport français parce que vous n'avez rien fait depuis quatre ans pour l'entretenir.

Le phénomène est le même pour les centres de vacances ! Vous intervenez quand il est trop tard.

Enfin, pour ce qui est des emplois, la stagnation que vous annoncez ne doit pas cacher la réalité. Vous supprimez 30 postes d'encadrement d'activité physique et sportive et vous créez des postes administratifs dans vos services et dans les établissements publics. Ce n'est pas en retirant les personnes qui sont au contact des jeunes et qui opèrent au quotidien pour le sport que vous améliorerez les choses.

A regarder votre budget, on comprend que le FNDS n'est plus conçu par vous comme une ressource supplémentaire pour le monde sportif mais sert plutôt à compenser la baisse des crédits de votre ministère. Nous veillerons à ce que le FNDS demeure l'outil paritaire au service du mouvement sportif qu'il doit être et non le palliatif de votre manque de moyens.

Mais plus encore que le manque de moyens, votre budget ne reflète-t-il pas un manque de vision ? En effet, le mouvement sportif connaît une crise larvée. Il souffre du manque de reconnaissance des bénévoles qui le font vivre. Il faut non seulement le reconnaître, mais aussi les aider, les informer et faciliter leur travail par une simplification des dispositifs qui leur sont applicables. Les clubs manquent également cruellement de

moyens pour accueillir les nouveaux pratiquants. Le poids des formalités est aussi une entrave qui les pénalise et fait planer un risque juridique sur les responsables. Il faut simplifier les choses et redonner aux dirigeants les moyens d'agir sans que ce risque ne les bloque dans leur action. Il n'existe pas de plans de carrière pour les cadres techniques qui sont parfois mal utilisés, aussi bien par le ministère que par les fédérations. Le ministère, par exemple, compte une quinzaine d'anciens DTN dont l'affectation n'est pas en relation avec leur niveau de compétence. Les cadres techniques sont pourtant l'une des grandes richesses du sport français. Il convient donc de clarifier leur position au sein des fédérations, de leur offrir un suivi de carrière et d'être plus à l'écoute de leurs attentes. Vous n'apportez pas non plus de réponse aux clivages de plus en plus marqués qui se dessinent entre le sport professionnel et le sport amateur. Les fédérations et leurs dirigeants ont un statut qui ne correspond plus aux besoins actuels. Le sport professionnel n'a-t-il pas des besoins spécifiques justifiant une structure plus adaptée ?

Votre position sur les droits de télévision est plus idéologique qu'adaptée aux réalités du sport moderne. Votre attitude est plus une incitation à la création de ligues professionnelles autonomes qu'un atout pour le monde fédéral. Nous voulons que le sport conserve son unité, mais nous voulons aussi que nos clubs soient compétitifs en Europe et dans le monde, qu'ils bénéficient également d'un véritable accompagnement médical et sportif quel que soit leur statut et en fonction de leurs besoins. La priorité doit être donnée à la prévention des pratiques à risque et à la pédagogie dès le plus jeune âge. La lutte contre le dopage trouve là toute sa place dans ce contexte, avec l'harmonisation des règles au niveau européen et mondial comme priorité.

Dans ce domaine, l'approche doit être beaucoup plus globale et ne doit pas se limiter à la multiplication des contrôles, d'autant que, par manque de moyens, les échantillons prélevés sont stockés et restent inexploités au laboratoire de Châtenay-Malabry. Tous les acteurs doivent donc se sentir concernés par ce combat : laboratoires, médecins, entraîneurs, sportifs. Il convient de faire preuve de pragmatisme et non se laisser aller à des positions de principe sans que les moyens adaptés ne soient dégagés. Vous avez parlé d'une conduite à risque chez les jeunes ; c'est plutôt une volonté de tricher pour essayer de gagner. C'est d'abord cette attitude qu'il faut sanctionner, la protection médicale venant après. Je le dis d'autant plus facilement que je suis médecin moi-même.

Les priorités gouvernementales pour 2002 sont la protection des sportifs et des jeunes - nous en avons parlé dans le cadre du dopage - et la lutte contre la violence. Or 0,3 million d'euros, c'est un montant ridicule pour une telle tâche. Le non-respect de la loi, la passion et l'exaltation l'emportent sur les règles, et on sombre dans la violence puisqu'on n'accepte pas le cadre.

Voilà quelques remarques et quelques questions sur lesquelles, madame la ministre, j'attends des réponses.

M. le président. La parole est à M. Edouard Landrain, pour le groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.

Votre analyse aura-t-elle les mêmes nuances ? (*Sourires.*)

M. Edouard Landrain. Je ne sais pas, mais en tout cas ma lecture du budget n'est pas la même que celle de M. Néri. Je vois les chiffres d'une façon un peu différente et la réalité d'une façon beaucoup plus aiguë. On ne peut pas se contenter de faire sans arrêt de l'autosatisfaction à propos de la loi sur le dopage, que nous avons tout votée. Depuis, son adoption, il s'est passé bien des choses, et c'est de cela dont je voudrais parler.

Madame la ministre, la réalité est que, depuis 1997, votre budget n'a augmenté que de 9,26 %, c'est-à-dire moins de 10 %, alors que vous aviez exprimé le vœu de doubler le budget ou, mieux encore, de tendre vers le mythique 1 %. Avec 9,26 % d'augmentation, il n'y a pas de quoi se congratuler, surtout quand on sait que le sport représente 1,7 % du PIB, et qu'il y a 25 millions de sportifs en France et 13 millions de licenciés. S'il n'y avait pas les collectivités territoriales, il n'y aurait plus de sport en France. Telle est la vérité, madame la ministre, et on peut s'interroger sur la survie de votre ministère quand on entend la toute-puissance de Bercy dire que telle action n'est pas bonne, que tel crédit ne sera pas donné et qu'il faut craindre pour l'avenir, y compris pour le FNDS, dont je reparlerai tout à l'heure. A regarder le budget d'un peu plus près, on se rend

compte que les deux tiers de votre budget, c'est-à-dire le titre III, servent seulement à faire bouillir la marmite. Il ne vous reste donc qu'un tiers pour tenter de faire une politique de la jeunesse et des sports en France. Or, comme une grande partie de cet argent va plutôt vers la jeunesse que vers le sport, les sportifs français sont en droit de s'interroger sur leur avenir.

J'en viens aux questions que je souhaite vous poser.

On nous dit que vous êtes en contradiction avec les règles européennes, en particulier en ce qui concerne l'application de la loi Evin sur la publicité. Qu'en est-il très exactement ? Expliquez-nous comment cette mauvaise loi peut encore agiter actuellement le bocal sportif alors que nous aurions pu nous contenter des solutions un peu mièvres qui ont été trouvées pour les buvettes ?

Vous êtes critiquée par les clubs professionnels. La demande de M. Aulas est simple : que, sur le plan européen, les clubs professionnels français soient traités de la même façon que leurs adversaires européens. Si nous n'avons pas les mêmes moyens, ne soyons pas étonnés de voir nos meilleurs joueurs partir à l'étranger. Quasiment toute l'équipe de France de football joue l'étranger. De fait, nous nous congratulons de résultats qui sont désormais dus à la pratique dans d'autres pays que le nôtre.

Je voudrais également vous interroger sur ce qui s'est passé à Nice. J'ai lu avec plaisir des choses intéressantes sur le bénévolat. J'attendais cela depuis longtemps, mais l'Europe s'est arrêtée un peu en chemin puisque vous venez de nous avouer que les Suédois n'avaient pas daigné convoquer les ministres des sports. J'ose espérer qu'il en sera différemment dans le futur. Mais pour l'heure le bénévolat est en attente des promesses faites pour aider les bénévoles.

Je rends hommage à l'action de mon collègue Nayrou, mais je suis étonné, monsieur Barrau, qu'un amendement que j'avais fait déposer avec mon groupe par Pierre Hériaud n'ait pas été retenu par la commission des finances. C'était simplement le 1,71 qui était demandé et qui a été accordé après d'une façon un peu spectaculaire lors d'une séance de questions d'actualité. Le rapporteur spécial pourrait-il m'expliquer ce curieux processus ?

M. le président. Je donne la parole à M. Barrau, pour une courte interruption.

M. Alain Barrau, rapporteur spécial. L'amendement dont vous parlez a été discuté en première partie de loi de finances et non pas dans le cadre de crédits du ministère de la jeunesse et des sports. La réponse positive donnée en séance plénière est l'heureux résultat du dialogue qui s'était engagé entre la commission des finances, et singulièrement le rapporteur général, et Bercy sur cette question.

M. Edouard Landrain. Seul le résultat compte, je vous l'accorde.

Concernant les emplois-jeunes dans le milieu sportif, les clubs sportifs, les associations ont joué le jeu des emplois-jeunes mais sont très inquiets quant à l'avenir de cette formule. Avez-vous l'intention d'aider à la sortie de cette politique ou allez-vous laisser au contraire, comme malheureusement toujours, les collectivités territoriales s'engager pour compenser les déficiences de l'Etat ? Ce n'est pas votre budget maigrelet qui vous permettra de faire face aux véritables problèmes des emplois-jeunes.

Enfin, s'agissant des sports de pleine nature, que nous avons eu quelques difficultés à faire inscrire dans la loi sur le sport, aucun décret n'est sorti. Pire, les discussions qui devaient être engagées rapidement avec le ministère de l'agriculture, le ministère de l'environnement, entre autre, n'ont pas été suivies d'une façon très tonique. J'aimerais donc être rassuré : les sports de pleine nature retrouveront-ils, comme la loi le préconisait, la place que tout le monde attend ?

M. le président. La parole est à M. Patrick Leroy, pour le groupe communiste.

M. Patrick Leroy. Madame la ministre, mes chers collègues, le budget que nous examinons a été en augmentation régulière durant ces dernières années. La baisse constante des moyens qui avaient été alloués au ministère jusqu'alors le vouait à disparaître mais les choses ont bien changé depuis 1997, et les députés communistes se réjouissent de l'important travail législatif qui a été effectué. Je veux citer la loi sur le dopage, la loi relative aux clubs sportifs et aux activités physiques et sportives.

Les crédits du ministère sont en hausse de 3,08 % et contiennent un certain nombre de mesures positives : un meilleur accès et un meilleur encadrement de l'éducation populaire, la promotion des fonctions d'encadrement sociales et citoyennes, la lutte contre l'exclusion, le coupon-sport dont le coût d'inscription va baisser, qui est une mesure sociale forte.

Je note aussi la concrétisation de la lutte contre le dopage, qui est une bataille constante, qui nécessitera des moyens supplémentaires, grâce à la création de postes d'agents publics chargés de développer le suivi médical et d'augmenter les contrôles. Je note enfin la promotion de la pratique sportive vers les salariés et vers les femmes. Cette aspiration est forte dans notre pays, ainsi que la lutte contre la violence qui, là aussi, nécessitera des moyens plus importants dans les années à venir, compte tenu de l'évolution de la société.

Vous avez abordé dans votre propos liminaire, madame la ministre, la question de la résorption de l'emploi précaire. Pourriez-vous apporter un peu plus de précisions, ainsi qu'en ce qui concerne la reconnaissance de la mission éducative des intervenants sportifs. Cette action sera sans doute menée en liaison avec votre ministère et celui de l'éducation nationale, l'adaptation des concours aux besoins des collectivités locales grâce à la modernisation du recrutement dans la fonction publique, la validation des acquis professionnels et la prévention des maladies professionnelles.

Reste encore un problème récurrent depuis des décennies, je veux parler de la rénovation des équipements, de la construction de nouveaux équipements. Cela suppose des moyens financiers plus importants et donc, un autre budget. Je sais que c'est là une action que vous avez à cœur de mener à bien. Mais ne faudrait-il pas envisager une meilleure cohérence avec les actions qui sont entreprises dans les régions, en particulier au sein des contrats de plan ?

Afin de donner une meilleure lisibilité au budget, il faudrait traiter autrement le financement de l'organisation des grandes manifestations sportives internationales, qui sont avant tout des manifestations conjoncturelles, financement qui est inclus dans le budget. Les besoins réels du ministère apparaîtraient d'autant mieux que ces opérations, certes très valorisantes pour notre pays et le sport en général, mais qui ne sont que ponctuelles, seraient dissociées dans le budget.

Sans même attendre votre réponse, je considère avec mon groupe que ce budget va dans le bon sens. Il est encore insuffisant par rapport aux besoins et aux attentes, c'est vrai, mais il est néanmoins positif, comme celui des années précédentes. C'est pourquoi vous aurez notre soutien.

M. le président. La parole est à M. Charles Ehrmann, pour le groupe Démocratie libérale et Indépendants.

M. Charles Ehrmann. C'est la dernière fois que je prends la parole devant cette commission, mais j'interviendrai encore le 16 novembre en séance publique. Cela fait vingt budgets, jeunesse et sport auxquels j'assiste. Nous avons commencé avec six députés et terminé dans d'autres lieux avec une soixantaine. Je regrette, monsieur le président Le Garrec, que vous nous ayez convoqués un mardi matin à neuf heures. Cela a empêché les élus de province d'être présents, à moins de venir la veille et de payer une chose que vous ne rembourserez pas ! (*Rires.*)

Ce qui me fait de la peine, c'est de constater, en relisant mes interventions, depuis vingt ans, que c'est toujours la même chose. Vous dites que le budget a augmenté de 25 % depuis 1997. Mais ce ne sont que des epsilon que vous recevez. Qu'est-ce que 3 milliards pour un budget ? Je redirai le 16 novembre en séance publique que je ne comprends pas qu'après avoir trouvé 8 milliards pour telle intervention, 15 milliards pour telle autre, qu'avec un excédent budgétaire de 500 milliards en trois ans, on n'ait pas trouvé un ou deux milliards pour vous. Vous êtes une bonne ministre, mais ce que vous n'avez pas, c'est le fric. Si vous pouviez comme M. Lang passer la barre du 1% du budget général et obtenir 17 milliards, tout le monde ne vous ferait que compliments. Malheureusement, nous sommes bien obligés de tenir compte de la réalité. C'est pour cela que j'ai refusé de voter le budget de la jeunesse et des sports dix-neuf fois sur vingt. La seule fois où je l'ai fait, j'espérais que le sport allait entrer à l'école. J'ai eu un professeur qui m'a fait croire que le sport était aussi bien que les matières intellectuelles. Mais lorsque je suis devenu pion, puis

professeur, je me suis rendu compte que le sport à l'école et dans les lycées, ne représentait quasiment rien, deux ou trois heures, au plus. J'ai alors compris une chose que je voudrais vous faire partager. Je suis né en 1911. J'ai assisté aux jeux Olympiques de 1924 à Paris. Qui pourrait encore vous parler de Paavo Nurmi ? Monsieur Le Garrec, vous n'avez pas vécu ce que j'ai vécu.

La France était rurale à cette époque. Il suffisait d'aller travailler aux champs pour avoir son content de sport. Nos poilus de 1914-1918 ont montré que c'était suffisant. Maintenant, la France est urbaine à 85 %. Il y a désormais beaucoup d'activités qu'on ne pratique plus. Il faut donc compenser. Les 38 millions de voitures - j'en ai une comme vous - sont un handicap pour le sport parce qu'on ne fait plus de marche à pied. Ce n'est pas vous qui êtes responsables de cette situation, ni nous. C'est la société qui ne se rend pas compte que le sport est une nécessité absolue et qu'il faut lui donner des moyens.

Vous dites, madame la ministre, que vous avez augmenté de tant vos crédits, mais c'est epsilon ça ! Ce n'est pas ce qu'il faudrait. Dieu sait si, en vingt ans, j'ai vu des gens. Bien sûr, j'ai refusé de voter les budgets. Quand c'est la gauche, c'est facile, mais quand c'est la droite, ils disent : « Il est trop passionné ». Et puis ils oublient, parce que au fond ils m'aiment bien. On me souhaite même de faire vingt ans de plus. (*Sourires.*)

Madame la ministre, je vous ai envoyé des questions, auxquelles vous n'avez pas répondu, qui concernent le FNDS car le sport de masse, dont parlait tout à l'heure « Doudou », n'est pas soutenu. S'il n'y avait pas 1 200 000 bénévoles, les associations sportives crèveraient littéralement.

Partout où je passe, je vois toujours les mêmes adjoints au sport ! Mais si la relève ne vient pas, on ne s'en sortira pas ! Les jeunes viennent une fois, deux fois, mais ils ne continuent pas, alors que les bénévoles de mon temps faisaient dix ou quinze ans. J'ai lu le document de M. Néri, mais trouvez-vous normal de nous le donner que ce matin ? Ce n'est pas une critique, c'est comme cela depuis vingt ans ! Tout se passe comme si on ne voulait pas qu'on lise le document avant de poser les questions ! Mais les questions, je les poserai quand même, et je les résume !

Quelle mesure Mme la ministre compte-t-elle prendre pour augmenter la part du FNDS qui revient aux clubs ? Compte-t-elle s'opposer à nouveau à Bercy qui aimerait inclure le FNDS dans le budget général de la jeunesse et des sports ? Savez-vous que j'ai dû écrire à la ministre pour qu'elle se batte afin d'éviter que Bercy ne mette la main dessus ? Quelles mesures entend-elle prendre pour aider les villes à entretenir leurs infrastructures sportives ? Il y a 1 750 piscines en France. On vient d'en faire une à Nice pour 5 millions. Comment voulez-vous tenir ? J'en ai fait dix pendant que j'étais adjoint au sport. Depuis que je ne le suis plus, ils n'en ont pas fait une et n'arrivent même pas à entretenir les dix que j'ai faites avec les maires. Monsieur Le Garrec, vous savez bien qu'un adjoint au sport doit savoir dire au maire : « Je démissionne si tel ou tel équipement n'est pas fait. » Comme ils me demandaient toujours d'être leur suppléant, je faisais une piscine, un stade. Ils me l'accordaient, parce que avoir Charly comme suppléant ce n'était pas mauvais ! C'était la belle époque !

Concernant le dopage, moi qui fus professeur durant trente-huit ans, je suis malheureux de savoir qu'il n'y a pas une école, pas un lycée qui n'ait sa section de drogués, que d'ailleurs, très souvent on cache pour éviter d'avoir à sévir ou à prendre des mesures. C'est un drame ! On se demande ce que cela va être dans dix ans ?

Je vous le dis avec mon cœur, madame la ministre, vous êtes bien, mais le fric vous ne l'avez pas. En revanche, cette année, il semble que le ministère ait assuré un meilleur équilibre au profit du sport. Les crédits en faveur du sport mobilisent 57,6 % des moyens et la jeunesse 26,8 %. On s'est battu pour que le FNDS soit donné aux clubs. Cette année encore l'INSEP se voit doté de 130 millions. Pourquoi toujours Paris ? Venez donc à Nice où on entraîne l'équipe de France en vue des jeux Olympiques d'Athènes. Le climat est identique et nos installations sont meilleures !

Je critique souvent ma ville de Nice, parce qu'elle ne fait plus rien depuis que je n'y ai plus de responsabilités, mais en ce qui concerne les centres de formation de jeunesse, les bâtiments ont

été entièrement refaits. Les 29 stagiaires, dont 14 internes, qui allaient, jusque-là, dans des lycées extérieurs, suivent depuis septembre 2000 des cours sur place, dans l'école privée dirigée par un ancien proviseur adjoint avec quatre heures de cours par jour assumées par 20 professeurs et des classes de 8 élèves maximum qui préparent un bac, un BP, un CAP, en sport. Sept entraînement hebdomadaires de deux heures chacun. Budget : 9 millions.

Et que dire du sport professionnel ? Vingt joueurs partent en Australie, mais il y en a quinze qui jouent à l'étranger. Bien sûr, ils disent qu'ils s'améliorent à l'étranger - et cela m'épaterait -, mais il faudrait trouver un moyen pour faire en sorte qu'ils restent davantage chez nous. Il y a des millions de gens qui paient des impôts et qui voudraient bien garder ces joueurs pour les voir jouer.

Et l'on n'a pas parlé du prix de la vente par la FIFA des droits télévisés pour la Coupe du monde. C'est la société Kirch - encore des Teutons ! (*Rires*) - qui a pris cela pour 2,8 milliards. Or, à la France, on demande 1 milliard. Et elle ne veut pas le donner ! Comment peut-on faire ? Ma dernière question, je la garde pour la semaine prochaine, madame la ministre. Elle est relative au match France-Algérie.

En conclusion, j'ai souffert, mais je garde l'espoir du sportif : nous arriverons quand même un jour à résoudre le problème.

M. le président. Mon cher collègue, votre capacité d'indignation est un signe très fort de jeunesse que nous apprécions beaucoup. Pour les membres de la commission qui ne le savent pas, « Doudou » est l'honorable parlementaire M. Edouard Landrain. (*Sourires.*)

La parole est à M. Jean-Claude Beauchaud, pour le groupe socialiste.

M. Jean-Claude Beauchaud. Je n'aurai pas la fougue de mon collègue niçois même si je partage un certain nombre de ses réflexions. Mais avant de parler du budget de la jeunesse et des sports, je veux vous dire, madame la ministre, toute ma tristesse et ma sympathie à votre égard et à l'égard de vos collaborateurs à la suite du décès de Serge Mésonès.

S'agissant du budget, dernier de la législature, il est vrai que son augmentation a été de 25 % entre 1997 et aujourd'hui. Evidemment, 25 % de pas grand-chose, c'est encore pas grand-chose. Evidemment, je me serais réjoui si nous avions pu, pendant cette législature, porter ce budget à 1 %. Néanmoins, je veux tout de même souligner cette progression à laquelle s'ajoute celle du FNDS et du FNDVA.

Je me réjouis des choix qui ont été faits. Quelqu'un a parlé tout à l'heure de vision. Il est vrai que, budgétairement, ce sont des visions, des priorités, des orientations. Et de fait, madame la ministre, pendant ces années vous avez déterminé des orientations, fait des choix, en particulier en direction des jeunes. Et je voudrais ici contrer les propos de tout à l'heure, à savoir que le sport de masse avait souffert.

Non, le sport de masse n'a pas forcément souffert, en tout cas chez moi. La mise en place des emplois-jeunes et de l'encadrement ces quatre dernières années a beaucoup apporté. Le problème a été justement au plan concret de coordonner, pour pouvoir les faire vivre ensemble, emplois jeunes et bénévoles des clubs. Cela dit, je peux témoigner que dans les secteurs que je connais particulièrement, cet amalgame s'est parfaitement bien fait et je souhaite que les emplois-jeunes puissent continuer leur action.

Nous avons également parlé de la sortie des emplois-jeunes. Peut-être parlerez-vous plus précisément tout à l'heure, madame, du plan de sortie du programme qui a été prévu avec votre collègue ministre du travail et de l'emploi et présenté - puisque financé - aux associations la semaine dernière ? La plupart de leurs représentants étaient relativement satisfaits, dans la mesure où ils craignaient précisément qu'on les arrête brutalement au bout de cinq ans. S'agissant des orientations et des choix, cela me semble positif.

Vous avez également renforcé le secteur de la formation, en particulier en direction des emplois-jeunes. Vous avez travaillé pour l'emploi, d'une façon générale, en supprimant la précarité des emplois dans votre ministère. Vous avez également renforcé la partie encadrement.

Enfin vous avez tenu votre promesse s'agissant du sport professionnel et du problème du dopage. Au départ, pourtant, on nous avait traités d'utopistes et de Don Quichotte. Or, le problème a été soulevé au plan européen et au plan international de bonne façon.

Je voudrais vous remercier des réponses que vous avez apportées aux questions que je vous ai adressées à l'occasion de ce budget, et qui concernaient l'adaptation et la modernisation des métiers de l'animation. Je vous avais interrogé aussi sur les fonds Fernand Sastre et – ce fut l'objet de plusieurs questions – sur les comptes spéciaux du Trésor. A ce propos je voudrais m'associer à tous ceux qui souhaitent que le monde sportif continue à être associé à sa gestion, même s'il faut passer par des comptes spéciaux, même si le FNDS en sa forme actuelle disparaît, même si une ligne budgétaire nouvelle est créée. En effet, la responsabilisation, l'attachement des dirigeants des CROS, des CDOS et du CNOF sont importants pour le mouvement sportif et pour les sports amateurs. Il faut aussi parler des sports amateurs, des sports de masse et pas seulement des grands clubs de football que nous sommes bien contents, certes, de regarder à la télévision... Pour terminer cette intervention, je vous demanderai ce que vous pensez du titre VI et du patrimoine national. Il est vrai que lorsqu'on regarde le budget et les choix que vous avez faits, que je considère comme positifs, on s'aperçoit que sont laissées de côté certaines sommes habituellement intégrés aux chapitres 5 ou 6. Il est temps d'aborder une vraie loi de programmation concernant la rénovation des installations. Peut-être faudra-t-il utiliser les lignes du budget jeunesse et sports, peut-être ailleurs. Mais les collectivités locales et les élus locaux ne pourront pas procéder seuls à la rénovation des structures et à la mise aux normes qui s'impose, que ce soit dans les piscines, dans les stades ou, plus généralement, dans les salles de sports.

Puisque c'est la dernière commission où nous vous recevons...

M. le président. Vous n'en savez rien !

M. Jean-Claude Beauchaud. Certes. Disons la dernière de cette législature, monsieur le président.

Je voudrais donc vous remercier en mon nom, et au nom de mon groupe, pour votre action et l'énergie que vous avez déployée à la tête de ce ministère pour donner une grande image du sport et faire que cette image soit appréciée malgré, ici et là, un certain nombre de détracteurs. Vous avez su affirmer plusieurs principes. Vous avez fait là un acte de courage et donné une image du ministère de la jeunesse et des sports qu'apprécient les jeunes au plan national et au plan international. Pour tout cela, nous vous remercions, madame la ministre. Il est bien évident que le groupe socialiste votera ce budget.

M. le président. La parole est à M. Philippe Séguin.

M. Philippe Séguin. Je voudrais vous interroger, madame la ministre, sur l'Office franco-québécois pour la jeunesse. Comme vous le savez, l'office, depuis l'an dernier, sert de support administratif et financier à l'organisation d'échanges scolaires franco-québécois intéressant principalement les classes de cours moyen deuxième année. Cette opération, baptisée « Jeunes découvreurs », prévoit une participation financière de chacun des deux Etats. Or, si la section québécoise, à ma connaissance, a toujours honoré ses engagements rubis sur l'ongle, il ne nous semble pas pouvoir en dire autant de la section française, à tel point que nous avons été obligés, en 2001, de recourir en catastrophe à la réserve parlementaire. A ce titre, c'est un crédit de 800 000 francs qui vous a été délégué, crédit que vous avez accepté. Cela démontre, soit dit en passant, que vous vous considérez bien comme partie prenante à l'opération. On ne peut que s'étonner, en conséquence, qu'apparemment aucun crédit n'ait été dégagé pour 2002. Madame la ministre, avez-vous sollicité ces crédits dans le budget 2002 ? A terme, comment comptez-vous remédier à cette situation ?

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Madame la ministre, je souhaite vous poser plusieurs questions. La première d'entre elles concerne l'évolution de la ligne information jeunesse. Effectivement, les CRIJ, centres régionaux d'information jeunesse, craignent que soit remis en cause le fonctionnement de leurs réseaux, instauré par les politiques suivies ces quatre

dernières années. On demande de plus en plus aux CRIJ, et c'est normal. Par contre, on ne leur donne pas les moyens nécessaires pour répondre à cette demande, et certaines structures traversent aujourd'hui des difficultés financières réelles. Je crois qu'il y a quelque chose à faire dans cette direction.

Ma deuxième question concerne la déduction fiscale accordée aux bénévoles pour leurs déplacements automobiles ; vous l'avez située à 1,71 franc le kilomètre. L'action conjuguée de MM. Landrain et Néri a été bénéfique. Mais il y a un problème et, vous le savez comme moi. Un Français sur deux ne paie pas l'impôt ; que va-t-il se passer pour tous les bénévoles qui ne payent pas l'impôt ? Comment seront-ils indemnisés ?

J'en viens à l'avenir des emplois-jeunes. Je crois que, en ce qui concerne les collectivités locales, l'avenir des emplois-jeunes est assuré, d'une manière ou d'une autre. Ma crainte concerne les emplois-jeunes recrutés par une association, un comité départemental par exemple, un comité départemental olympique. Ces structures doivent faire face à des réductions de financement et certaines se trouvent déjà en difficulté. Que font ces comités ou ces associations ? Ils se tournent vers les collectivités locales, en particulier les conseils généraux.

J'en arrive au contrôle du dopage. Nous avons à l'unanimité adopté une loi pour lutter contre le dopage. Mais aujourd'hui, il faut des moyens pour appliquer cette loi, vous l'avez dit très justement. Pour les courses hors stade dans l'athlétisme, vous demandez la présence de médecins, la mise à la disposition des coureurs de salle. Mais l'organisation de telles courses sort un peu de l'organisation traditionnelle. En pratique, ces contraintes entraînent certaines difficultés pour les organisateurs. Celui de mon département, ancien recordman du monde du mille mètres et que je connais bien, se trouve confronté à de grosses difficultés quant à l'organisation de ces courses hors stade.

Ma dernière question concerne le FNDS. Bien qu'une loi ait été votée, des inquiétudes se font jour. Vous avez eu raison de le rappeler. Quelles mesures peut-on prendre pour garantir son avenir, même si elles ne se traduiront qu'en 2004 ? Je crois que nous devons dès aujourd'hui rassurer le mouvement sportif, d'autant plus que la Fondation du patrimoine frappe aujourd'hui à la porte pour tenter de récupérer une partie des gains de la Française des jeux. Je vous remercie des réponses que vous pourrez nous apporter.

M. le président. La parole est à M. Bernard Outin.

M. Bernard Outin. Madame la ministre, oui comme chacun d'entre nous ici, je rêve d'un budget de la jeunesse et des sports qui représenterait 1 % du budget général. J'ai encore en mémoire les années 1972-1974, quand, avec un certain nombre d'organisations d'éducation populaire, nous revendiquions un budget à 1 %. Mais à l'époque, le budget ne recouvrait pas du tout les mêmes réalités. Un tel budget de 1 %, aujourd'hui, bien meilleur que le budget de 1 % dont nous rêvions en 1972 ou 1974. Mais, si ce n'est pas le propos d'un ancien combattant, cela y ressemble un peu. J'aborderai à mon tour la question des centres régionaux d'information jeunesse et des crédits qui leur sont alloués, comme aux réseaux en général. Ce réseau fonctionne avec des aides du ministère de la jeunesse et des sports et le concours des collectivités locales. Or c'est une piètre augmentation que l'Etat accorde à ce réseau, même si la mise en place d'un système Internet va considérablement améliorer les moyens d'information mis à la disposition des jeunes. Comme l'indiquent les responsables de ce réseau, la participation de l'Etat est en baisse relative constante. Au-delà de cette baisse de crédits, qui les prive des moyens nécessaires pour fonctionner, ils se demandent si le ministère de la jeunesse et des sports souhaite poursuivre sa collaboration et soutenir le travail mené par les centres régionaux d'information jeunesse.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme la ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le doyen, je vous remercie de la passion que vous avez mise dans votre intervention, parce que nous savons à quel point un événement sportif, heureux ou dramatique, génère de la passion et de l'émotion dans notre population. Nous savons aussi que le sport est devenu un enjeu économique, mais aussi social. En témoigne la grande diversité des pratiques sportives, parfois hors club, que nous voyons se développer.

Nous ne pouvons pas d'un côté considérer le sport comme une activité humaine, économique et sociale essentielle et lui refuser les moyens suffisants pour se développer, en se préservant de pratiques marchandes qui viseraient à faire de l'argent sur le sport et non à lui fournir l'argent nécessaire pour se développer. Rappelez-vous mon propos introductif : je n'ai pas sauté de joie, j'ai seulement fait le constat des augmentations successives de ce ministère. Mais je suis, comme tout le monde ici, tout à fait consciente des besoins dans les domaines du sport, du développement de la citoyenneté des jeunes ou du mouvement associatif.

Vous avez été le seul, et je vous en remercie, à parler du sport à l'école. M. Jacques Lang est à l'origine d'une étude, à laquelle il a bien voulu associer le ministère de la jeunesse et des sports, sur le développement du sport à l'école sous différentes formes, notamment à l'école primaire. C'est un des grands enjeux de notre société, parce que l'école est le lieu où tous les jeunes ont accès au sport, alors que tous n'ont pas accès à un club. Je pense aux petites filles, qui peuvent découvrir à l'école différentes pratiques sportives, ce qui n'est pas toujours le cas au niveau des clubs. Je vous remercie de votre intervention en ce sens.

Je voudrais vous faire une remarque. Je crois qu'il ne faut pas opposer, au niveau de nos efforts budgétaires, l'INSEP, et le sport de haut niveau, les clubs. Nous avons besoin du sport de haut niveau pour rêver et donner envie à des millions d'enfants, de jeunes et d'adultes de pratiquer un sport. Il faut donc défendre le sport de haut niveau français, lui donner les moyens de se développer. Mais le sport de haut niveau a besoin de l'impulsion que lui donne la vie des clubs amateurs, dans les communes, parce que c'est de là que viennent les champions et les championnes. Il n'existe pas un champion, une championne qui n'ait suivi ce parcours, avec les bénévoles, les éducateurs, avant d'en arriver à l'INSEP pour se préparer aux grandes compétitions. L'INSEP avait besoin d'être modernisé, comme l'a souligné M. Muselier. C'était urgent. Pendant de nombreuses années, on a dit que l'INSEP mettait en avant l'équipement sur le plan international. Quand j'ai visité des équipements de même nature, dans d'autres pays, je me suis aperçue que nous avions laissé l'INSEP prendre du retard et qu'il était urgent de réagir et de lui donner les moyens nécessaires. Mais dans le même temps, j'ai aussi accordé des moyens aux clubs amateurs.

Jamais la part régionale du FNDS n'a été aussi importante et nous avons obtenu que cette part profite réellement aux clubs. Nous en avons laissé une partie aux comités départementaux et aux comités régionaux, qui en ont besoin pour soutenir leurs efforts de formation, et des activités spécifiques, ce que les clubs ne peuvent pas faire indépendamment. Il faut que nos comités, disposent de moyens de fonctionnement. Nous penserons ainsi à l'équilibre suivant : 40 % pour les comités, 60 % pour les clubs. C'est un effort considérable de la part du mouvement sportif et du ministère, réalisé en commun à travers le FNDS, et qui répond à un besoin.

A cette somme accordée aux clubs viennent s'ajouter les 5 % du fonds Fernand Sastre. Cette aide ne peut fonctionner que de façon paritaire : le mouvement sportif, le ministère et, bien sûr, le Comité français olympique, avec Michel Platini. A ce jour, nous avons soutenu 1 772 projets. Il s'agit de petits projets, que nous avons sélectionnés pour profiter du bénéfice de la Coupe du monde. Cela va de l'aménagement d'un vestiaire, à des aides diverses. Nous pourrions être fiers quand la liste de tous ces projets sera publiée. Nous avons distribué 234 millions. Nous attendons la liquidation du CFO. Certes, il reste quelques litiges en souffrance, mais qui vont trouver une solution. Je compte sur le budget quand tout sera réglé, nous distribuerons des ballons à tous les clubs. Ce sera un beau souvenir de la Coupe du monde 1998.

Concernant les équipements, j'entends bien ce qui est dit ici. Je prends l'exemple des piscines : nous avons consacré 137 millions à la rénovation des piscines. Ce chiffre paraît énorme, et pourtant il permet de ne rénover qu'une cinquantaine de piscines. Par rapport à l'objectif qu'il nous faudrait atteindre, il y a un réel décalage.

J'en viens à la prétendue érosion des crédits du sport. Je crois qu'il faut regarder les chiffres tels qu'ils sont. Dans le projet de loi de finances pour 2002, la dotation du sport s'élève à 228,79 millions de francs. En 2001, elle était de 222,65 millions de francs. Cette part augmente donc, je rappelle que

nous avons l'année dernière 131,59 millions pour la jeunesse et l'éducation populaire et 137,24 millions cette année. Le sport garde donc toujours une place prédominante dans ce budget.

Je pense d'ailleurs que la question n'est pas de prendre au sport pour donner aux jeunes où à l'éducation populaire, la question est d'augmenter le budget pour donner à tout le monde. Je crois qu'il n'y a pas d'érosion de l'aide au mouvement sportif.

En réponse à votre question sur les cadres techniques, je vais donner les chiffres exacts pour que les choses soient claires. Sans les aides directes au mouvement sportif, le nombre des postes de cadres techniques, emplois et contrats, a évolué de la façon suivante : 1 719 en 1999, 1 696 en 2000, 1 711 en 2001, 1 716 en 2002. Sur la ligne aides au développement du sport, le nombre des conseillers d'animation sportifs dans les services déconcentrés s'élève à 1 039 et les formateurs INSEP et CREPS à 541. Les emplois et moyens humains réels, c'est-à-dire les effectifs en place en ce moment, s'élèvent à 1 698 cadres techniques, 1 743 étaient en place en 1999. Je ne vois donc pas d'érosion des cadres techniques. Si leur augmentation n'est pas suffisante, leur nombre se maintient.

Comme vous l'avez souligné, il existe un problème de déroulement de carrière pour ces cadres techniques ; personne en effet ne peut être cadre technique toute sa vie. Nous avons travaillé à l'amélioration de ce déroulement de carrière au cours de la table ronde des métiers, en collaboration avec l'association des cadres techniques et avons décidé la création d'un nouveau corps, un corps technique et pédagogique supérieur. Cela permettra aux cadres techniques de trouver un débouché dans le cadre du ministère. Nous travaillons également en ce sens pour le personnel des directions techniques régionales, dont certains membres ont trouvé un poste important au ministère, y compris celui de directeur des sports. Nous essayons de donner à tous des postes à leur dimension.

Monsieur Landrain, vous avez abordé la question des bénévoles. Depuis quatre ans, nous avons augmenté la part régionale, du FNOS, et orienté le FNDVA en faveur de leur formation. Nous avons pris des mesures concrètes concernant la validation des acquis, la déduction fiscale et le droit au congé de formation que nous avons instauré, avec vous, dans la loi sur le sport. Nous avons donc avancé. Nous publions désormais un guide du bénévole, dont c'est le deuxième exemplaire, pour informer les bénévoles des dispositions dont ils peuvent bénéficier.

M. Henri Nayrou. Très bien !

Mme la ministre de la jeunesse et des sports. Mais j'entends bien la question que vous posez, monsieur Rochebloine, concernant la déduction fiscale, qui doit toucher un grand nombre de bénévoles, ces hommes et ces femmes qui se dévouent et qui sont des gens modestes dont certains ne sont pas assujettis à l'impôt. Je vais très rapidement questionner mes collègues sur ce point et nous allons étudier la possibilité de résoudre ce véritable problème.

M. le président. Il ne sera pas facile de trouver une solution, vous le savez bien.

Mme la ministre de la jeunesse et des sports. Nous le savons bien. Mais nous avons appris à travailler et nous allons continuer.

Monsieur Landrain, concernant la loi Evin, je crois que les différents acteurs, au niveau de l'Union européenne, ont enfin trouvé un accord, un code de bonne conduite pour limiter le plus possible la diffusion de publicité sur les boissons alcoolisées pendant les retransmissions internationales. Ce code de bonne conduite est en train de se mettre en place. Vous savez, les codes de bonne conduite sont parfois plus efficaces que les directives. Cette solution se met en place et nous l'appliquerons pour de prochains événements qui seront obligatoirement retransmis sur des chaînes de télévision accessibles à tous. Nous avons élaboré une liste en accord avec les mouvements sportifs, qui est entre les mains des organismes concernés, notamment PÉCSA.

En ce qui concerne les clubs professionnels, dont plusieurs parmi vous se préoccupent, voici ce que je veux vous dire : je ne veux pas priver les clubs professionnels de moyens et je n'ai aucun *a priori* idéologique sur les moyens dont doivent disposer ces clubs. En voici la preuve : alors que la circulaire Pasqua visait

à la suppression des subventions publiques aux associations dont dépendaient les clubs professionnels, j'ai mené un combat de plus de trois ans auprès de l'Union européenne pour autoriser le maintien de ces subventions publiques. Nous l'avons fait dans la loi. Nous avons fixé les objectifs de ces subventions publiques et nous avons obtenu la reconnaissance de ces spécificités sportives et de ces subventions au niveau de l'Union européenne.

Nous avons travaillé également sur le statut des clubs professionnels, sur leur rapport à leurs centres de formation, sur la redistribution des dividendes. Qu'est-ce qui peut encore nous aider à faire face à la concurrence déloyale que nous subissons de la part de certains pays européens, comme l'Espagne ou l'Italie ? En France, le mouvement sportif, notamment le football, avec beaucoup de courage, s'est doté de commissions de contrôle de gestion et, de ce fait, un club endetté ne peut plus acheter des joueurs et aller de budget en déficit en budget en déficit. Je pense que c'est une bataille qu'il faut mener au niveau de la Communauté européenne. Je la mène également avec la FIFA, qui partage ce point de vue. Il faut instaurer, au niveau de l'UEFA, une commission de contrôle de gestion des clubs. Quand cette commission de contrôle existera, un club comme le Real de Madrid ne pourra plus se permettre de faire monter les salaires et d'acheter des joueurs. C'est une des pistes que nous suivons.

La deuxième piste consiste à réglementer les transferts. Nous avons avancé sur ce point. Les commissaires européens ont commencé à travailler et se sont mis d'accord avec la FIFA. Calmer le jeu sur les transferts constitue un deuxième atout. Ces deux premières pistes pourraient régler le problème.

La troisième piste concerne la fiscalité. Nous travaillons, avec mes collègues de Bercy, M. Fabius et Mme Parly, sur la fiscalité des joueurs, des athlètes professionnels, des joueurs professionnels et en parallèle sur la fiscalité des clubs. Quelques propositions sont en cours de discussions. Là-dessus, je n'ai aucun point de vue idéologique.

En revanche, si on me parle de créer des holdings qui mèleraient des clubs, des entreprises et des affaires privées, sans que l'on sache si la holding est créée pour servir le club ou pour créer ses propres affaires, je dis « attention », car il faut préserver le sport. Je me bats pour préserver le sport professionnel, parce que, contrairement à d'autres, je pense que séparer sport amateur et sport professionnel serait négatif pour l'avenir du sport en France.

Quittons le sport professionnel pour aborder les sports de pleine nature, domaine dans lequel nous avançons, monsieur Landrain. Les trois décrets sont examinés en ce moment par la commission « pleine nature » du conseil national des activités physiques et sportives. Quand la commission nous rendra ses conclusions, le 14 novembre, ces décrets poursuivront le circuit ordinaire, ce qui nous permettra de progresser rapidement. Saluons l'avantage que représente pour nous un outil comme le Conseil national des activités physiques et sportives. Dans la même commission, sont réunis le ministère de la jeunesse et des sports et tous les autres ministères concernés, agriculture, environnement, etc. ainsi que le mouvement sportif et les élus. Le Conseil national est un outil que nous avons voulu nous donner. Il vit maintenant, sous l'égide de Mme Edwige Avice, et fonctionne très bien. Vous connaissez la détermination du président de la commission « pleine nature », M. Germinal Reiro, je pense que nous allons avancer rapidement.

Monsieur Leroy, vous m'interrogez sur l'emploi précaire. Lorsque les centres d'éducation populaire et des sports ont vu leur budget de fonctionnement se réduire, ils ont beaucoup utilisé les emplois précaires. Ce n'est pas un reproche que je leur fais. Leurs directeurs étaient dans l'obligation de le faire pour faire fonctionner leur CREPS, notamment dans les périodes les plus intenses que sont les mois d'été. Nous avons commencé un plan de résorption de cet emploi précaire et nous serons en mesure de consolider soixante postes dans différents centres.

Monsieur Leroy, à propos des filières professionnelles, vous avez évoqué la question des maladies professionnelles. Nous avons été saisis, à votre demande, par différents syndicats, notamment les syndicats d'éducateurs liés aux fonctions territoriales. Ils nous ont fait part de leur besoin d'être conseillés sur le plan des risques de santé qu'ils courent dans l'exercice de leur profession. J'ai donc proposé un travail interministériel, qui

est actuellement en cours. Nous disposons, grâce aux antennes régionales, de moyens. Il serait ridicule que ces moyens ne servent pas à répondre à d'autres besoins de santé que la lutte contre le dopage.

En ce qui concerne les emplois-jeunes, nous n'avons pas, dans notre budget, les financements pour les nouveaux dispositifs de sortie, la reconduction de trois ans, etc. Ces financements sont prévus dans le budget de Mme Guigou, emploi et solidarité. Mais nous avons mis en place avec les préfets des comités de pilotage pour aider les jeunes, non à sortir du dispositif, mais à trouver un emploi, ou pour maintenir l'emploi dans l'association sportive ou l'association de jeunesse ou d'éducation populaire. Je pense que 75 % des emplois du ministère de la jeunesse et des sports vont devoir relever du dispositif sur trois ans car, malgré le travail effectué par le mouvement associatif et les collectivités territoriales, nous ne sommes pas encore en mesure d'assurer seuls ces emplois. Nous travaillons avec le ministère de l'emploi et de la solidarité pour obtenir, au moins, pour 75 % de ces emplois, des financements nous permettant de les maintenir. Par contre, je finance un important effort en direction de la formation de ces jeunes. Plusieurs d'entre vous m'ont interrogé sur les CRIJ. Au départ, il y avait le souhait de créer une sorte de réseau info-jeunesse, avec un CDJ, un conseil départemental de la jeunesse qui serait la tête de pont, des CRIJ relais, jusqu'aux 16 000 points info-jeunesse. Il est difficile de construire ce réseau parce que tous les CRIJ ne suivent pas cette option : une petite minorité prendrait plutôt la voie de l'indépendance. Mais une majorité travaille dans ce sens. Nous avons fait un effort supplémentaire parce que nous donnons beaucoup plus de responsabilités aux CRIJ. Nous leur demandons d'être vraiment le lieu où s'alimentent tous les points info-jeunesse. Nous leur demandons d'être un relais avec le Centre national de documentation pédagogique. Nous avons donc prévu une augmentation de 9 %, hors points-cyber-jeunes, qui figurent sur un autre budget. Nous avons également essayé de les inscrire dans les contrats de plan avec les régions, car nous souhaitons que celles-ci prennent plus en compte ces centres d'info-jeunesse. La plupart des régions ont accepté ! Quelques régions ne l'ont pas souhaité : l'Auvergne, la Champagne-Ardenne et la Franche-Comté. Mais dans les autres régions, une aide viendra s'ajouter à celle de l'Etat, dans le contrat de plan. Je réponds là au souci de M. Outin.

Monsieur Séguin, le programme de l'Office franco-québécois pour la jeunesse poursuit les échanges scolaires pour les élèves de CM2. Les moyens nécessaires seront inscrits dans le budget de l'Office. Cela sera l'objet de la réunion, les 22 et 23 novembre, de l'Office franco-québécois pour la jeunesse.

Je voudrais d'ailleurs, à cette occasion, vous remercier, monsieur le président Séguin, de l'aide que vous nous avez apportée. Nos amis québécois étaient bien plus en avance que nous en matière d'échanges scolaires. Or, nous avons besoin, pour défendre une francophonie vivante et non une francophonie du passé, de commencer un travail au niveau des enfants du primaire.

M. le président. Madame la ministre, je crois que vous avez répondu à toutes les questions, mais je donne encore la parole à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Madame la ministre, que pouvez-vous me dire sur les moyens accordés au contrôle du dopage ?

Mme la ministre de la jeunesse et des sports. Je comprends bien les difficultés que cela peut poser pour des pratiques qui ne disposent pas d'un environnement technique et humain suffisant. Nous allons étudier le problème. Cela dit, il y a une responsabilité des fédérations. Par exemple, la Fédération française d'athlétisme dispose d'un budget propre pour mener ses actions antidopage, budget que nous augmentons de façon très importante depuis deux ans. Je vais étudier la façon de traiter ce problème. Je vais me tourner vers la fédération et réfléchir à la façon d'améliorer les choses.

M. le président. Madame la ministre, je vous remercie au nom de la commission. Nous avons beaucoup travaillé ensemble, sur différentes lois. Nos contacts ont été nombreux. Chaque année, nous étudions votre budget et cela s'est toujours fait dans des conditions de dialogue, d'écoute, et une qualité dans les réponses que la commission a largement appréciée, au-delà des

divergences qui peuvent s'exprimer sur tel ou tel point. Cela a été vraiment une chance pour cette commission, qui a un champ d'activité très large. Notre commission, durant ces cinq années, a accompli avec vous un travail d'une grande qualité, et je pense exprimer le sentiment de tous ses membres.

Madame la ministre, vous reviendrez peut-être avant la fin de la session, pour aborder tel ou tel point, comme nous avons l'habitude de le faire. Mais je souhaite, au nom de la commission, vous adresser un message amical.

Mme la ministre. Je vous remercie, monsieur le président, et je dois vous dire que j'apprécie beaucoup le travail que mène l'ensemble des députés sur ces questions. S'il s'agit d'un petit budget, mais il mobilise beaucoup d'énergie et d'intelligence collective, et cela nous aide. D'ailleurs, ne nous disons pas au revoir puisque nous avons encore quelques mois de travail devant nous.

(Mme la ministre quitte la salle.)

M. Jean Le Garrec, président. Nous avons eu un débat de qualité, et je veux remercier les deux rapporteurs, comme les intervenants qui ont pris soin de poser des questions précises. Nous allons maintenant émettre un avis sur ce projet de budget.

(La commission, consultée, émet un avis favorable à l'adoption du budget de la jeunesse et des sports.)

M. le président. La discussion en séance publique de ce budget aura lieu le vendredi 16 novembre 2001.

La séance est levée.

(La séance est levée à onze heures quinze.)

QUESTIONS RELATIVES AU BUDGET DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

1. - **M. Jean-Luc Reitzer** attire l'attention de **Mme la ministre de la jeunesse et des sports** sur les dérogations temporaires d'ouverture de débits de boissons. En effet, l'article 18 de la loi de finances pour 2001 a modifié les dispositions du code de la santé publique relatives aux autorisations d'ouverture temporaire de débit de boissons. Ainsi, le maire est désormais habilité à délivrer annuellement dix autorisations pour des manifestations sportives organisées par des associations agréées et cinq autorisations pour les autres manifestations publiques associatives. Un décret fixant les conditions de délivrance de ces autorisations devait intervenir au cours du second trimestre 2001. Par ailleurs, une circulaire du ministre de l'intérieur spécifie que, dans le cadre de clubs omnisports, les dix dérogations s'entendent toutes sections confondues. Il demande que le décret fixant les conditions de délivrance de ces autorisations soit publié rapidement et qu'il prenne en compte la spécificité des clubs omnisports.

Réponse. - La loi n° 91-32 du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme a inséré dans le code des débits de boissons, désormais incorporé dans le code de la santé publique, un article L. 49-1-2 (désormais L. 3335-4) interdisant la vente et la distribution de boissons des groupes 2 à 5, dans tous les établissements d'activités physiques et sportives. Cet article prévoit cependant que des dérogations temporaires, liées notamment à des événements à caractère sportif, peuvent être accordées dans des conditions fixées par décret. En l'espèce, il s'agit du décret n° 99-1016 du 2 décembre 1999 modifié. L'article 18 de la loi n° 2000-1352 du 30 décembre 2000 portant loi de finances pour 2001 a modifié les dispositions de l'article L. 335-4 du code de la santé publique relatif aux autorisations d'ouverture temporaire de débits de boissons des groupes 2 et 3 dans les installations sportives, entraînant ainsi une simplification des procédures administratives et une unification du droit applicable en la matière. Deux aménagements ont été apportés : d'une part, le maire est désormais compétent (au lieu du préfet précédemment) pour délivrer les autorisations d'ouverture temporaire d'un débit de boissons au profit des associations agréées par le ministère de la jeunesse et des sports, dans la limite de dix manifestations sportives par an ; d'autre part, la déclaration auprès de la recette locale des douanes et droits indirects est supprimée pour les débits de boissons vendant des boissons du deuxième groupe, mais demeure pour la vente de boissons du troisième groupe. Actuellement, le ministère de la jeunesse et des sports recueille les ultimes signatures de l'ensemble des ministres concernés par le décret d'application de l'article 18 de la loi du 30 décembre 2000, qui abroge et remplace le décret du 2 décembre 1999. La publication dudit décret devrait

intervenir dans le courant du mois de novembre 2001. La question concernant les sections des clubs omnisports et l'application des dix dérogations annuelles autorisant l'ouverture de débits de boissons temporaires n'a pas été abordée lors des débats parlementaires. Elle n'est donc pas envisagée spécifiquement, ni dans la loi, ni dans le décret d'application. Outre la dérogation ci-dessus évoquée, le même article 18 confirme la possibilité pour les maires d'autoriser l'établissement de débits de boissons, par les associations, pendant la durée des manifestations publiques qu'elles organisent, dans la limite de cinq autorisations annuelles. Par ailleurs, le principe de l'interdiction d'ouverture de débits de boissons dans les installations sportives répond à l'objectif d'intérêt général de lutte contre l'alcoolisme. S'agissant des conséquences, invoquées par les groupements sportifs, de cette interdiction sur le niveau de leurs ressources financières, Madame la ministre pense que d'autres solutions que le recours à des recettes provenant des buvettes peuvent être envisagées. L'adoption de mesures concrètes permettant aux associations sportives locales de disposer de moyens supplémentaires afin d'assumer pleinement leur rôle est, à cet égard, un objectif prioritaire du ministère de la jeunesse et des sports, qui s'attache à dégager des ressources supplémentaires provenant notamment du fonds national pour le développement du sport dont la part régionale a fortement augmenté depuis trois ans afin de soutenir prioritairement les clubs.

2. - **M. Renaud Muselier** appelle l'attention de **Mme la ministre de la jeunesse et des sports** sur le financement de la protection de la santé des sportifs et la lutte contre le dopage. Malgré les annonces successives concernant l'augmentation des moyens alloués à cette protection, il se demande comment le ministre compte résorber l'important stock de prélèvements non analysés au laboratoire agréé de Châtenay-Malabry alors qu'elle formule une prévision de près de 9 000 prélèvements pour 2002. Par ailleurs, un certain nombre de dirigeants de fédérations sont inquiets de la mise en place et du financement du suivi longitudinal des athlètes de haut niveau. En effet, les fédérations sportives bénéficient d'un financement de ce suivi, dans le cadre des conventions d'objectifs qu'elles concluent avec le ministère de la jeunesse et des sports, qui ne couvre pas totalement le coût annuel de ce suivi. En conséquence, il souhaite connaître la position du ministre sur ces questions.

Réponse. - 1. Résorption des stocks : le nombre total de prélèvements s'élevait début août 2001, pour le LNDD, à plus de 6 100 échantillons pour l'année 2001. Le cyclisme représente 19,7 % des prélèvements, suivi de l'athlétisme (9,3 %), du football (6,1 %), de l'haltérophilie (5,7 %), la natation (5 %), le basket-ball (3,7 %), le rugby (3,2 %) et le judo (3 %). A la fin de juin 2001, le stock d'échantillons en souffrance était de 2 410 échantillons. Plusieurs facteurs ont contribué à cet état de fait : les locaux qui abritent le LNDD dans l'enceinte du CREPS de Châtenay-Malabry, après avoir fait l'objet d'une première phase de travaux (5 MF), ont été concernés par une opération lourde de restructuration qui devait permettre au laboratoire de disposer de surfaces adaptées à ses missions mais qui a généré des perturbations de fonctionnement. Le LNDD a été mobilisé par la procédure d'accréditation qui a été lancée par le CIO et qui avait pour objectif d'amener au 1^{er} janvier 2002 au plus tard les laboratoires accrédités à respecter les nouvelles normes de qualité internationales ISO. Grâce au savoir-faire et à la forte mobilisation des agents du laboratoire, des étapes très importantes ont été franchies : c'est ainsi que le comité français d'accréditation a accordé sa certification en mai dernier pour la plus grande partie des procédures d'analyses. L'ensemble de ces indispensables travaux de modernisation et de renforcement de la qualité a cependant eu pour effet d'obérer la capacité d'analyse du laboratoire. Le LNDD se trouve donc provisoirement confronté à un problème de stocks d'échantillons dont l'existence résulte tout à la fois de ce qui précède mais aussi d'une augmentation très importante du nombre de prélèvements pendant les mois de mars, mai et juin de cette année. Compte tenu des difficultés rencontrées pour résorber ce retard, il a été nécessaire de limiter temporairement les contrôles en les ciblant sur les compétitions de référence et les contrôles inopinés. A cet effet, une instruction a été adressée aux directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports, en lien avec le laboratoire. Les fédérations sportives ont été tenues informées de ces dispositions. Grâce à cette mesure, le stock a déjà diminué d'environ 800 échantillons. La direction des sports a par ailleurs demandé au LNDD d'acquiescer un outil informatique afin d'avoir une connaissance précise du suivi des échantillons concer-

nant aussi bien la réception que leur analyse. Perspectives. – Ces mesures fortes devraient permettre au LNDD : de répondre aux exigences qualité des laboratoires accrédités par le Comité international olympique, et par exemple de rendre des analyses dans un délai maximum de un mois ; d'aborder l'année 2002, qui sera également celle de sa transformation en EPA, dans de bonnes conditions de gestion de son stock. Il est par ailleurs prévu pour 2002 de mettre en place, avec les fédérations sportives, des programmes de contrôles antidopages relativement précis par sport et par région.

2. Financement du suivi médical des sportifs de haut niveau : la loi du 23 mars 1999, codifiée dans le code de la santé publique, avait entendu confier aux fédérations sportives, dans le cadre de leurs missions de service public, l'organisation de la surveillance médicale de leurs licenciés. Elles ont commencé la surveillance médicale de leurs sportifs de haut niveau dès 2000 et poursuivi cette action en 2001, le contenu de ce suivi médical ayant été défini par l'arrêté du 28 avril 2000. Il est composé d'un ensemble d'examen cliniques, paracliniques et biologiques. Les crédits pour la médecine fédérale ont très significativement augmenté puisqu'ils sont passés d'environ 5 MF en 1999 à 12 MF en 2000 et 15 MF en 2001. Les fédérations se sont donc vu attribuer la totalité des crédits nécessaires à l'ensemble des examens médicaux prévus par l'arrêté du 28 avril 2000. Cependant, certaines fédérations n'étaient pas en mesure de faire suivre cette surveillance médicale à l'ensemble de leurs sportifs de haut niveau. Il a donc été tenu compte de cette capacité dans l'attribution des crédits. Il résulte des bilans effectués à l'occasion de la négociation des conventions d'objectifs 2001 que l'objectif qui avait été assigné aux fédérations (surveillance médicale de 3 à 4 000 sportifs de haut niveau sur un total d'environ 6 000 sportifs de haut niveau) a été atteint. En effet, environ 3 600 sportifs de haut niveau ont bénéficié de la totalité ou d'une partie de la surveillance médicale définie ci-dessus. Par ailleurs, le ministère de la jeunesse et des sports s'est engagé dans un travail très méthodique et approfondi avec notamment les médecins fédéraux puisque ceux-ci ont par ailleurs été invités à retravailler leur règlement médical fédéral afin de tenir compte des dispositions introduites en la matière par la loi du 23 mars 1999. Difficultés : il a fallu et il est encore nécessaire de faire comprendre que la surveillance médicale des sportifs de haut niveau, et en particulier le suivi biologique, ne s'inscrit pas dans le cadre de la lutte contre le dopage puisqu'il n'est pas encore possible en l'état actuel des connaissances scientifiques d'avoir des preuves directes et certaines de prises de produits dopants lorsque certains paramètres sortent des normes couramment admises. Il s'agit de s'intéresser uniquement à la santé du sportif. De plus, il est indispensable que les médecins fédéraux gardent la confiance de leurs sportifs. Celle-ci serait gravement altérée si les médecins fédéraux tentaient d'utiliser ce suivi à des fins autres que médicales susceptibles d'entraîner des poursuites disciplinaires ; la surveillance médicale des sportifs de haut niveau met également en lumière la très grande faiblesse de structuration des fédérations concernant leur équipe médicale, les médecins fédéraux étant très généralement des bénévoles. Perspectives : il s'agit en 2002 d'étendre cette surveillance médicale à l'ensemble des sportifs de haut niveau soit les quelque 6 000 sportifs de haut niveau ; en 2003, l'idéal serait de commencer à mettre en place cette surveillance médicale pour tous les licenciés inscrits dans les filières d'accès au sport de haut niveau (environ 12 000 personnes) ; il est enfin prévu pour la campagne d'objectifs 2002 de mettre l'accent sur la structuration des fédérations grâce au recrutement de personnels médicaux ou administratifs et à l'acquisition d'outils permettant de simplifier ou faciliter la surveillance médicale des sportifs (livret médical, logiciel médical, etc.)

3. – **M. Jean-Marie Geveaux** attire l'attention de **Mme la ministre de la jeunesse et des sports** sur l'injustice constituée depuis 1999 par l'absence de critères objectifs dans l'allocation de subventions aux associations « Profession sport ». Ces associations, créées en 1989 à l'initiative du ministère de la jeunesse et des sports dans quelques départements et généralisées en 1990 à l'ensemble du territoire, gèrent les emplois du sport dans chaque département. Elles ont d'abord un rôle de mutualisation en aidant les structures locales par une mise à disposition d'éducateurs sportifs et culturels diplômés et reconnus. Elles ont surtout un rôle essentiel de soutien de l'emploi en offrant un marché du travail à ces éducateurs. Le dispositif a fait la preuve de son efficacité ; pourtant, en 1999 le ministère de la jeunesse et des sports a rompu les ententes existantes avec les associations Profession sport en refusant de reconnaître leur structure nationale. Depuis lors, le financement de ces associations par les subventions d'Etat et/ou

attribuées au titre du Fonds national de développement du sport (FNDS) est devenu aléatoire, ce qui met en péril la pérennité de certaines d'entre elles. C'est pourquoi il s'interroge sur les raisons qui ont conduit le Gouvernement à remettre en cause les ententes existantes, créant ainsi une inégalité de traitement entre les différents départements. Il lui demande de clarifier la situation en précisant à quel titre les associations Profession sport, dont l'existence ne saurait être remise en cause, pourraient être aidées dans l'accomplissement de leur mission.

Réponse. – La question de l'inégalité de traitement des associations « Profession sport » par les services déconcentrés du ministère de la jeunesse et des sports posée par l'honorable parlementaire nécessite un rappel de l'instruction du 8 février 1999. Cette instruction précise les relations des services du ministère de la jeunesse et des sports avec les associations Profession sport et les objectifs sur lesquels le ministère entend soutenir l'engagement associatif. Rappelant le contexte du programme « nouveaux services emplois-jeunes » mis en place en octobre 1997, la ministre de la jeunesse et des sports précise qu'elle considère comme objectif prioritaire le développement de l'emploi. Sur cet objectif, les services continueront à apporter un soutien financier à toute association qui contribuera au développement de l'emploi durable à travers une convention d'objectifs pluriannuelle. Celles des associations Profession sport qui apportent expertise et conseil en matière de gestion de l'emploi, de droit du travail et de fiscalité, et qui contribuent à la mutualisation d'emplois à temps partiel ou saisonniers entrent dans ce cadre et peuvent donc bénéficier d'une aide de l'Etat. C'est pourquoi le partenariat avec la direction départementale de la jeunesse et des sports est différent selon l'action de chaque association Profession sport.

4. – **M. Bernard Charles** attire l'attention de **Mme la ministre de la jeunesse et des sports** sur la prévention et la lutte contre la violence dans les domaines sportifs. Il lui demande quels dispositifs de veille et d'alerte, quelles actions de formation, parties prenantes d'un véritable accompagnement éducatif, elle entend prendre dans ce budget 2002 pour tenter d'enrayer cet inquiétant phénomène.

Réponse. – La violence, qui après avoir régné dans les cités et dans les écoles, pénètre aujourd'hui dans les stades doit être éradiquée. Les textes législatifs existent et les mesures ont été prises pour que ceux qui utilisent le sport pour faire passer des messages de haine, de xénophobie et de violence soient exclus des enceintes sportives. Toutefois, nous devons privilégier les mesures de prévention et d'information du public, des supporters et des dirigeants sportifs. Aussi, la première expérience a été menée en 1999 en Seine-Saint-Denis après que le district de football eut suspendu tous les matchs de football. En deux ans, l'action conduite à permis une diminution de plus de 40 % des incidents. Cette expérience, axée sur une collaboration étroite sur le terrain entre les services des ministères de l'intérieur et de la jeunesse et des sports, a donné lieu à la mise au point d'un dispositif spécifique. Ce dispositif, conçu par le ministère de l'intérieur et le ministère de la jeunesse et des sports, se décline comme suit : création d'une commission nationale qui définit les objectifs et établit le bilan annuel. Elle est composée de représentants des services centraux des deux ministères, du mouvement sportif, de l'association des maires de France, de personnalités qualifiées ; création d'une commission régionale, créée en fonction des besoins, qui peut jouer un rôle de proposition, d'information et de synthèse. Pour l'Île-de-France, le préfet de police assure la coordination du dispositif ; création d'une commission départementale qui a un rôle de mise en œuvre, de soutien et d'accompagnement de la démarche au plan départemental et local. Elle est composée : du préfet, du directeur départemental de la sécurité publique et de l'officier référent sport, du commandant du groupement de gendarmerie, du DDJS, du CDOS et de 3 à 4 représentants des disciplines sportives, du procureur de la République, de toute personne nommée par le préfet. 26 officiers de police référents sport sont nommés dans les 26 départements concernés. Dans chacune des commissions le dispositif s'articule de la manière suivante : un dispositif de veille et d'alerte, un accompagnement éducatif et d'insertion, des formations adaptées et des objectifs opérationnels. Ces objectifs opérationnels consistent à anticiper les matchs à risque, à mobiliser tous les adultes concernés, à assurer un maillage pertinent du terrain, à recruter des animateurs sociosportifs, à réguler le dispositif de signalements, de plaintes et de suites judiciaires, à clarifier les compétences et les responsabilités des différents acteurs à tous les niveaux, à responsabiliser les jeunes dans l'organisation

et l'encadrement des rencontres sportives, à initier des projets éducatifs et d'insertion, à sensibiliser et former et, évidemment à évaluer les actions. A l'automne 2001 a été lancée une campagne de communication et les premiers contrats locaux de sécurité sport ont été mis en place. Courant décembre, une mallette « Prévention de la violence dans le sport, mode d'emploi » (15 000 exemplaires) sera adressée aux associations sportives concernées des 26 départements et 2002 sera l'année de mise en place de ce dispositif de prévention sur le terrain par les associations qui seront soutenues financièrement. Les résultats devront être évalués de façon à conforter ou à infléchir le dispositif en cours d'année.

5. - **M. Patrick Leroy** souhaite attirer l'attention de **Mme la ministre de la jeunesse et des sports** quant à la répartition du boni de liquidation du Comité français d'organisation de la Coupe du monde de football 1998. En effet, avec quelque 250 à 285 millions de francs de bénéfices (38,31 à 43,43 millions d'euros), la réussite de cet événement sportif et festif devait rejaillir sur la promotion du sport amateur, à travers notamment le soutien accordé aux clubs les plus modestes en matière d'équipement et de formation. Telle est la vocation du fonds Fernand-Sastre, dont la création résulte de la convention signée le 12 juillet 1999 par l'Etat et la Fédération française de football, et qui se concrétise par l'abondement de lignes spéciales du fonds national pour le développement du sport. A ce titre, les deux exercices budgétaires précédents prévoyaient que le versement d'un acompte de 150 MF (22,87 M b) au bénéfice du fonds Fernand-Sastre serait suivi du solde du boni de liquidation - estimé entre 100 et 135 MF (soit 15,24 et 20,58 M b). Mais un certain retard a été malheureusement constaté, en raison notamment du déroulement de certaines procédures de contrôle fiscal. Dès lors, trois ans après la fin de la Coupe du monde de football, il l'interroge pour savoir où en est la répartition du boni de liquidation du comité français d'organisation, ainsi que pour connaître dans quelle proportion cet argent a réellement bénéficié aux clubs les plus modestes.

Réponse. - Le conseil de gestion du fonds Fernand-Sastre, section nouvelle du fonds national pour le développement du sport (FNDS), présidé par Mme la ministre de la jeunesse et des sports composé de six représentants de l'Etat, de sept représentants de la Fédération française de football et d'un représentant du Comité national olympique et sportif français, et auquel assistent deux maires des dix villes ayant accueilli la Coupe du monde de football de 1998, s'est réuni pour la première fois le 21 février 2000. Le conseil s'est ensuite réuni le 8 juin 2000, le 6 septembre 2000, le 7 décembre 2000 et le 19 juin 2001. Une nouvelle session est prévue pour la fin de l'année 2001. Au total 1 772 projets ont été retenus qui se répartissent comme suit : 1 146 au titre du plan national de développement du football, élaboré par la Fédération française de football (21,5 M b , soit 141 MF) ; 37 au titre des équipements sportifs des villes sites (11,7 M b , soit 77 MF) ; 589 au titre des projets d'animation multisports (2,5 M b , soit 16,5 MF). Les projets relevant du plan national de développement de football et de l'animation sportive concernent essentiellement les clubs et associations sportives locaux. Le financement de ces projets est assuré par le FNDS sur les recettes provenant du bénéfice réalisé par le Comité français d'organisation de la Coupe du monde de football de 1998 (CFO). Le protocole d'accord signé entre l'Etat et la Fédération française de football le 12 juillet 1999 a fait l'objet d'une validation dans la loi de finances rectificative pour 1999, laquelle a prévu l'affectation au FNDS du « boni de liquidation du CFO ». Le montant prévisionnel total des ressources du FNDS au titre du fonds Sastre est évalué à 43,45 M b (285 MF) après impôts. 36,5 M b (240 MF) ont déjà été versés au FNDS : 22,8 M b (150 MF) en juillet 2000 et 13,7 M b (90 MF) en juin 2001, par le commissaire liquidateur du CFO. Le solde (6,8 M b soit 45 MF) devrait être versé avant la fin de l'année 2001. En fonction du montant exact de ce reliquat, qui dépend des suites des quelques contentieux en cours, des suites du contrôle fiscal en voie de règlement et de la date de son rattachement au FNDS, le conseil de gestion devrait tenir une dernière réunion qui se prononcera, en 2001 ou début 2002, notamment sur les projets en attente de quatre villes sites, sur le projet commun avec la fédération de football dénommé « Une équipe - Un ballon » (dont le principe a déjà été acté) et sur les projets dont les dossiers arrivent actuellement dans les services.

6. - **M. Daniel Feurtet** souhaite attirer l'attention de **Mme la ministre de la jeunesse et des sports** quant au suivi et au devenir des nombreux emplois jeunes créés dans le champ de compétence

de son ministère. Avec plus de 50 000 contrats emplois jeunes signés à ce jour, le sport et l'éducation populaire ont largement bénéficié de l'utilité sociale de ce dispositif. En effet, ces emplois répondent à de véritables besoins, notamment pour le monde associatif qui se trouve à l'origine de 65 % des créations concernées. Or, pour irremplaçables que soient devenus ces emplois, ce dispositif n'en rentre pas moins dans sa dernière année. Le 9 février dernier, la troisième rencontre nationale des emplois jeunes avait alors été l'occasion pour la ministre de prendre date pour une pérennisation accomplie, que chacun appelle de ses vœux. Dès lors, cet objectif passe par le chemin d'une professionnalisation réussie, qui nécessite la mobilisation de tous les moyens permettant d'offrir à ces jeunes une formation qualifiante. Présidant une commission nationale indépendante chargée de l'évaluation du dispositif, M. Anicet Le Pors s'est d'ailleurs déclaré confiant face aux bonnes conditions de consolidation offertes à ces emplois dans le secteur de la jeunesse et des sports. La formation, qui apparaît plus que jamais comme la clé de la réussite de ce dispositif, s'inscrit naturellement dans les diverses actions entreprises à cet effet pour rénover et professionnaliser les diplômés qui sont du ressort du ministère de la jeunesse et des sports. Par ailleurs, cela passe également par l'annonce qui a été faite en vue d'aider les clubs et les associations à mieux former les jeunes recrutés dans ce cadre. Ainsi, il s'interroge sur l'étendue des moyens nécessaires pour l'effort de formation consenti en vue de la pérennisation des emplois jeunes, ainsi que sur le rôle de coordination qu'est amenée à jouer la délégation à l'emploi et aux formations de ce ministère.

Réponse. - Le rapport d'évaluation, réalisé par la commission nationale présidée par M. Anicet Le Pors à propos du dispositif « nouveaux services - emplois jeunes » dans les domaines de la jeunesse, l'éducation populaire et le sport, a établi le rôle essentiel que jouent les jeunes salariés au sein des petites associations qui composent ce milieu. Au 30 juin 2001, 55 204 emplois jeunes étaient ainsi répartis : animateurs socioculturels : 9 976 ; animateurs sportifs : 12 360 ; autres animateurs : 16 768 ; animateurs de développement local : 6 973 ; aide à la gestion associative : 6 054 ; autres : 3 073. Mme la ministre de la jeunesse et des sports attache une très grande attention au devenir de ces emplois et de ces jeunes salariés. Afin de leur garantir un avenir pérenne, il est nécessaire d'accompagner les employeurs dans leur responsabilité. Aussi en 2001, Mme la ministre a demandé à la délégation à l'emploi et aux formations de poursuivre le travail sur la charte de professionnalisation des emplois-jeunes visant à favoriser avec les partenaires associatifs disponibles, au plan local, la mise en commun de compétences et l'échange de savoir-faire en matière d'initiation, de développement et de suivi de projets. La déclinaison de la charte visant à favoriser la professionnalisation des primo-employeurs a été mise en œuvre par plus d'une cinquantaine de directions départementales pour accompagner les employeurs dans la conception, la mise en œuvre et la consolidation d'un projet associatif viable et de qualité ; aider les employeurs dans la gestion des emplois, dans leur recherche des moyens de leur solvabilité et dans leur démarche de pérennisation ; permettre aux dirigeants associatifs de renforcer leur engagement bénévole en assumant leur fonction d'employeur ; créer des outils et/ou adapter les outils existants pour l'accompagnement à la professionnalisation, les rendre opérants, les diffuser et accompagner leur utilisation. En application des annonces faites par le Gouvernement le 6 juin 2001 présentant les mesures de consolidation, et à la suite de la circulaire du ministère de l'emploi et de la solidarité en date du 25 septembre 2001, la délégation à l'emploi et aux formations travaille à une instruction conjointe avec la DGEFP afin que soit pris en compte l'avis des services du ministère de la jeunesse et des sports sur les mesures à préconiser. En 2002, la mise en œuvre de la charte de professionnalisation des emplois jeunes, déclinée au niveau départemental, bénéficiera de crédits à hauteur de 1,83 M b (12 MF), dont une mesure nouvelle de 0,61 M b (4 MF). Plus globalement, les crédits consacrés à la formation des jeunes bénéficiaires du programme « nouveaux services - emplois jeunes » s'élèveront à 5,09 M b (33,38 MF) en 2002.

7. - **M. Charles Ehrmann** souhaite attirer l'attention de **Mme la ministre de la jeunesse et des sports** sur les mesures qu'elle devrait prendre cette année en faveur du fonds national du développement du sport (FNDS). En effet, depuis plusieurs décennies, les Français et particulièrement les bénévoles sportifs ont le sentiment que le sport est le grand oublié de la politique budgétaire des différents gouvernements. Prenant conscience de ce problème, Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux

sports en 1975, a mis en place un fonds national de développement du sport auquel a été associé le conseil de la gestion des fédérations et les directeurs régionaux et départementaux de la jeunesse et des sports qui en dépendent. Actuellement, le FNDS est alimenté par la Française des jeux et une partie des droits de télévision. Les différents ministres des sports qui se sont succédé ont tenté d'augmenter le budget du FNDS. Ainsi, la part réservée au département des Alpes-Maritimes a augmenté en quatre ans de 117 %, soit 815 521,44 ₮ (5 349 470 F) en 2001, grâce au plan sport-emploi (137 204,12 ₮, soit 900 000 F). Dans ce département, les 424 clubs agréés ont reçu des subventions d'un montant de 476 474,83 ₮ (3 125 470 F), soit une moyenne de 999 euros (6 553 F) par club. Les 58 comités départementaux subventionnés ont quant à eux perçu 2 773,50 ₮ (18 193 F). Le département des Alpes-Maritimes, qui compte plus d'un million d'habitants et 230 000 sportifs licenciés dont beaucoup n'appartiennent pas à un club agréé, souhaite que les efforts financiers perdurent. Il s'interroge-donc sur les mesures qu'elle compte prendre, à savoir : 1. Quelle sera l'augmentation budgétaire du FNDS (aujourd'hui à 0,20 milliard d'euros, soit 1,3 milliard de francs) ? 2. Quelle sera la part attribuée aux clubs sportifs ? 3. Quelles mesures seront prises pour aider les villes en difficulté à entretenir les infrastructures sportives vieillissantes ? 4. Enfin, quelles sont les intentions du ministère en ce qui concerne la création d'un véritable statut pour les bénévoles sportifs ?

Réponse. – Les orientations qui seront mises en œuvre en 2002 sur le fonds national pour le développement du sport (FNDS) se situeront dans le prolongement de ce qui a été fait depuis 1998, à savoir un recentrage vers l'aide aux associations sportives locales et aux petits clubs et à la réalisation ou modernisation d'équipements sportifs. L'exercice 2001 ayant été marqué par une progression de 24,08 millions d'euros (158 MF) de la dotation de la part régionale, dont 22,87 millions d'euros (150 MF) au titre de l'apport de la contribution de 5 % sur la cession de droits de diffusion télévisuelle des manifestations sportives, les 23,02 millions d'euros (151 MF) supplémentaires prévus au projet de loi de finances 2002 seront affectés principalement aux équipements (17,96 millions d'euros, soit 117,8 MF). Les subventions de fonctionnement pour le sport de haut niveau seront majorées de 1,6 million d'euros (10,9 MF) de façon à renforcer la préparation des échéances sportives internationales et celles destinées au sport de masse de 3,4 millions d'euros (22,3 MF). La répartition entre part nationale et part régionale sera effectuée par le conseil du FNDS en janvier 2002. La part régionale, c'est-à-dire les crédits qui sont destinés aux clubs locaux, qui a plus que doublé de 1997 à 2001, passant de 245 millions de francs (37,3 M₮) à 501 millions de francs (76,4 M₮), devrait encore progresser. De 1997 à 2000, le nombre de clubs bénéficiaires a augmenté de 34,5 % en passant de 23 182 à 31 206. Le montant moyen de la subvention accordée à chaque club est passé de 686 euros (4 500 francs) à 884 euros (5 800 francs) entre 1997 et 2000, soit une augmentation de 29 %. Par ailleurs, le soutien aux dix millions de bénévoles constitue un axe majeur de la politique de Mme la ministre de la jeunesse et des sports. En effet, à la suite des premières assises nationales en février 1999, Mme la ministre de la jeunesse et des sports a été chargée par le Premier ministre de conduire une réflexion interministérielle et de faire toute proposition dans ce domaine. Des mesures significatives ont déjà été prises en faveur de l'ensemble des bénévoles depuis trois ans sans accorder au champ sportif un traitement spécifique mais dont l'importance numérique des bénévoles sportifs conduit ce secteur à en être, en fait, le premier bénéficiaire. Des avancées législatives importantes sont intervenues : la loi du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail dispose que les conventions ou accords collectifs étendus ou les conventions ou accords d'entreprise relatifs à la réduction du temps de travail peuvent prévoir des stipulations spécifiques applicables aux salariés exerçant des responsabilités à titre bénévole au sein d'une association déclarée, notamment sur le délai de prévenance, les actions de formation, la prise de jours de repos. La loi du 6 juillet 2000 modifiant la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives contient plusieurs dispositions en faveur des bénévoles : article 37 : les qualifications nécessaires pour enseigner, animer ou encadrer contre rémunération une activité physique ou sportive peuvent être obtenues par la validation des acquis de l'expérience bénévole ; article 40 : les bénévoles assurant des fonctions de gestion ou d'encadrement au sein de leur association peuvent bénéficier de congés individuels de formation ; article 41 : les bénévoles peuvent bénéficier de réductions d'impôts pour les frais engagés au

titre d'une activité bénévole. L'instruction fiscale du 23 février 2001 de la direction générale des impôts précise les conditions d'application de la mesure et les plafonds et taux de réduction d'impôt (50 % du montant des versements dans la limite de 6 % des revenus imposables comme dans le cas de dons en argent) ; le projet de loi de finances pour 2002 porte à 10 % du revenu imposable la limite servant à déterminer la réduction d'impôt, toujours dans la limite des 50 % du montant des versements. Ce relèvement permettra de donner son plein effet, pour les contribuables se situant dans les catégories faiblement imposées, à la disposition issue de l'article 41 de la loi du 6 juillet 2000, à savoir la prise en compte des frais exposés par les bénévoles au profit d'organismes d'intérêt général et qui ne leur sont pas remboursés. La possibilité offerte de retenir un coût au kilomètre très sensiblement relevé (1,71 franc ou 0,26 euro) devrait entraîner un net accroissement de la base de calcul de cette réduction d'impôt. Enfin, l'indemnisation des dirigeants associatifs fait l'objet d'une étude particulière. Un groupe de travail interministériel a été mis en place sous l'égide de la DIIES. Au total, même s'il n'existe pas de consécration législative d'un « statut des bénévoles », ceux-ci bénéficient d'un dispositif de mesures techniques, professionnelles et fiscales compensatoires et souvent cumulables qui allègent une partie importante de leurs contraintes matérielles, encourageant ainsi fortement leur action en faveur de la restauration ou du développement du lien social généré par leur engagement associatif et démontrant la reconnaissance de l'Etat à leur dévouement.

8. – Malgré l'augmentation du FNDS et parce que beaucoup d'entre eux n'en bénéficient pas encore, les clubs sportifs connaissent actuellement des difficultés qui, à court ou moyen terme, menacent leur maintien, essentiellement pour ceux situés dans les petites villes et en milieu rural. Ces clubs ont un rôle particulièrement important à jouer pour faciliter l'insertion des jeunes, mais encore faut-il que l'accessibilité des activités sportives soit possible pour toutes celles et tous ceux qui le souhaitent, en supprimant les obstacles financiers. Des efforts particuliers sont faits pour maintenir des tarifs de licence à un coût modéré, mais les clubs sportifs, malgré le soutien de leurs communes, ne disposent pas toujours des recettes suffisantes pour faire face au coût des déplacements, à l'achat de matériel, et au fonctionnement même de leur association. Ils éprouvent notamment des difficultés à recruter et rémunérer des amateurs et des cadres techniques titulaires d'un brevet d'Etat. C'est par conséquent sur le dévouement de nombreux bénévoles, qui ne ménagent pas leurs efforts, que repose une grande partie de la vie sportive dans nos villes et dans nos villages. Ils méritent une reconnaissance et un soutien concrets qui ne peuvent pas être apportés par les seules collectivités locales. Aussi **M. Bernard Perrut** demande à **Mme la ministre de la jeunesse et des sports** quelles décisions elle entend prendre pour apporter à un plus grand nombre de clubs des recettes décentes ; pour faciliter la création d'emplois indispensables à l'accueil des jeunes et permettre la pérennisation des emplois jeunes ; et enfin pour soutenir les bénévoles par une reconnaissance légitime et des mesures sociales et fiscales adaptées, sachant que l'un des problèmes les plus sensibles qui se posent aujourd'hui est celui de la protection des bénévoles au regard des nombreuses responsabilités qui pèsent sur eux.

Réponse. – Le soutien aux petits clubs et aux associations sportives locales est une des priorités du ministère de la jeunesse et des sports. A cet effet, la part régionale, destinée essentiellement aux petites associations locales, du fonds national pour le développement du sport (FNDS) a plus que doublé entre 1997 et 2001 (245 MF à 501 MF) (37,3 M₮ à 76,4 M₮) grâce en partie à la taxe de 5 % prélevée sur les droits des retransmissions sportives télévisées. Pour 2002, le montant de la part régionale, qui sera fixée par le conseil de gestion du FNDS en début de l'année 2002, devrait encore croître, compte tenu des 22,8 M₮ (150 MF) apportés au titre du fonds de mutualisation et pourrait même dépasser la part nationale (77,2 M₮ soit 507 MF). Aussi, de 1997 à 2000, le nombre de clubs bénéficiaires a augmenté de 34,5 % en passant de 23 182 à 31 206. Le montant moyen de la subvention accordée à chaque club est passé de 686 ₮ (4 500 F) à 884 ₮ (5 800 F) entre 1997 et 2000, soit une augmentation de 29 %. De même, la politique de lutte contre l'exclusion de la pratique sportive et pour que l'accessibilité des activités sportives soit possible pour tous a été une orientation constante du ministère de la jeunesse et des sports de ces dernières années. Le dispositif « coupon-sport » s'appuie sur l'article 74 de la loi relative à la lutte contre les exclusions qui définit l'accès à la pratique sportive comme un droit. D'une

valeur unitaire de 100 francs, jusqu'à la fin 2001, et de 16 euros, à partir de 2002, ce titre de paiement est attribué à raison de une à trois unités par jeune selon la situation économique de la famille (qui doit impérativement remplir les conditions pour être attribuable de l'ARS) et le montant de la cotisation sportive. Ce dispositif qui repose sur les critères d'attribution suivants-jeunes entre dix et dix-huit ans et parents allocataires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) pour des activités physiques et sportives régulières pratiquées dans un club sportif agréé « jeunesse et sports » est très apprécié par les jeunes et les clubs sportifs. Aussi, depuis 1998, les crédits affectés à la mesure « coupon-sport » ont été en constante évolution et le nombre des bénéficiaires n'a cessé de progresser : 1998 : 20 MF : 50 300 bénéficiaires, lancement du dispositif sur crédits FNDS ; 1999 : 26 MF : 135 400 bénéficiaires ; 2000 : 45 MF : 230 000 bénéficiaires ; 2001 : 50 MF : 250 000 bénéficiaires prévus. Et pour 2002, le projet de loi de finances prévoit de porter la dotation budgétaire à 50 MF (7,6 M b) en 2001 à 55 MF (8,4 M b) en 2002, l'objectif est de permettre à 275 000 enfants et adolescents d'en bénéficier et de pratiquer le sport dans une structure organisée (club ou association sportive). S'agissant de l'aide à l'emploi sportif qui représente près de 400 000 salariés tous domaines confondus et environ 150 000 salariés dans les associations sportives, c'est un axe constant de la politique du ministère de la jeunesse et des sports. Le dispositif mis en place en 1996, et reconduit depuis, dénommé « un club, un emploi », avait pour objet d'abaisser le coût pour l'employeur des emplois créés dans les associations sportives par l'octroi, après signature d'une convention, d'une aide d'un montant de 50 000 F par emploi l'année de leur création, de 35 000 F l'année suivante, et de 15 000 F la troisième année. Cet abaissement était obtenu par l'utilisation de mesures générales d'aide à la création d'emplois et par l'affectation de crédits d'intervention du ministère de la jeunesse et des sports. En 1998, la mise en place du dispositif gouvernemental des emplois jeunes se traduisant par une contribution financière de l'Etat de 92 000 F par emploi et par an pendant cinq ans (actuellement 94 000 F soit 80 % du SMIC, charges comprises), a conduit le ministère de la jeunesse et des sports à réévaluer son propre dispositif dénommé plan sport emploi et à prolonger la durée des conventions signées à ce titre soit : 65 000 F la première année, 50 000 F la deuxième, 30 000 F la troisième, 20 000 F la quatrième, 10 000 F la cinquième. Ces nouvelles dispositions étaient applicables aux emplois déjà créés et aux emplois créés à partir de 1998. De 1996 à 2000, 6 157 emplois ont été créés dans le cadre du plan sport emploi, dont 3 763 pérennisés. Le nombre d'emplois créés en 2001 n'est pas encore connu. Le projet de loi de finances pour 2002 assurera le financement des emplois déjà créés et permettra la création d'au moins 100 emplois financés sur les crédits du fonds national pour le développement du sport. Les créations d'emplois soutenues par cette mesure intéressent donc désormais presque exclusivement des personnes âgées de plus de vingt-six ans et s'inscrivent donc en complément du dispositif gouvernemental « emplois jeunes », dispositif majeur qui a permis, depuis son lancement, en 1998, jusqu'au 1^{er} septembre 2000, la création de plus de 60 000 emplois dans le champ « jeunesse et sports », dont près de 20 000 dans le secteur sport. Une réflexion est en cours afin de déterminer les mesures et les financements qui seraient à mettre en œuvre pour aider les associations employeurs qui connaîtraient, le cas échéant, des difficultés, à pérenniser ces emplois et pour faire face à la sortie des premiers emplois jeunes dont le plan sport emploi pourrait être un des moyens permettant de pérenniser les emplois. Par ailleurs, depuis la tenue des assises de la vie associative en février 1999, des mesures significatives ont déjà été prises en faveur du bénévolat dans le cadre de la mission que le Premier ministre a confiée à la ministre de la jeunesse et des sports et notamment sont intervenues des avancées législatives : la loi du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail, dispose que les conventions ou accords collectifs étendus ou les conventions ou accords d'entreprise relatifs à la réduction du temps de travail peuvent prévoir des stipulations spécifiques applicables aux salariés exerçant des responsabilités à titre bénévole au sein d'une association déclarée, notamment sur le délai de prévenance, les actions de formation, la prise de jours de repos. La loi du 6 juillet 2000 modifiant la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives contient plusieurs dispositions en faveur des bénévoles : article 37 : les qualifications nécessaires pour enseigner, animer ou encadrer contre rémunération une activité physique ou sportive peuvent être obtenues par la validation des acquis de l'expérience bénévole ; article 40 : les bénévoles assurant des fonctions de gestion ou

d'encadrement au sein de leur association peuvent bénéficier de congés individuels de formation ; article 41 : les bénévoles peuvent bénéficier de réductions d'impôts pour les frais engagés au titre d'une activité bénévole. L'instruction fiscale du 23 février 2001 de la direction générale des impôts précise les conditions d'application de la mesure et les plafonds et taux de réduction d'impôt (50 % du montant des versements dans la limite de 6 % des revenus imposables comme dans le cas de dons en argent) ; le projet de loi de finances pour 2002 porte de 6 à 10 % du revenu imposable la limite servant à déterminer la réduction d'impôt, toujours dans la limite des 50 % du montant des versements. Ce relèvement permettra de donner son plein effet, pour les contribuables se situant dans les catégories faiblement imposées, à la disposition issue de l'article 41 de la loi du 6 juillet 2000, à savoir la prise en compte des frais exposés par les bénévoles au profit d'organismes d'intérêt général et qui ne leur sont pas remboursés. La possibilité offerte de retenir un coût au kilomètre très sensiblement relevé (1,71 F ou 0,26 b) devrait entraîner un net accroissement de la base de calcul de cette réduction d'impôt. Enfin, l'indemnisation des dirigeants associatifs fait l'objet d'une étude particulière. Un groupe de travail interministériel a été mis en place. Au total, l'expression « statut des bénévoles » constituerait probablement un abus de langage. En revanche, les mesures techniques, professionnelles et fiscales compensatoires et souvent cumulables dont bénéficient aujourd'hui les bénévoles sont venues alléger une partie importante de leurs contraintes matérielles, encourageant ainsi fortement leur action en faveur de la restauration ou du développement du lien social généré par leur engagement associatif et marquer la reconnaissance de l'Etat à leur dévouement.

9. - **Mme Yvette Benayoun-Nakache** souhaiterait connaître le bilan des projets éducatifs locaux (PEL). Ces actions ont dû permettre de regrouper des dispositifs préexistants et de financer nombre d'actions. Il semble utile de connaître la nature de ces actions et les montants engagés en 2001, ainsi que les orientations prévues pour 2002 et les crédits afférents. Elle souhaiterait aussi connaître l'avis de **Mme la ministre de la jeunesse et des sports** sur l'utilité des CEL en matière de meilleure coordination entre ministères, de meilleure concertation entre acteurs locaux et d'un meilleur accès des publics défavorisés. Enfin, elle souhaiterait connaître la ventilation des financements entre ministère, départements et communes.

Réponse. - Le cadre général des contrats éducatifs locaux (CEL) est défini par la circulaire interministérielle du 9 juillet 1998 complétée par la circulaire du 30 octobre 1998. Ces circulaires précisent que tous les dispositifs antérieurs sont supprimés afin de retenir le principe d'une contractualisation unique. Les CEL donnent un cadre contractuel permettant à l'Etat de reconnaître et d'accompagner les projets éducatifs locaux élaborés par les collectivités territoriales en lien avec les associations. Ils s'adressent aux enfants d'âge scolaire et tendent à se développer dans le second degré. Ils sont complétés par les contrats jeunesse et sports (CJS), qui préfigurent un CEL ou le prolongent en s'adressant à des jeunes au-delà de seize ans. Au 1^{er} août 2001, le nombre des contrats éducatifs locaux signés et fonctionnant s'élevait à plus de 2 000. Les contrats concernaient 16 000 écoles et établissements d'enseignement (14 500 en 2000). A noter que 500 lycées et 1 700 collèges étaient impliqués. Environ 3 000 000 enfants et jeunes (2 200 000 en 2000) bénéficiaient d'activités organisées pendant les temps péri- et extrascolaires. La mise en œuvre de cette politique se réalise en partenariat. Elle repose principalement sur l'initiative des élus locaux mais elle peut être également le fait d'associations ou d'autres acteurs. Pour assurer une meilleure lisibilité de l'action de l'Etat auprès de ses partenaires, le principe d'une contractualisation unique sur un même territoire a été retenu. En conséquence, les dispositifs initiés antérieurement ont été supprimés, à savoir : les contrats d'aménagement du temps de l'enfant (CATE) ; l'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes (ARVEJ), l'aménagement des rythmes scolaires (ARS) ; les projets locaux d'animation de sport, d'expression et de responsabilité (LASER) ; les projets locaux d'animation jeunesse et sports (PLAJS) ; les contrats d'animation rurale (CAR). Structuré autour d'objectifs, le contrat éducatif local se décline en actions. On compte généralement une quinzaine d'actions par contrat. Une étude partielle réalisée en juin 2001 montre que les activités principales sont, par ordre d'importance : les activités multisports, le théâtre, la lecture, les jeux d'intérieur, l'informatique, la pratique d'un instrument de musique, l'éducation à l'environnement, les jeux de plein air, la danse. Les contrats éducatifs locaux touchent

de plus en plus les enfants et les jeunes des territoires défavorisés. 60 % des contrats sont situés dans des zones ou des réseaux d'éducation prioritaire. Par ailleurs, près de la moitié des contrats de ville dispose également d'un centre éducatif local. Au niveau national, un groupe de suivi interministériel (GSI) présidé par les quatre ministères évalue l'efficacité du dispositif. Au niveau local, chaque projet de contrat fait l'objet d'un examen et d'une validation par un comité départemental de pilotage qui rassemble, autour du préfet, les services déconcentrés de l'État, des représentants des quatre ministères signataires, les principales associations et les institutions à vocation sociale (caisse d'allocations familiales, fonds d'action sociale, Mutualité sociale agricole), auxquels peuvent s'adjoindre des représentants des communes, des syndicats d'enseignants, des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Ce sont les collectivités locales qui participent majoritairement au financement des contrats éducatifs locaux (50 % environ), suivies du ministère de la jeunesse et des sports (11 %), de la caisse d'allocations familiales, du fonds interministériel de la ville (FIV) puis du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la culture. A noter en 2001 une participation des conseils généraux. L'accroissement du nombre des contrats conclus entre l'État et les collectivités territoriales rend nécessaire une augmentation du soutien financier du ministère de la jeunesse et des sports. Le projet de loi des finances de 2002 prévoit pour l'ensemble des politiques éducatives territoriales une dotation globale de 320,491 MF se répartissant entre : le chapitre 43-90 ; article 50 : 27 287 095 ₮ (178,991 MF) compte tenu d'une mesure nouvelle de 7 MF et le chapitre 43-91 ; article 50 : 21 571 536 ₮ (141,500 MF) compte tenu d'une mesure nouvelle de 4 MF. Sur les 48,86 M₮ (320,500 MF), 7,62 M₮ (50 MF) seront consacrés aux actions menées dans le cadre de la politique de la ville (dont 0,91 M₮, 6 MF, pour la lutte contre les exclusions). Le ministère de la jeunesse et des sports est le premier département ministériel financeur (un peu plus de 10 %), le troisième au total derrière les CAF et les communes.

10. – **Mme Martine David** souhaite interroger **Mme la ministre de la jeunesse et des sports** sur le plan sport-emploi. Ce dispositif, mis en place en 1996, a pour objectif d'abaisser le coût des emplois créés dans les associations sportives par l'octroi, après signature d'une convention, d'une aide d'un montant de 7 622 euros (50 000 francs) par emploi l'année de leur création, 35 000 francs (5 355 euros) l'année suivante et de 2 287 euros (15 000 francs) la troisième année. Elle souhaiterait connaître l'articulation entre ce dispositif et le plan emplois-jeunes lancé en 1997 et les orientations du plan emploi-sport pour l'année 2002.

Réponse. – Le dispositif mis en place en 1996, et reconduit depuis, dénommé « un club, un emploi » avait pour objet d'abaisser le coût pour l'employeur des emplois créés dans les associations sportives par l'octroi, après signature d'une convention, d'une aide d'un montant de 50 000 F par emploi l'année de leur création, de 35 000 F l'année suivante, et de 15 000 F la troisième année. Cet abaissement était obtenu par l'utilisation de mesures générales d'aide à la création d'emplois et par l'affectation de crédits d'intervention du ministère de la jeunesse et des sports. En 1997, la mise en place du dispositif gouvernemental des « emplois jeunes » se traduisant, à l'époque, par une contribution financière de l'État de 92 000 F par emploi et par an pendant cinq ans (actuellement 94 000 F soit 80 % du SMIC, charges comprises), a conduit le ministère de la jeunesse et des sports à réévaluer son propre dispositif (dénommé, depuis fin 1996, « plan sport-emploi ») et à prolonger la durée des conventions signées soit : 65 000 F la première année, 50 000 F la deuxième, 30 000 F la troisième, 20 000 F la quatrième, 10 000 F la cinquième. Ces nouvelles dispositions étaient applicables aux emplois déjà créés et aux emplois créés à partir de 1998. Les créations d'emplois soutenues par cette mesure intéressent donc désormais presque exclusivement des personnes âgées de plus de 26 ans et s'inscrivent donc en complément du dispositif gouvernemental « emplois-jeunes », dispositif majeur qui a permis, depuis son lancement, en 1998, jusqu'au 1^{er} juillet 2001, la création de plus de 54 000 emplois dans le champ « jeunesse et sports » dont plus de 20 000 dans le secteur sport. Dans ce contexte particulier, et compte tenu des avantages financiers du dispositif « emplois-jeunes », le « plan sport-emploi » s'est automatiquement reporté non seulement sur des personnes plus âgées mais également beaucoup plus qualifiées pour répondre à un besoin de haute compétence professionnelle qui ne cesse de s'affirmer dans ce secteur. Ainsi, le « plan sport-emploi » a permis la création de 2 707 emplois en 1996, 1 718 emplois en 1997,

832 emplois en 1998, 542 emplois en 1999, 358 en 2000 soit, à la fin de 2000 un total de 6 157 emplois. Le nombre d'emplois créés en 2001 n'est pas encore connu. Le projet de loi de finances pour 2002 assurera le financement des emplois déjà créés et permettra la création d'au moins 100 emplois financés sur les crédits du fonds national pour le développement du sport. Une réflexion est en cours afin de déterminer les mesures et les financements qui seraient à mettre en œuvre pour aider les associations employeurs qui connaîtraient, le cas échéant, des difficultés à pérenniser ces emplois. Le « plan sport-emploi » est national dans sa conception mais sa gestion est déconcentrée au niveau des directions départementales de la jeunesse et des sports, de manière à être au plus près des associations concernées. Le guichet départemental ainsi ouvert a, en effet, pour objet de rechercher les différentes mesures utilisables pour chacun des cas d'espèce et de simplifier les démarches des dirigeants associatifs. Cette organisation ayant fait preuve d'efficacité, il n'est pas envisagé de la modifier.

11. – L'article 74 de la loi relative à la lutte contre l'exclusion définit comme un droit l'accès à la pratique sportive. En 1998, le ministère de la jeunesse et des sports a mis en place un dispositif nommé « coupon-sport » qui favorise l'accès des jeunes de milieu modeste à la pratique régulière, dans un club, de la discipline de leur choix. Cette aide s'adresse aux jeunes dont les familles sont éligibles au versement de l'allocation de rentrée scolaire et permet une réduction du coût d'adhésion à une association sportive agréée par le ministère de la jeunesse et des sports. **M. Henri Nayrou** souhaite interroger **Mme la ministre de la jeunesse et des sports** sur les orientations prévues pour 2002.

Réponse. – Le dispositif « coupon-sport » s'appuie sur l'article 74 de la loi relative à la lutte contre les exclusions qui définit l'accès à la pratique sportive comme un droit. D'une valeur unitaire de 100 francs, jusqu'à la fin 2001, et de 16 euros, à partir de 2002, ce titre de paiement est attribué par les directions départementales de la jeunesse et des sports à raison de une à trois unités par jeune selon la situation économique de la famille (qui doit impérativement remplir les conditions pour être attributaire de l'ARS) et le montant de la cotisation sportive. Ces coupons sont remis au club par le jeune en déduction de sa cotisation annuelle. Les clubs doivent s'affilier à l'Agence nationale des chèques vacances (ANCV) pour bénéficier du dispositif. L'ANCV, gestionnaire du dispositif par convention avec le ministère de la jeunesse et des sports, est chargée d'adresser aux clubs la somme équivalente à la valeur des coupons sports qu'ils lui ont transmis pour compensation. Ce dispositif qui repose sur les critères d'attribution suivants : jeunes entre dix et dix-huit ans, parents allocataires de l'allocation de rentrée scolaire, activités physiques et sportives pratiquées dans un club sportif, ou toute association proposant une activité sportive régulière, agréé « jeunesse et sports », est très apprécié par les jeunes et les clubs sportifs. Il s'agit de pouvoir répondre à la demande croissante des familles, y compris en faveur d'enfants plus jeunes pour engager plus tôt l'initiation aux pratiques sportives dans les clubs. Aussi, depuis 1998, les crédits affectés à la mesure « coupon-sport » ont été en constante évolution et le nombre des bénéficiaires n'a cessé de progresser : 1998 : 20 millions de francs, 50 300 bénéficiaires, lancement du dispositif sur crédits FNDS ; 1999 : 26 MF, 135 400 bénéficiaires ; 2000 : 45 MF, 230 000 bénéficiaires ; 2001 : 50 MF, 250 000 bénéficiaires prévus. Et pour 2002, le projet de loi de finances prévoit de porter la dotation budgétaire à 50 MF (7,6 M₮) en 2001 à 55 MF (8,4 M₮) en 2002 ; l'objectif est de permettre à 275 000 enfants et adolescents d'en bénéficier et de pratiquer le sport dans une structure organisée (club ou association sportive).

12. – Le fonds Fernand Sastre a été créé afin de répartir équitablement les bénéfices d'exploitation réalisés par le Comité français d'organisation de la Coupe du monde de football 1998. L'utilisation du fonds est destinée au financement de projets présentés par des associations sportives agréées ou par des collectivités territoriales et devant répondre à un des critères fixés préalablement. Ces critères sont au nombre de trois. Le projet doit soit s'inscrire dans le cadre du plan national de développement du football initié par la Fédération française de football, qui prend en compte les besoins du football amateur et celui de haut niveau. Ce plan envisage des aides pour les actions de football féminin, de lutte contre la violence, de formation des éducateurs, des dirigeants et des arbitres dans les clubs amateurs, ainsi que la création ou l'amélioration de nouveaux terrains, aires de jeux ou foyers ; soit correspondre à des projets présentés par des villes ayant accueilli la

Coupe du monde et porter sur des investissements de proximité concernant le football et les pratiques multisports, soit s'inscrire dans des projets émanant d'associations sportives ou de collectivités, qui présentent un caractère social. **M. Jean-Claude Beauchaud** demande à **Mme la ministre de la jeunesse et des sports** de bien vouloir lui indiquer le nombre et la nature des projets retenus en 2001 et les sommes qui y ont été affectées, ainsi que les perspectives pour l'année budgétaire à venir.

Réponse. – Le conseil de gestion du fonds Fernand Sastre, section nouvelle du fonds national pour le développement du sport (FNDS), présidé par Mme la ministre de la jeunesse et des sports et composé de six représentants de l'Etat, de sept représentants de la Fédération française de football et d'un représentant du Comité national olympique et sportif français et auquel assistent deux maires des dix villes ayant accueilli la Coupe du monde de football de 1998, s'est réuni pour la première fois le 21 février 2000. Le conseil s'est ensuite réuni le 8 juin 2000, le 6 septembre 2000, le 7 décembre 2000 et le 19 juin 2001. Une nouvelle session est prévue pour la fin de l'année 2001. Au total, 1 772 projets ont été retenus, qui se répartissent comme suit : 1 146 au titre du plan national de développement du football, élaboré par la Fédération française de football (21,5 M€, soit 141 MF) ; 37 au titre des équipements sportifs des villes sites (11,7 M€, soit 77 MF) ; 589 au titre des projets d'animation multisports (2,5 M€, soit 16,5 MF). Les projets relevant du plan national de développement de football et de l'animation sportive concernent essentiellement les clubs et associations sportives locales. Le financement de ces projets est assuré par le FNDS sur les recettes provenant du bénéfice réalisé par le Comité français d'organisation de la Coupe du monde de football de 1998 (CFO). Le protocole d'accord signé entre l'Etat et la Fédération française de football du 12 juillet 1999, a fait l'objet d'une validation dans la loi de finances rectificative pour 1999, laquelle a prévu l'affectation au FNDS du « boni de liquidation du CFO ». Le montant prévisionnel total des ressources du FNDS au titre du fonds Sastre est évalué à 43,45 M€ (285 MF) après impôts. 36,5 M€ (240 MF) ont déjà été versés au FNDS : 22,8 M€ (150 MF) en juillet 2000 et 13,7 M€ (90 MF) en juin 2001 par le commissaire liquidateur du CFO. Le solde (6,8 M€, soit 45 MF) devrait être versé avant la fin de l'année 2001. En fonction du montant exact de ce reliquat, qui dépend des suites des quelques contentieux en cours, des suites du contrôle fiscal en voie de règlement et de la date de son rattachement au FNDS, le conseil de gestion devrait tenir une dernière réunion qui se prononcera, en 2001 ou début 2002, notamment sur les projets en attente de quatre villes sites, sur le projet commun avec la fédération de football dénommé « Une équipe – Un ballon » (dont le principe a déjà été acté) et sur des projets dont les dossiers arrivent actuellement dans les services.

13. – En mars 2000, M. Philippe Vuilque, a présenté à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales un rapport traitant de l'adaptation et de la modernisation des métiers de l'animation. Il y concluait que le secteur de l'animation traversait une crise de mutation et qu'il devait s'interroger sur son adaptation aux attentes des enfants, des familles, mais aussi de ceux qu'il emploie. Trois questions lui apparaissaient essentielles. Celle de la formation tout d'abord, qui manquait de lisibilité de par la multiplication des diplômes ; celle de l'articulation entre les activités d'animation et l'école, ensuite, qui repose la question des rythmes scolaires. Enfin, celle de l'adéquation entre l'offre de loisirs de ces centres et les attentes des enfants, qui peuvent ne pas se recouper entièrement. Un an et demi après la publication de ce rapport, **M. Jean-Claude Beauchaud** souhaite interroger **Mme la ministre de la jeunesse et des sports** sur l'état d'avancement du projet de réforme des diplômes délivrés par le ministère dans ce secteur.

Réponse. – La réflexion sur la rénovation des diplômes et des formations du ministère de la jeunesse et des sports a été lancée le 13 octobre 1999 par communication en conseil des ministres. Depuis cette date, le ministère a entamé, en lien avec la commission professionnelle consultative des métiers du sport et de l'animation, une réflexion visant à mieux prendre en compte l'ensemble des problématiques liées à la qualification des acteurs dans le champ de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (évolution des pratiques et de la demande, émergence de nouvelles situations professionnelles, dispositions de la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives). Le décret portant règlement général du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, de niveau IV, a été publié au *Journal officiel* du 2 sep-

tembre 2001 (décret n° 2001-792 du 31 août 2001). Une spécialité de ce brevet axée sur les loisirs éducatifs est en cours de création en lien avec des associations d'éducation populaire organisatrices de centres de vacances et de loisirs. Elle vise à apporter aux animateurs qui interviennent, notamment dans ce secteur, une qualification qui réponde aux attentes des enfants et des jeunes et à celles de leur famille. Parallèlement, le ministère de la jeunesse et des sports a engagé une réflexion sur le repérage des situations professionnelles de niveau III et supérieurs qui devrait permettre de dégager des pistes de travail pour ses futurs diplômés relevant de ces niveaux de qualification. Par ailleurs, une réflexion est engagée au sein de la commission technique et pédagogique des centres de vacances et de loisirs, en vue de définir les exigences en matière de qualification pour encadrer les mineurs dans ces centres, et clarifier ainsi la lisibilité des différents diplômes de l'animation.

14. – La loi n° 99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage est pleinement entrée en application. En effet, les textes d'application essentiels sont parus, notamment la liste de référence des classes pharmacologiques de substances dopantes et de procédés de dopage, le décret relatif à l'agrément et à l'assermentation des fonctionnaires et des médecins chargés d'effectuer les contrôles et le décret relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage. En conséquence, **M. Alain Néri** demande à **Mme la ministre de la jeunesse et des sports** de bien vouloir l'informer sur l'application de la loi n° 99-223 durant l'année 2001.

Réponse. – La mise en œuvre d'une politique proche de celle conduite en matière de santé publique s'est traduite en premier lieu par le recrutement de 22 médecins conseillers régionaux à temps plein placés auprès des directeurs régionaux et départementaux de la jeunesse et des sports dont nombre d'entre eux sont des médecins de santé publique. Les médecins conseillers ont réalisé plusieurs missions prioritaires découlant directement de la loi du 23 mars 1999 et notamment : dans le domaine de la prévention : ces médecins ont mis en œuvre des mesures de prévention dans le domaine de la santé des sportifs ou de la lutte contre le dopage : réalisation d'affiches pour les cabinets de généralistes et les officines pharmaceutiques afin que les sportifs signalent leur qualité de sportifs, projets d'exposition itinérante dans les établissements scolaires, actions médicales en direction des personnes retraitées et programme d'accès au sport pour les femmes défavorisées, etc. ; ils ont participé également à diverses actions conduites par la MILDT (participation aux comités chargé du plan triennal de la MILDT) ou bien encore la délégation à la sécurité routière (cellule de prévention des accidents de la route). De même, le ministère de la jeunesse et des sports apporte son soutien et son expertise aux actions de prévention engagées par la Fondation sport santé qui regroupe la Fondation de France et le Comité national olympique et sportif français. Un travail conjoint sur la formation des pharmaciens est actuellement en cours. Ils ont participé à la mise en œuvre de la surveillance médicale des sportifs de haut niveau et des futurs sportifs de haut niveau grâce à l'élaboration d'un schéma régional de médecine du sport permettant un diagnostic précis des populations concernées et une évaluation quantitative et qualitative des structures susceptibles d'être impliquées dans le suivi médical des différentes catégories de sportifs. Dans le domaine de la répression : recruter et animer une équipe régionale chargée de la lutte contre le dopage : il existe actuellement environ 450 médecins préleveurs agréés et assermentés depuis le 23 mars 1999. Grâce à l'action des médecins conseillers, il y a environ une soixantaine de médecins en cours de formation ; mettre en place ou réactiver les cellules régionales de lutte contre le dopage : les médecins conseillers ont mis en place dans leur région une cellule où sont représentés des agents des douanes, de la police, de la gendarmerie ou de l'inspection de la pharmacie. Cette cellule doit permettre l'échange d'informations recueillies par exemple lors de contrôles antidopage en vue de pouvoir engager des procédures judiciaires à l'encontre des trafiquants ou pourvoyeurs de produits dopants. Certaines de ces cellules sont dirigées directement par de proches collaborateurs du préfet. Dans le domaine du soin : le souci de mettre à la disposition des sportifs des structures chargées non pas de les sanctionner mais plutôt de les écouter et de les soigner a été pris en compte : un numéro vert Ecoute-dopage, animé par le professeur Billard et composé de psychologues, fonctionne avec l'appui du ministère de la jeunesse et des sports depuis 1998 : il est gratuit et anonyme. Si on analyse le

volume d'activité sur les années 1999 et 2000, on constate que 37 761 appels ont été émis et 8 334 appels au cours du 1^{er} semestre 2001. Ces chiffres relativement élevés montrent que le numéro vert répond bien à un questionnement et une demande d'information non seulement du sportif mais également, et surtout, de son entourage comme de la population en général. De nouvelles structures de soin placées dans des établissements publics de santé, preuve d'une volonté de rapprochement avec les réseaux de santé publique, sont créées ou en cours de création dans chaque région. Il est en effet apparu que le seul aspect répressif n'était pas suffisant : les contrôles antidopage ne permettent pas de détecter tous les produits ou procédés améliorant artificiellement les capacités des sportifs. De plus, il n'existe en France aucune étude ou données épidémiologiques pertinentes permettant d'évaluer ce phénomène en France et d'anticiper sur l'apparition de nouveaux produits ou procédés dopants. Pour essayer d'apporter une réponse à ces inconnues ou difficultés, des structures appelées antennes médicales de lutte contre le dopage (AMLD) sont en cours de création dont les missions sont : le soin, le conseil (aux sportifs, à leur entourage ou bien encore aux fédérations), la recherche, le recueil de données épidémiologiques et la veille sanitaire. La création et le fonctionnement des AMLD s'inscrivent dans une perspective de pharmacovigilance et pharmacodépendance : il s'agit d'en faire des lieux à même de pouvoir suivre au plus près le mésusage ou l'abus de produits par des sportifs. Elles seront, sous la coordination du CPLD, un lieu de proposition pour inscrire ou retirer des produits ou procédés dopants de la liste. Ces antennes devront garantir l'anonymat aux sportifs et leur proposer, si cela s'avère nécessaire, une véritable prise en charge médicale. 13 antennes médicales de lutte contre le dopage ont d'ores et déjà été agréées, 16 devraient pouvoir au total être agréées pour l'année 2001. Le Conseil de prévention et de lutte contre le dopage (CPLD), nouvelle instance totalement indépendante du pouvoir politique et du monde sportif, est chargée de veiller à l'efficacité et l'impartialité de cette lutte dans le mesure où elle est compétente si les fédérations sportives n'ont pas instruit et statué dans les délais qui leur sont impartis sur les cas de dopage de leurs licenciés. Elle est directement compétente pour les non-licenciés. Le CPLD a également un rôle de régulation dans la mesure où il peut réformer les décisions des fédérations sportives et ainsi veiller à l'équité des sanctions. Le Conseil de prévention et de lutte contre le dopage (CPLD) a exercé pleinement son pouvoir de régulation, en particulier dans le domaine disciplinaire. Il a rendu une centaine de décisions disciplinaires depuis le début de l'année 2001. Il a rendu une dizaine d'avis au Gouvernement depuis le début de l'année. Il a lancé deux études portant sur la différenciation du cortisol endogène et du cortisol exogène à des fins de détection urinaire et sur l'individualisation des règlements de la fonction somatotrope induits par l'usage abusif d'hormone de croissance. Il convient de mentionner qu'il est prévu de conforter l'existence du laboratoire national de dépistage du dopage (LNDD), pièce essentielle de la lutte contre le dopage, et d'asseoir ses missions de service public par la transformation de son statut de groupement d'intérêt public en établissement public administratif dès le début de l'année 2002. L'activité analytique (contrôle conventionnel) du LNDD est passée de 7 006 à 9 457 de 1997 à 2000. Cette activité analytique a donc été relativement importante en 2000 avec l'analyse de 9 457 prélèvements urinaires dont 8 528 prélevés en France et 929 provenant de l'étranger. D'ores et déjà, le LNDD a reçu plus de 6 100 échantillons en août 2001. Le pourcentage de cas positifs est stable : 3,6 % contre 3,5 % en 1999. Le LNDD s'est engagé dans une démarche de qualité (norme ISO 25/ISO 17025) afin d'être en conformité avec le code antidopage du CIO courant de l'année 2001. Le laboratoire devra satisfaire à deux types d'exigence : standardisation et validation de toutes les procédures utilisées en contrôle conventionnel et réalisation de travaux permettant d'accroître les garanties de sécurité des procédures ou bien encore de l'intégrité des échantillons. Cette activité mobilise 20 % du temps du personnel.

15. - **M. Jean-Claude Beauchaud** souhaite, à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances pour 2002, interroger **Mme la ministre de la jeunesse et des sports** sur l'avenir d'un de ces comptes spéciaux du Trésor qui semblent voués à disparaître. La loi organique n° 2001-692 relative aux lois de finances abroge en effet l'ordonnance n° 59-2 qui jusqu'à la loi de finances pour 2005 aura régi nos débats en matière budgétaire. Or cette ordonnance de 1959 avait institué un certain nombre de comptes spéciaux du Trésor qui devraient disparaître. Incidemment, le fonds national de développement du sport (FNDS) devrait donc dispa-

raître sous sa forme actuelle. Il n'est pas utile de développer ici l'importance financière que revêt pour le mouvement sportif le FNDS. En revanche, on rappellera combien son mode de gestion est exemplaire. Son conseil de gestion est composé pour moitié de représentants du mouvement sportif, désignés par le comité national olympique français (CNOSF), et pour l'autre moitié de représentants de l'Etat. Le ministre en charge des sports est l'ordonnateur des dépenses et celles-ci se font en parfaite concertation avec le CNOSF. De surcroît, une partie des crédits considérés est déconcentrée et gérée par les préfets de régions et de départements, après consultation de commissions régionales du FNDS, composée et fonctionnant sur le modèle du conseil de gestion national. Aussi, il souhaiterait qu'elle lui apporte toutes précisions sur l'avenir des fonds affectés au FNDS et sur leur mode de répartition, étant entendu qu'une claire identification de ces crédits au sein du budget de la jeunesse et des sports et qu'une gestion paritaire à l'identique de l'existant paraissent indispensables.

Réponse. - La loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances traite des comptes spéciaux du trésor dans ses articles 19 à 21. Elle dispose que « les comptes d'affectation spéciale retracent, dans les conditions prévues par une loi de finances, des opérations budgétaires financées au moyen de recettes particulières qui sont, par nature, en relation directe avec les dépenses concernées ». La loi organique n'institue, ni ne supprime, aucun compte d'affectation spéciale, en particulier le fonds national pour le développement du sport (FNDS), dont le principe avait été décidé par la loi Mazeaud de 1975, et qui avait été mis en œuvre par les lois de finances pour 1976 et de 1979. Cet instrument financier, dont les moyens sont portés à près de 206 Mb (1 350 MF) dans le projet de loi de finances pour 2002, a servi de support au développement du sport de haut niveau et du sport de masse ainsi que pour la construction et la rénovation d'équipements sportifs. Il est géré dans un cadre original permettant au mouvement sportif d'être étroitement associé au choix des objectifs et des actions soutenues par le FNDS et à leur mise en œuvre : le comité national olympique et sportif français (CNOSF) et les comités régionaux olympiques et sportifs (CROS) désignent en effet la moitié des membres respectivement du conseil national et des commissions régionales du FNDS. Il y a deux ans, le Premier ministre avait affirmé avec détermination sa volonté de maintenir le FNDS. Dès lors, le ministère de la jeunesse et des sports, en liaison avec le mouvement sportif, travaille à faire des propositions visant à adapter le FNDS au cadre général défini par la loi organique du 1^{er} août 2001, en maintenant les conseils et commissions existants.

16. - Entre janvier 1999 et décembre 2000, la commission de concertation présidée par M. Dominique Charvet a travaillé sur la situation des jeunes dans notre pays. Ces travaux ont débouché sur la publication d'un rapport intitulé « Jeunesse, le devoir d'avenir ». Le rapport fait le constat de modifications importantes de ce qu'on nomme génériquement « la jeunesse » et s'inquiète de ce que les difficultés d'insertion professionnelles et donc sociales puissent générer une association d'idées entre jeunesse, sous-emploi, marginalisation... Cette inquiétude se fonde ou se renforce sur un constat de crise des institutions classiques de socialisation, y compris celles de proximité comme l'école. Cette crainte est d'ailleurs partagée par le Gouvernement, dont le ministre délégué à l'enseignement professionnel, par exemple, qui s'emploie justement à revaloriser toutes les formations. Après analyse des politiques publiques passées en direction de la jeunesse, le rapport formule un certain nombre de propositions afin de mieux armer les jeunes face à leur avenir. **Mme Catherine Picard** souhaite que **Mme la ministre de la jeunesse et des sports** lui indique ce qu'elle retire de l'analyse présentée par ce rapport et ce que le gouvernement est susceptible de retenir des propositions qui y sont faites. Elle souhaite aussi savoir quel niveau de budget et quels effectifs au sein du ministère lui paraissent pertinents pour poursuivre dans l'avenir une politique de jeunesse suivie et efficace.

Réponse. - La ministre de la jeunesse et des sports a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport « jeunes et politiques publiques » établi par la commission présidée par M. Dominique Charvet au sein du commissariat général du Plan. En installant cette commission en janvier 1999, elle avait souligné l'importance d'y associer des jeunes eux-mêmes. Les travaux de cette commission en sont marqués puisque l'apport fondamental du rapport réside dans le fait de penser les jeunes non comme objets de dispositifs mais comme des individus ayant des droits et aspirant à une légitime autonomie, ce qui transforme les représen-

tations de la jeunesse comme « problèmes » qui ont sous-tendu depuis plusieurs décennies les politiques de jeunesse. Le rapport, dans ses préconisations, met en avant un droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie qui, s'il n'est pas spécifique aux jeunes, devrait permettre le passage de tous les jeunes à l'autonomie. La déclinaison opérationnelle de ce droit serait, en effet, l'accès égal pour tous les jeunes de 18 ans en situation de formation, d'étude ou d'activité, à des ressources qui seraient apportées par la collectivité nationale. Cette proposition a fait l'objet de débats et il est apparu nécessaire d'affiner la réflexion sur les conditions d'accès des jeunes à l'autonomie. Madame la ministre a présidé le 21 avril 2001 une séance plénière du Conseil national de la jeunesse, consacrée à cette problématique. Sur proposition de M. le député Patrick Malavieille, la loi du 4 juillet 2001 a créé une commission nationale pour l'autonomie des jeunes de 16 à 25 ans, actuellement en cours d'installation. Le commissariat général du Plan en assure le secrétariat général. La ministre a montré l'importance qu'elle attache aux travaux qui vont être menés dans le cadre de cette commission puisqu'elle a mis à disposition du commissariat général du plan un agent du ministère de la jeunesse et des sports, qui comptait déjà parmi les rapporteurs de la commission « Jeunes et politiques publiques ». La ministre partage pleinement le diagnostic proposé par le rapport « Jeunesse, le devoir d'avenir ». Elle souligne l'importance et la persistance des difficultés d'accès des jeunes à un emploi stable, véritable clef pour leur autonomie. Elle estime également que, dans la perspective d'une véritable reconnaissance de la place des jeunes comme génération entrant en responsabilité, une attention plus importante doit être apportée aux modalités de participation des jeunes aux décisions qui les concernent ou à la légitimité qui doit être donnée à leurs prises d'initiatives. Les jeunes doivent être reconnus comme acteurs dans plusieurs domaines : acteurs de la vie publique, voire politique en favorisant la consultation, la concertation des jeunes avec les élus. La mise en place d'instances, comme le Conseil national de la jeunesse qu'elle préside au niveau national ou les conseils départementaux de la jeunesse au niveau départemental doivent être développés, au plan local ; acteurs de la vie sociale et culturelle en favorisant les initiatives au sein des institutions mais aussi hors institutions : soutien et accompagnement de projets portés par des réseaux formels mais aussi plus informels, création d'instances permettant aux jeunes d'être associés en tant qu'usagers au fonctionnement d'institutions publiques (établissements scolaires, culturels, équipements sportifs). La reconnaissance des jeunes comme acteurs de la vie sociale et culturelle suppose aussi la mise à disposition d'espaces que les jeunes pourront investir (friches industrielles, espaces dans les grands ensembles), l'accès aux nouvelles technologies de l'information. La place et le rôle des jeunes doivent être reconnus par les pouvoirs publics mais aussi par l'ensemble de la société. Les représentations que la société peut avoir des jeunes sont largement élaborées par les médias, il est donc indispensable que les représentations véhiculées par les médias soient soumises à une analyse critique. La commission médias du Conseil national de la jeunesse a proposé le travail qu'elle a réalisé en ce sens aux journées de la communication de Hourtin, elle a des contacts avec les milieux universitaires et les chaînes de télévision ainsi qu'avec le CSA pour poursuivre ces travaux. Les jeunes du Conseil national de la jeunesse ont ainsi montré leur capacité à interroger eux-mêmes les représentations sur les jeunes. Ce travail de réflexion doit s'accompagner de décisions permettant un meilleur accès aux médias, médias de proximité qui sont un moyen de communication et d'expression essentiels mais aussi médias nationaux (information et création). Le ministère est engagé résolument dans une politique d'éducation populaire dont les objectifs de transformation sociale impliquent la mobilisation des acteurs du changement social. Les générations jeunes doivent pouvoir participer à la construction du présent et de l'avenir. Les conseillers de jeunesse et d'éducation populaire travaillent localement pour mieux comprendre les aspirations des jeunes, pour accompagner leurs initiatives culturelles, artistiques, sociales, pour leur permettre d'élaborer leurs choix, d'être entendus, d'être légitimes face aux responsables politiques et institutionnels. Ils ont, en particulier, permis que se développent des conseils départementaux de la jeunesse qui ont pu entrer en concertation avec les services de l'Etat pour peser sur les politiques mises en place en leur direction. Des conseils locaux de la jeunesse devraient pouvoir être créés de la même façon. Les conseillers de la jeunesse et d'éducation populaire travaillent aussi à ce que les associations ouvrent leurs instances de décision aux générations nouvelles. Ils conseillent et forment des professionnels (animateurs, éducateurs, intervenants

sociaux) pour que les jeunes soient de plus en plus associés au développement local et cessent d'être considérés comme une catégorie de population « à problèmes » (délinquance, toxicomanie, sectes). Les politiques de jeunesse axées sur la prévention véhiculent l'image de jeunes « en danger ». La ministre, en accord avec les conclusions du rapport Charvet, souhaite des politiques plus intergénérationnelles, plus constructives intégrant une démarche prospective. C'est bien dans cette perspective que les chefs de service du ministère seront invités à réfléchir aux conditions nécessaires pour que de vraies modalités de participation soient mises en place, les initiatives des jeunes puissent voir le jour, que la place et le rôle des jeunes soient réellement reconnus. L'augmentation du budget du ministère de la jeunesse et des sports de plus de 25 % en deux ans traduit la volonté de poursuivre dans cette direction.

17. - **M. Claude Birraux** attire l'attention de **Mme la ministre de la jeunesse et des sports** sur la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives qui prend en compte, pour la première fois, les activités sportives de pleine nature. L'article 50-2 prévoit la création d'une commission départementale chargée notamment de proposer et d'élaborer un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature. Le département compétent jusque-là pour élaborer les plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), voit ainsi sa compétence étendue à l'ensemble des lieux utilisés pour la pratique d'activités sportives de pleine nature (rochers d'escalade, grottes et cavités de spéléologie, randonnées nautiques, plans d'eau). Cette compétence implique un important travail de consultation et de concertation préalable à l'établissement du plan, mais aussi des obligations d'entretien et peut-être même un risque de responsabilité encourue en cas d'accident. A ce jour, les décrets d'application ne sont pas parus, ce qui signifie un certain nombre d'interrogations (composition de la commission, moyens financiers, responsabilité, droit d'accès des sportifs et droit de propriété privée) même si quelques départements ont déjà avancé sur le sujet.

Réponse. - La loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, modifiée par la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000, prévoit dans son article 33 la création au sein du CNAPS du comité national des sites itinéraires et espaces de pleine nature (CNESI), chargé notamment de donner son avis sur les projets de loi et de décret relatifs aux activités physiques et sportives de nature, de soumettre au MJS des propositions concernant l'organisation, la sécurité, l'accessibilité des sports de nature et la gestion des espaces naturels. Le CNESI s'est réuni pour la première fois le 25 septembre et a mis en œuvre une étude sur les conditions dans lesquelles devront s'organiser ses relations avec les fédérations, le comité national olympique et sportif français et les commissions départementales des espaces sites et itinéraires relatifs aux sports de nature. Et, conformément aux dispositions de l'article 33 un décret fixant ces conditions est en cours de préparation pour être présenté prochainement au conseil d'Etat. Les membres du CNESI ont souhaité que les décrets d'application concernant les articles 33, 50-2 et 50-3 soient adoptés avant la fin de la législature. Aussi, la prochaine réunion du CNESI a été fixée le 14 novembre prochain. Et il a été demandé à chaque membre constituant le CNESI de rédiger une contribution écrite permettant au CNESI de faire des propositions écrites au MJS avant la fin de l'année. Le ministère du tourisme a déjà apporté sa contribution au secrétaire général du CNAPS. Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (MATIE) rédige avec ses partenaires (parcs naturels, réserves naturelles, ...) une contribution écrite pour le 14 novembre. Une première réunion de travail, entre les services du MATE et de la direction des sports du ministère de la jeunesse et des sports, s'est déroulée le 17 octobre portant notamment sur les difficultés d'application de l'article 50-2 prévoyant que les commissions départementales des sites itinéraires et espaces de pleine nature peuvent donner leur avis sur les projets de lois ou d'arrêtés. Par ailleurs, il appartient au CNESI d'établir l'inventaire de tous les organismes ayant, dans leur objet, l'aménagement ou la gestion ou la protection du patrimoine ou des biens naturels et dans lesquels les diverses fédérations ont des intérêts à représenter et à défendre. Il conviendra ensuite de communiquer aux ministères concernés (principalement le MATE) la liste des organismes concernés afin que soit modifié le texte réglementaire décidant de leur composition. L'article 50-2 de la loi, après avoir institué une commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature qui a, notamment, pour fonction de proposer un plan départemental des espaces, sites

et itinéraires, de concourir à son élaboration et de proposer les conventions et l'établissement des servitudes, spécifie qu'« un décret en Conseil d'Etat précise la composition de cette commission et les modalités de son fonctionnement ». L'article 50-3 qui fait obligation de prendre des mesures d'accompagnement compensatoires ou correctives à l'occasion de travaux susceptibles de porter atteinte aux espaces ou à l'exercice des sports de nature, précise que « les conditions d'application du présent article sont fixées par décret en conseil d'Etat ». Pour chaque activité, il convient de dresser la typologie des ouvrages et travaux susceptibles de porter atteinte provisoirement, de façon prolongée ou définitive, soit aux espaces, sites et itinéraires, soit à l'exercice de l'activité elle-même. De même, pour chacun des cas précédemment répertoriés, de dresser les mesures compensatoires ou correctives les mieux adaptées. L'objectif est de rédiger des décrets qui soient de bons textes sur le plan juridique, évitant au maximum tout risque de contentieux, notamment au regard du droit constitutionnel de la propriété et qui devraient être adoptés avant la fin de la présente législature.

18. - **M. François Rochebloine** fait part à **Mme la ministre de la jeunesse et des sports** de ses vives inquiétudes concernant la sécurité dans les stades de football. Les récents événements au stade de France, à l'occasion de la rencontre amicale France-Algérie, n'ont pas manqué de révéler les limites du dispositif de sécurité retenu. Le choix consistant en effet à supprimer les barrières de protection entre le public et le terrain pourrait s'avérer à l'usage particulièrement risqué dans la mesure où l'absence de forces de l'ordre à l'intérieur de l'enceinte sportive fait reposer la sécurité sur des personnels plus ou moins préparés à des mouvements de foule toujours imprévisibles. S'il comprend l'esprit des choix qui ont pu être fait, la violence dans les stades ne devant pas être une fatalité, il s'étonne de la faiblesse du dispositif de sécurité prévu pour des stades accueillant parfois plusieurs dizaines de milliers de spectateurs, dont un certain nombre n'ont pas toujours un comportement très sportif. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions à l'égard de ce problème.

Réponse. - La sécurité du public, la canalisation et la maîtrise des flux de spectateurs sont une entreprise sensible que la France, organisatrice de la Coupe du monde 1998, a abordée avec le souci de l'efficacité mais aussi avec la volonté de situer le football français dans une évolution empreinte de plus de convivialité. Les grilles ne sont pas une garantie de sécurité et n'apparaissent aucunement suffisantes pour garantir les débordements. Les grandes tragédies qui ont marqué le football (Le Heysel : 39 morts ; Sheffield : 95 morts ; Bretford : 50 morts par exemple) montrent que ces installations, par les risques d'écrasement qu'elles comportent, ne garantissent pas nécessairement la sécurité du public. En outre la présence de grille ne serait que l'un des éléments, parmi de nombreux autres, d'une situation plus globale de nature à garantir la sécurité du public et à maintenir les situations de panique. Sur les recommandations de la Fédération internationale du football, ce sont de telles considérations qui ont amené la Fédération française de football à prévoir, en D1 et D 2, la suppression des grillages de sécurité dès lors que les propriétaires et le club utilisateurs du stade mettent en place des dispositions particulières en matière de sécurité, telle que vidéo-surveillance, places assises dans la totalité des tribunes, mise en œuvre d'équipes de stadiers, etc. De plus, le renoncement aux grillages a été accompagné d'un ensemble de dispositions concernant notamment la nomination, dans chaque club, d'un responsable « sécurité », le développement des relations avec les associations de supporters ou la formation des stadiers. On relèvera également que la France s'est dotée d'un dispositif répressif étendu (cf. art. 42-7 à 42-11 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée), permettant aux juges de sanctionner efficacement les infractions des supporters délinquants. Il convient enfin de ne pas surestimer les risques encourus au regard des événements regrettables qui ont eu lieu à l'occasion de la rencontre France-Algérie de football et pour lesquels les forces de l'ordre sont arrivées dans les temps. Le stade s'est vidé calmement et aucun accident grave de l'ordre n'a été à déplorer. Toutefois, le dispositif des stadiers sera révisé, notamment quant à leur nombre et à leur formation, en accord avec le consortium Stade de France et la Fédération française de football.

Projet de loi de finances pour 2002

Réunion de la commission de la production et des échanges

COMPTE RENDU INTÉGRAL

*(Les questions écrites et les réponses
concernant ces crédits sont publiées page 8011)*

Séance du jeudi 8 novembre 2001

SOMMAIRE

Crédits de la recherche

M. Roger-Gérard Schwartzberg, ministre de la recherche.

M. Christian Cuvilliez, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la recherche.

M. Pierre Cohen, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la recherche et la technologie.

M. Pierre Lasbordes, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la recherche.

MM. Claude Birraux, Claude Gagnon, Daniel Chevallier, Bruno Bourg-Broc, Claude Billard, Guy Lengagne, Alain Gouriou.

M. le ministre.

Présidence de M. Jean-Paul Charié

(La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de M. Jean-Paul Charié, vice-président de la commission de la production et des échanges.)

M. Jean-Paul Charié, président. La séance est ouverte.

Merci, monsieur le ministre de la recherche, d'avoir voulu venir présenter votre budget devant trois commissions réunies : la commission de la production et des échanges, la commission des finances et la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Monsieur le ministre, je vous donne la parole et, ensuite, les rapporteurs et les collègues qui le souhaiteront vous poseront quelques questions.

M. Roger-Gérard Schwartzberg, ministre de la recherche. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, permettez-moi de vous dire le plaisir que j'ai à me retrouver devant ces commissions. Bien que ministre depuis le mois de mars, je me sens avant tout parlementaire, l'ayant été pendant quatorze ans, aux côtés de nombre d'entre vous. J'ai grand plaisir à me retrouver pour cette discussion franche et loyale, comme l'on dit en diplomatie, avec l'ensemble des différents groupes politiques de cette assemblée.

Le projet de budget civil de recherche et de développement pour 2002 s'élève à 57,2 milliards de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement, soit une augmentation de 2,2 % par rapport au budget de 2001, identique à l'année dernière. Pour la deuxième année consécutive, budget 2001 et projet de budget 2002, la recherche bénéficie d'un effort accru et soutenu. Je rappelle qu'entre 1998 et 2000, la progression annuelle moyenne avait été de 1,5 % et entre 1993 à 1997 inclus de 0,9 %. Je parlerai tout à l'heure des autorisations de programme qui enregistrent aussi une progression intéressante.

Ce projet est fondé sur cinq grands axes : conduire une politique de l'emploi scientifique, attirer les jeunes vers la recherche, renforcer les moyens d'investissement et de fonctionnement de la recherche publique, développer les champs disciplinaires prioritaires et, enfin, soutenir la recherche industrielle et l'innovation. Ma priorité essentielle est de conduire une politique de l'emploi scientifique, comme j'avais eu l'occasion de le dire, quelques semaines après ma nomination, le 4 mai 2000, en présentant les objectifs prioritaires de l'action ministérielle. J'avais dit qu'il fallait rajeunir la recherche pour la renouveler et pour lui donner un nouveau dynamisme. J'entends donc soutenir les chercheurs et leur donner de nouvelles perspectives. Vous connaissez comme moi, et parfois mieux le phénomène assez contradictoire signalé dans le rapport de MM. Cohen et Le Déaut. Lorsqu'on examine la structure de l'appareil de recherche publique, on constate à la fois un phénomène de vieillissement relatif de l'âge moyen des chercheurs et une file d'attente de jeunes docteurs, souvent de grande qualité, qui ne parviennent pas à s'insérer rapidement dans l'appareil de recherche publique. Cette insuffisance de postes conduit ces jeunes docteurs soit à supporter durablement des situations contractuelles de posts-docs, soit à s'expatrier. Le rapport de MM. Cohen et Le Déaut, parlait d'ailleurs « d'exil forcé des cerveaux » selon une formule tout à fait exacte. C'est là une perte de substance et presque un gâchis de matière grise. L'Etat consacre des sommes importantes à la formation de jeunes docteurs, souvent de grande qualité, dont un

certain nombre s'expatrient faute de pouvoir trouver un emploi en France. Je considère que la France n'a pas vocation à servir d'institut de formation de jeunes docteurs à des pays étrangers qui recueilleraient ensuite gratuitement les fruits de formation d'enseignement supérieur dispensés et financés par notre pays. Nous n'avons pas vocation à exercer cette fonction de mécénat au profit de grands pays étrangers qui, de surcroît, sont nos concurrents dans la compétition scientifique, technologique et économique internationale. Il importe donc, pour remédier à cette situation préoccupante, de définir avec volontarisme une véritable politique de l'emploi scientifique. La décennie en cours qui sera marquée par de très importants départs à la retraite, surtout dans sa deuxième moitié, est un moment privilégié pour mettre en œuvre une gestion prévisionnelle de l'emploi scientifique. J'aurai peut-être l'occasion de répondre tout à l'heure à des questions et de parler du plan décennal pour l'emploi scientifique que j'ai présenté au conseil des ministres il y a quinze jours. Pour l'instant je me limite au projet de budget pour 2002.

Cette politique de l'emploi scientifique nécessite évidemment de créer un nombre important d'emplois non seulement pour pouvoir absorber rapidement le vivier de jeunes docteurs dont je parlais, mais aussi pour pouvoir renforcer durablement à titre définitif l'appareil de recherche publique. Le budget de 2001 avait créé 305 emplois dont 265 dans les établissements publics scientifiques et techniques, le budget pour 2002 crée 500 emplois dont 463 dans les EPST, soit 100 emplois de chercheurs et 300 emplois d'ingénieurs techniciens administratifs, ITA, pour renforcer l'accompagnement de la recherche. Le taux de recrutement est ainsi porté à 5 % dans les EPST en 2002, comme en 2001, alors qu'il était seulement de 3 % en 2000 et de 2 % en 1997. Il faut rapporter ces 500 nouveaux emplois aux créations des années précédentes, 150 en 1999, 18 en 2000 et 305 en 2001. Les budgets de 1996 et de 1997 avaient supprimé 791 emplois dont 768 emplois d'ITA. Sur les 500 emplois créés 140 seront attribués au CNRS, 100 à l'INRIA, - Institut national de recherche en informatique et automatique - je sais l'intérêt que vous portez tous ici à l'informatique et plus particulièrement les grands informaticiens - 100 à l'INRA pour la recherche agronomique, 80 à l'INSERM pour la recherche médicale, 20 à l'IRD pour la recherche en développement, 7 à l'INRETS pour la recherche sur les transports, etc. Toujours dans cette politique de l'emploi scientifique, le Gouvernement souhaite améliorer la carrière des chercheurs. Diverses mesures significatives catégorielles et indemnitaires en faveur des personnels, représenteront une dépense de 65,3 millions de francs contre 29 millions de francs en 2000 et 42,8 millions de francs en 2001. Elles visent notamment à améliorer les perspectives de carrière des personnels, à requalifier certains emplois, à améliorer le pyramidage des corps de chargés de recherche, de directeurs de recherche et à requalifier une partie des emplois d'ITA.

Deuxième axe : attirer les jeunes vers la recherche. Outre ces 500 créations d'emplois décidées au projet de budget pour 2002, d'autres mesurent visent aussi à rajeunir la recherche pour assurer son dynamisme et sa capacité de renouvellement. Ce budget comporte donc plusieurs mesures pour inciter les jeunes à s'engager dans des études scientifiques longues. A cette fin, les allocations de recherche, qui préoccupent nombre d'entre vous, seront revalorisées. L'effort avait porté jusqu'à présent sur le nombre des allocataires qui, de 3 600 à la rentrée 1996, était passé à 4 000 à la rentrée 2001. On comptera donc au total 11 900 allocataires de recherche en 2002.

L'effort portera aussi sur le montant de ces allocations de recherche qui n'avait pas été revalorisé depuis 1991. L'augmentation sera de 5,5 %. Chacun, moi le premier, aurait souhaité davantage. C'est une première étape. Le coût de cette mesure est de 95 millions de francs. L'allocation de recherche va passer de 7 400 à 7 800 francs. Certains diront, à juste titre, que c'est encore peu, 67 % des jeunes scientifiques étant en même temps moniteurs dans l'enseignement supérieur, ils perçoivent en compensation d'un service d'enseignement extrêmement allégé, soixante-quatre heures par an, une rémunération de 2 200 francs. Leur rémunération mensuelle est portée à 10 000 francs, ce qui devient plus confortable. Le Gouvernement souhaite généraliser, à la quasi-totalité des allocataires de recherche, cette allocation de monitorat. L'idée est de permettre aux moniteurs, non seule-

ment, bien sûr, d'encadrer les jeunes, mais aussi, peut-être, de pouvoir s'investir dans la diffusion de la culture scientifique et technique, à l'extérieur des universités.

En ce qui concerne les actions en faveur des jeunes, les conventions industrielles de formation à la recherche rencontrent un succès. Les CIFRE permettent à certains jeunes chercheurs de préparer une thèse en entreprise. La plupart du temps, ils sont engagés dans cette entreprise à l'issue de la soutenance de leur thèse. Le flux annuel des bénéficiaires de conventions CIFRE sera porté à 820 en 2002, soit une augmentation de 220 depuis 1997. Au total, on comptera 2 337 jeunes bénéficiaires de ces conventions en 2002 contre 1 794 en 1997.

Troisième axe : renforcer les moyens de la recherche publique. Outre les emplois qui leur sont nécessaires, il faut donner aux laboratoires publics les moyens de fonctionnement et d'investissement qui accompagnent ces emplois pour éviter une situation bien connue sous différentes majorités, notamment dans une période ancienne, qui se traduisait par un décalage entre la courbe de progression de l'emploi et celle des moyens alloués aux laboratoires. Il ne sert pas à grand-chose d'augmenter les emplois si les chercheurs n'ont pas les moyens matériels de travailler dans leur laboratoire.

Les autorisations de programme qui concernent les moyens de fonctionnement et d'investissement des EPST progressent de 6,3 % dans le projet de budget. Cette augmentation des moyens d'investissement permettra aux EPST de réaliser des opérations lourdes, de moderniser l'appareil de recherche, d'exécuter les contrats de plan Etat-région : équipement de plates-formes technologiques, développement de centres de calcul comme IDRIS pour le CNRS, construction au tout début de l'année 2002 du synchrotron SOLEIL de troisième génération à laquelle vous êtes attachés, notamment depuis la publication de l'excellent ouvrage de Christian Cuvilliez, il y a maintenant un an et demi, équipements nouveaux pour l'INRIA, l'INRA, l'INSERM, etc.

S'agissant de la recherche universitaire, les autorisations de programme progresseront de 19,3 % en 2002. Le ministre de la recherche étant aussi le ministre de la recherche universitaire, l'effort en faveur de la recherche universitaire se traduira par un développement des moyens de fonctionnement et d'investissement.

Quatrième axe, je vais assez rapidement de manière à pouvoir dialoguer avec vous : développer les champs disciplinaires prioritaires. Je devrais plutôt dire : « champs pluridisciplinaires ». Les sciences du vivant ou les disciplines relatives à l'environnement combinent en effet un très grand nombre de disciplines. Renforcer le potentiel des sciences de la vie, par exemple, ce n'est pas seulement renforcer le potentiel en biologie. C'est aussi le renforcer en informatique, en science chimique et en beaucoup d'autres disciplines.

Il y a trois champs disciplinaires prioritaires. Deux ont été définis par les CIR, les comités interministériels pour la recherche, qui se sont tenus en 1998 et en 1999. Un troisième, que j'ai souhaité ajouter, concerne l'environnement. Ce sont les sciences du vivant, les STIC, sciences et technologies de l'information et de la communication, et l'environnement.

La priorité est donnée aux sciences du vivant avec 14,6 milliards de francs, soit environ un quart des moyens du BCRD. Concrètement, l'INRA, qui bénéficiera de 100 créations d'emplois verra ses moyens de fonctionnement et d'investissement augmenter de 19 % en deux ans.

Les principales priorités des sciences du vivant sont la génomique et la post-génomique, la lutte contre les maladies transmissibles, notamment les maladies à prions, le sida, la biologie intégrative, le développement de la recherche sur les cellules souches adultes pour l'instant, puisque la révision des lois de bioéthique n'est pas encore intervenue, et sur les cellules souches embryonnaires demain. C'est aussi la création d'un institut de la longévité pour développer, impulser et coordonner les recherches relatives aux affections liées à l'âge.

Les recherches sur l'environnement, l'énergie et le développement durable disposeront de 9,478 milliards de francs. Elles représentent désormais le deuxième poste de dépenses du BCRD, avec 16 % des crédits. Elles augmentent de 3,3 %. Elles comportent un très grand nombre de disciplines. Ma conviction c'est que la recherche peut et doit contribuer à une meilleure protection de l'environnement et au développement durable. Il

faut renforcer la recherche sur l'effet de serre, le changement climatique, la biodiversité, l'observation de la terre, la surveillance de l'environnement, la préservation des ressources naturelles comme l'eau, les énergies alternatives, les modes de transport, etc.

Je précise que le BCRD étant porteur des crédits de recherche de tous les ministères, sa dotation au ministère de l'environnement augmentera de 17 % en 2002.

Les STIC, sigle sibyllin qui signifie : « Sciences et technologies de l'information et de la communication », sont une priorité pour réussir le passage à la société de l'information. Les moyens attribués aux recherches sur les STIC progressent de 7,1 % et s'élèveront à 5,4 milliards de francs en 2002. Ils serviront, bien sûr, à l'application du contrat quadriennal avec l'INRIA. Le budget de 2001 avait déjà créé 116 emplois à l'INRIA, ce projet de budget en créera 110 de plus.

Le CNRS a créé un département des STIC depuis un an, ses effectifs continueront d'augmenter.

Par ailleurs, le soutien au développement des infrastructures consacrées au STIC porte d'abord sur les moyens de calcul intensifs. Le CINES, à Montpellier, a été renforcé au budget de 2001. Au projet de budget pour 2002, c'est l'IDRIS, Orsay-CNRS, qui le sera.

Ensuite est mis en place le réseau RENATER de troisième génération, qui relie les organismes de recherche et les universités pour leur permettre de communiquer entre elles.

Cinquième axe : soutenir la recherche industrielle et l'innovation. La recherche constitue le moteur principal de la compétitivité, de la croissance et de l'emploi qui est le premier propulseur de l'économie. Le projet consacre donc un effort particulier en faveur de la recherche industrielle et de l'innovation, notamment par le fonds de la recherche et de la technologie, le FRT, qui disposera de 1 milliard de francs d'autorisations de programmes en 2002. Ces crédits permettront de financer notamment les quinze et bientôt seize réseaux de recherche et d'innovation technologique associant plus étroitement la recherche publique et la recherche privée pour les faire travailler davantage ensemble.

Je signale, car c'est intéressant, que la répartition des bénéficiaires du FRT a très sensiblement évolué en plusieurs années. Les grands groupes industriels, qui recevaient 49 % des subventions du FRT en 1995, n'en percevaient plus que 8 % en 2000. A l'inverse, pour les PME-PMI, ces subventions sont passées de 6 % en 1995 à 51 % aujourd'hui. Cette évolution traduit non seulement une bien meilleure diffusion de l'innovation et de la recherche publique dans le tissu économique, mais aussi, me semble-t-il, un souci d'équité afin d'aider les plus petits, car les plus grands, qui ont de grandes vertus et qualités, disposent de plus grands moyens.

Quelques mots sur deux sujets qui intéressent nombre d'entre vous : l'aéronautique civile et l'espace.

Les crédits consacrés aux programmes aéronautiques civils progressent de 10,1 % pour atteindre 1,750 milliard ; ces crédits comportent le soutien au développement par Airbus de l'avion de grande capacité A 380, la poursuite du soutien des autres programmes Airbus ainsi qu'à l'effort de recherche amont et aux études de sécurité.

La politique spatiale doit rester l'une de nos grandes priorités. La France, en partenariat avec les autres pays européens, est vraiment le moteur de l'Europe spatiale, le leader de l'aventure européenne pour l'espace, qui demeure donc une priorité de l'action du ministère. L'essentiel est évidemment réalisé par le CNES, dont le budget est stabilisé pour 2002 à 8,8 milliards de francs. L'effort se répartit de façon équilibrée entre les programmes réalisés dans le cadre de l'Agence spatiale européenne et le programme national, même si c'est parfois en action bilatérale ou trilatérale avec d'autres Etats.

La part ESA comprend environ 2 milliards de francs pour les moyens de lancement, développement des performances d'Ariane 5 et financement du centre spatial guyanais ; 1 milliard pour l'ISS, dont revient Claude Haigneré et vers lequel partira Philippe Perrin, autre astronaute français, mais avec le NASA cette fois, au printemps 2002 ; 600 millions de francs pour les programmes d'observation de la terre et de surveillance de l'environnement et 300 millions de francs pour les programmes de technologie dans le domaine des satellites de télécommunications et pour Galileo, système auquel nous sommes très attachés. En

effet, disposer d'un outil indépendant par rapport au GPS américain nous paraît absolument nécessaire, même si d'autres pays européens en sont, hélas, moins convaincus et sont moins ardents à défendre ce projet que la France.

La part nationale du budget du CNES est consacrée notamment au lancement de projets majeurs souvent en coopération avec d'autres Etats : le programme retour d'échantillons de Mars en coopération avec la NASA, le programme Pléiades-Cosmoskymed en coopération avec l'Italie, système multicapteur, optique et radar, d'observation de la terre. Par ailleurs, SPOT 5 sera lancé début 2002 et le projet COROT, satellite d'analyse du fonctionnement des étoiles et de recherche des planètes telluriques en dehors du système solaire, sera mis en œuvre.

Voilà, mesdames et messieurs les députés, les grands axes de ce projet de budget qui, bien sûr, ne sera rien s'il ne recueille pas votre approbation et votre vote positif. Il n'existe pour l'instant qu'à l'état virtuel. Le fait de le rendre actuel dépend évidemment de la représentation nationale.

M. le président. Merci, monsieur le ministre.

La parole est M. Christian Cuvilliez, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour les crédits de la recherche.

M. Christian Cuvilliez, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la recherche. Monsieur le président, je me suis préparé à développer quelques arguments. Je vais donc vous soumettre tout simplement le rapport qui sera résumé lorsque la semaine prochaine nous aurons à voter les crédits de ce budget.

Je sollicite donc l'autorisation de vous donner lecture de mon rapport.

M. le président. Restez le plus concret possible, monsieur Cuvilliez.

M. Christian Cuvilliez, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, l'Etat faiblit. Les cadres institutionnels de l'Etat ont tendance à s'affaiblir. Cela vaut pour la France, cela vaut pour de nombreux autres pays. L'autorité des Etats se dilue de plus en plus dans des arcanes d'instances supérieures, les unes sont légitimées parce qu'elles sont dans l'espace onusien, les autres sont constituées sur des bases affinitaires plus discutables.

Ici, les gouvernements se dessaisissent vers le haut, vers la Commission ou le Conseil des ministres de l'Union européenne, en amont de leurs prérogatives majeures, souveraines et s'accommodent de subsidiarité et là, de surcroît chez nous, à la faveur de la réorganisation territoriale de l'espace européen, ces mêmes gouvernements transfèrent vers les régions, les collectivités locales tout un autre ensemble de pouvoirs.

Personne ne niera d'ailleurs que ces délégations, qui sont autant de déperditions pour l'Etat, accompagnent insidieusement, quand elles ne résultent pas de choix délibérés, entérinés par des cercles d'experts soi-disant qualifiés ou par des majorités de circonstance, et renforcent les logiques capitalistes de l'économie de marché. Dans l'économie de marché, le pilotage par la prégnance des masses critiques prévaut. Ainsi l'Etat, dans une économie de marché qui se mondialise, voit son influence et son pouvoir réel se relativiser et décroître.

Je parais loin du sujet, mais j'y viens.

En fait, la mondialisation de l'économie de marché capitaliste n'est pas la seule mondialisation possible, ni même souhaitable. Elle est liée à l'émergence de problèmes et d'enjeux communs à toute l'humanité, environnementaux, sanitaires, économiques, sociaux, politiques, culturels. Cette interdépendance croissante pose de façon tout à fait nouvelle la question d'une démocratie et d'une citoyenneté à l'échelle de la planète. Démocratie et citoyenneté vont donc se conjuguer, y compris dans le domaine de la recherche scientifique, à différents niveaux depuis les unités les plus élémentaires, le quartier, la commune, en passant par les départements, les régions, l'Etat, pour ensuite aller vers l'Europe et le monde. C'est en tant que niveau d'importance majeure de démocratie et de citoyenneté, complémentaire des autres niveaux, qu'il faut comprendre ma critique sur l'affaiblissement actuel de l'Etat avec toutes ses prérogatives.

Toutes les activités placées sous l'autorité de l'Etat sont donc atteintes par cette forme de déliquescence. Il en ira ainsi, et j'en viens à ce qui fait l'objet de notre débat, de la recherche scientifique.

La recherche scientifique, « moteur du progrès humain » selon votre propre définition, monsieur le ministre, s'ouvre à l'esprit comme un vaste champ d'action où coopération et compétitions s'entrecroisent, se conjuguent ou se contrarient. Nous disposons d'au moins deux indicateurs de tendance sur le budget de la nation.

Premièrement, le ratio des dépenses intérieures de recherche et développement par rapport au produit intérieur brut a évolué positivement des années 60 aux années 80. Il est passé de 1,15 à 2,42 %. Mais, depuis vingt ans, il décroît sans cesse, puisqu'il est retombé en 2000 à 2,17 %.

Deuxièmement, la part de financement assurée par l'Etat dans les dépenses intérieures de recherches et développements est passée de 70 % dans les années 70, à moins de 50 % en 1997, alors que, dans un mouvement concomitant, la part du financement par les entreprises a augmenté. La décroissance des DIRD, d'une part, et du financement public des DIRD, d'autre part, s'est manifestée en France à partir de 1993 plus fortement que dans les autres pays industriels. Dans le même temps aussi, chacun l'a constaté, notre regard s'est aggravé dans le domaine des sciences et technologies de l'information et de la communication et dans celui des biotechnologies.

Au cours de cette même période, les crédits d'investissement des établissements publics de sciences et de technologies, les EPIC et les universités, directement destinés aux activités de recherche ont été réduits sensiblement. Quant aux emplois de chercheurs et d'ITA, ingénieurs techniciens administratifs, ils ont été au mieux stabilisés, sans modération, mais vous l'avez explicitement reconnu, monsieur le ministre, du vieillissement de ces personnels de la demande insatisfaite des candidats à la relève et de l'effet de dissuasion sur les filières de formation scientifique dès les classes de lycée. Depuis 1995, la contribution financière des entreprises à la recherche scientifique dépasse celle des établissements publics. En 1998, elles ont financé plus de 55 % de l'effort national de recherche, le DNRD, contre 43 % en 1982. Mais le volume de recherche développement pris en charge par les entreprises n'augmente plus depuis 1992. Il reste très concentré dans le secteur de la recherche industrielle, lui-même concentré sur un petit nombre de grandes firmes et un petit nombre de spécialités : l'aéronautique et le spatial, l'automobile, la pharmacie, la chimie, les équipements de communication. Encore faut-il signaler que le financement par les entreprises en utilisant le système des contrats avec les établissements publics masque parfois un désengagement des entreprises par rapport à leur propre laboratoire.

Quand la compétition scientifique devient un facteur de concurrence économique, à ce niveau elle est sujette à tous les risques, à toutes les spéculations et à toutes les aventures de la compétition économique, le plus réhibitoire étant que l'homme n'est pas pris dans ce système comme unité de valeur première. Les critères de rentabilité financière n'en font qu'une simple variable d'ajustement des coûts. J'ai évidemment à l'esprit l'exemple très actuel des laboratoires Aventis, à Romainville.

Je l'ai déjà dit, c'est un truisme, tout le monde en convient : il n'est de progrès des sciences et des techniques que par l'homme et pour l'homme.

A mesure que nous avançons dans la connaissance de l'infiniment grand, de l'infiniment petit et de l'infiniment complexe, à grande vitesse et de manière exponentielle, l'analyse de ce qu'il est possible et souhaitable de révéler, de transposer et d'utiliser dans des applications pratiques passe aussi par cet arbitrage entre ce qui est financièrement et conjoncturellement rentable et ce qui est humainement et durablement utile. Je regrette à cet égard que soient constamment différés les débats nécessaires, largement ouverts aux experts et à ceux qui ne le sont pas, qui permettraient de concourir à l'établissement de lois universelles sur la bioéthique, question constamment repoussée, les manipulations génétiques, la brevetabilité du vivant, qui élèveraient aussi les barrières contre les confiscations de la science à des fins militaires dont on voit bien aujourd'hui combien elles peuvent être détournées, conduire à des confiscations terroristes, fanatiques ou nihilistes, qui nous préserveraient même, surtout dans les sciences du vivant, d'un eugénisme de laboratoire, ne sachant plus discriminer entre le meilleur et le pire des mondes afin que soient appliquées les résolutions prises à Rio et à Kyoto. Ces considérations générales et de portée limitée ne visent pas à

mettre en cause votre action et vos initiatives, monsieur le ministre. Au contraire, en les replaçant dans leur contexte syntagmatique, paradigmatique, elles permettent d'évaluer si votre action et vos initiatives, et du même coup celles du Gouvernement, s'inscrivent dans une démarche volontaire, voire volontariste, pour donner à la recherche scientifique en France un nouveau souffle, un nouvel élan en l'inscrivant dans une trajectoire au service de l'homme, en une place qui soit conforme à notre histoire, notre culture, nos valeurs républicaines ou bien si, comme ce fut le cas indiscutablement de 1993 à 1997, elles traduisent une politique de renoncement, de subordination aux logiques de marché, de déclin assumé faute de pouvoir être revendiquées. Poser la question en ces termes, c'est déjà y répondre. Votre prédécesseur a produit des efforts réels pour concilier l'intérêt national, l'intérêt général, avec les courants dominants du libéralisme. Mais dans cette difficile bataille qu'il a menée par proclamation, sans chercher à dissiper les ambiguïtés de la situation, il ne pouvait être compris et suivi ni du grand public, ni de la communauté scientifique, ni même des élus de son propre camp, et ce d'autant moins que les budgets de 1998 à 2000 n'affichaient pas les moyens conformes aux objectifs annoncés.

Je vous rends donc cette justice d'apparaître, dans le contexte que je viens de dessiner à grands traits, à la recherche de voies nouvelles ou innovantes sollicitant la participation et le soutien de tous les acteurs concernés par l'enjeu, en mobilisant le concours précieux des représentants des organismes publics et des universités, en écoutant la voix des élus du peuple et en présentant surtout des lignes de force budgétaires visiblement orientées à la hausse. Laissez-moi vous dire cependant que ce recours à la concertation, cette invitation à la participation ne répondent pas encore aux attentes des chercheurs eux-mêmes, que nous avons rencontrés avec leurs délégués et leurs représentants, qui s'estiment trop soumis, trop contraints par des gouvernances dirigistes pour ne pas dire technocratiques, dans leur sphère d'activités. Plus largement, comme le sénateur René Tréguët et moi-même le préconisons dans les conclusions de notre rapport pour l'office parlementaire sur les très grands équipements, l'organisation d'assises de la recherche pour le XXI^e siècle représenterait, avec toutes les formes possibles de conférences et de colloques préparatoires, une initiative forte pour une approbation démocratique des résultats et une définition aussi consensuelle que possible des conditions du développement de la recherche scientifique et technique. Puisqu'il n'est de recherche scientifique et technique que de femmes et d'hommes, j'approuve la décision que vous venez d'évoquer et que vous avez rendue publique le 25 octobre dernier, que nous étions nombreux à appeler de nos vœux, d'une politique pluriannuelle de recrutement de jeunes chercheurs et d'ITA, calculée sur dix ans. Il fallait en finir avec le fallacieux prétexte de l'annualité budgétaire masquant des politiques de rationnement des coûts salariaux et donner ainsi de la cohérence et de la crédibilité à toutes les autres parties du BCRD. Encore faudra-t-il que cette programmation se construise sur une évolution objective des besoins qui vont, je crois, au-delà des objectifs que vous avez vous-même fixés. L'effort public en faveur de la recherche a donc véritablement redémarré en 2001 avec les priorités que vous avez définies tout à l'heure ; sciences et technologies de l'information et de la communication, science du vivant, sciences humaines et sociales, énergie et environnement. Je ne reviens pas sur l'augmentation du budget que vous avez vous-même rappelée : une progression de 2,2 % identique à l'an passé des dépenses ordinaires et crédits de paiement.

En autorisations de programme, nous l'avons constaté, la progression du BCRD 2002 est encore plus marquée, 2,9 %. Je ne cite pas les chiffres, vous les trouverez dans les rapports. Mais cette différence classique entre les autorisations de programme et les dépenses ordinaires et crédits de paiement masque peut-être une des faiblesses de ce BCRD, car ce qui va faire vivre les laboratoires et les établissements demain, ce sont d'abord les dépenses ordinaires et les crédits de paiement. Ils n'ont pas manqué de nous le rappeler. Je n'insiste pas sur les 500 créations d'emplois, vous en avez donné le détail. C'est sur que les années précédentes. 265 en 2001, 18 en 2000 et 140 en 1999. Il y a une nette évolution. Ces créations de postes, je n'y insisterais pas non plus, ont un triple objectif : améliorer la gestion prévisionnelle et pluriannuelle de l'emploi, offrir davantage

de recrutements et de débouchés pour les jeunes docteurs et renforcer les effectifs dans les disciplines prioritaires des grands établissements que vous avez cités. Néanmoins, c'est une observation des représentants du personnel, vous devrez veiller à ce que la répartition de ces emplois ne s'accompagne pas de redéploiements et de réductions d'effectifs dans les autres disciplines, les autres unités de recherche, notamment celles qui ne figurent pas dans les catégories prioritaires. Ces mesures permettront d'améliorer le pyramidage des corps des chargés de recherche et des directeurs en augmentant les possibilités de promotion et de poursuivre la requalification des emplois d'ingénieurs et de techniciens sur un rythme soutenu. Mais, et j'attire votre attention sur ce « mais », votre ministère n'est pas le seul à être affecté par ce vice rédhibitoire, votre perspective des recrutements, des ressources humaines, n'intègre pas les conséquences de la réduction du temps de travail. Passer de 39 à 35 heures par semaine pour 44 000 chercheurs et ITA supposerait en équation simple de recruter 4 400 personnes. Même en équation composée, avec des temps modifiés, adaptés, tenant compte des négociations actuelles sur la nouvelle distribution des temps de travail, il en faudrait plus que zéro pour ne pas voir se creuser un déficit important dans les temps globaux d'activité et de recherche. Les crédits consacrés aux allocations de recherche, vous l'avez dit, monsieur le ministre, augmentent de 14,565 millions d'euros. Cette progression permettra la revalorisation du montant unitaire de l'allocation de recherche. Nous étions nombreux à la réclamer. C'est une impulsion importante pour les jeunes.

J'en viens aux moyens de fonctionnement et d'investissement.

M. le président. Vous en avez encore pour longtemps ?

M. Christian Cuvilliez, rapporteur spécial. Pour quelques minutes, monsieur le président. Je demande votre indulgence et votre patience.

M. le président. Ce n'est pas la mienne. Moi je vous écoute avec délice. Mais c'est vis-à-vis des autres collègues.

M. Christian Cuvilliez, rapporteur spécial. Je vais négocier avec eux pour qu'ils réduisent leurs questions.

M. le président. C'est trop tard pour négocier. (*Sourires*)

M. Christian Cuvilliez, rapporteur spécial. Je vais aller vers ma conclusion.

Les moyens de fonctionnement, autorisations de programme, vous l'avez indiqué, enregistrent une progression de 5 %. Je me bornerai à signaler simplement que certains fonds peuvent passer depuis deux ou trois ans par le FNS, Fonds national de la science, ou le fonds de la recherche technologique même si, vous le savez, monsieur le ministre, la légitimité de ces deux conseils, directement liés à votre ministère, fait encore l'objet d'interrogations.

Je le dis par parenthèse, mais elle a son importance, car elle évitera peut-être une question, des problèmes comme ceux que pose la nouvelle réglementation des marchés publics, appliquée aux organismes de recherche et développement, doivent être réglés si l'on ne veut pas que les difficultés dans l'utilisation des crédits fassent oublier qu'ils sont en augmentation.

Je passe sur les moyens supplémentaires accordés aux différents établissements pour la structuration des instituts fédératifs de recherche, le développement des supercalculateurs, le soutien au centre de thérapie cellulaire à l'INSERM. L'INRA va devenir un pôle européen de référence de la recherche appliquée en informatique.

Je ne peux pas ne pas dire un mot du projet SOLEIL, puisque le financement de la phase 1, construction et équipement sur quatre ans, du synchrotron de troisième génération SOLEIL sur le plateau de Saclay en Ile-de-France est prévu dans le budget du CNRS : 14,17 millions de francs en 2002.

Je relève également comme mesure positive l'échéancier du navire scientifique pour l'IFREMER.

Les dotations au CEA et à l'IPNS, Institut pour la protection et la sûreté nucléaire progressent de 2,5 %. Je note au passage que l'annonce faite récemment par le CEA de la constitution d'un consortium avec ALSTOM et FRAMATOME pour créer AREVA, consortium du nucléaire, va modifier les conditions d'intervention de l'établissement avec tous les risques que présente ce type d'opération.

Au CNES, je ne vous le cache pas, monsieur le ministre, les représentants et les dirigeants s'inquiètent de voir leurs crédits se stabiliser. Même s'ils ont les moyens de participer aux programmes engagés par l'agence européenne, ils craignent de payer pendant longtemps le fonctionnement constaté dans les budgets antérieurs, qui les conduit aujourd'hui à une stabilisation pluriannuelle. Ils voudraient bien qu'on leur explique comment en sortir.

Je note que le financement des contrats de plan Etat-région sera assuré.

Encore un mot sur le projet SOLEIL si vous me le permettez. Vous avez réussi à mettre sur pied, en accord avec les établissements, une société civile : « Synchrotron SOLEIL ». Les statuts ont été adoptés par les conseils d'administration du CEA et du CNRS. Ils ont été déposés. Une solution qui m'a été présentée comme satisfaisante a été trouvée pour les personnels du LURE. La convention entre l'Etat et les collectivités est en cours de finalisation.

On me demande de vous interroger sur les finalités véritables de la prolifération de ces sociétés civiles. S'agit-il de multiplier des structures de gestion souples, flexibles, adaptées aux conditions actuelles ou – c'est la crainte – de mettre en place des instruments d'érosion et d'éparpillement des EPST ?

Je passe sur DIAMOND qui devrait peut-être revenir l'année prochaine.

J'en viens à ma conclusion, monsieur le président.

Je terminerai ce rapide exposé par trois vœux.

M. le président. Et ensuite les conclusions, j'espère.

M. Christian Cuvilliez, rapporteur spécial. C'est la conclusion, je vous transmettrai l'intégralité de mon texte, monsieur le président.

Je termine donc ce rapide exposé par trois souhaits.

Le premier, c'est que les impulsions, les indicateurs de reprise dont le BCRD pour 2002 est porteur, marquent une salutaire et durable orientation de la politique globale dans ce qui peut redevenir une priorité nationale affirmée, préservée des aléas de la conjoncture.

Le deuxième, c'est que tous les moyens, tous les concours soient mis en œuvre pour intéresser l'opinion publique qui est taraulée par de grandes peurs, dont quelques-unes sont objectivement fondées alors que d'autres relèvent du fantasme ou de la mystification médiatique. Il convient ainsi d'intéresser l'opinion publique aux travaux et aux résultats de la recherche, d'associer nos concitoyens à la compréhension de ce qui se fait, de leur permettre d'approuver la pertinence des choix, d'y participer d'une certaine manière, d'évaluer les risques avec les personnes, d'établir une dialectique du progrès identifiant les niveaux de responsabilité collective et d'engagement, donc de liberté dont les scientifiques ont besoin, non pas comme d'un instrument de censure, mais comme d'un instrument de mesure collective. C'est ce à quoi visent nos assises de la recherche développement.

Le troisième vœu, c'est que la construction d'une organisation de recherche scientifique, au-delà des synergies installées, prenne la forme au niveau de l'Union européenne d'une organisation plus intégrée. Nous souffrons, vous le dites aussi, d'une absence de politique réelle de la recherche scientifique au niveau européen. Je ne vous cacherai pas, monsieur le ministre, mon intime conviction que la construction d'un véritable espace européen de la recherche doit s'établir sur ce postulat. Elle relève d'abord des missions d'intérêt général et de service public, surtout pour la recherche fondamentale. L'Europe de la science ne peut avoir de consistance et de réalité que si – c'est le problème de toute la construction européenne – elle sort des strictes logiques comptables et du dogme, on dit de moins en moins la pensée unique, car elle est de moins en moins unique, libérale.

Ma conclusion nous ramène aux considérations liminaires de mon propos qui porte une espérance ultime : c'est qu'au-delà du choc des civilisations exacerbées par la mondialisation, grandisse, portée par la connaissance, la recherche scientifique et le développement, une civilisation planétaire composite et pacifiée. Tous les chercheurs, même à leur insu, participent de cette planétarisation. Le débat va peut-être nous en faire la démonstration, monsieur le président. Même si leur démarche n'est pas vraiment toujours scientifique, les politiques peuvent quelquefois être rangés dans la catégorie des chercheurs. Je vous remercie de votre attention.

M. le président. Même si vous avez été un peu long, je dois reconnaître que nous entendons rarement des exposés de cette qualité, tant sur le fond que sur la forme.

La parole est à M. Pierre Cohen, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la recherche et la technologie.

M. Pierre Cohen, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la recherche et la technologie. Je ne serai certainement pas aussi brillant, au moins sur la forme, que M. Cuvilliez.

Sur le fond, j'aurai quelques difficultés, car Christian Cuvilliez a évoqué très longuement des problèmes très éloignés du budget de la recherche. Il a d'ailleurs éprouvé quelques difficultés à faire un discours très général, recueillant un certain nombre de points, d'accord, le message était extérieur. A la fin, il a eu du mal à suivre cette logique par rapport au budget.

Personnellement, je m'en tiendrai donc au budget, même si le débat qu'il avait amorcé dans sa première partie était extrêmement intéressant et mériterait d'être repris plus souvent au sein de notre assemblée. Pour la deuxième année consécutive, le BCRD augmente. Je vous félicite et vous remercie, monsieur le ministre. Certes, les personnes qui soutiennent la recherche, nous-mêmes, seraient surpris que ce budget fasse partie des cinq budgets prioritaires. Je sais que c'est aussi votre souhait et que vous êtes d'accord avec les petites critiques ou attentes que je pourrai émettre.

Je note tout de même que le BCDR augmente plus vite que le budget de l'Etat, de 2,2 % contre 1,7 %. Il progresse pour la deuxième année consécutive.

Mon principal motif de satisfaction, c'est que vous avez réussi à relever un défi et convaincre Bercy.

L'enjeu de la recherche se joue dans les dix prochaines années, vous avez annoncé un programme pluriannuel de créations de postes qui devrait permettre d'attirer des jeunes dans les carrières scientifiques. C'est la clef d'une politique de la recherche pour les années à venir. Jean-Yves Le Déaut et moi-même l'avions préconisé dans notre rapport. La recherche apparaissait de plus en plus comme un secteur qui pouvait être compensé par une éventuelle ou une mythique progression des technologies. On oublie très souvent que les progrès technologiques et les innovations résultent pratiquement tout le temps de recherches menées de longue date dans les laboratoires.

Cette politique pluriannuelle de créations d'emplois, 1 000 postes prévus dont 200 rétribués à la fin de l'exercice, est parfaitement dans la logique du phénomène observé ailleurs. Or, dix à quinze ans sont nécessaires pour former un chercheur et lui confier des responsabilités au niveau international. Les départs à la retraite vont pratiquement permettre le renouvellement de la moitié des postes dans les cinq à huit ans qui viennent.

Ce plan pluriannuel est donc, me semble-t-il, le principal sujet de satisfaction de ce budget. Mais vous ne vous contentez pas d'un effet d'affichage toujours à la merci de procès d'intention. Vous créez pour la deuxième année consécutive des postes, 500, non seulement de chercheurs, mais surtout d'ITA. Je me réjouis qu'un mouvement inverse soit engagé car, dans les années 1980-1990, la majorité des postes étant réservée aux chercheurs, l'importance des ITA avait diminué.

Vous l'avez rappelé, de 1993 à 1997 il y a eu une diminution très sensible des postes d'ITA. On pensait que le nombre de chercheurs ou de maîtres de conférence augmenterait, plus la recherche progresserait. On a senti dans ces années l'incapacité et l'impossibilité de fonctionner correctement sans l'aide des ingénieurs, des techniciens et des personnels administratifs qui désertaient complètement tous les laboratoires. Non seulement vous augmentez la puissance de la recherche, mais aussi vous reconnaissez le rôle éminent d'accompagnement de ces personnels.

A ces créations s'ajoute, même si cela ne relève pas de votre ministère, l'augmentation très sensible du nombre d'enseignants dans le supérieur. On sait la place souvent prépondérante que prennent les maîtres de conférence dans la recherche. Au total, en deux ans, plus de 4 000 postes auront été créés pour renforcer la recherche et l'enseignement du supérieur. Les mesures destinées à attirer les jeunes vers les carrières scientifiques constituent le deuxième pôle fort de votre budget. Il méritera évidem-

ment la plus grande attention. Peut-être aussi faudra-t-il le conforter afin de prouver non seulement votre intérêt, mais aussi votre capacité à concrétiser cette priorité ? On a remarqué que la période de croissance avait amoindri la volonté des jeunes de s'investir dans la recherche. Non seulement ils montraient de la désaffection pour la formation avec la période de doctorat, mais surtout, suite à la période de récession de créations de postes, les jeunes scientifiques, déjà moins nombreux dans les formations de l'enseignement supérieur, étaient beaucoup plus attirés, pour des raisons de rémunération ou de court terme par des postes à haute et forte technologie dans le privé ou même le public.

Vous vous êtes donné un certain nombre de moyens.

Le premier, même insuffisant, comme vous l'avez dit, est l'augmentation des allocations de recherche de 5,5 % dans une programmation pluriannuelle. Il est assez triste que cette indemnité soit la seule à ne pas avoir augmenté depuis dix ans. Je n'en connais pas d'autre. Il faudrait au moins arriver à rattraper dans les deux ou trois années à venir le coût de la vie.

Vous ouvrez aussi aux docteurs ou doctorantes la possibilité de devenir moniteurs et de percevoir ainsi une rétribution complémentaire qui leur permette d'obtenir un salaire décent. Je n'insisterai pas davantage sur l'aspect financier mais plutôt sur la possibilité pour les allocataires de recherche d'élargir leur mission indispensable aux chercheurs. En effet, un chercheur ne fait pas que de l'augmentation et du développement de la connaissance. Il doit diffuser et valoriser l'enseignement dans un cadre économique ou d'utilité sociale. Il doit avoir, comme vous l'avez dit, un rôle dans la société par la transmission de la culture scientifique et technique. Il serait intéressant que ces monitorats aient l'équivalent des 60 heures d'enseignement annuel, ou les missions dont seront obligatoirement chargés les chercheurs.

Je ne rentre pas dans les détails, mais je suis évidemment favorable à tout ce qui contribue à recruter de jeunes chercheurs et à leur confier des responsabilités. Avec les ACI jeune chercheur, vous donnez la possibilité à des jeunes de s'exprimer dans leurs disciplines et dans les laboratoires.

Vous augmentez le potentiel humain ainsi que les capacités des laboratoires. Les autorisations de programme pour les EPST ou pour la recherche universitaire devront être suivies d'effet. Vous nous avez rappelé que les crédits de paiement engagés correspondaient bien aux autorisations de programme des années précédentes. Vous ne risquez donc pas trop de procès d'intention. Nous avons eu les années précédentes trop de déboires sous divers gouvernements à cause d'annulations consécutives à des autorisations de programme galopantes. Les chercheurs ont quelques souvenirs. On ne peut que soutenir la continuité des priorités affichées depuis quelques années. C'est le cas depuis 1997 des sciences du vivant, des sciences et technologies de l'information et de la communication. Les débats autour de ces sujets et toutes les difficultés rencontrées dans le monde entier démontrent bien que ces trois sujets sont réellement à soutenir. Grâce à l'action de votre prédécesseur, le fonds national de la science et le fonds de la recherche et de la technologie ont été orientés vers ces trois priorités, malgré un dialogue houleux et parfois difficile avec les organismes. Ils ont réussi à prendre en compte ces disciplines émergentes et se sont donnés les moyens de structurer et dynamiser les laboratoires et de jouer désormais parfaitement le jeu.

Les contrats de plan Etat-région sont des relais efficaces pour le dynamisme des laboratoires et pour l'aménagement du territoire, le schéma de service collectif enseignement supérieur et recherche ayant montré quelques difficultés dans l'ensemble du pays. La recherche a très souvent besoin, parfois légitimement, d'une masse critique, et donc d'un pôle relativement fort, ce qui est évidemment un peu contradictoire avec la notion d'aménagement du territoire comme a pu l'être l'enseignement du supérieur.

Pour les orientations relatives à la recherche industrielle, les fonds régionaux jouent un rôle important. Le Toulousain que je suis ne peut que se féliciter de la place réservée à l'espace et à l'aéronautique.

Monsieur Cuvilliez, quand un budget a été, depuis des années, en diminution, voire en forte diminution, on ne peut que se réjouir qu'il soit cette année stabilisé.

La difficulté, c'est d'arriver à une programmation pluriannuelle. Même si la France joue un rôle déterminant dans la politique de l'espace, celle-ci ne peut être menée à bien qu'avec nos partenaires européens.

Or ce qui me préoccupe, et je rejoins là Christian Cuvilliez, c'est la volonté de certains pays de se désengager de ces secteurs au profit des entreprises qui, elles, ne sont pas toujours prêtes à investir sur le long terme. C'est pourquoi je considère que l'Etat doit pleinement jouer son rôle, notamment pour certains projets essentiels comme le lanceur européen, Galileo, et le système GMES (Global Monitoring for Environment and Security), que vous soutenez et qui, eu égard aux débats sur l'environnement, en particulier avec les Etats-Unis, sera déterminant dans les années à venir.

Alors, même si on peut se satisfaire de ce budget, il n'en demeure pas moins que si l'on veut créer un espace européen de recherche – M. Busquin, commissaire européen œuvre dans ce sens –, il faut s'en donner les moyens, la France se doit de faire de la recherche une vraie priorité budgétaire. C'est une nécessité.

Cela suppose évidemment que le pari de l'emploi scientifique soit gagné. Vous avez créé, c'est vrai, des postes, mais il faut poursuivre pour y attirer les jeunes.

Cela passe par une revalorisation des carrières et par l'amélioration de l'image et du rôle des chercheurs qui ont, ces dernières années, été quelque peu discrédités. En effet, le débat médiatique sur les OGM n'a pas été gagné, alors qu'on disposait de tous les arguments nécessaires. On ne peut pas se permettre de tels échecs, si l'on veut que les jeunes soient attirés vers les carrières scientifiques. C'est un enjeu aussi important que la revalorisation matérielle et financière.

Pour cela, je suis convaincu, et je sais que vous l'êtes aussi, qu'il faut officiellement faire de la culture scientifique et technique une mission de service public. Elle doit être accessible à tous les citoyens et entrer dans la formation initiale, au même titre que l'instruction civique, du primaire jusqu'au baccalauréat. Il faut délivrer un certain nombre de messages à valeur scientifique et technique. Cela me paraît un enjeu très important dans l'obscurantisme ambiant. C'est même un vrai défi que nous devons relever.

S'agissant du nouveau code des marchés publics, je vous fais part de l'inquiétude des chercheurs qui redoutent que des emplois soient malheureusement détournés de leur objectif premier et ne répondent plus aux priorités initiales.

Enfin, je voudrais, monsieur le ministre, quelques précisions sur le bilan de la loi de l'innovation. Si elle a été très positive sur certains points, on ne connaît pas encore ses résultats en matière de mobilité par exemple.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la recherche.

M. Pierre Lasbordes, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la recherche. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, étant pour la première fois rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, j'ai souhaité analyser ce dernier budget de la législature avec pragmatisme, en m'intéressant davantage aux chiffres et aux faits qu'aux déclarations d'intentions, même si je dois par là atténuer l'enthousiasme des deux autres rapporteurs.

Aussi, dans un souci d'ouverture et de compréhension, j'ai consulté quarante-cinq personnalités de la recherche tant publique que privée, ce qui m'a amené à formuler dans mon rapport écrit, et toujours dans un esprit constructif, une série de propositions personnelles.

En effet, si les outils de la recherche française sont de qualité, ils sont perfectibles et méritent d'être mieux utilisés et mis en valeur par des réformes de structures qui ne sont pas pour autant nécessairement des révolutions.

Monsieur le ministre, les crédits de la recherche pour 2002 ont été rejetés, hier après-midi, par la commission des affaires culturelles.

M. Jean-Paul Charlé, président. Pouvez-vous répéter, je vous prie ?

M. Pierre Lasbordes, rapporteur pour avis. Les crédits de la recherche pour 2002 ont été rejetés hier après-midi par la commission des affaires sociales et culturelles.

En effet la petite augmentation de 0,9 % par rapport à 2001 qui nous a été présentée correspond à une petite diminution des crédits réellement disponibles puisqu'elle est exprimée en euros constants alors que la hausse des prix, estimée à 1,6 %, aboutit à une réduction des moyens de 0,7 % à euros constants.

Le ministère de la recherche ne bénéficie donc pas même d'une reconduction de ses moyens budgétaires de fonctionnement et d'intervention.

Monsieur le ministre, votre présentation n'est pas très objective. L'évolution du BCRD ne serait bonne que depuis 1997, mauvaise avant. En fait, le BCRD rapporté au PIB est en diminution constante depuis 1991 quel que soit le gouvernement.

La recherche ne constituant manifestement toujours pas une priorité nationale, les moyens publics qui lui sont alloués demeurent en déphasage avec l'économie du pays. Or, nos concurrents font beaucoup mieux. Depuis 1995, alors que l'effort de recherche et développement en euros constants n'a augmenté que de 0,6 % en France, il a été de 3 % pour l'ensemble de l'Union européenne, 4,1 % pour le Japon et 5,5 % pour les Etats-Unis.

J'ajouterai, en rapportant des propos tenus par M. Postel-Vinay dans *La Recherche* de septembre, que la France est en queue de peloton pour le taux de croissance de la population des chercheurs publics et privés, ainsi que pour la croissance moyenne des dépenses en recherche et développement public et privé par rapport à des pays au développement scientifique équivalents.

Vous nous annoncez d'importantes créations d'emplois. Certes. Mais ces créations de postes représentent une croissance limitée à 0,6 % des effectifs de chercheurs des EPST et à 1,3 % pour leur personnel ITA, ce qui ne permet absolument pas à la France de suivre le rythme de ses principaux concurrents en termes d'emplois scientifiques.

J'ai constaté en outre que ces créations d'emplois ne seront budgétées qu'à compter du 1^{er} septembre 2002, soit pour le tiers de l'année seulement. Elles sont gagées par une diminution équivalente financièrement des moyens budgétaires alloués aux EPST. Leurs subventions de fonctionnement sont en effet réduites de 15,2 millions d'euros et ce, dès le 1^{er} janvier 2002. De plus, des annulations de crédits 2001 ont déjà été réalisées à hauteur de 18,2 millions d'euros en raison de la pratique contestable des emplois vacants dans les établissements.

Surtout, ces recrutements, annoncés comme la première étape d'un plan décennal de gestion prévisionnelle de l'emploi scientifique, ne sont pas à la hauteur réelle des besoins de la recherche française. Ils ne permettent pas suffisamment d'anticiper les départs à la retraite, compte tenu des délais de recrutement dans les organismes.

Le profil des postes créés risque d'entraîner des goulets d'étranglement. Je considère qu'un simple plan, annoncé en conseil des ministres du 24 octobre, n'est pas suffisant. C'est une loi de programmation pluriannuelle pour l'emploi qui est aujourd'hui nécessaire – nous sommes nombreux à la réclamer –, intégrant créations d'emplois, redéploiement de postes et mobilité, laquelle mobilité, monsieur le ministre, n'est absolument pas prise en compte dans ce budget. Cette année, quatre postes seulement figurent dans le bleu budgétaire.

Un débat sur les perspectives de la recherche pourrait ainsi avoir lieu, car il me semble préférable de mieux dynamiser le potentiel actuel des chercheurs que de recruter des chercheurs qui ne bénéficient pas au sein des établissements des moyens nécessaires en fonctionnement et en investissement pour mener à bien leurs travaux.

Monsieur le ministre, vous souhaitez attirer les jeunes vers la recherche et je me réjouis que le montant de l'allocation de recherche soit augmenté de 5,5 % d'autant plus que je l'avais moi-même réclamé l'an dernier. Mais cette augmentation ponctuelle ne suffira à combler les retards accumulés depuis plusieurs années. Il conviendrait plutôt de l'indexer sur le point de la fonction publique. Cette mesure est toutefois insuffisante et c'est pourquoi, pour attirer les jeunes vers la recherche, je propose aussi d'aider les doctorants à mieux préparer leur insertion à la recherche publique ou dans le monde des entreprises, et à

construire leur parcours professionnel pendant leur thèse en ouvrant le monitorat à d'autres tâches que l'enseignement, des missions en entreprise ou dans une administration, par exemple.

Je propose aussi de développer des incitations financières, de revaloriser les salaires afin d'attirer les jeunes étudiants français qui ont quitté le territoire national – on parle « d'exil doré » – pour effectuer un stage à l'étranger.

On pourrait aussi créer des postes d'attaché temporaire de recherche, sur le mode des ATR, afin de permettre la mise en place de séjours post-doctoraux en France en complément des programmes d'échanges européens déjà existants. Or, je constate une réduction de 4,1 millions d'euros des aides à l'accueil des chercheurs post-doctorants.

Concernant les moyens des laboratoires publics, je constate que les organismes de recherche ne bénéficieront pas, dans l'ensemble, dans le cadre du présent projet de budget, de moyens suffisants pour leur permettre de soutenir un effort de recherche et développement digne de ce nom. Certains ne verront même pas la reconduction à l'identique de leurs subventions de fonctionnement et d'investissement.

Pour quelques organismes relativement bien dotés, la plupart n'auront pas les moyens de maintenir à niveau tous leurs programmes de recherche. Juste un exemple : depuis 1998, les dotations versées aux EPIC ont diminué de 6 %.

Je souhaite, monsieur le ministre, à cette occasion, attirer votre attention, comme l'a fait mon collègue précédent, sur une spécificité administrative française, très défavorable à la compétitivité de nos organismes de recherche qui, je le rappelle, sont confrontés à une forte concurrence. Je veux parler de la lourdeur des modes de passation des marchés publics.

Il y a là un véritable enjeu que le Gouvernement n'a pas apprécié à sa juste valeur. Il suffit d'observer les difficultés auxquelles sont confrontés les chercheurs chargés d'élaborer une nomenclature pratique et utilisable de fournitures homogène. Cette solution ne semble pas appropriée, car elle est, de fait, inapplicable.

C'est pourquoi je propose la mise en place, dès à présent, d'un régime dérogatoire applicable, au moins, aux EPST pour leurs achats de petites fournitures et matériels scientifiques d'un montant inférieur à 10 000 euros. Il va de soi qu'un contrôle *a posteriori* indispensable, devra être maintenu. Il est évident que la remise en compétition pour le moyen et le gros équipement scientifique devra aussi subsister.

Il faut à l'évidence, monsieur le ministre, développer une culture de confiance et non une culture de défiance.

Dans un autre chapitre, vous nous annoncez « une progression des crédits particulièrement importante pour les thématiques prioritaires ». Il me semble nécessaire de relativiser ces augmentations. En comparant la structure du BCRD 2002 par rapport à celle de 2001, j'ai ainsi constaté que la part consacrée à l'environnement et à l'énergie n'a pas bougé, celle des sciences de la vie n'a augmenté que de 0,1 % et les STIC de 0,3 %, tandis que celle de l'espace diminuait de 0,5 %.

Les moyens affichés ne sont pas entièrement nouveaux, car ils procèdent, pour l'essentiel, de redéploiement de personnels ou de dotations. Les emplois créés dans les établissements correspondants ne sont, en fait, pas remplacés dans les disciplines plus traditionnelles comme les mathématiques ou la physique dont le potentiel est ainsi amoindri alors que la recherche fondamentale est pourtant aussi essentielle, pour les biotechnologies par exemple.

Vous souhaitez poursuivre les actions en faveur de la recherche industrielle et de l'innovation. Je vous soutiens totalement dans cette démarche. La loi du 12 juillet 1999 relative à l'innovation et à la recherche donne de bons résultats. Je peux en témoigner.

Mais la mise en place des SAIC est encore suspendue à l'aboutissement des réflexions et des consultations engagées par votre gouvernement, et c'est dommage.

Pour illustrer, l'effort de votre gouvernement, mais aussi ses manquements, je prendrai l'exemple du secteur des biotechnologies. Pour essayer de combler le retard important de la France en la matière, il devient impératif d'accroître de manière significative les incitations fiscales à destination des acteurs du secteur : créations de FCPI et de fonds d'amorçages dédiés à ces technologies, participation plus importante de l'ANVAR, prêts

bancaires garantis, création de sociétés à capital-risque unipersonnelles. Cela devient impératif si nous devons rattraper notre retard et si nous voulons être premiers, d'ici à trois ans, en Europe.

Avant de conclure, je voudrais dire, monsieur le ministre, ma satisfaction de voir le projet Soleil, auquel nous sommes tous très attachés, démarrer dans de bonnes conditions.

L'ensemble de ces analyses et propositions soulignent la nécessité d'un débat approfondi avec la communauté scientifique, puis au Parlement, sur la recherche. Je regrette, monsieur le ministre, que vous n'ayez pas mis à profit ces deux années d'exercice pour le lancer, d'autant que vous dites dans la presse vouloir intéresser les élus à la recherche.

C'est sans doute pour réclamer un tel débat que la commission des affaires culturelles a donné, hier soir, un avis défavorable sur ces crédits. Vous souhaitez, j'en suis certain monsieur le ministre, comme moi-même et mes collègues, faire en sorte que la recherche française soit plus performante. Encore faut-il lui en donner les moyens. Ceux prévus dans l'actuel budget sont malheureusement insuffisants, même si je dois remarquer qu'ils témoignent d'une inflexion depuis votre arrivée.

M. le président. Cela se termine tout de même par quelques compliments ! Monsieur le ministre, M. Bruno Bourg-Broc m'a fait remarquer que la lettre politique et parlementaire, qui vient de publier mille sigles, définit les STIC comme des « systèmes de traitement des infractions constatées ».

M. le ministre de la recherche. Un même sigle, c'est vrai, pour recouvrir des domaines différents.

Si au ministère de l'intérieur, cela veut bien dire : système de traitement des infractions constatées, il signifie, dans la communauté scientifique : sciences et technologies de l'information et de la communication, mais je suis sûr que M. Vaillant nous permettra d'emprunter cette abréviation ! (*Sourires.*)

Je voudrais d'abord remercier Christian Cuvilliez de son intervention. Ce qu'il dit sur le rôle de l'Etat me paraît tout à fait important.

La France se caractérise depuis des décennies, à travers ses différentes majorités, par un rôle très important de la recherche publique, qui y a été promue du Front populaire avec Jean Zay en passant par le général De Gaulle, à la Libération, Pierre-Mendès France, François Mitterrand et notamment par son premier ministre de la recherche et de la technologie, de 1980 à 1982, et... Jean-Pierre Chevènement, bien sûr.

La conception française d'un pôle fort de recherche publique est un élément qui rassemble les différentes familles de pensée en général.

C'est une originalité par rapport à d'autres pays qui n'ont pas, à ce degré, un système de recherche aussi important. Nous considérons, au fond, la recherche comme une fonction quasiment régalienne car elle retentit sur la vie quotidienne et l'avenir de chacun.

Il est très important que la puissance publique intervienne dans la recherche, lui donne une impulsion. Il ne faut donc pas que l'effort public de recherche se relâche, mais tel n'est précisément pas le cas !

Je voudrais répondre à Christian Cuvilliez et à Pierre Lasbordes, sur le pourcentage de la dépense intérieure de recherche et de développement par rapport au produit intérieur brut.

Je sais que c'est un argument souvent utilisé, à juste titre d'ailleurs, mais il conviendrait de l'analyser plus en détail. Des nuances s'imposent donc.

La France est numéro 1 parmi les grands pays de l'OCDE, pour l'effort public de recherche, rapporté au PIB, devant les Etats-Unis et le Japon.

En revanche, nous sommes loin derrière les Etats-Unis et le Japon si l'on considère l'effort de recherche privé. C'est ce qui explique un pourcentage total de dépense de recherche et développement par rapport au PIB plus faible que ce qu'il pourrait être. Pour autant, la situation n'est pas aussi préoccupante qu'on pourrait le penser, car la différence par rapport aux Etats-Unis et au Japon est faible, cela dit nous souhaitons aller dans un sens de progression.

Ainsi, les dernières statistiques montrent que l'effort de recherche et développement total était, en 1999, de 2,19 % du PIB en France et de 2,46 % aux Etats-Unis. C'est certes plus, mais pas incroyablement plus.

M. le président. En valeur absolue ?

M. le ministre de la recherche. La valeur absolue n'a pas d'intérêt, ce n'est pas un argument recevable, car la France avec ses 58 millions d'habitants ne peut consentir le même effort que les Etats-Unis, forts d'une population nettement plus nombreuse. Comparons ce qui est comparable.

Les Japonais, en revanche, qui travaillent avec intensité – je ne ferai pas de comparaison d'entomologiste comme l'a fait un premier ministre ou plutôt une première ministre –, font un effort plus important avec 3,04 %.

Je souhaite, bien évidemment, que le pourcentage de la dépense de recherche par rapport au PIB continue d'augmenter. Contrairement à ce que certains orateurs ont exposé, j'indique que notre dépense progresse – faiblement certes, mais elle progresse. Elle était de 2,17 % en 1998 et de 2,19 % en 1999.

Alors, encore un effort pour être républicain !...

Par ailleurs, comme l'a rappelé Pierre Cohen, la recherche en matière de défense a très fortement baissé, mais pour des raisons tenant au fait qu'il y a moins de conflits que par le passé ou moins de prévisions de conflits que par le passé, ce qui prouve que la prévision est un art difficile surtout quand elle concerne l'avenir, comme on dit souvent ! (*Sourires.*)

M. le président. On le dit toujours !

M. le ministre de la recherche. On observe que les dépenses de recherche des entreprises privées sont en accroissement. Elles progressent notablement, fort heureusement, notamment grâce aux réseaux de recherche et d'innovation technologique créés par Claude Allègre. On en compte une quinzaine. La recherche publique a tendance à exercer un effet de levier et à tirer la recherche privée vers le haut. Lorsqu'il y a des systèmes qui travaillent ensemble, cela conduit des entreprises privées à consacrer davantage de dépenses à la recherche.

Un article publié récemment par *Le Monde* indique que des dépenses de recherche et de développement des grands groupes installés en France ont progressé de 11 % en 2000, ce qui est tout à fait considérable et qui va dans le bon sens. Je suis donc désemparé de contredire le pessimisme –, de circonstance politique peut-être – de M. Pierre Lasbordes, mais nous sommes en train de remonter la pente.

Si la pente avait été remontée plus tôt, nous n'aurions pas à la remonter actuellement, mais je ne vise pas simplement tel ou tel gouvernement, mais l'ensemble des gouvernements qui ont peut-être, pendant une certaine période, fait un effort moins important. Mais je déplore que l'ensemble des entreprises privées, notamment les grands groupes, se soient longtemps remises à la recherche publique. J'ai été particulièrement sensible aux remarques de Christian Cuvilliez sur Aventis. Nous devons en effet veiller que les engagements pris par Aventis soient respectés.

S'agissant de la bioéthique, je crois savoir que l'examen du projet de révision de la loi sera inscrit à l'ordre du jour de votre assemblée aux environs du 15 janvier prochain, ce dont je suis très heureux. Les délais d'examen n'ont pas tout à fait été respectés, car une réflexion très importante a été engagée au sein du Gouvernement. Les problèmes éthiques nous amènent bien évidemment à nous interroger.

Plus rapidement, le texte sera adopté – je sais qu'il y a plusieurs lectures – plus rapidement les chercheurs français pourront travailler sur les cellules souches embryonnaires, à l'instar des chercheurs britanniques, américains – sur fonds publics fédéraux depuis l'annonce du président Bush d'en revenir plus ou moins intégralement aux décisions de Bill Clinton – allemands qui ont choisi d'importer des milliers de cellules souches. Cette solution leur évite de trancher un débat sur lequel il faut trancher. Pour ma part, je serais tout à fait ennuyé que les chercheurs français soient obligés de rester durablement à l'écart de recherches conduites dans d'autres pays. Nous avons d'excellents biologistes, d'excellents scientifiques en la matière, il serait très dommageable pour la recherche et surtout pour la santé publique qu'ils soient entravés dans leur recherche. Ces cellules souches sont les cellules de l'espoir et peuvent apporter beaucoup de remèdes.

M. le président. Y a-t-il un consensus ? Cette question dépasse-t-elle les clivages politiques ?

M. le ministre de la recherche. Je ne peux pas m'interdire de m'intéresser à la recherche fondamentale, étant ministre de la recherche, c'est un peu mon métier.

Le projet de loi fait l'objet d'un consensus, me semble-t-il, parce que ce qui faisait « discensus », si je puis dire, concernait « le clonage thérapeutique », même si on ne doit pas l'appeler comme cela. Ce volet n'a pas été retenu dans le projet de loi pour tenir compte de l'avis négatif exprimé par le Conseil d'Etat. On peut penser ce que l'on veut du clonage thérapeutique. Certains députés s'opposent même à l'utilisation des embryons surnuméraires devenus sans projet parental.

M. le président. Ils sont contre le progrès.

M. le ministre de la recherche. Je ne dirais pas cela. Ils sont dans le respect de leurs propres convictions qui ne sont pas nécessairement les convictions des autres. Mais en tout état de cause, tant le Président de la République que le Premier ministre s'accordent sur la nécessité d'utiliser à des fins de recherche, avec un dispositif extrêmement encadré, les cellules souches résultant d'embryons surnuméraires devenus sans projet parental.

L'adoption de ce texte permettra de lancer les recherches qui apporteront de nombreuses solutions dans le domaine des maladies neurodégénératives, diabétiques, hépatiques, cardiologiques, etc.

Le projet de transposition en droit interne de la directive du 6 juin 1998 sur la protection juridique des inventions en biotechnologie sera prochainement soumis à votre assemblée. Les autorités françaises – le Président et le Gouvernement – ont décidé que le texte ne prévoirait pas de transposer l'article 5 de la directive – celui qui pose problème – dont la rédaction ambiguë semble autoriser la brevetabilité d'éléments du corps humain, la brevetabilité du vivant. C'est un choix très politique au sens noble du terme.

La question m'a également été posée de l'accueil réservé par les personnels au plan décennal de gestion prévisionnelle de l'emploi scientifique. Une concertation de très grande qualité, notamment menée par Pierre Cohen et Jean-Yves Le Déaut en 1999, a été réalisée.

J'ai veillé à associer le conseil supérieur de la recherche et technologie, le CSRT, en amont de l'adoption de ce plan décennal, puisqu'il a été consulté en avril. Après la présentation du plan en conseil des ministres, il a, à nouveau, été consulté et il a bien voulu exprimer un avis favorablement unanime fin octobre. Sur les 40 personnalités qui composent ce conseil, il y a dix représentants des organisations syndicales. Le plan décennal garantira au minimum le maintien des effectifs dans chaque discipline, même déclarée non prioritaire, et parfois leur augmentation. C'est dire que ni la physique, ni la chimie, ni les sciences humaines et sociales ne sont menacées.

Je confirme qu'il y aura sous peu des assises de la culture scientifique et technique qui se dérouleront sur un semestre environ sous forme de plusieurs sessions : femmes et science d'abord, médias et science ensuite, et afin d'approfondir les problèmes.

S'agissant de la couverture des autorisations de programme, Pierre Cohen, que je remercie vivement de son intervention, a remarqué à juste titre que le taux de couverture sera infiniment meilleur cette année qu'il ne l'a été au cours des années précédentes. Nous allons respecter les engagements et ne pas retomber dans des inconvénients que nous avons pu connaître dans des périodes, tous gouvernements confondus.

Je reviendrai tout à l'heure sur les marchés publics, car cela vous préoccupe légitimement.

Les crédits des CNES dont Christian Cuvilliez et Pierre Cohen, ont parlé sont stabilisés, ce qui constitue un progrès par rapport aux années précédentes, le CNES ayant pendant quatre années consécutives subi une diminution de ses crédits préoccupante à plus d'un titre, mais surtout parce que le centre a impérativement besoin d'un contrat d'objectif pluriannuel – en cours d'élaboration d'ailleurs.

Le CNES célébrera en décembre prochain son quarantième anniversaire en présence et du président de la République et du Premier ministre. Comme d'autres organismes de recherche,

mais peut-être plus encore, l'activité spatiale ne peut se concevoir que dans le long terme, le CNES a besoin de cette vision pluriannuelle.

Je remercie une nouvelle fois M. Cohen pour son intervention. Je souhaite avec lui que le BCRD soit un jour considéré comme prioritaire.

J'observe que quatre départements ministériels – éducation, sécurité, la justice, environnement – bénéficient de ce classement pour des raisons qui se comprennent aisément.

L'environnement connaît une progression significative, et d'autant plus significative que c'est un budget très limité, c'est-à-dire qu'il est faible d'avoir un pourcentage d'augmentation fort sur un budget qui, en valeur absolue, reste encore assez réduit. Il serait très sain, positif et souhaitable que le budget de la recherche soit, lui aussi, officiellement classé prioritaire. Nous en sommes actuellement à un stade intermédiaire, puisque notre budget bénéficie d'un effort particulier. Nous ne sommes pas encore en première classe si je puis dire, avec les budgets qui sont officiellement déclarés prioritaires. Je remercie vivement M. Pierre Cohen de son intervention sur le plan décennal de recrutement, d'autant plus que l'idée de ce plan lui revient à lui et à Jean-Yves Le Déaut qui a aussi eu un rôle déterminant pour le faire aboutir. Il a été difficile à obtenir, parce que le ministère des finances était régulièrement attaché au principe de l'annualité budgétaire. C'est donc un euphémisme de dire que la pluriannualité ne le séduisait pas ! Et encore moins une programmation sur dix ans ! Il a fallu la décision positive du Premier ministre et le soutien du ministre de la fonction publique qui a été tout à fait important, pour convaincre Bercy, qui a bien voulu accepter l'idée de la nécessité d'avoir un plan décennal. Quant aux ITA, je partage tout à fait l'analyse de Pierre Cohen : il faut encore augmenter le nombre des personnels contribuant à la recherche en tant qu'ingénieurs, techniciens et administratifs. Les très fortes diminutions d'emplois d'ITA survenues entre 1993 et 1997 avaient plongé les laboratoires dans des situations parfois critiques. En effet, il y a une complémentarité nécessaire entre les ITA et les chercheurs. Pour attirer les jeunes dans les filières scientifiques, je partage tout à fait les propos de Pierre Cohen sur le monitorat. Le monitorat leur assure d'une part une rémunération complémentaire. Et grâce à lui, – idée très saine – les futurs docteurs peuvent diffuser leurs connaissances en direction du grand public. C'est, pour eux, très important de pouvoir confronter leurs propres expériences, leurs propres connaissances. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure et comme le suggérait Pierre Cohen d'ailleurs, ce serait bien que des moniteurs puissent être appelés à se consacrer à des tâches de diffusion de la culture scientifique. Ces jeunes docteurs, dans la fougue de l'âge, sont les mieux placés pour plaider en faveur de la culture scientifique auprès du grand public et j'envisage, avec le ministre de l'éducation nationale, de réserver des postes de moniteurs à cet effet.

J'ai eu le souci d'inclure l'environnement dans les priorités budgétaires, car la recherche doit correspondre aux besoins de la société. Notre légitimité profonde, en tant que membres du Gouvernement ou du Parlement, est d'être en réactivité par rapport aux attentes de la société et de ne pas décider en dehors d'elles. Les besoins en matière d'environnement, de protection du cadre de vie, de lutte contre l'effet de serre, ne cessent de s'affirmer dans la société. Il me paraît nécessaire que la recherche puisse y répondre, d'autant que nous avons d'excellents chercheurs en la matière, notamment Gérard Mégie, président du CNRS, qui est l'un des meilleurs chercheurs mondiaux en matière de changements climatiques et d'effet de serre. Sur l'espace et l'aéronautique auxquels, je le sais, Pierre Cohen est très attaché, j'ai déjà répondu. Nous veillons au développement de l'aéronautique.

Fin décembre 2000, Jean-Claude Gayssot et moi-même avons créé un réseau de recherche sur le supersonique du futur. Je me réjouis de pouvoir dire cela au moment où le Concorde a pu reprendre ses vols commerciaux. Il s'agit de voir comment, dans le futur, d'autres formes de vols supersoniques pourraient être envisagées, notamment avec des avions de dimension plus réduite – aviation d'affaires, aviation commerciale, etc. Ce réseau regroupe des industriels et des chercheurs publics pour y réflé-

chir, car la voie du supersonique ne doit pas être abandonnée. Elle doit même être développée sur des terrains où elle ne l'a pas été pour l'instant.

En matière d'environnement, le système GMES, *Global Monitoring for Environment and Security*, commence à se mettre en place. Ce système d'observation de la terre par satellite, initiative de la commission européenne et globalement soutenue par la France, consiste à renforcer les procédures d'observation de la terre par une mise en réseau des satellites d'observation de différents Etats européens. La fusée Ariane 5 devrait prochainement mettre sur orbite le satellite ENVISAT. Ce satellite européen de huit tonnes, de la taille d'un autobus sera l'œil de l'Europe sur l'environnement, le plus grand satellite d'observation de l'environnement jamais lancé. Il sera notamment chargé de veiller à la bonne application par les Etats, qui les ont ratifiées, des normes d'émission du gaz à effet de serre.

S'agissant des observations de Pierre Cohen sur les OGM. Je les partage totalement. Il est urgent d'organiser un débat citoyen pluraliste et équilibré sur les OGM, où les arguments de raison l'emportent sur le passionnel. Il faut à la fin éviter l'idéalisation, ce qui est le cas de certaines firmes multinationales qui pensent plus à leurs profits qu'aux intérêts intrinsèques des OGM même si je caricature un peu, et la diabolisation. Certains militants anti-OGM ne voient dans ceux-ci que des inconvénients, même s'ils peuvent en comporter. Leur discours est partiel et fragmentaire quand il met l'accent seulement sur les risques éventuels pour la santé et pour l'environnement, sans jamais parler des perspectives offertes par les OGM, notamment dans les pays en voie de développement par des cultures plus résistantes à la sécheresse. C'est bien la raison pour laquelle, la FAO ainsi que le directeur général du programme des Nations unies pour le développement, sont attentifs à cet aspect des OGM : des cultures plus résistantes aux insectes et nécessitant moins de diabétiques par exemple en des applications thérapeutiques. L'insuline est depuis quinze ans produite non plus à partir du pancréas de porc et de bœuf, ce qui poserait des problèmes très considérables actuellement avec l'ESB, mais à partir d'une bactérie génétiquement modifiée, ce qui est très important pour les diabétiques. On pourra même produire de l'hémoglobine à partir d'une feuille de tabac – ne me demandez pas comment – mais cela va être possible... Cela ouvre des horizons tout à fait importants pour les applications thérapeutiques.

J'ajoute qu'en permettant éventuellement de limiter l'emploi de pesticides ou d'insecticides, comme l'Atrazine, notamment, qui a des effets déplorables sur les nappes phréatiques, les OGM peuvent apporter des solutions intéressantes.

Je ne veux pas verser dans l'idéalisation que j'ai dénoncée précédemment, il peut y avoir aussi des risques pour la santé – ce qui est peu probable d'ailleurs – et peut-être pour l'environnement. C'est la raison pour laquelle la recherche publique, avec son indépendance, sa capacité d'expertise critique, ne s'érige ni l'avocat des OGM ni en procureur. Elle agit comme un juge d'instruction et on sait que les juges d'instruction doivent instruire à charge et à décharge. A ce titre, la contribution de l'INRA qui mène des travaux sur les risques éventuels des OGM pour l'environnement, les problèmes de pollinisation, d'hybridation d'espèces, etc., est très importante.

Au vu de ces différents travaux, nous pourrions décider, en toute connaissance de cause, s'il convient ou non d'autoriser d'autres mises en culture d'OGM. Seule, celle du maïs transgénique est aujourd'hui autorisée pour une raison que vous connaissez. Le maïs étant d'origine américaine n'existait pas en Europe. Il n'y a donc pas de plantes avec qui il risque de se croiser et de provoquer des hybridations.

Mais, pour l'instant, nous restons fidèles au moratoire, et n'acceptons, comme le demande la majorité des pays de l'Union européenne, ainsi que d'autres pays, ni la mise en culture commerciale, ni la mise sur le marché d'autres types d'OGM tant que nous n'avons pas les résultats des études en cours. C'est l'application du principe de précaution.

La recherche doit pouvoir s'exercer, il ne faut pas lui appliquer un quelconque « sabot de Danvers ». Notre démarche tend donc à appliquer strictement le principe de précaution qui crée une obligation de recherche pour sortir de l'incertitude, évalue les risques et les avantages et ensuite permet de prendre une décision rationnelle, en pleine connaissance de cause.

Dans les médias, nous avons largement laissé, nous, hommes politiques et femmes politiques, les anti-OGM s'exprimer, alors qu'on n'a guère entendu le point de vue de ceux qui ont une vision plus équilibrée des OGM.

Pour ma part, au sein du Gouvernement, j'ai toujours attiré l'attention sur la complexité de cette question des OGM. J'ai toujours tenu à ce qu'on n'en donne pas une vision par trop simplificatrice, car ce problème complexe mérite un large débat citoyen.

Et comme nous sommes dans une démocratie, chacun peut faire entendre et valoir ses arguments sans avoir besoin de recourir à des actions fortes.

La démocratie c'est le débat, ce n'est pas le diktat.

Quant à la culture scientifique, je suis pleinement d'accord avec le souhait exprimé par Pierre Cohen, Christian Cuvilliez et Pierre Lasbordes de la voir se développer. Je reviendrai sur les mesures qui ont été prises dans ce domaine, ainsi que sur la législation des marchés publics.

Dans le cadre de la loi innovation-recherche, dont parlait Pierre Cohen, nous veillons à développer la mobilité. Nous doublons dans les années 2001-2004, les postes d'accueil réservés aux universitaires dans les organismes de recherche, à l'éducation nationale, de manière quasi symétrique, les postes d'accueil réservés aux chercheurs dans les universités.

Grâce aux dispositions de la loi Allègre, le nombre de chercheurs créant leur entreprise pour valoriser les résultats de leur recherche a été multiplié par cinq entre 1999 et 2000.

Monsieur Pierre Lasbordes nous a fait part du rejet, par la commission des affaires culturelles, de ce projet de budget. Sans doute est-ce lié à la composition de la commission à cet instant précis.

Conjoncturelles, d'accord.

Je ne voudrais pas que le rapporteur de la commission des affaires culturelles puisse donner l'impression sans doute inexacte que la commission des affaires culturelles, dans sa composition habituelle, serait hostile aux crédits de la recherche.

Je crois que c'est purement conjoncturel. Il faut bien que l'assiduité soit récompensée...

Vous avez évoqué l'article de M. Postel-Vinay dans le journal *La Recherche*. La presse, toujours attentive aux dysfonctionnements, s'intéresse moins aux mesures prises pour y remédier, ce qui est dommage. Quand M. Postel-Vinay déclare que la progression de l'emploi scientifique n'est pas satisfaisante, je me dis : comme ce saint homme a raison ! Sans lui, je n'aurais sans doute pas eu l'idée d'un plan décennal pour rattraper le retard pris entre 1995 et 1997, quand l'emploi scientifique ne s'accroissait que de 1,2 % (*Sourires*).

Entre 1991 et 2000, 522 emplois ont été créés. Il y en aura 1 200 entre 2001 et 2004, les créations de postes étant concentrées sur les premières années du plan décennal. D'ailleurs, la moitié de ces postes est déjà inscrite dans les lois de finances pour 2001 et 2002. C'est un effort sans précédent depuis 1982. Encore ne s'agissait-il à l'époque que de titularisations. J'annonce pour ma part 1 000 créations nettes, plus 200 titularisations en vue de résorber la précarité. Évidemment, ce n'est pas parfait ; évidemment ce n'est pas assez. Mais si cela avait été fait dans la période antérieure, je n'aurais pas eu à le faire.

M. Lasbordes a déploré notre retard dans l'attribution des allocations de recherche. Mais leur nombre avait considérablement diminué entre 1993 et 1997. Nous augmentons de manière significative le nombre des allocataires et nous commençons à augmenter aussi leur rémunération.

Sur les disciplines traditionnelles, je rassure M. Pierre Lasbordes en lui disant que nous avons veillé par la complémentarité entre l'éducation nationale et la recherche à ce qu'aucune discipline ne voie ses effectifs diminuer dans la décennie.

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre. Plusieurs députés souhaitent prendre la parole et vous interroger.

La parole est à M. Claude Birraux, pour le groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.

M. Claude Birraux. J'observe une inflexion dans ce budget. Faut-il en conclure, monsieur le ministre, à une rupture avec la politique de votre prédécesseur qui avait proclamé haut et fort, y compris à la commission de la production et en séance publique,

que la recherche ne serait pas sa priorité tant qu'elle ne se serait pas réformée ? Je constate que votre prédécesseur a d'abord été réformé du gouvernement...

Je reviens sur la question des procédures de passation des marchés publics. Cela devient un véritable casse-tête. Que comptez-vous faire ?

S'agissant de la réduction du temps de travail, quel sens une telle réforme peut avoir dans la recherche ? La rendre contraignante serait un moyen fantastique de désorganisation des équipes de recherche. Lorsqu'une équipe est sur le point de publier et qu'elle est en concurrence avec une autre équipe sur le même sujet, vous le savez, les samedis, les dimanches et les soirées se passent au laboratoire.

Sur le redéploiement vers les disciplines prioritaires, j'ai rencontré les organisations syndicales et elles n'ont pas, dans les établissements publics de recherche, une vision aussi rassurante que la vôtre. Les établissements publics de recherche ont déjà procédé à des redéploiements vers les disciplines prioritaires, en jouant sur les départs à la retraite - 20 % - et divers congés - 10 % -. Il faut veiller à ne pas démanteler les autres disciplines, surtout dans les temps qui viennent, compte tenu de la pyramide des âges.

En ce qui concerne la brevetabilité, nous allons ratifier la directive sans l'article 5. Certains pays ne l'ont pas ratifié, d'autres ont intenté des actions devant la Cour européenne. Ne serait-il pas plus sage d'attendre et d'essayer de renégocier cette directive ?

Je me pose des questions sur le processus de décision permettant, sur des sujets aussi sensibles, au ministère des affaires étrangères de donner son aval. Mais je sais que vous ne pouvez pas me répondre sur ce point sans entrer en guerre avec le Quai d'Orsay.

La revalorisation des allocations de recherches est un progrès. Que peut-on faire pour les post-doctorats et qui sont partis à l'étranger - ce qui est un plus pour leur formation, pour la connaissance et peut-être aussi pour la recherche française, à condition qu'ils reviennent afin d'organiser leur retour ? Je ne sais pas si vous avez avancé dans cette réflexion. Pour ma part, je n'ai pas beaucoup de réponses, voire aucune.

Je m'interroge sur l'articulation entre l'Agence spatiale européenne et le CNES.

Si j'étais mal intentionné, je dirai que lorsqu'Ariane réussit, le CNES le regrette et lorsque, par malchance de temps en temps, il y a un échec, cela le rend plus triste encore. (*Sourires*.)

N'y a-t-il pas des pertes dans le potentiel global entre la recherche européenne qui me paraît extrêmement parcellisée, et celle de nombreux pays intéressés à l'Agence spatiale européenne qui, de leur côté, conduisent leur recherche ?

Nous conduisons l'essentiel de la recherche spatiale, n'y aurait-il pas quelque chose à faire pour remettre un peu d'ordre, tout au moins de cohérence ?

Une de mes questions écrites est restée sans réponse. Elle portait sur les grands équipements de recherche, en particulier le CERN. Cela concerne, certes, la recherche fondamentale, mais il ne faut pas oublier que l'invention de l'Internet, le web, a été faite au CERN. Il y a là un bel exemple de coopération de recherche européenne et même mondiale pour la mise en commun de ce très gros équipement.

Le CERN a lancé la construction du LHC, le plus grand accélérateur de particules du monde. Le coût estimatif était, en 1995, de 3 milliards de francs suisses. Mais le dépassement est déjà de 20 %. Certes, on peut pousser des cris d'orfraie, mais est-ce extravagant pour un tel équipement ?

Les crédits alloués au CERN sont inscrits au budget du ministère des affaires étrangères, mais vous avez sûrement votre mot à dire.

La France envisage-t-elle de participer au financement du surcoût ? Dans quelles mesures est-elle disposée à faire proportionnellement autant d'efforts que l'Italie et l'Espagne ?

Si le siège social est à Genève, la plupart des installations se trouvent sur le territoire français. Il y a des contrats. Des emplois sont en jeu, ainsi que l'avenir de sociétés sous-traitantes. En 1994, quand l'Allemagne avait voulu créer un nouveau centre à Hambourg, souhaitant profiter des physiciens venus d'Allemagne de l'Est, le gouvernement avait demandé aux

collectivités locales de mettre la main à la poche, ce qu'elles ont fait. Le conseil général de la Haute-Savoie finance 10,400 millions de francs, à condition, avait-on dit, que ce soit pour du transfert de technologie vers les entreprises. Or aujourd'hui, il n'y a plus guère que les élus locaux ou les parlementaires de la région qui croient encore à l'avenir du CERN, à ses possibilités, alors que c'est un instrument absolument formidable.

M. le président. La parole est à M. Claude Gatignol, pour le groupe Démocratie libérale et Indépendants.

M. Claude Gatignol. Les enjeux scientifiques, technologiques de la recherche sont considérables. Les choix politiques en la matière conditionnent notre position dans le monde. Les pays qui auront su amplifier et diversifier leur effort de recherche seront avantagés.

Or, dans cette compétition internationale, la France accuse certain retard, les ratios que vous avez cités, monsieur le ministre, ayant le défaut de se rapporter au PIB, ce qui relativise aussi l'effort.

Dans ce contexte, le budget que vous nous présentez pour 2002, même s'il comporte des avancées intéressantes, ne permettra pas de combler le retard accumulé depuis un certain nombre d'années. Comment s'articule-t-il avec les programmes de recherche européens ?

La priorité affichée cette année en faveur de l'emploi scientifique, avec la mise en place d'un plan décennal de gestion prévisionnelle, que nous saluons, répond à une réelle nécessité compte tenu des départs en retraite massifs des chercheurs et des enseignants chercheurs attendus pour la période 2004-2010. La création en 2002 de 500 emplois, dont 100 postes de chercheurs, est certes saluée par l'ensemble de la communauté scientifique. Mais je tiens à souligner qu'il s'agit moins de créations que de transformations de postes, visant à résorber l'emploi précaire.

De plus, les créations de poste de chercheurs sont essentiellement dirigées vers les disciplines considérées comme prioritaires par votre gouvernement : les sciences du vivant, les sciences et technologies de l'information et de la communication, et l'environnement que vous avez rajouté et sur lequel vous insistez.

Nous ne voyons aucune croissance sur les effectifs de biologistes, par exemple, alors que la recherche sur les biotechnologies paraît être une priorité, et il ne faudrait pas non plus, monsieur le ministre, que cet effort s'opère au détriment des disciplines classiques d'une part, et au détriment de la filière nucléaire, d'autre part.

Vous le savez, dans ce secteur, nous disposons aujourd'hui d'un corps d'experts particulièrement compétents et internationalement reconnus. Il n'en demeure pas moins que nous avons besoin d'un renouvellement de chercheurs afin d'accroître la recherche sur la sûreté du parc existant, mais aussi sur la conception des systèmes nucléaires du futur de deuxième et de troisième générations. Connaissant les délais qui sont nécessaires pour aboutir à une application de ces nouveaux systèmes, il ne faut pas tarder, monsieur le ministre.

S'agissant des jeunes doctorants, l'augmentation de l'allocation de recherche va dans le bon sens. Cela a déjà été dit mais je vais le souligner. Cependant, elle demeure insuffisante pour enrayer le processus de désaffection des jeunes pour les filières scientifiques, et la fuite de nos cerveaux à l'étranger. Le nombre de monitorats doit donc être également augmenté et des actions fortes initiées par votre ministère doivent être lancées pour inciter les jeunes à se lancer dans les études et les carrières scientifiques, peut-être faut-il envisager de travailler en complémentarité avec les ministères de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Il faut aussi engager une réflexion sur la pertinence des grands choix stratégiques, sur l'évaluation des programmes et des projets et sur l'émergence de nouveaux champs disciplinaires à l'horizon 2004. On a cité le général de Gaulle qui disait, je crois : « Je porte beaucoup d'attention aux chercheurs, j'aime beaucoup les chercheurs qui trouvent ». Je pense que nous pouvons prendre cette formulation à notre compte...

Et dans cette perspective, il convient de favoriser, dès à présent, le développement des énergies du futur. Pour assurer demain notre indépendance énergétique, il est indispensable de disposer de sources d'énergies variées. Cette décision politique fondamentale passe nécessairement par le développement de la

recherche énergétique et plus particulièrement en direction de l'hydrogène qui pourrait bien être l'énergie du XXI^e siècle pour une grande part. Vous étiez présent, monsieur le ministre, au colloque qui s'est tenu ici même il y a quarante-huit heures sur l'avenir énergétique international.

Les multiples applications des piles à combustible, que nous avons souhaité mettre en avant avec mon collègue Robert Galley dans notre rapport, paru en juillet dernier, de l'office parlementaire des choix scientifiques et technologiques peuvent être un formidable atout pour notre économie. Pour la conquête spatiale, pour les sous-marins, pour la voiture au moins hybride à la voiture électrique de demain dont nous rêvons, pour l'usage stationnaire de la production d'énergie, l'alimentation d'un téléphone ou d'un ordinateur portables, il y a une pile qui convient.

Il s'agit maintenant de la réaliser.

Les très nombreuses auditions que nous avons effectuées en France, en Europe, en Amérique du Nord et au Japon ont confirmé les espoirs immenses portés par ce générateur électrochimique. Il reste toutefois à le sortir des laboratoires d'essais, à passer des séries des prototypes à la série industrielle, à en faire baisser les coûts et acquérir de la fiabilité et à maîtriser tout ce qui touche à l'hydrogène. Force est de constater, monsieur le ministre, un certain retard de la France. Le CEA, qui a des compétences dans ce secteur, doit être en mesure d'accroître les moyens qu'il consacre aux recherches. Le réseau piles à combustibles doit être réformé, je le dis clairement et c'est l'une des recommandations du rapport de l'Office. Nous avons trop souvent constaté au cours de ces auditions que, plusieurs mois après la présentation d'un projet, il n'y avait eu aucun mouvement pour le soutenir.

Le contrat d'objectif que vient de signer le CEA avec l'Etat, consistant en un triplement du budget constaté à la pile à combustible, entre 2001 et 2004, pourra-t-il être respecté compte tenu de votre dotation budgétaire ?

Comment peut-il réaliser cet objectif à budget constant, voire en légère diminution en 2002, si l'on tient compte à la fois de l'accroissement de ses charges fiscales, mais aussi de l'augmentation de ses domaines de compétence dans la recherche nucléaire, pour proposer demain des solutions en matière de réduction des déchets, ou encore dans le domaine de la recherche sur les prions.

L'intensification des programmes du CEA dans le domaine des maladies à prions est sans doute nécessaire. Pour autant, ces efforts de recherche ne doivent pas se substituer à ceux relatifs aux technologies du futur. Avez-vous des précisions à ce sujet, monsieur le ministre ?

Parallèlement à la recherche publique, l'innovation technologique dans le secteur privé est aujourd'hui un facteur déterminant pour le développement de nos entreprises et donc pour la création d'emplois.

Il faut encourager et accompagner les PME et PMI dans leur démarche innovante. A ce titre, je me réjouis que votre gouvernement ait repris le texte préparé par mon collègue François d'Aubert lorsqu'il était ministre de la recherche. La loi sur l'innovation et la recherche répond effectivement à un besoin. Pour autant, les entreprises dans notre pays sont soumises à de trop multiples contraintes fiscales, sociales ou réglementaires. Je pense en particulier, car cela a été un leitmotiv au cours de tous les entretiens que nous avons eus, au coût de la réduction du temps de travail qui se révèle être un dangereux outil de désorganisation en tous domaines, publics et privés. Cela est d'ailleurs confirmé par les analyses économiques qui pronostiquent une récession en 2002.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, vous comprendrez que votre effort en faveur des entreprises innovantes, soit jugé insuffisant pour favoriser la recherche dans le secteur privé. Allez-vous nous proposer des dérogations à la RTT ?

Il faut aussi encourager le partenariat entre la recherche publique et les entreprises, favoriser les dépôts de brevets, en particulier dans les EPIC, garantissant ainsi à notre pays le maintien, voire la progression de nos positions sur les marchés à l'exportation.

S'agissant de l'espace, les études démontrent que d'ici à 2009, l'activité devrait se multiplier par 5. Notre industrie française doit préserver son savoir-faire. Mais elle ne pourra conserver son leadership que grâce à un partenariat renforcé entre l'Etat fran-

çais et les Etats européens. Notre industrie spatiale doit avoir l'assurance d'un engagement financier pérenne. C'est une nécessité.

Permettez-moi enfin de vous interroger sur les problèmes auxquels sont confrontés les laboratoires de recherche en raison de l'application tatillonne du nouveau code des marchés publics – cela relève peut-être plus de Bercy que de votre ministère, me direz-vous – applicable aussi bien aux produits consommables et au petit matériel scientifique qu'au gros et moyen équipement scientifique.

Tous les responsables de laboratoires que j'ai rencontrés sont favorables à une mise en compétition des fournisseurs. Pour autant, la réglementation actuelle paraît inadaptée ; elle est source de gaspillage de fonds publics ; elle engendre une quasi-paralysie dans le fonctionnement des laboratoires et elle pénalise nos laboratoires français par rapport à ceux de nos partenaires européens.

Sachez que 20 % à 30 % de crédits non consommés résultent du problème de passation de commandes. Ce n'est pas admissible, monsieur le ministre, en particulier pour les laboratoires de biologie qui ont besoin de réactivité immédiate, ne serait-ce que pour des choix de produits de type hormones ou autres produits du même genre. Quelle solution comptez-vous apporter à ce grave problème ?

Tels sont, monsieur le président, monsieur le ministre, à ce stade du débat budgétaire, les constats, questions et réflexions que j'ai tenu à apporter au nom du groupe démocratie libérale.

M. le président. La parole est à M. Daniel Chevallier, pour le groupe socialiste.

M. Daniel Chevallier. Je veux tout d'abord vous féliciter, monsieur le ministre, ainsi que vos services, pour la qualité des documents que vous nous avez transmis. Il n'y manquait pratiquement aucune donnée et nous avons ainsi pu travailler avec une vue synthétique et en tout cas très agréable de votre projet de budget civil pour 2002.

Les orientations que vous avez choisies pour la recherche depuis deux ans, et que vous confirmez dans le cadre de ce projet de budget, vont dans le bon sens, même si elles se situent encore dans le cadre d'un rattrapage par rapport à 1993 – date de référence que je prends évidemment au hasard... (*Sourires.*) Je laisse à mes collègues ici présents le soin d'imaginer ce que pourrait être ce budget sans l'affaissement intervenu de 1993 à 1997.

On peut toujours se plaindre de la faiblesse de ce budget, mais il nous faut bien compenser déjà cet affaissement.

Il est vrai qu'il manque encore ce petit effort qui permettrait de faire du budget de la recherche ce qu'il devrait normalement être, c'est-à-dire un budget prioritaire qui contribue, plus que tout autre, à bâtir la société de demain.

Néanmoins, il ne faut pas faire la fine bouche, et je me félicite de l'actualisation des moyens de fonctionnement des laboratoires et des équipes de recherche, de l'augmentation des dotations du FNS et du FRT, des efforts de recrutement de chercheurs et d'ITA, de la meilleure insertion de nos jeunes chercheurs et de la revalorisation de l'allocation de recherche.

Toutes ces mesures engendrent un climat plus favorable au sein de nos organismes de recherche. Mais encore faut-il que l'efficacité de la recherche ne doit pas être contrariée par des contraintes administratives – je fais bien sûr allusion à l'application du code des marchés publics.

Vos choix rejoignent pleinement les aspirations des acteurs et des élus locaux. On le voit bien avec le XII^e Plan et les contrats passés entre le ministère et les différentes régions dont les efforts s'ajoutent à ceux des entreprises qui, vous l'avez indiqué, monsieur le ministre, renforcent leurs budgets de recherche de manière significative. A cet égard, la réorientation de l'aide à la recherche vers les PME et la PMI plutôt que vers les plus grosses entreprises est quelque chose d'intéressant à souligner. Mais il reste que la répartition entre le public et le privé est malheureusement encore déséquilibrée par rapport à d'autres pays européens.

Nos concitoyens ont pour ce qui se passe dans nos laboratoires un intérêt sans cesse croissant.

Les derniers événements que nous avons vécus, les grands débats qui ont animé notre société, ont concerné à la fois le grand public et la recherche de pointe. Je pense bien entendu

aux débats sur l'ESB et sur le prion, domaine d'ailleurs où votre réaction a été immédiate avec la mise en place de moyens supplémentaires pour la recherche.

Nous sommes-là au cœur même du principe de précaution, qui, pour moi, doit allier la prudence et l'effort de recherche. Si le principe de précaution est un principe d'attente, un principe de prudence, il faut en contrepartie un effort substantiel de recherche qui prenne en compte la vie au quotidien de nos concitoyens. Je pense que vous y êtes très attentifs mais peut-être faudra-t-il encore amplifier le mouvement.

Vous vous êtes attardé tout à l'heure, et j'en ai été heureux, sur le dossier des OGM. Je le dirai sans ambages, la bataille médiatique dans ce domaine a été perdue. Pour ce qui touche aux sciences de la Vie, nous devons nous montrer plus didactiques, plus explicites et plus transparents. Et les choix que nous aurons à faire devront résulter d'une évaluation plus rigoureuse de leur intérêt pour l'ensemble de la collectivité.

Il convient enfin que votre ministère renforce le dialogue et le débat démocratique. Différents intervenants l'ont souligné, si l'on veut que le budget de la recherche devienne un budget prioritaire, encore faut-il que, comme vous et nous, la plus grande majorité de nos concitoyens comprennent que la recherche est au cœur de l'avenir de notre société.

A cet effet, il faut que nos chercheurs participent à un dialogue permanent. Ainsi, au niveau du département, des structures doivent expliquer notre politique à nos concitoyens afin que ceux-ci ne soient pas simplement informés par les médias classiques, qui, malgré leur qualité, ne font pas toute sa place au débat contradictoire.

Qu'êtes-vous prêts à faire pour que l'on s'engage vraiment dans cette voie de la plus grande transparence ? Ce serait faire franchir un pas décisif au développement de la recherche.

La deuxième question, sur laquelle je ne m'étendrai pas, concerne l'intégration pluriannuelle des chercheurs dans le programme de recherche. Vous avez, d'un côté, des axes prioritaires et, de l'autre, une masse de doctorats. Comment comptez-vous faire converger ces deux éléments pour intégrer et « rentabiliser », si je puis dire, le plus efficacement possible, tout ce pouvoir intellectuel ?

Ma troisième question porte sur la bioéthique. Alain Claeys, spécialiste des problèmes de la bioéthique, salue les nombreuses réalisations à l'actif de la recherche biomédicale, qu'il s'agisse du programme génomique, du Centre national de séquençage, du Centre national du génotypage, du réseau génomique ou du réseau des génopoles dont un septième vient d'être ouvert. Au sein de votre ministère, les sciences de la Vie bénéficient chaque année de près du quart des moyens, soit 14,5 milliards de francs en 2002, dont 9 milliards pour la seule recherche biomédicale. Ces moyens sont à la mesure des enjeux.

Par un arrêt en date du 9 octobre, la Cour européenne de justice a précisé, en interprétation de la directive du 6 juillet 1998, le champ de brevetabilité du vivant concernant les procédés de modification génétique ou les applications diagnostic ou thérapeutiques, par exemple, issues de l'identification expérimentale de la fonction d'un gène à l'exception de toute séquence génétique naturelle ou modifiée. Cet arrêt, même s'il n'apure pas tous les problèmes, comme le montre la récente attribution d'un brevet européen au test de dépistage proposé par une firme de génétique, a permis d'éclaircir l'horizon.

Monsieur le ministre, comment s'inscrit, dans ce contexte, la stratégie française en matière de recherche biomédicale avec ce qu'elle implique d'actualisation de la législation ?

M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

M. Bruno Bourg-Broc. Autant vous le dire d'emblée, je suis loin, monsieur le ministre, de partager votre optimisme. Je vais vous expliquer pourquoi votre budget suscite de notre part des réserves, mais aussi quelques interrogations, sur les perspectives que de manière générale il offre à la recherche française. Il me faut auparavant saluer la qualité des travaux de mon collègue Pierre Lasbordes. Au-delà de l'approche strictement comptable, il a su privilégier une approche responsable du problème, s'interrogeant sur les améliorations qu'il serait souhaitable d'apporter à notre système de recherche. Sans doute est-ce sa capacité de

conviction qui a entraîné la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à rejeter hier les crédits de votre ministère comme il nous l'avait suggéré.

Certes, monsieur le ministre, vous nous soumettez un projet de budget en augmentation de 2,2 %, soit 8,725 milliards d'euros. Mais cette progression des crédits alloués à la recherche, si nous la saluons, ne saurait pour autant nous renvoyer une image satisfaisante du paysage scientifique français.

Pour commencer, un constat douloureux s'impose à nous, celui, quoi que vous en disiez, d'un affaiblissement de notre recherche. Il n'est qu'à voir la chute des dépôts de brevets français en Europe ou aux Etats-Unis et la diminution des lancements de produits innovants français. Même pris isolément, ces indicateurs ont le mérite de nous forcer à prendre conscience d'une réalité que nous ne pouvons pas nous empêcher de considérer comme inquiétante, tout simplement par le fait que c'est la compétitivité de l'ensemble de la science et de la technologie française qui s'en trouve menacée. Sans doute, trouverez-vous mon expression excessive, monsieur le ministre, mais n'ayons pas peur des mots : notre pays est en « panne de science ». Force est de constater que, malgré des crédits affichés en régulière augmentation, l'Etat se désengage lentement, mais sûrement. Ainsi, le ratio de dépenses intérieures de recherche et développement par rapport au PIB est tombé en 2000, quoi que vous en disiez, à un peu plus de 2,1 %, atteignant son plus bas niveau depuis le début des années 1980 et faisant ainsi glisser la France au septième rang mondial. C'est dire à quel point ce désengagement est réel.

Du reste, force est de le reconnaître, l'augmentation moyenne des crédits publics de recherche et développement a été durant ces quatre dernières années plus faible que celle des autres dépenses de l'Etat et de notre PIB. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le retour de la croissance n'a pas été généreux avec la recherche scientifique. J'en viens à me demander, au risque de paraître provocateur, pourquoi le ministère des finances ferait davantage alors même que la science apparaît comme la grande absente du discours politique - je ne parle pas du vôtre, mais de celui du Gouvernement.

A chaque rectification des lois de finances, la recherche fait le plus souvent figure d'éternel sacrifié. C'est toujours sur elle que portent les premières annulations de crédits. J'ai posé très concrètement la question en commission, sans obtenir la réponse de façon précise : pouvez-vous nous détailler les « régulations budgétaires », terme pudique pour parler d'annulation de crédits, qui sont intervenues dans le budget que nous avons voté l'année dernière ?

Deuxième constat : si l'Etat se désengage, les investissements privés n'en prennent pas pour autant le relais, même s'il faut reconnaître une légère tendance à la hausse. La comparaison vaut ce qu'elle vaut, me direz-vous, il faut se rendre à l'évidence. On a du mal à imaginer que, pendant ce temps, la science a été dans les toutes premières priorités des trois dernières campagnes présidentielles américaines ! Les Etats-Unis ne cessent de renforcer leur engagement en direction de la recherche et du développement, et ils ne sont pas les seuls. Des pays comme la Grande-Bretagne, le Japon, les pays scandinaves accroissent eux aussi leur effet de manière significative et investissent sur le futur. Nos voisins britanniques ont pris des mesures importantes pour rénover leur infrastructures de recherche et éviter la fuite de leurs meilleurs scientifiques tout en attirant de précieux chercheurs avec des salaires attractifs. Et, que dire du Canada où pas moins de treize instituts de recherche en santé auront été créés au cours de la seule année 2001 !

Mais il est un autre constat, encore plus préoccupant parce qu'il porte sur les ressources humaines : la diminution du nombre d'étudiants dans les filières scientifiques et, corrélativement, le manque d'intérêt des jeunes pour ces carrières. Faut-il rappeler à ce propos que, l'année dernière déjà, l'Académie des sciences avait consacré un rapport à la place de la recherche française dans le monde dans lequel elle expliquait que ce phénomène de diminution de l'attractivité des filières scientifiques pour les jeunes tenait non seulement à la concurrence des secteurs plus attractifs et plus rémunérateurs pour les jeunes diplômés, mais également à une perte d'image - c'était l'expression me semble-t-il - de la science elle-même et au manque de lisibilité des carrières de la recherche ?

Il est vrai que le ministère de l'éducation nationale a engagé, depuis trois ans, une rénovation des DEUG scientifiques. Mais il est encore difficile d'en mesurer l'impact et de savoir s'il résoud le problème du manque d'intérêt des jeunes pour les filières et les carrières scientifiques.

Je ne manquerai évidemment pas d'évoquer le plan décennal de gestion prévisionnelle et pluriannuelle de l'emploi spécifique que vous avez présenté au conseil des ministres du 24 octobre dernier, destiné notamment à anticiper les départs à la retraite massive attendue entre 2005 et 2010, à rajeunir l'appareil de recherche publique et à amorcer des réorientations de cet appareil vers des disciplines à vos yeux prioritaires : les sciences du vivant, les sciences et technologies de l'information et de la communication et de l'environnement. On ne saurait vous reprocher de l'avoir fait, mais bien de ne pas l'avoir fait plus tôt. Tout le monde sait, et particulièrement la communauté scientifique, les chercheurs, les établissements scientifiques, l'Académie des sciences, que la crainte est grande de voir la qualité des recrutements chuter avec des départs à la retraite. Dans certaines disciplines, ils approcheront la moitié des effectifs actuels dans moins d'une décennie.

Au dernier moment, c'est vrai, vous avez donné l'illusion de prendre le taureau par les cornes. Mais vous vous êtes contenté de maintenir le système par des mesures incitatives, par une politique systématique d'embauche sans vous soucier des failles connues du système à commencer par la faible valorisation des brevets. Vous avez voulu donner un signal fort en direction des chercheurs, soit. Mais pourquoi avoir attendu le budget 2002 ? Est-ce un hasard du calendrier électoral ?

Je ne voudrais pas terminer sans dire quelques mots sur les postdoctorants. Eux n'ont pas vraiment eu droit à un signal fort pour les encourager : les bourses postdoctorales disponibles restent peu nombreuses et les recrutements difficiles et compliqués. Moralité : les plus entreprenants des docteurs formés en France partent à l'étranger et, malheureusement, ils y restent souvent, nous le savons bien. Dispose-t-on d'ailleurs sur ce sujet d'informations ou de statistiques précises ? Sur ce point également, je n'ai eu droit à aucune réponse.

A en croire un rapport du CEREC paru l'année dernière, les diplômés qui s'expatrient reviendraient en France au bout de trois ans. Doit-on vraiment partager cet optimisme ? Je sais que les statistiques comptent plus que notre appréciation personnelle des choses... Ne risquons-nous pas de plus en plus de voir la formation de ces diplômés profiter durablement à l'économie d'autres Etats ? Encourager la mobilité des chercheurs est loin d'être inintéressant, mais ne vaudrait-il pas mieux favoriser leur retour en France ? D'autant que, en sens inverse, les laboratoires de nos universités ne paraissent pas accueillir un nombre de chercheurs étrangers particulièrement significatif, ils sont même de moins en moins nombreux.

L'espace européen de recherche n'est certes qu'au stade de la gestation, mais, dans ce domaine, vous n'avez manifestement pas voulu aller au fond des choses et le fond des choses, c'est aborder de front le problème du retard pris par la recherche en France par rapport à d'autres pays de l'Union européenne, notamment ceux que j'ai cités tout à l'heure.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, je ne vous surprendrai pas en vous disant que le groupe RPR votera contre votre projet de budget le 16 novembre prochain.

M. le président. La parole est à M. Claude Billard, pour le groupe communiste.

M. Claude Billard. Mon propos ne se veut pas de caractère général, mais beaucoup plus ciblé et concret.

Monsieur le ministre, vous avez dit que le secteur spatial demeure une priorité. Or, les 14 et 15 novembre prochains se tiendra à Edimbourg le conseil des ministres de l'Agence spatiale européenne, qui y débattera de questions aussi décisives que celles de l'avenir d'Ariane Espace et, plus généralement, de l'industrie aéronautique et spatiale française et européenne. Cet important conseil va se tenir alors que, ici et là, s'expriment des inquiétudes face aux perspectives de modification du statut du consortium Ariane Espace, voire de privatisation de l'ONERA ou du CNES. Aux légitimes inquiétudes des personnels concernés et de leurs organisations syndicales, s'ajoutent celles concernant l'ave-

nir d'Ariane 4 et d'Ariane 5 dans l'hypothèse où la base de Kourou servirait au lancement du Soyouz, commercialisé par la société Starcem qui associe EADS et l'Agence spatiale russe.

Si l'actuelle coopération entre nos deux pays dans le domaine spatial n'est pas à remettre en cause – elle devrait même plutôt être confortée –, il est toutefois nécessaire qu'elle ne conduise pas à un affaiblissement du potentiel technologique, industriel et humain qui concourt au succès d'Ariane.

Quelles seront les orientations que vous entendez défendre au nom du Gouvernement lors du sommet d'Edimbourg et quelles garanties pouvez-vous apporter à tous ceux qui sont légitimement préoccupés par la pérennité de l'industrie spatiale franco-européenne ?

M. le président. La parole est à M. Guy Lengagne, pour le groupe radical, citoyen et vert.

M. Guy Lengagne. Monsieur le ministre, le groupe RCV votera sans l'ombre d'une hésitation votre budget d'abord parce que c'est un bon budget.

J'ai eu l'occasion de vous poser par écrit une question très précise sur l'IFREMER et je n'y reviendrai pas en détail. La France est théoriquement, car elle n'en a pas tout à fait pris conscience, le deuxième pays maritime du monde du fait de l'étendue des mers qu'elle contrôle par le biais des zones économiques exclusives. L'une des plus grandes révolutions pacifiques que l'humanité ait connue a été en effet le passage à 200 milles des zones économiques exclusives, c'est-à-dire que la propriété des États riverains s'est en quelque sorte étendue jusqu'à près de 400 kilomètres des côtes. C'est ainsi que la France, grâce à l'îlot Clipperton dans le Pacifique et à quelques autres perdus ici où là, contrôle en eaux quatre cinquièmes de sa surface terrestre. Or la recherche, dans le domaine maritime, en est encore aux premiers balbutiements. L'IFREMER, organisme issu de la fusion de l'ISTPN et du CNECSOU mérite donc que l'effort actuel, réel mais encore insuffisant, soit poursuivi.

Il est par ailleurs une discipline dans laquelle la France s'est illustrée. Je veux parler des mathématiques. Elle est sans doute l'une des nations du monde la plus forte dans ce domaine. A compter le nombre considérable de médailles FIELD, l'équivalent du prix Nobel qu'elle a remportées, notre pays est en effet une grande nation de mathématiciens. Pourtant, on a peu parlé des mathématiques et même si la recherche est à 80 % sans doute faite par l'université, je voudrais savoir si le Gouvernement entend favoriser la recherche dans ce domaine ?

J'en viens enfin à la culture scientifique. Vous avez eu raison, monsieur le ministre, de souligner le fait qu'on discute des OGM revenait à sortir du domaine du rationnel. Lorsque Mme Marilyse Lebranchu s'occupait du commerce et de l'artisanat, elle avait organisé, dans nos provinces profondes, des réunions de concertation sur ce sujet. Dans ma ville, par exemple, y participèrent une trentaine de personnes qui, toutes, face à des chercheurs de l'INRA, qui étaient des gens manifestement ouverts et peu sectaires, étaient violemment opposées aux OGM. Or à la question de savoir s'il y avait eu des morts ou des malades suite à l'absorption d'OGM depuis que ces derniers étaient répandus dans le monde, c'est-à-dire quinze ans, la réponse d'un chercheur a été « zéro ».

M. le président. La même réponse vaut pour les nitrates !

M. Guy Lengagne. Mon collègue, M. Bruno Bourg-Broc, a fait état de la désaffection des étudiants pour les études scientifiques parce qu'elles seraient plus difficiles que d'autres. Pourtant, qu'on le veuille ou non, nous baignons dans la culture scientifique : ordinateurs, portables, OGM... Or je suis frappé de voir que, de plus en plus, les postes de responsabilité sont tenus par des personnes qui n'ont pratiquement, sauf indication personnelle, aucune culture scientifique. J'ai envie de dire que l'ENA est une machine à décerveler puisque ses élèves – que je ne mets pas en cause à titre personnel – sont sélectionnés sur des critères qui n'ont strictement rien à voir avec les connaissances scientifiques. Il y a là quelque chose qui ne va pas. Un effort doit être fait pour développer la culture scientifique. Vous êtes universitaire, monsieur le ministre, et vous savez comme moi comment les choses se passent. Tant qu'elle ne sera pas sanctionnée, quel que part, la culture scientifique restera réservée à une élite.

Monsieur le ministre, il faut que nos grandes écoles, en particulier l'ENA qui, je le répète, réserve à ses anciens élèves des postes importants, instaurent un système de recrutement qui s'appuie infiniment plus sur la culture scientifique.

M. le président. La parole est à M. Alain Gouriou.

M. Alain Gouriou. Je tiens à modérer quelque peu le jugement de notre collègue Guy Lengagne. En effet, beaucoup d'élèves de Polytechnique et d'autres écoles scientifiques intègrent l'ENA.

M. Guy Lengagne. Il y en a peu !

M. le président. Ne commencez pas à polémiquer à cette heure ! (*Sourires.*)

M. Alain Gouriou. Monsieur le ministre, mon commentaire de ce budget portera sur les STIC dont il a été question tout à l'heure. En effet, les graves difficultés que connaît ce secteur d'activités des télécoms, rendent l'effort de recherche plus que jamais nécessaire. L'an dernier déjà, j'avais demandé une meilleure lisibilité des actions menées sur notre territoire. Les interlocuteurs au sein du réseau national de recherche en télécommunications m'ont affirmé que la carte des sites de recherche devait être publiée à la fin de cette année ou au début de la prochaine. En effet, ces sites de recherche sont extrêmement diffus, qu'il s'agisse tant de la recherche publique avec France Télécom Recherche & Développement, de la recherche universitaire, de la recherche en laboratoire au sein des grandes écoles, que de la recherche privée conduite par des groupes industriels puissants tant français comme Alcatel et Sagem, qu'étrangers comme Motorola, Mitsubishi, Nortel, Siemens, et d'autres dans lesquels travaillent nombre de chercheurs français.

Après le recentrage de l'ex-centre national d'études des télécommunications, devenu France Télécom R & D, la recherche publique a été restructurée autour du grand organisme public que constitue le groupe des écoles des télécommunications, dont il faut se féliciter de l'augmentation significative des budgets – plus 13,5 % en 2002 par rapport à 2001 – et du nombre de diplômés – 1 500 par an au haut lieu de 1 000 – sans oublier la création d'un nombre important de postes d'enseignants chercheurs.

Le réseau national de recherche en télécommunications ne recueille que des éloges et des motifs de satisfaction. Son action d'animation et de fédération des efforts de recherche a ainsi favorisé entre 1998 et 2001 le transfert de compétences entre la recherche et l'industrie. C'est ainsi que 166 projets ont pu voir le jour sur des sujets aussi essentiels que les composants optiques, les protocoles de l'Internet, les logiciels de communication pour un total de 330 millions d'euros. Pour autant, monsieur le ministre, certains se plaignent que la bouteille soit à moitié vide ou à moitié pleine. Les uns, parce que les crédits mis à la disposition de ce réseau ne seraient pas assez importants. Les autres, parce que ces crédits ne seraient pas totalement concomitamment. Je reconnais, pour avoir consulté un certain nombre d'acteurs de ce réseau, que son financement mériterait d'être renforcé. Mais encore faut-il que le processus d'instruction des projets soit simplifié. Des mesures sont à prendre pour améliorer ce rôle d'interface du réseau national entre les acteurs de la recherche, les grandes entreprises, les start-up et les PME. Enfin, ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que dans ce domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication comme dans celui des télécommunications, où la compétition internationale en matière de constitution de réseaux à haut débit et de mise au point de nouveaux services est très dure, que des projets s'imposent à l'échelle européenne qui pourraient déboucher sur une traduction industrielle ? Après l'expérience assez cafoulleuse, il faut le reconnaître, de l'attribution des licences UMTS au niveau européen, il me semble urgent d'en éviter une autre.

M. le président. Monsieur le ministre, vous dont la culture scientifique s'est épanouie dans le droit, je vous donne la parole. (*Sourires.*)

M. le ministre de la recherche. Comme j'en faisais la confiance au président, mon ami Guy Lengagne a tout à fait raison en remarquant l'insuffisance du nombre de scientifiques dans ce que l'on appelle parfois, à tort, la classe politique – Parlement, mais aussi Gouvernement. Et même si M. Lengagne est spécialiste des mathématiques, tout comme Bruno Bourg-Broc,

force est de reconnaître que les hommes ou les femmes de sciences sont relativement peu nombreux dans notre assemblée, ou en trouve certes, mais pas assez et en tout cas fort peu au Gouvernement. Et je plaide incroyablement coupable, puisque j'y ai pris la place d'un homme de sciences et de très grande qualité... Personne n'est parfait !

Cela dit, faut-il être forcément spécialiste d'un secteur pour l'impulser ? C'est parfois une opportunité, parfois non. Je crois qu'il faut savoir alterner les deux formules. Pour ma part, hélas ! je n'ai rien d'un scientifique de formation. Ma formation dans ce domaine s'est arrêtée à la fin de la classe terminale... Depuis, je n'ai jamais plus eu l'occasion de me confronter avec la science de manière en tout cas quotidienne. Entre 1960 et mars 2000, celui fait un certain temps...

M. le président. Puisque vous abordez la question du temps, on m'a dit que vous souhaitiez partir à 12 h 30. Peut-être pourriez-vous revenir aux questions...

M. le ministre de la recherche. Tout à fait, monsieur le président. Mais je veillais à répondre à votre propre intervention.

M. le président. C'est pourquoi je vous dispense d'aller plus loin !

M. le ministre de la recherche. Claude Birraux a posé des questions intéressantes, notamment sur la brevetabilité. La Cour de justice des Communautés européennes a rejeté le recours formé par différents Etats, dont le Danemark et l'Italie, retenant assez heureusement une interprétation qui correspond assez largement à celle des autorités françaises. Nous souhaitons une clarification de la directive. Comme nous ne l'avons pas encore obtenue, nous ne transposons pas pour l'instant son article 5, seulement le reste. Et si les autorités françaises ont, à deux reprises saisi la Commission, c'est pour le faire admettre que notre interprétation est la bonne : premièrement, que les données du séquençage du génome humain sont du domaine public et ne sont pas susceptibles d'être brevetées ; deuxièmement, que ce qui résulte d'une simple découverte et non d'une intervention ne peut être breveté, comme cela est rappelé dans les considérants des directives ; et, troisièmement – et c'est là où notre interprétation est la plus stricte et la plus rigoureuse – que seule la découverte par voie expérimentale de la fonction d'un gène et la démonstration de manière très précise de ses applications à des fins diagnostiques, thérapeutiques ou vaccinales peut donner lieu à brevet. Nous voulons que la Commission européenne nous précise, par une réponse vraiment claire, que c'est cette interprétation-là qu'il faut retenir. Auquel cas nous pourrions transposer l'article 5. Et nous poursuivrons notre action tant que nous n'aurons pas cette réponse.

Cette directive a donné lieu à un processus d'adoption très riche, sous différentes majorités. Cela a duré dix ans. Il y a une première directive, une seconde directive, fruit d'une codécision du Parlement européen et du Conseil des ministres où elle a fait l'objet de très nombreux débats. Chacun la trouvait à l'époque bien rédigée. Elle l'est pour l'essentiel, mais cet article 5 laisse à désirer du fait des difficultés d'interprétation qu'il suscite.

Pour les post-doctorants, on note un certain mouvement de *brack-drain*, après le *brain-drain*. Comme nous avons créé, avant même 2001 des postes nouveaux et comme nous le faisons savoir par les organismes de recherche et aussi par les consultats, auprès des chercheurs français à l'étranger, on commence à enregistrer, notamment au CNRS qui a lancé en 2001 une très large campagne de recrutement, des retours de jeunes docteurs français expatriés, ce dont je me réjouis.

M. Claude Birraux m'a interrogé sur Edimbourg, comme Claude Billard, je leur répondrai en même temps.

M. Claude Gatignol a soulevé la question des effectifs de biologie...

M. Claude Birraux. Et le CERN ?

M. le ministre de la recherche. Sur le CERN, nous sommes tout à fait désireux de poursuivre l'effort. Non seulement la France remplit sa contribution telle qu'elle résulte de l'acte international organisant le CERN, elle paie également, en tant que pays hôte, avec la Suisse, une contribution supplémentaire. Les moyens du CERN sont garantis par cet accord international pour une durée très longue : jusqu'à 2008.

Il n'en reste pas moins que le CERN, a fait l'objet de soins très attentifs, car c'est un instrument de recherche extrêmement important qui a par ailleurs le mérite de s'inscrire dans le cadre d'une coopération intergouvernementale qui s'est engagée avant même la naissance de la CEE. On était à l'époque davantage porté à des coopérations gouvernementales rapides et intelligentes...

Le CERN est finalement un exemple de réussite. Le nouveau collisionneur est en préparation. Je sais bien qu'entre l'arrêt de l'ancien et la construction du nouveau, le délai à supporter pour nos chercheurs est, évidemment, difficile, notamment pour les recherches sur le boson de Higgs que nos équipes ont dû interrompre alors qu'elles étaient près d'aboutir et qu'elles sont engagées dans une course de vitesse avec les chercheurs américains. Mais nous veillons à faire tout le nécessaire pour le CERN où je me suis rendu à son cinquantième anniversaire.

Je répondrai à Claude Gatignol que nous sommes tout à fait conscients de la nécessité d'augmenter les effectifs dans le secteur de la biologie. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait pour l'INSERM tant en 2001 que dans ce projet de budget pour 2002. Parallèlement, les disciplines classiques ne sont pas abandonnées : la complémentarité entre le plan éducation nationale et le plan recherche fait que chaque discipline, fut-elle déclarée non prioritaire, voit son potentiel maintenu au minimum.

Pour ce qui est du CEA, il disposera des crédits nécessaires dans le cadre d'un contrat quadriennal lui garantissant au moins la stabilité de ses ressources, stabilité qui succède d'ailleurs à une très forte progression de ses moyens.

Le CEA travaille très bien, qu'il s'agisse de l'énergie nucléaire ou de ses domaines de diversification tel celui des énergies renouvelables. Son département des sciences du vivant a mis au point le test le plus sensible pour la détection de l'ESB et en dix mois, grâce au financement du ministère de la recherche, le CEA a pu créer un laboratoire P 3 de recherche sur les prions à Saclay que j'ai inauguré en présence de M. Lasbordes. Il est d'ailleurs terrible que quelqu'un aussi proche d'une réalisation aussi concrète que le synchrotron...

M. le président. Soit suffisamment lucide pour critiquer votre budget !

M. le ministre de la recherche. C'est dans l'ordre des choses !

Je remercie Daniel Chevallier d'avoir souligné l'effort fait tant pour faciliter l'accès aux sources, la lisibilité des documents fournis et la transparence que pour recruter des chercheurs et des ITA et augmenter les moyens de fonctionnement.

Le code des marchés publics a fait l'objet de nombreuses questions et j'y reviendrai.

Le groupe socialiste, en particulier, souligne que les contrats de plan Etat-région sont devenus parties prenantes de l'effort de recherche. C'est nouveau en effet et il est important que les collectivités territoriales s'y engagent résolument. Je pense en particulier aux efforts de la région Ile-de-France et du conseil général de l'Essonne, présidé par Michel Berson, en faveur du synchrotron. L'Essonne fait beaucoup, et nous faisons beaucoup dans l'Essonne !

M. le président. Le Loiret aussi avec le BRGM, le député Charié...

M. le ministre de la recherche. Daniel Chevallier a tenu, avec beaucoup de conviction, des propos sur la place de la science et de la recherche au sein de la société que je partage pleinement. Il faut que nos concitoyens trouvent dans la recherche l'expression de leurs attentes : mieux se soigner, mieux s'alimenter, mieux vivre en sécurité. La recherche doit ainsi expliquer ce qu'elle fait dans des domaines aussi concrets que ceux de la génomique, des cellules souches, de l'ESB, des infections à prion, des OGM, ou encore du devenir des déchets radioactifs.

Nous avons tout intérêt à agir dans la transparence, pour éviter toute caricature. Les chercheurs sont des gens responsables, ouverts au débat citoyen. Ils savent bien, par exemple, que les OGM suscitent des interrogations. Nous avons donc intérêt à jouer la transparence la plus totale, notamment au niveau du département où les centres d'informations scientifiques et techniques font des efforts considérables.

Pour répondre à la question d'Alain Claeys, dont Daniel Chevallier s'est fait l'interprète, le projet de loi sur la bioéthique devrait être en principe inscrit à l'ordre du jour du 15 janvier. Quant à la question de la brevetabilité, j'ai répondu tout à l'heure que l'article 5 de la directive n'était pas transposé car nous restons fidèles à la non-brevetabilité d'éléments issus du corps humain et des applications de la génomique.

Daniel Chevallier a bien voulu souligner les progrès réalisés en matière génomique en France avec le CNS, le CNG et les géopoles, dont un huitième, Génopole Ouest, concernant à la fois la Bretagne et les Pays de la Loire, sera né au début de l'année prochaine.

Bruno Bourg-Broc, comme Pierre Lasbordes, a indiqué, au risque de me précipiter dans une dépression profonde, que la commission des affaires culturelles avait rejeté ce projet de budget par quatre voix contre trois. Je gage que ces éléments pourront peut-être s'inverser un jour... (*Sourires.*)

Il a également fait état de la chute des dépôts de brevets. Je parlerai, pour ma part, plutôt d'un certain recul ou tassement. Il est nécessaire en tout cas d'agir contre cela et tout faire pour relancer chez nos chercheurs, désintéressés la plupart du temps, une véritable culture du dépôt de brevet. Souvenez-vous que Louis Pasteur en déposait très souvent, non seulement en France mais aux Etats-Unis, et que l'institut qui porte son nom a longtemps vécu des revenus de ces brevets. C'est pourquoi les organismes de recherche, CNRS et autres, essaient maintenant, à ma demande, de développer cette culture du dépôt de brevet chez les chercheurs de manière qu'ils n'omettent plus de le faire comme c'était souvent le cas.

Par ailleurs, je ne crois pas que l'Etat se désengage. Les chiffres que nous avançons montrent au contraire un surcroît d'engagement de l'Etat en matière de recherche. Le désengagement était certainement vrai il y a quelques années mais pas maintenant. Mais puisque l'Etat se réengage, il serait bon aussi que les entreprises privées s'impliquent un peu plus. Si ce message pouvait lui être transmis, ce serait une très bonne chose.

S'agissant des régulations budgétaires, tous les ministères en connaissent. Celles que nous avons eues cette année 2001 tiennent aux crédits de personnel du CNRS en raison, pour être franc, d'un retard de recrutement. Le CNRS qui change d'équipe de direction accélère maintenant le mouvement. Quand il y a un retard de recrutement, une accumulation de postes non pourvus, bref des crédits non utilisés, le ministère des finances s'en aperçoit. Nous veillerons quant à nous à ce que cela ne se renouvelle pas.

Bruno Bourg-Broc a cité le rapport de l'Académie des sciences sur le manque de lisibilité des carrières de la recherche. C'est justement pour remédier à ce problème que nous lançons un plan décennal. Pourquoi ne pas l'avoir fait plus tôt me direz-vous ? Parce que la question ne se posera qu'entre 2005 et 2010. En 1997, il aurait été un peu anticipé de s'occuper de ce qui allait se passer en 2005. En outre, j'ai commencé à recruter avant d'avoir été autorisé à le faire puisque grâce à vous, le budget de 2001 a déjà créé de nombreux emplois - 265 exactement.

Vous m'assurez qu'il y a des élections en 2002. Donc ce recrutement n'est pas lié à ces élections puisque j'ai déjà commencé en 2001. C'est vrai qu'il y a eu cette année les élections municipales. Mais il y a toujours des élections. Rares sont les années où il n'y en a pas. En tout cas, je vous rappelle que je ne suis en fonction que depuis mars 2000 et que mon prédécesseur avait lui aussi dans le budget de 1998 effectué un effort important en matière de créations d'emplois.

Nous avons commencé dès que les électeurs ont bien voulu nous confier la conduite du gouvernement. D'autres auraient pu faire de même avant mais ils ne l'ont pas fait.

Selon l'enquête du CEREC, le centre d'études et de recherche en qualification, organisme indépendant, un stage de post-doctorat dure en général trois ans. Mais pour ceux qui se déroulent à l'étranger, que se passe-t-il au bout de ces trois ans ? Les post-doctorats reviennent-ils en France ? Toujours selon le CEREC, 7 % d'entre eux restent à l'étranger au-delà de ces trois ans. C'est moins qu'on ne le croit généralement, mais cela me paraît beaucoup trop. Il est vrai que la décision de rester à l'étranger résulte parfois d'un mariage.

M. le président. Il faut les empêcher de se marier ! (*Sourires.*)

M. le ministre de la recherche. Je crains que le Conseil constitutionnel ne censure une telle disposition...

Même si ce pourcentage de 7 % n'est pas gigantesque, ce sont d'abord des personnes de très bonne qualité qui restent à l'étranger, et souvent aux Etats-Unis. Ce pays excelle en effet à nous « piquer », si j'ose dire, nos meilleurs jeunes docteurs, alors qu'il ne consacre qu'assez peu de crédits publics à l'enseignement supérieur.

Autant il est normal, dans un souci d'ouverture, que des jeunes suivent des stages de post-doctorat à l'étranger, en particulier aux Etats-Unis, autant il est souhaitable qu'ils reviennent ensuite par ce que j'appellerai un effet boomerang, au sens littéral du terme.

Concernant l'effort de recherche par rapport au PIB, nous ferions moins, selon M. Bourg-Broc, que les autres pays de l'Union européenne. Non ! Si l'Allemagne se situe très légèrement devant, la France est quasiment première ex æquo avec elle.

M. le président. Cela se dégrade. Vous avez commencé, par dire que nous étions les meilleurs.

M. le ministre de la recherche. Nous sommes premier *ex æquo* des grands pays de l'OCDE. La Suède est certes première au monde avant le Japon et les Etats-Unis, mais c'est un pays particulier qui peut concentrer toute son énergie à la recherche. Notre position parmi les grandes nations scientifiques européenne est donc très bonne, et cela depuis un certain temps d'ailleurs.

Claude Billard m'a interrogé sur la conférence ministérielle d'Edimbourg dont les enjeux sont importants. Comme il le rappelait, les partenaires de l'Agence spatiale européenne n'y parleront pas d'aéronautique au sens strict du terme mais du spatial, en abordant des sujets aussi essentiels que celui de l'avenir de la filière Ariane à laquelle nous sommes extrêmement attachés.

Nous avons décidé de mettre en œuvre deux programmes successifs d'amélioration des performances technologiques du lanceur Ariane, de plus en plus confronté à la concurrence des lanceurs américains et de deux lanceurs russes ou russo-ukrainiens commercialisés l'un par Boeing l'autre par Lockheed Martin. Ariane a encore deux ans d'avance technologique sur ses compétiteurs, mais encore faut-il conserver cette avance.

C'est ainsi que le premier programme, qui s'appelle « Ariane 5 plus », consiste à augmenter la charge emportée à dix tonnes fin 2002 et à douze tonnes en 2006.

Le succès commercial d'Ariane, numéro un sur le marché commercial des lanceurs, tient à ce que la fusée Ariane 5 peut lancer avec le système de la double charge, deux satellites à la fois. Or le poids des satellites de télécommunication ne cesse de s'accroître puisqu'ils vont vers les six tonnes. Il est donc indispensable de pouvoir lancer deux gros satellites de télécommunication de six tonnes chacun contre un poids total actuel de huit tonnes, huit tonnes et demie.

Le second programme que nous souhaitons voir adopté en faveur d'Ariane lors de la conférence d'Edimbourg est le programme Infra, comme infrastructure. Ce programme consiste à demander une contribution complémentaire aux états-membres de l'ESA afin de passer la phase transitoire actuelle puisque ArianeSpace entretient deux pas de tir, celui d'Ariane 4 et celui d'Ariane 5, ce qui lui coûte cher : 50 % à peu près des coûts d'exploitation du centre spatial guyanais, alors que les Etats-Unis mettent presque gratuitement leurs bases militaires à la disposition de leurs lanceurs commerciaux.

Il y a là une disparité de concurrence entre ArianeSpace et les lanceurs américains qui par ce programme Infra nous espérons réduire en réinjectant de l'argent dans le système de manière qu'ArianeSpace ait moins à payer.

Je n'oublie pas le programme Arta d'accompagnement technologique, mais je ne veux pas trop entrer dans les détails.

J'ai rencontré au sujet de ces deux premiers programmes ma collègue allemande, Mme Buhlmann. Il faut que l'Allemagne, deuxième contributrice de l'Agence spatiale européenne après la France et avant l'Italie, fasse un effort supplémentaire comme nous-mêmes. Les négociations, que je crois en voie de solution, ont été serrées, car nous attendons de l'Allemagne qu'elle investisse 250 millions d'euros.

Pour rassurer totalement Claude Billard, je confirme que je suis tout à fait partisan de maintenir en l'état le capital d'Arianespace. Le CNES en est l'actionnaire principal devant EADS et je ne souhaite pas du tout sa sortie du capital d'Arianespace.

De même, il n'est pas plus question de privatiser le CNES, qui doit rester un organisme de recherche publique. Si l'Europe a pu réussir en matière spatiale, c'est parce qu'il existe des organismes publics comme le CNES, qui joue vraiment un rôle de leader en la matière, depuis, notamment ses centres de Toulouse et d'Evry et qui, du fait de son excellent travail, permet à l'Europe spatiale de bien fonctionner et de disposer d'un lanceur de très bonne qualité. Il n'est donc pas du tout question de la moindre privatisation du CNES. Je peux totalement rassurer Claude Billard sur ce point.

S'agissant de l'implantation éventuelle de Soyouz à Kourou, j'ai eu l'occasion d'en parler, aux côtés du Premier ministre, avec les représentants du gouvernement russe lors de notre déplacement à Moscou, voilà trois semaines environ. Cette solution présente des avantages et des inconvénients.

L'inconvénient majeur est qu'implanter Soyouz à Kourou ferait concurrence à Ariane. En effet, alors qu'Ariane lance deux satellites, le plus souvent un gros et un petit, Soyouz ne lance que des satellites moins lourds, ce qui risquerait de retirer à Ariane 5 un à deux lancements par an. Mais si l'on n'accepte pas ce partenariat, ce que certains considèrent comme un avantage, le risque est de voir les Américains commercialiser le lanceur russe, ce qui isolerait l'Europe face à une sorte de partenariat total entre les États-Unis et la Russie dans le domaine des lanceurs.

Je vois nos amis russes tous les deux mois : je suis allé quatre fois en Russie en six mois et je les ai reçus deux fois à Paris, notamment le vice-premier ministre, M. Klevadov, en charge de ce dossier.

Il y a quatre conditions à remplir pour que l'opération soit équitable, c'est-à-dire utile à la fois pour les Russes et pour les Européens en général, sachant que la France supporte l'essentiel du travail et du coût dans cette affaire.

La première, c'est qu'Arianespace soit l'opérateur unique qui commercialise les deux lanceurs, Ariane et Soyouz, de manière à éviter une concurrence anarchique. Cette condition est acceptée par les Russes.

La deuxième condition, c'est que les Russes participent à la construction du nouveau pas de tir, qui représente un coût de 250 millions de dollars. Ils n'ont pas encore donné leur accord, alors que nous ne leur demandons que de participer pour un tiers de ce montant.

La troisième condition, c'est que nous nous entendions sur le prix de cession du Soyouz à Ariane espace. Actuellement il est fixé à 20 millions de dollars pièce, et nous souhaitons un prix plus bas.

M. le président. Pourquoi l'acheter ?

M. le ministre de la recherche. Il nous faut donc, entre les Russes et nous, trouver un point d'équilibre.

La quatrième condition, c'est une exclusivité véritable, y compris pour les dérivés du Soyouz. Nos partenaires russes envisagent en effet avec l'Australie le lancement d'un nouveau lanceur, dénommé « Aurora » - Aurore - qui est, en fait, même s'ils le nient, un super Soyouz, c'est-à-dire un dérivé de Soyouz. Déjà que la version actuelle passerait à Kourou les difficultés d'ordre concurrentiel, il n'est pas envisageable d'accepter qu'un super Soyouz doit être lancé en Australie à partir des îles Christmas.

Pour l'instant, une seule de ces conditions est remplie. J'attends, dans les jours qui viennent, des réponses précises de nos partenaires russes sur les trois autres afin que la conférence ministérielle d'Edimbourg puisse se prononcer au mois de novembre.

Guy Lengagne m'interrogé sur l'IFREMER qu'il connaît mieux que quiconque en tant que député-maire de Boulogne et ancien ministre de la mer. Je souhaite que l'institut maintienne son implantation à Boulogne et qu'il y développe les effectifs, il ne faudrait pas qu'une ville ait l'impression d'être défavorisée par rapport à une autre, en matière d'implantation de l'IFREMER, parce qu'au cours des dix dernières années, ses effectifs n'auraient bénéficié que d'une augmentation de 3,5 % seulement.

Ceux du centre de Boulogne sont passés de 59 à 61 salariés, ce qui correspond à une progression, certes encore trop faible, conforme au taux d'évolution générale des emplois de l'IFREMER. Mais je comprends très bien le souhait de Guy Lengagne de voir l'institut développer ses activités à Boulogne.

L'IFREMER, d'une manière générale, cherche, dans un souci de rationalisation, à resserrer ses services administratifs et à regrouper ses équipes, ce qui ne devrait pas produire de conséquences négatives. Il en va ainsi du principe de mobilité thématique et géographique qui concerne chaque année depuis deux ans 5 % de ses salariés grâce à l'affichage des emplois à pourvoir. En effet, si certains chercheurs se déplacent d'une ville à l'autre, les retombées jouent dans les deux sens, c'est ce qu'il faut.

En tout cas, je prêterai une attention soutenue à ce que fait l'IFREMER, parmi ses activités diverses, à Boulogne, d'autant que je connais la qualité de son bassin d'essais et de son centre d'études pour la valorisation des produits de la mer. Boulogne bénéficiera au même titre que les autres centres du progrès des activités de l'IFREMER et même plus si cela est possible.

S'agissant des mathématiciens, j'ai déjà répondu que nous en avions d'excellents, mais le problème est qu'il n'y existe pas de prix Nobel de mathématiques, malheureusement. Vous en connaissez la raison ? C'est, dit-on, parce que la compagne d'Alfred Nobel, Sophie Hess, avait pour amant le meilleur mathématicien de l'époque et que Nobel ne souhaitait pas financer son rival, ce qui paraît normal.

Sur la culture scientifique, je partage complètement le souci de Guy Lengagne. J'en ai beaucoup parlé.

Je termine en répondant à Alain Gouriou qui est très attaché aux recherches sur les télécommunications, sur les STIC en général. Quatre réseaux de recherche et d'innovation technologique s'occupent des STIC : le réseau sur les télécommunications, le réseau sur les micro et nanotechnologiques, le réseau sur les technologies logicielles et, depuis le début de cette année, le réseau sur l'industrie de l'audiovisuel et du multimédia, le RIAM. Le réseau national de recherche en télécommunications a été mis en place à la suite du rapport Lombard-Kahn. Il poursuit l'effort de recherche publique dans le domaine des télécommunications dont Alain Gouriou a bien raison de rappeler qu'il était assuré en grande partie par le CNET. Il y a eu un changement de système.

L'effort consacré dans le cadre des actions de ce réseau peut être évalué à 2,2 milliards de francs depuis son lancement, ce qui m'étonne... L'aide de l'Etat est pour sa part, de 900 millions de francs.

M. Alain Gouriou. Le chiffre de 2,2 milliards me paraît excessif.

M. le ministre de la recherche. Il est souhaitable, mais peut-être pas exact. Merci, monsieur Gouriou, de votre compréhension.

Il est nécessaire de développer les différents réseaux, notamment le financement par le FRT. Des actions incitatives sont financées par le fonds national de la science avec en ce qui concerne les grilles de calcul, DATA-GRID, la cryptologie, la photonique, les nanosciences. Par ailleurs, sur les CPER, un effort particulier est fait pour les STIC, notamment sur les CNRT, Centres nationaux de recherche technologique, quatre concernant les STIC, notamment un sur les télécom, images et multimédia, à Rennes. Les crédits d'impôt recherche bénéficie beaucoup à ce secteur. Nous veillons à ce que les emplois créés aillent largement vers le secteur des STIC. C'est le cas pour l'INRIA, pour le département de sciences de l'information et de la communication du CNRS.

Comme plusieurs d'entre vous ne sont pas dans la possibilité de rester plus longtemps, je vais donc en rester là dans mes réponses.

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre, et je me réjouis de la qualité de ce débat.

M. le ministre de la recherche. Tout à fait.

M. le président. La commission de la production et des échanges doit donner un avis sur ce projet de budget. Avez-vous quelque chose à rajouter, monsieur le rapporteur ?

M. Pierre Cohen, rapporteur pour avis. Les avis ont été assez partagés, mais après ce débat et les réponses très précises du ministre, je ne puis que demander à la commission de se prononcer favorablement sur ce projet de budget.

M. le président. Plus personne ne demande la parole ? Je rappelle que seuls les membres de la commission de la production et des échanges sont invités à se prononcer.

Quel est l'avis de la commission sur les crédits de la recherche et de la technologie pour 2002 ?

(La commission émet un avis favorable à l'adoption des crédits de la recherche et de la technologie.)

M. le président. La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante.)

QUESTIONS RELATIVES AU BUDGET DE LA RECHERCHE

1. - **M. Bernard Charles** interroge **M. le ministre de la recherche** sur les moyens budgétaires incitatifs qu'il entend prendre dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires par le Gouvernement : science du vivant et science de l'information.

Réponse. - La priorité donnée aux sciences du vivant s'est traduite en loi de finances 2001 par une progression globale de 5,8 % des fonds engagés sur le BCRD 2000. Elle porte particulièrement sur les budgets des organismes de recherche au premier rang desquels figurent le CNRS, l'INRA et l'INSERM. Par ailleurs, le Fonds national de la science (FNS) a consacré environ les deux tiers de ses crédits aux sciences de la vie, ce qui représente 91,8 M b (602 MF) soit une progression d'environ 30 % par rapport à 2000. Pour sa part, le fonds de la recherche et de la technologie (FRT) a mobilisé 38,1 M b (250 MF) pour ce domaine de recherche, ce qui traduit une multiplication de la dotation par cinq depuis 1997. En 2002, la progression se poursuivra : les sciences du vivant bénéficient notamment de l'augmentation des budgets de l'INSERM (80 créations d'emplois et progression de 10 % en autorisations de programme par rapport au projet de loi de finances 2001) et de l'INRA (100 créations d'emplois et + 9 % en AP par rapport au PLF 2001) ainsi que de la dotation du FNS. Le FNS, qui est destiné à donner une impulsion aux recherches dans les domaines prioritaires et à promouvoir des actions concertées incitatives entre laboratoires publics, sera en effet porté à 152,45 M b (1 000 MF) en AP en 2002 (+ 13 % par rapport à 2001). Son accroissement servira essentiellement à financer les recherches dans le domaine des sciences du vivant (génomique, post-génomique, maladies à prions, institut de la longévité...). Au total, la part du BCRD consacrée aux sciences du vivant, qui représente le quart des crédits de recherche, augmentera de 3,4 % en 2002 (+ 73 M b), soit une augmentation de 27 % depuis 1997. La recherche dans les sciences et techniques de l'information et de la communication représente 10 % environ du BCRD. Elle a bénéficié en 2001 d'une augmentation de 15,7 % bien supérieure à celle de l'année 2000 (+ 5,5 %). Cet effort sera maintenu en 2002. Le FRT financera les technologies de l'information à hauteur de 38,1 M b (+ 50 % par rapport à 1999) et les moyens octroyés aux organismes de recherche seront renforcés : ainsi, les autorisations de programme affectées à l'institut national de la recherche en informatique et en automatique (INRIA) progressent de 30 % par rapport à 2001 tandis qu'il bénéficie de 110 créations d'emplois dont 50 emplois de chercheur.

2. - La crise de la viande ovine et bovine a renforcé la place des produits de la mer dans l'alimentation des Français. Alors qu'en agriculture il y a surproduction, on peut parler pour la pêche de « sous-production » dans la mesure où la plupart des espèces sont surexploitées. Dès lors, l'amélioration des techniques de pêche et la recherche d'une meilleure utilisation des produits de la mer est une nécessité. C'est le rôle de l'IFREMER. Le premier port de pêche de France et le premier centre européen de traitement des produits de la mer est Boulogne-sur-Mer. On pourrait penser que l'effort le plus important de l'IFREMER porterait sur son centre situé dans ce port. Il n'en est rien ! Mieux même, tout est mis en œuvre pour le démanteler. S'agit-il d'une volonté de « casser » le rôle de Boulogne ? Du refus inadmissible des chercheurs d'aller dans le Nord ? Rien ne peut justifier une telle attitude. L'IFREMER, que l'auteur de cette question a fortement contribué à créer quand il était au Gouvernement et qui est financé par des fonds publics, a des comptes à rendre aux représentants de la Nation. En 1990, le centre comptait 70 agents et le nouveau bassin d'essai

laissait espérer un accroissement des effectifs et des programmes. Hélas il n'en est rien. Tous les services manquent d'effectifs, particulièrement le DRV et la TMSI ainsi que le service administratif et financier. Les équipes de Boulogne ne peuvent plus répondre aux demandes actuelles et la majorité des programmes, de façon totalement artificielle, sont transférés sur Lorient, Brest ou Nantes. Mieux même, et cela relève du scandale, alors que les collectivités locales avaient fait un effort financier pour permettre de construire en 1990 le bassin d'essai de technologie des pêches et y développer le service de technologie des pêches, ce service a été supprimé pour le recentrer sur Lorient et Sète ! **M. Guy Lengagne** demande donc à **M. le ministre de la recherche** de contraindre l'IFREMER à une attitude plus conforme aux intérêts de l'industrie des produits de la mer et moins centrée sur ses intérêts corporatifs.

Réponse. - Les missions de l'IFREMER concernent l'ensemble des activités économiques en domaine maritime. Celles-ci correspondent en France à un chiffre d'affaires annuel de trente-six milliards d'euros et 400 000 emplois. Sur cette part, les activités de pêche et d'aquaculture jusqu'à la transformation correspondent à un chiffre d'affaires de l'ordre de 5,3 milliards d'euros. Sur ses effectifs statutaires de 1 340 équivalents temps plein (fin 2000), l'IFREMER en consacre 432 au domaine des ressources vivantes de la mer, soit plus de 32 %. Son contrat quadriennal, négocié avec ses trois ministères de tutelle, le ministère chargé de l'environnement et le secrétariat d'Etat au budget, prévoit un maintien de cet effort préférentiel autour des questions des ressources vivantes de la mer. Au cours des dix dernières années les effectifs de l'IFREMER ont bénéficié d'une augmentation de 3,5 %. Les effectifs du centre de Boulogne sont passés de 59 à 61 salariés, ce qui correspond au même taux de progression sur cette période. Il faut de plus rappeler que l'IFREMER contribue à entretenir à Boulogne le centre d'étude pour la valorisation des produits de la mer et qu'il porte la part de l'Etat dans le cadre du contrat de plan Etat-Région qui assure le financement de ce centre technique. Dans ses objectifs d'amélioration d'efficacité et de diversification des tâches, l'IFREMER cherche à rationaliser ses dispositifs, à resserrer ses services administratifs dans tous ses centres et à regrouper les équipes. L'étude de la sélectivité des engins de pêche est effectivement un axe essentiel de l'amélioration de la rentabilité de la pêche. Ce thème est explicitement inscrit dans le contrat quadriennal de l'IFREMER et bénéficie de cofinancements de l'OFIMER, du contrat de plan Etat-Région Bretagne et de fonds européens. Les progrès technologiques des dix dernières années font que ces études se mènent aujourd'hui prioritairement d'une part par simulation numérique, d'autre part par expérimentations en mer. Cette évolution a été validée au printemps 2001 par les comités d'audits externes de l'IFREMER, composés de scientifiques et de professionnels indépendants de l'organisme. Le bassin d'essais de Boulogne étant d'excellente qualité hydraulique, l'IFREMER a récemment réorienté son programme autour de l'hydrodynamique appliquée, c'est-à-dire du comportement en mer d'un grand nombre d'outils, notamment de l'industrie para-pétrolière. En 2001, sept contrats différents ont été menés, cofinancés notamment par le fonds de soutien aux hydrocarbures et par des entreprises norvégiennes et françaises. Notons que des essais d'engins de pêche sélectifs ont été réalisés en mai 2001 pour la Commission européenne, pratiquement sans préavis. Un seul petit contrat (de 4 600 euros) a été refusé en 2001, qui concernait des maquettes de chaluts pour un industriel norvégien. Enfin, il convient de conclure sur les principes de mobilité à l'IFREMER. Celui-ci, comme tous les organismes de recherche, a mis en place une démarche renforcée de mobilité géographique et thématique qui touche, depuis deux ans, 5 % de ses salariés par an, en plus des remplacements pour départ à la retraite actuellement limités à 2 % par an de sa population. Cette mobilité se fait très prioritairement par affichage d'emplois à pourvoir, afin d'accélérer l'adaptation de l'IFREMER aux mutations scientifiques de notre époque, ainsi qu'à l'ouverture européenne de la recherche. Elle repose toutefois sur une démarche volontaire et acceptée du salarié. Comme le voit l'honorable parlementaire, l'IFREMER bénéficie d'une attention particulière du ministère de la recherche, avec un contrat quadriennal, des priorités scientifiques fortes et une progression significative des crédits. Le centre de Boulogne bénéficie de ce soutien, à égalité avec les autres centres. Et il peut l'assurer qu'il n'y a aucune volonté d'en amoindrir le potentiel.

3. - **M. François Guillaume** appelle l'attention de **M. le ministre de la recherche** sur la politique menée par le Gouvernement en matière d'OGM. En effet, celle-ci apparaît confuse et, à

bien des égards, contradictoire. Les déclarations des différents ministres concernés varient dans le temps et dans le ton, soit pour condamner l'obscurantisme des opposants systématiques à l'utilisation des OGM, soit pour user du principe de précaution et pour rejeter à très longue échéance la simple éventualité de leur mise en œuvre. Le laxisme de commande dont fait preuve la force publique vis-à-vis des destructeurs des essais OGM, y compris ceux de l'expérimentation privée et même publique, est inévitablement interprété comme un encouragement à poursuivre ce type d'action illégale. C'est pourquoi il lui demande quelle interprétation il convient de faire de ces positions et déclarations antagonistes et sibyllines.

Réponse. – La position du ministre de la recherche sur la question des recherches en matière d'OGM a toujours été claire et publiquement exprimée à plusieurs reprises : garantir le droit à la recherche et la liberté des chercheurs. La polémique sur les OGM a fait alterner leur idéalisation par les multinationales agroalimentaires, soucieuses surtout d'intérêts commerciaux, et de leur diabolisation par les militants anti-OGM, engagés dans des actions de force contre les parcelles de culture expérimentale. Le ministre de la recherche a toujours indiqué que le discours de ces militants est partiel et fragmentaire quand il fait silence sur les perspectives ouvertes par les cultures transgéniques : permettre des cultures résistantes aux virus, endurent à la sécheresse et plus nutritives, permettre aussi des applications thérapeutiques. Contribuer à combattre la malnutrition dans les pays en développement, contribuer à prévenir ou à traiter certaines maladies, serait-ce des perspectives négligeables ? Mais, à l'inverse, les OGM peuvent présenter des risques éventuels pour la santé et l'environnement : flux de pollen, hybridation avec d'autres espèces. Nous appliquons donc le principe de précaution. Mais ce principe crée précisément une obligation de recherche pour sortir de l'incertitude. Le principe de précaution ne peut nullement s'interpréter ou se concevoir comme un frein à la recherche. Personne ne peut accepter ce contresens, qui figerait la science dans l'immobilité et la frapperait d'interdit. S'agissant des OGM, il faut, au contraire, sortir de l'incertitude, établir les faits scientifiques, évaluer exactement les avantages et les risques, afin de pouvoir prendre ensuite des décisions rationnelles. Pour sa part, face aux OGM, le ministère de la recherche ne se comporte ni en avocat ni en procureur. Il agit plutôt comme un juge d'instruction, qui instruit à charge et à décharge, pour établir de manière objective et impartiale, la réalité des faits. C'est précisément ce que fait la recherche publique, indépendante des intérêts privés, qui exerce sa capacité d'expertise critique. Parmi les actions concertées incitatives (ACI) financées par le Fonds national de la science (FNS) plusieurs concernent les OGM et leur impact éventuel sur l'environnement : impact des OGM, écologie moléculaire, écologie quantitative. 30 MF sont consacrés à ces actions. Par ailleurs le programme Génoplante, qui représente un investissement de 1,6 milliard de francs sur quatre ans, est destiné à valoriser dans le domaine végétal les connaissances issues de la génomique. Enfin dans le domaine de la traçabilité, l'action Réseau Alimentation Référence Europe (RARE, dotée de 40 MF) est destinée à développer les méthodes et procédés utilisés pour garantir la qualité alimentaire pour le consommateur.

4. – **M. Pierre Lasbordes** attire l'attention de **M. le ministre de la recherche** sur les procédures contraignantes du nouveau code des marchés publics pour les établissements publics scientifiques et technologiques (EPST). Pendant longtemps, les laboratoires et les EPST ont échappé à la réglementation sur les marchés publics pour les achats de produits et matériels scientifiques. Mais jugé illégal par l'inspection des finances et la cour des comptes, ce régime dérogatoire a été abrogé en 1999. Depuis les chercheurs ne peuvent plus négocier directement leurs achats avec leurs fournisseurs. Ils sont obligés de passer au-delà d'un certain montant par la procédure contraignante des marchés publics : publication d'un appel d'offres, respect d'un certain délai, passage devant une commission. Au cours de l'exercice budgétaire, il s'avère que de nombreux organismes n'utilisent pas l'intégralité des crédits octroyés et bénéficient ainsi de sommes considérables en report. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer pour tous les EPST d'une part le montant réel des reports pour les années antérieures et postérieures à 1999 ainsi que la part correspondante à la rigidité du code des marchés publics et d'autre part d'évaluer le

nombre de postes (en ETP) que représente la surcharge de travail due à l'application stricte du code des marchés publics par les chercheurs.

Réponse. – 1^o Des établissements soumis depuis 1978 au code des marchés publics : Les établissements publics ayant une mission à caractère scientifique ou technologique (EPST), comme l'ensemble des organismes publics n'ayant pas un caractère industriel et commercial, sont soumis aux règles des marchés publics tant nationales que communautaires depuis 1978, qu'il s'agisse de leur fonctionnement courant ou de leurs approvisionnements en produits et matériels scientifiques. Toutefois, jusqu'en 1998 ces règles n'ont pas été strictement respectées. Si les EPST se sont trouvés confrontés ces dernières années à des difficultés en ce qui concerne la conclusion et l'exécution de leurs marchés de matériel scientifique et de produits chimiques et biologiques, ceci tient au fait qu'ils utilisaient la procédure formalisée par la circulaire du 5 août 1993 offrant la possibilité de conclure des marchés avec plusieurs fournisseurs pour des produits de même nature. Cette procédure a été censurée par les commissions spécialisées des marchés et par la commission européenne au motif que la circulaire était irrégulière et ne pouvait, en l'absence de texte réglementaire, servir de base légale à cette pratique. 2^o Des assouplissements nombreux obtenus par le ministère de la recherche depuis 1999. Le décret n° 99-331 du 29 avril 1999 relatif aux marchés fractionnés a introduit dans l'ancien code des marchés publics un article 76 *bis* fixant les conditions dans lesquelles peuvent être conclus et exécutés les marchés à bons de commande des établissements publics de recherche, qu'ils s'agisse des établissements publics à caractère scientifique et technologique ou des établissements publics à caractère scientifique culturel et professionnel. Outre la possibilité de conclure des marchés avec plusieurs fournisseurs pour le même objet (système de la multiattribution) le nouveau dispositif réglementaire comporte des avancées sur quatre points principaux : la possibilité de ne préciser les spécifications techniques des matériels et les caractéristiques des produits que lors de la survenance des besoins et de la passation des commandes en tenant compte des protocoles de recherche et des expériences en cours dans les laboratoires ; une procédure de remise en compétition des titulaires de marchés simplifiée, le recours au courrier électronique étant possible ; la possibilité pour les titulaires des marchés, lors de la remise en compétition de proposer soit une diminution du prix initial soit des remises de prix ; le recours possible à des acquisitions en dehors des marchés s'agissant de produits, travaux ou services qui bien que similaires à ceux prévus par le marché ne leur sont pas, en raison de leurs caractéristiques propres, totalement identiques. A la suite du rapport remis par M. Rouvillois, inspecteur général des finances, en décembre 1999, au ministre chargé des finances et au ministre chargé de la recherche, de nouvelles dispositions ont été prises. Elles ont fait l'objet du décret n° 2000-1085 du 9 novembre 2000 et prévoient la possibilité pour la personne responsable des marchés ou son représentant de ne pas remettre en concurrence les titulaires de marchés au moment de la survenance des besoins, ce dans trois cas, à savoir : pour des commandes de produits ou de matériel d'une valeur ne dépassant pas 610 000 F (HT) (4 000 F [HT]), destinées à couvrir des besoins occasionnels ou de faible volume ; pour des commandes complémentaires à une commande initiale ayant déjà donné lieu à remise en concurrence ; lorsqu'aucun produit ou matériel ne peut être substitué au produit ou matériel à acquérir dans le cadre de la mission de recherche scientifique ou technologique et qu'un seul des titulaires est en mesure de le fournir. Ces différentes dispositions ont été introduites dans le nouveau code des marchés publics à l'article 72-I-4-d. Par ailleurs, l'appréciation des seuils déclenchant la procédure qui doit être respectée pour passer les marchés étant fonction d'une nomenclature des produits et matériels, le ministère de la recherche a obtenu qu'une nomenclature spécifique à la recherche puisse être utilisée. La création, à compter du 1^{er} mars 2002, d'une seconde commission spécialisée des marchés d'approvisionnements généraux qui aura notamment pour tâche d'examiner les marchés des établissements de recherche et que ces établissements pourront consulter en amont de conclusion de leurs marchés, vient compléter ce dispositif. Le nouveau cadre réglementaire tient donc compte à la fois des besoins spécifiques de l'activité de recherche et de la nécessité d'éviter que ne pèsent sur les chercheurs et les personnels administratifs des risques de sanctions financières et pénales en leur garantissant la sécurité juridique que les pratiques antérieures ne leur offraient pas. 3^o Des difficultés transitoires progressivement résorbées : Jusqu'ici, compte tenu des délais de préparation et de passation de nouveaux mar-

chés, ces dispositions n'avaient pas été mises en œuvre. Aussi, entre la fin de l'exécution des anciens marchés et leur mise en œuvre, chaque établissement a dû trouver des solutions intermédiaires ne répondant pas complètement aux exigences des textes et n'apportant pas de réponse totalement satisfaisante aux besoins des services de recherche. Le problème s'est avéré particulièrement sensible dans les organismes de très grande dimension tels que le CNRS ou l'INSERM. Ainsi, pour l'INSERM, la conclusion, en 1998, de marchés dans lesquels la référence au catalogue des fournisseurs a été remplacée par une liste exhaustive de produits, et pour lesquels, conformément aux exigences des commissions spécialisées des marchés, un seul fournisseur a été retenu par lot, a restreint la couverture des besoins et induit des difficultés à commander certains produits. S'agissant du CNRS, plusieurs projets de marchés, ont au cours du second semestre 1998, reçu un avis défavorable des commissions spécialisées des marchés et, de ce fait, un refus de visa du contrôleur financier, ce malgré les améliorations sensibles apportées par l'établissement aux dits projets. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a autorisé le CNRS à passer outre cet avis. L'établissement a donc été confronté à des difficultés ponctuelles à la fin de l'année 1998., progressivement résorbées au fur et à mesure que les marchés autorisés par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie entraient en vigueur. Pour les années budgétaires 1999 et 2000, ceci a eu pour conséquence une augmentation des crédits non consommés par rapport aux exigences précédents. Toutefois, si le CNRS a vu le montant de ses reports passer de 1 544 MF en 1999 à 2 930 MF en 2000 et l'INSERM de 261 à 393 MF, l'augmentation de ces reports s'explique, pour l'essentiel, par d'autres raisons que par les difficultés liées à l'exécution des marchés publics.

5. – **M. Pierre Lasbordes** attire l'attention de **M. le ministre de la recherche** sur les conditions d'application de la loi « Innovation Recherche » du 12 juillet 1999. Ladite loi ne s'applique pas aux salariés des établissements publics de recherche sous statut de droit privé comme le CEA. Cette législation est destinée : à favoriser la mobilité des personnels de recherche sous statut public vers les entreprises valorisant les travaux de recherche des chercheurs concernés et à leur permettre de participer à la création d'entreprise dont l'objet est d'assurer la valorisation des travaux de recherche réalisés dans l'exercice de leurs fonctions. Le CEA se trouve ainsi dans une situation paradoxale car s'il veut donner à ses salariés les possibilités prévues dans la loi, ces derniers pourraient se trouver dans une situation pénalement répréhensible (délit de prise illégale d'intérêts). Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre en la matière.

Réponse. – Pourquoi la loi sur l'innovation ne concerne pas le CEA. Les articles 25-1 à 25-3 insérés dans la loi du 15 juillet 1982 par la loi sur l'innovation et la recherche ne concernent pas les salariés de droit privé des établissements publics à caractère industriel et commercial ou assimilés tels que le CEA. En effet, ceux-ci n'étant pas fonctionnaires, ils ne sont pas soumis aux mêmes contraintes. Ces articles visent à supprimer les obstacles à l'essaiage pour les fonctionnaires que constituent deux textes de loi. D'une part, l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires impose une double obligation d'exclusivité professionnelle et de désintéressement. D'autre part, les articles 432-12 et 432-13 du code pénal sanctionnent les prises illégales d'intérêt. La loi sur l'innovation et la recherche lève donc les contraintes juridiques spécifiques aux fonctionnaires. Elle offre un cadre juridique clair aux fonctionnaires civils en les soumettant à un système d'autorisation administrative après avis de la commission de déontologie de la fonction publique de l'Etat. Quelles règles s'appliquent au CEA ? L'essaiage des personnels du CEA est organisé dans le cadre des règles du droit du travail, en application des dispositions légales sur le congé pour la création d'entreprise. Le CEA a mis en place des mesures spécifiques en faveur de l'essaiage des salariés désireux de créer une entreprise technologique ou innovante en leur permettant de bénéficier d'un congé de deux ans renouvelable une fois. Il demeure que le dispositif d'essaiage ne protège pas les salariés du CEA contre des poursuites au titre des articles 432-12 et 432-13 du code pénal qui s'appliquent également aux agents d'une administration publique. L'article 432-13 interdit notamment à tout fonctionnaire ou agent public d'avoir eu dans les cinq dernières années des intérêts dans une entreprise avec laquelle il a conclu des contrats. Que peut-on faire à l'avenir ? Ses services étudient avec le CEA dans quelles conditions mettre en place une commission de déontologie au sein de l'organisme qui serait chargée de l'examen préalable des prises

d'intérêts des salariés du CEA dans des entreprises extérieures ayant des liens avec le CEA et vérifierait la compatibilité des projets des intéressés avec leur situation de salariés du CEA. Une mesure réglementaire, par application de l'article 25-4, voire législative, n'est pas exclue, si elle s'avère indispensable. En effet, l'article 25-4 permet d'appliquer les articles 25-1 et 25-2 à des agents non fonctionnaires par décret en Conseil d'Etat.

6. – **M. Claude Birraux** appelle l'attention de **M. le ministre de la recherche** sur l'avenir du premier laboratoire mondial qu'est le Centre européen de recherches nucléaires (CERN) et aimerait connaître le degré d'intérêt du Gouvernement pour cette institution de recherche européenne, et par-delà l'institution, l'intérêt que le Gouvernement porte à la recherche fondamentale. En effet, on observe un effacement progressif des physiciens des instances dirigeantes de la recherche française. Est-ce le signe du désintérêt du Gouvernement pour la physique des particules et la structure de la matière ? Est-ce un oubli, l'invention du Web, de l'Internet, a été faite au CERN et il n'y a pas d'innovation sans recherches fondamentales ? N'y a-t-il pas avec le CERN le plus bel exemple de coopération européenne et même mondiale pour la mise en commun de moyens pour utiliser ce très gros équipement ? Le CERN a lancé la construction du LHC, le plus gros accélérateur de particules du monde. Le coût estimatif était en 1995 de 3 milliards de francs suisses. Après appel d'offres, il ressort une augmentation de 20 %. On peut pousser des cris d'orfraie et dénoncer les dérives, mais est-ce si extravagant que cela ? Quel ministère n'a jamais eu une remarque de la Cour des comptes sur des dépassements de budget ? Certes, les sommes versées au CERN sont inscrites au budget du ministère des affaires étrangères, mais il a son mot à dire. Quel est ce mot ? La France envisage-t-elle de participer au financement de ce surcoût ? La France est-elle disposée à faire, proportionnellement, autant d'efforts que l'Italie et l'Espagne ? Il lui rappelle que si le « siège social » est à Genève, la plupart des installations sont sur le territoire français, et qu'il y a, outre des emplois, des contrats de sous-traitance pour nos entreprises. Il lui rappelle enfin que les élus locaux et les parlementaires concernés ont toujours soutenu les projets de développement du CERN, le LEP hier, le LHC aujourd'hui, qui est sûrement le projet le plus ambitieux de l'histoire du CERN. Il y a aussi de la concurrence et la RFA a toujours eu l'idée de récupérer les installations du CERN à Hambourg, et ce d'autant plus qu'elle a « récupéré » les physiciens de l'ex-RDA. C'est une réalité et si, en 1994, le Gouvernement Balladur a demandé aux conseils généraux de la Haute-Savoie et de l'Ain de participer – symboliquement – mais de mettre la main à la poche, c'est bien pour montrer leur attachement au site actuel du CERN. Nous avons le désir de poursuivre cette coopération pour bénéficier de ce formidable potentiel intellectuel et technologique qui est chez nous. Serions-nous les seuls à croire en l'avenir du CERN ? Le Gouvernement a-t-il une vision autre qu'indifférence et dédain ?

Réponse. – L'honorable parlementaire interpelle le ministre sur l'importance de la recherche fondamentale en physique nucléaire et en physique des particules et souhaite connaître l'importance que le Gouvernement y attache. Il s'interroge également sur le soutien que la France apporte à l'organisation européenne pour la recherche nucléaire – CERN. En ce qui concerne la physique nucléaire et la physique des particules : je rappelle que, notamment, l'IN2P3 du CNRS a bénéficié d'une augmentation significative de ses crédits en 2001 (+ 5 %) et que les sciences physiques dans leur ensemble bénéficient d'une progression de leurs crédits de 4 % en 2002. Pour ce qui est du CERN, non seulement le Gouvernement se conforme strictement aux obligations qui lui incombent de par la décision des Etats membres de 1996 arrêtant le plan de financement de l'organisation jusqu'en 2008, mais au-delà, il apporte une contribution volontaire supplémentaire au déploiement de ses activités. Le CERN bénéficie d'une visibilité exceptionnelle sur ses ressources à long terme depuis 1996, ce qui lui procure un avantage dont fort peu d'entreprises scientifiques conduites dans des cadres strictement nationaux peuvent se prévaloir. A l'intérieur de ce cadre, la France prend une part éminente, puisqu'en plus de sa quote-part résultant dans la clé de répartition fondée sur le PIB (soit environ 16 % du budget), elle consent un effort spécial en tant qu'Etat hôte (surindexation de sa participation). Cette contribution est scrupuleusement honorée. La France, au titre des contributions spéciales que les Etats peuvent volontairement consentir, met à la disposition du CERN des équipes de scientifiques qui participent directement aux activités de l'organisation, particulièrement dans le domaine de l'environnement de cal-

cul des accélérateurs. En ce qui concerne le projet de collisionneur de particules LHC (*large hadron collider*), le soutien de la France ne saurait être contesté ou mis en doute. Si des éléments récemment apparus conduisent à renchérir le coût total de la réalisation de cet équipement exceptionnel, le Gouvernement n'en continue pas moins de la considérer comme une priorité absolue pour l'avenir de la physique en Europe et en France. C'est la raison pour laquelle, conjointement avec les autres Etats membres qui partagent cette ambition, la France souhaite aider le CERN à passer la période difficile qui le sépare de l'achèvement du projet LHC. Cette année, les établissements publics à caractère scientifique et technologique ont dû ou doivent renouveler leurs marchés. Pour la première fois ces marchés ont été ou vont être conclus en application non seulement des dispositions découlant des décrets de 1999 et de 2000 mais également du nouveau code des marchés publics. Des améliorations encore recherchées : attentif aux problèmes que déclarent encore rencontrer les chercheurs, le ministère de la recherche a engagé plusieurs démarches afin de les résoudre. Tout d'abord, une étude a été engagée afin de déterminer s'il serait avantageux pour les EPST de ne plus se voir appliquer les règles du code des marchés publics pour leurs approvisionnements scientifiques et de savoir si les règles des directives européennes, auxquelles ils resteraient soumis, seraient pour eux plus souples. A priori, la réponse est négative car les directives européennes ne prévoient pas actuellement la multiattribution et a fortiori la dispense de remise en compétition. Dans le cadre de cette étude, le régime applicable aux établissements publics industriels et commerciaux (EPIC), souvent pris comme référence par les chercheurs, déjà analysé, va être à nouveau examiné pour savoir quelles seraient les dispositions susceptibles d'être appliquées aux EPST. Il convient toutefois d'être conscient du fait qu'appliquer entièrement le régime des EPIC imposerait de changer radicalement le mode de gestion des EPST et le statut de leur personnel. Par ailleurs, les marchés en cours ou sur le point d'être notifiés n'ayant pas été passés de façon totalement décentralisée, au niveau des principales unités de base des établissements, une réflexion est engagée sur ce point. En effet, une déconcentration plus poussée apporterait, à l'exemple de certains pays européens, un gain immédiat en terme de procédure en rendant inutile le renouvellement de certains marchés du fait que les seuils seraient moins rapidement atteints. Les EPST ont été invités à faire connaître au ministère de la recherche, dans les plus brefs délais, leurs propositions en ce sens. Enfin, il a été demandé aux EPST de simplifier le plus possible leurs procédures de remise en compétition et de dispense de remise en compétition en dessous du seuil de 610 euros HT (4 000 F HT) ou pour les commandes de produits non substituables et les commandes complémentaires (établissement d'un simple certificat administratif). Un groupe de travail est mis en place dans le but de proposer les moyens d'appliquer simplement ces procédures et de s'assurer de leur simplicité et de leur homogénéité.

7. – **M. Jean-Pierre Foucher** attire l'attention de **M. le ministre de la recherche** sur la faiblesse du montant de l'allocation de recherche et ses conséquences sur l'attractivité des études doctorales. Les doctorants effectuent une thèse pendant trois ans afin d'atteindre le niveau le plus élevé de qualification délivré par les formations supérieures. Il devraient donc constituer un vivier en perpétuel renouvellement et vital pour la recherche d'un pays. Malheureusement, le montant des allocations de recherche dont ils bénéficient a été fixé par décret à 7 400 F bruts (1 128,12 b) mensuels par le protocole d'accord général signé en ...1989 ! et ce n'est que cette année qu'un effort est fait pour le revaloriser de 5,5 %. Certes l'effort est louable et complète l'amélioration apportée l'an dernier par l'augmentation de 10 % du nombre des allocations de recherche décernées. Mais il ne peut à lui seul combler douze années de retard. Les années d'études sont d'autant plus rentables pour la science que les doctorants sont très motivés. Or la faiblesse de l'allocation recherche constitue également un manque très net d'attractivité pour les études doctorales et entraîne une fuite des étudiants vers d'autres voies plus rémunératrices. Cependant l'Etat ne peut se passer des doctorants qui sont parmi les principaux acteurs de l'innovation scientifique et technologique. C'est pourquoi tout en le félicitant d'avoir pris conscience de cette nécessité pour le budget 2002, il souhaiterait que l'augmentation prévue fasse un grand bond en avant afin de porter le montant de l'allocation de recherche à 1 448,27 b (9 500 F bruts) mensuels. Cette revendication des doctorants ne paraît pas irréaliste au regard du rapport avec le SMIC institué en 1989. Dans le même temps il semblerait utile d'inclure l'allocation de recherche dans le système d'indexation des salaires sur le point d'indice de la fon-

tion publique. Cette dernière mesure permettrait de régler le problème de la revalorisation pour les années à venir. Quelles solutions propose-t-il pour répondre à ces deux attentes particulières des doctorants ? Comment pense-t-il, au sein de ce budget, leur donner l'espoir de voir leurs recherches revalorisées.

Réponse. – L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le ministre sur la faiblesse de l'allocation de recherche et ses conséquences sur l'attractivité des études doctorales. Depuis son arrivée au ministère de la recherche, il a fait de l'emploi scientifique et du débouché des jeunes docteurs une priorité. Il rappelle que la politique menée de 1993 à 1997 a été de diminuer le nombre des allocations de recherche alors qu'à l'inverse le premier souci de son gouvernement a été d'augmenter le nombre d'allocations afin de permettre à un nombre plus important de jeunes de se lancer dans la voie d'études scientifiques longues : le nombre d'allocations est ainsi passé de 3 400 par an en 1996 à 4 000 par an entre 1996 et 2001. L'augmentation du montant des allocations de recherche est une de ses priorités pour le budget 2002 de la recherche. Il a obtenu que l'augmentation du montant de l'allocation soit de 5,5 % à compter du 1^{er} janvier 2002. Le montant de l'allocation est ainsi porté de 7 400 à 7 807 F brut par mois pour un coût total de près de 100 MF. Cette augmentation de 5,5 % correspond au rattrapage du niveau de l'allocation en franc constant depuis 1996. Cet effort, mieux adapté qu'une indexation sur le point de la fonction publique, devra être poursuivi sur le budget 2003. Pour les allocataires qui bénéficient d'un monitorat, soit 2 200 F brut par mois en contrepartie d'un service d'enseignement de 64 heures par an, le revenu total sera de 10 000 F brut, soit un revenu supérieur aux 9 500 francs qu'il mentionne. Ceci concerne plus de 55 % des allocataires dès le 1^{er} janvier 2002. Compte tenu de l'augmentation du nombre de monitorats, la quasi-totalité des allocataires devrait progressivement toucher un revenu de 10 000 F brut par mois. Ce couplage de plus en plus systématique entre l'allocation et le monitorat ne permet pas seulement d'améliorer la rémunération des allocataires, en complément de la revalorisation de l'allocation. Il répond surtout à une nécessité, qui est de mêler les activités d'enseignements et de recherche dès le début de la formation. Il a également en liaison avec les représentants des étudiants-chercheurs entrepris une réflexion sur l'élargissement du monitorat à des activités autres que l'enseignement : dans les entreprises, les collectivités locales, les administrations de l'Etat. Nous allons vers une nouvelle forme d'allocation doctorale qui couplerait systématiquement le travail de thèse avec une autre activité améliorant les débouchés professionnels. Le montant de cette allocation sera égal ou supérieur à 10 000 F brut par mois. Pour conclure, le plan décennal que j'ai présenté le 24 octobre 2001 au conseil des ministres aboutit à ce que de 2001 à 2010 il y aura deux fois plus de créations d'emplois de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens que dans les dix années qui ont précédé dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique : 1 200 créations d'emploi de 2001 à 2004 contre 522 de 1991 à 2000. Ce plan de gestion prévisionnelle de l'emploi scientifique ne comptabilise pas, en outre, les créations d'emplois d'enseignants-chercheurs qui seront faites dans l'enseignement supérieur ni les créations dans les EPIC. Ces créations de postes qui viendront s'ajouter aux nombreux départs à la retraite dans les dix prochaines années donnent une lisibilité et un espoir sans précédent aux jeunes docteurs de notre pays.

8. – **M. Jean Dufour** attire l'attention de **M. le ministre de la recherche** sur l'insuffisance des propositions budgétaires concernant le CEA et le CNES. En effet, alors que ces deux établissements, par la diversité et la qualité de leurs travaux concourent de manière efficace au développement scientifique économique et culturel de la France ; alors que par leur positionnement, ils constituent des entités décisives dans la structuration de la recherche française, notamment par leurs apports aux champs disciplinaires que vous-mêmes définissez comme stratégiques pour l'avenir ; ces deux établissements voient leurs dotations budgétaires stagner pour le Centre national de recherches spatiales (CNES), se réduire pour le commissariat à l'énergie atomique (CEA). Dans ce domaine, la production des connaissances, comme leurs valorisations, ne souffre d'aucune pause, sous peine d'induire des retards aux conséquences redoutables et démultiplier le maintien d'un tel niveau d'intervention de l'Etat est incompréhensible. C'est pourquoi, de manière à répondre aux besoins d'un secteur aussi straté-

gique pour la France et la coopération internationale que le CEA et l'Espace, il lui demande de faire connaître les raisons de fond d'un tel positionnement et les correctifs nécessaires qu'il envisage.

Réponse. - L'honorable parlementaire attire l'attention du ministre sur l'insuffisance des propositions budgétaires concernant le CEA et le CNES. 1^o Le CNES. La maîtrise des activités spatiales a toujours été un enjeu stratégique. Mais près de quarante-cinq ans après les premières heures de la conquête spatiale, cet enjeu a changé de nature : à la confrontation idéologique Est-Ouest a succédé une rivalité beaucoup plus économique, notamment entre les Etats-Unis et l'Europe. En dépit de la disparité des moyens, les pays européens, et au premier rang d'entre eux la France, disposent d'atouts importants pour exploiter pleinement le potentiel offert par les applications de l'espace de toute nature. La France est incontestablement le fer de lance du spatial européen avec 40 % du budget spatial civil et militaire européen (1,9 milliard d'euros), la plus grosse contribution (29 %) au budget de l'agence spatiale européenne (ESA) devant l'Allemagne et l'Italie, le plus important investissement en matière de spatial militaire (450 millions d'euros) et le nombre le plus élevé d'emplois « spatiaux » sur son sol (environ 13 000). La France a ainsi développé depuis bientôt quarante ans ses activités dans l'ensemble des domaines concernés par la recherche et les applications spatiales et a été à l'origine de nombreux programmes spatiaux en Europe. Notre pays dispose, avec le Centre national d'études spatiales (CNES), d'atouts spécifiques qui viennent renforcer ceux de l'Europe spatiale. Ceux-ci concernent sa capacité d'initiative et d'entraînement, ses compétences d'architecte de missions spatiales innovantes, son rôle incontournable dans le domaine du transport spatial et dans la gestion de la base de lancement de Kourou. Le programme spatial civil français est constitué de quatre grands domaines : les moyens d'accès à l'espace, l'observation de la Terre, les télécommunications et la navigation par satellites et les programmes scientifiques. La politique spatiale française repose d'une part sur des programmes nationaux comportant de nombreuses coopérations bilatérales, d'autre part sur une contribution aux programmes et activités de l'ESA. La dotation globale du CNES pour 2002 s'établit à 1 343,1 M b (8 810 MF), soit une reconduction par rapport à 2001. Cette stabilité est à signaler, après plusieurs années de baisse du budget de cet établissement. Elle permettra à la France d'acquitter sa contribution à l'ESA, en sensible augmentation (693 M b contre 657 M b en 2001). Elle permettra également au CNES de poursuivre ses programmes nationaux. En effet, si l'enveloppe budgétaire de ces programmes est en légère diminution (510 M b contre 546 M b en 2001), ceci s'explique par la contraction naturelle des besoins de financement des programmes déjà engagés (plus de 60 M b d'économies résultant de la décade des programmes en cours) et la poursuite d'un plan d'économies des frais de fonctionnement. Au total l'enveloppe budgétaire dévolue aux programmes nationaux n'entamera pas la capacité d'initiative programmatique du CNES en 2002 et, au contraire, permettra la poursuite des nouveaux programmes (Mars et Planck notamment). Le contrat quadriennal en cours de préparation sur le CNES et qui sera finalisé après l'interministérielle aura pour objectif de stabiliser les perspectives financières du CNES d'ici à 2005. 2^o Le CEA. Les moyens budgétaires du CEA sont partagés entre les budgets « recherche » et « industrie ». En dépenses ordinaires (DO), les crédits alloués atteignent 811,3 M b (5 322 MF). La subvention en DO équilibre la dépense de personnel et augmente de 3 M b (19,68 MF). Ces crédits vont permettre notamment la création de 60 postes nouveaux dans le cadre de l'accord ARTT. La subvention destinée aux investissements est stabilisée par rapport au PLF 2001 à hauteur de 57,17 M b (375 MF) en AP et CP. Ceci n'entrave aucunement la poursuite des programmes de recherche du CEA. La diminution constatée par rapport à la LFI 2001 s'explique par la non-reconduction de l'amendement gouvernemental au titre des prions. Il convient d'indiquer à ce propos qu'un laboratoire du CEA, consacré aux recherches sur le diagnostic et le traitement des infections à prions, a été inauguré en octobre 2001 : son financement, soit 10,5 MF, a été pris en charge par le ministère de la recherche. Dans l'ensemble, le CEA continuera à développer ses recherches dans les domaines prioritaires conformément aux orientations du contrat pluriannuel : recherches sur les déchets, remontée en puissance de PHENIX, recherche technologique à Grenoble, construction du synchrotron, recherches biologiques et médicales... Des investissements ont également été prévus pour la poursuite de la rénovation des installations indispensables au traitement des effluents (AGATE, CEDRA) et pour la rénovation des laboratoires chauds. Enfin, il

convient de rappeler que la subvention du CEA a connu une augmentation forte entre 1998 et 2001 (+ 700 MF). La stabilisation de 2002 doit donc s'apprécier dans la durée.

9. - **M. Claude Billard** attire l'attention de **M. le ministre de la recherche** définie sur l'urgence et la nécessité d'augmenter de façon pertinente les moyens mis à la disposition de la recherche en cancérologie. La lutte contre le cancer est une préoccupation essentielle de santé publique : 700 000 personnes sont porteuses d'une maladie cancéreuse, chaque année 250 000 nouveaux malades sont diagnostiqués. Le cancer représente la première cause de mortalité prématurée et la deuxième cause médicale de décès. Si la lutte contre le cancer est bien une priorité, force est de constater que les moyens dont dispose la recherche mériteraient d'être augmentés et mieux répartis. Ainsi en va-t-il de l'Institut Gustave-Roussy de Villejuif qui ne bénéficie pas, en matière de recherche, de ressources à la hauteur de sa vocation. Actuellement, l'IGR, avec 380 lits d'hospitalisation, dispose d'un budget d'1 milliard de francs provenant de l'assurance maladie, et, avec 9 unités de recherche et 105 chercheurs statutaires, son budget recherche, hors assurance maladie, est d'environ 100 millions de francs. Mais si on compare ses ressources pour la recherche avec d'autres structures comme l'Institut Curie, on constate que l'IGR, qui a pourtant une capacité hospitalière de près du double de celle de l'institut avec moitié moins de chercheurs, ne dispose pas de l'équivalent provenant des dons et legs et de la ligne budgétaire ministérielle correspondant à l'Institut Curie. Il lui demande en conséquence s'il a l'intention de rectifier cette anomalie en augmentant la ligne budgétaire consacrée à l'IGR pour l'amener à un niveau comparable à celle de l'Institut Curie.

Réponse. - Comme le souligne la question, la lutte contre le cancer est une priorité de santé publique et une priorité de recherche. Le nombre et la qualité des chercheurs présents sur le site de l'Institut Gustave-Roussy manifestent la qualité de l'institution et sa double vocation de recherche fondamentale et clinique. Il ne saurait toutefois y avoir de confusion entre les actions de recherche, qui reçoivent un soutien à partir du BCRD ou du PHRC, et les surcoûts induits par les soins utilisant des thérapeutiques onéreuses, ce qui constitue le principal problème actuel de l'IGR, et vient d'être traité par le Gouvernement sous forme d'un amendement au PLFSS à hauteur d'un milliard de francs. Concernant la recherche, le soutien aux équipes travaillant à la lutte contre le cancer provient soit de financements récurrents via les EPST, et l'INSERM verra ses crédits augmentés de plus de 10 % en 2002, soit de 28 % en deux ans, soit sous forme d'appel d'offres, en particulier ceux du FNS dont près des 2/3 seront consacrés en 2002 aux sciences de la vie. L'IGR, qui a un statut particulier de fondation, reçoit déjà une dotation spéciale de recherche inscrite à la ligne « divers centres de lutte contre le cancer ». Le ministre de la recherche considère favorablement le fait d'identifier spécifiquement l'IGR et de lui reconnaître ainsi son statut particulier. Des instructions seront données en ce sens pour la préparation du budget 2003.

10. - **M. Gilbert Gantier** souhaite attirer l'attention de **M. le ministre de la recherche** sur les crédits qui devraient être apportés aux moyens destinés à la recherche épidémiologique et thérapeutique compte tenu des nouvelles menaces bactériologiques ou chimiques qui semblent peser sur notre pays depuis quelques semaines. Il apparaît en effet que le recours à des armes biologiques récemment utilisées aux Etats-Unis risque de devenir une menace pour nombre de pays européens. Il lui demande donc, si, dans ce contexte, une partie des crédits supplémentaires alloués à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale va être affectée à la recherche sur ces risques nouveaux concernant notamment l'anthrax et la variole, et dans quelles directions ces moyens vont être utilisés. Il semble que, dans le cas de la variole, la vaccination soit parfois difficile à administrer et que les traitements pour lutter contre cette maladie éradiquée depuis longtemps soient insuffisants. Il souhaiterait donc savoir si ces recherches vont concerner les modes et moyens de diffusion de ces nouvelles armes bactériologiques, des moyens de protection plus faciles à mettre en œuvre, et les traitements éventuels.

Réponse. - Le Gouvernement est particulièrement attentif à la question des risques biologiques et des menaces qui pourraient peser sur nos populations. Les mesures adoptées dans le cadre du plan Biotox, préparées bien avant les événements du 11 septembre 2001, en attestent. L'inféctiologie constitue l'un des axes prioritaires de recherche de plusieurs de nos institutions de

recherche, en particulier l'INSERM et l'institut Pasteur, qui développent déjà leur expertise dans le domaine de la virologie et la mise au point de nouveaux vaccins. Il convient toutefois de renforcer notre potentiel de recherche et d'expertise en ce domaine. C'est pourquoi une nouvelle action concertée incitative sera créée sur le Fonds national de la science sur le thème des risques biologiques, dotée dès 2002 de 3 MF, qui viendront soutenir et renforcer les recherches déjà en cours dans ce domaine à l'INSERM, au CNRS et à l'Institut Pasteur.

11. – **M. Claude Gatignol** attire l'attention de **M. le ministre de la recherche** sur les crédits consacrés au recrutement des chercheurs et enseignants chercheurs, et plus précisément dans le secteur de la recherche nucléaire. Compte tenu des départs en retraite importants attendus en 2004-2010, la création de 100 emplois de chercheurs prévue dans le projet de budget de la recherche pour 2002 est appréciable, mais elles est essentiellement orientée vers les disciplines considérées comme prioritaires par le Gouvernement : les sciences du vivant, les sciences et technologies de l'information et de la communication et l'environnement. Les priorités affichées du Gouvernement se font au détriment des autres disciplines, comme le secteur du nucléaire, puisque l'on constate que les crédits du chapitre 36-21 affectés à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules accusent une baisse de 623 075 euros et qu'aucune création de poste n'est prévue. S'il est vrai que dans le domaine du nucléaire nous disposons aujourd'hui d'un corps d'experts particulièrement compétent et internationalement reconnu, il n'en demeure pas moins que nous avons besoin d'un renouvellement de chercheurs afin d'accroître les recherches sur la sûreté du parc nucléaire existant et sur la conception des systèmes nucléaires du futur. L'enseignement et la formation des jeunes ingénieurs et scientifiques sont également des éléments essentiels qu'il faut prendre en compte afin de garder en France l'option nucléaire ouverte. Pour répondre aux orientations du 6^e programme-cadre de recherche et de développement de la commission européenne qui affiche une priorité pour les activités de recherche dans le domaine nucléaire et afin d'éviter la fuite de nos cerveaux vers des pays, tels que les Etats-Unis ou le Japon, il lui demande de lui préciser les mesures qu'il envisage de mettre en œuvre pour favoriser le recrutement des chercheurs et enseignants chercheurs dans le domaine de la recherche nucléaire fondamentale et appliquée.

Réponse. – L'honorable parlementaire souligne la création de 100 emplois de chercheurs, principalement orientés vers les disciplines considérées comme prioritaires pour le Gouvernement, mais s'inquiète des départs massifs prévus dans le secteur de la recherche nucléaire et, partant, des solutions possibles pour y remédier. Le secteur de la recherche nucléaire, où les acteurs sont nombreux, demeure une priorité. Les recherches fondamentales pour l'énergie, la recherche de base pour l'innovation industrielle, l'utilisation des technologies nucléaires pour la santé et les biotechnologies, la connaissance de la matière sont menées, parfois en coopération très étroite, par : le CEA, qui a su développer une recherche à visée cognitive, nécessaire à la compréhension fondamentale des phénomènes mis en jeu dans les technologies de l'électronucléaire et de la défense ; l'IPSN, qui a pour missions l'étude des risques du nucléaire et le conseil technique aux pouvoirs publics en la matière et qui sera intégré au sein de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) en cours de création ; l'IN2P3 (Institut national de physique nucléaire et de physique des particules), qui étudie la structure de la matière avec des accélérateurs et l'univers utilisé comme source de particules, dans des recherches à la frontière de la physique des particules et de l'astrophysique ; les agences d'objectifs (ADEME, ANDRA, INERIS), qui œuvrent dans les domaines de la prévention des risques nucléaires (installations, transports, déchets, radioprotection). Au niveau européen, le CERN, auquel la contribution obligatoire annuelle de la France est de 102,9 Mb (675 MF) incluant les 16 % environ de sa participation au budget du centre, compte aujourd'hui 19 Etats membres. Les moyens budgétaires accordés au CEA permettent de poursuivre son rajeunissement. Le contrat pluriannuel que le CEA a conclu avec l'Etat en janvier 2001, prévoit que la subvention de l'Etat est au minimum stabilisée aux alentours de 926 Mb (6 075 MF). Le budget 2002 du CEA sera notamment caractérisé par une hypothèse de croissance de la masse salariale de l'ordre de 12 Mb pour le secteur civil, ce qui laisse une grande marge de

manœuvre pour la politique de recrutement. Enfin, il convient de rappeler que l'accord sur l'aménagement de la durée du travail (ARTT) signé le 29 février 2000 prévoit la création de 500 emplois dans les unités civiles du CEA. En 2000, l'effectif du CEA-civil était ainsi de 10 328 agents. Fin 2001, l'effectif sera de 10 458 avec les hypothèses suivantes : 130 postes supplémentaires (au titre de l'ARTT) et un taux de remplacement des départs (estimés à 650) de 100 %. En 2002, l'effectif sera de 10 518. Pour l'avenir, les décisions qui seront prises dès 2002 permettront de poursuivre la politique de rajeunissement, entamée il y a 10 ans et encouragée par les pouvoirs publics (accord Capron). Ces mesures permettront un véritable renouvellement des métiers et des compétences tout en facilitant le remplacement du personnel des laboratoires par de jeunes scientifiques, chercheurs ou ingénieurs et en maintenant un flux élevé de recrutements dans le domaine civil, notamment de la recherche nucléaire. Le nouvel IRSN : augmentation significative des moyens consacrés à la sécurité environnementale. La mise en place pour 2002 des crédits dont disposera l'IRSN (Institut national de radioprotection et de sûreté nucléaire) constitue un effort important pour mener ses actions de recherche et d'expertise, qui engloberont les missions de l'IPSN (étude des risques du nucléaire, conseil technique aux pouvoirs publics en la matière) dans trois domaines principaux : la sûreté des installations (réacteurs, usines du cycle du combustible et gestion des déchets radioactifs) ; la sûreté des transports et le contrôle des matières nucléaires ; la radioprotection, qui comprend la protection de l'homme et de l'environnement vis-à-vis des effets des rayonnements. La subvention de l'IRSN, incluant l'IPSN, prévue au PLF 2002 est de 241,7 Mb (1 585,7 MF), soit + 18 % environ. La programmation des recrutements 2002 du CNRS prévoit une légère augmentation des effectifs de l'IN2P3. Le plan de gestion prévisionnelle a pour but d'anticiper les départs à la retraite et de lisser les recrutements dans toutes les disciplines. Ainsi, en physique, le taux de renouvellement sera de 5,4 % dans cette discipline (enseignement supérieur et recherche). En particulier, la répartition des moyens humains et matériels soumise au conseil d'administration du CNRS, après avis de son conseil scientifique, prévoit un recrutement de 13 postes pour le département « PNC » (physique nucléaire et corpusculaire) qui recouvre l'IN2P3 lors de la campagne de recrutement 2002 ; à ce chiffre devraient s'ajouter 6 accueils supplémentaires.

12. – **M. Daniel Chevallier** attire l'attention de **M. le ministre de la recherche** sur le budget civil de la recherche et développement qui continue sa marche en avant puisqu'il se situe dans le projet de budget à un niveau de 8 725 millions d'euros (57,23 milliards de francs) en augmentation de 2,2 % par rapport à 2001. Ce pourcentage est même en nette progression par rapport aux trois années antérieures. Et cette augmentation est encore plus significative si l'on se reporte aux années 94-97, ce qui prouve, si besoin était, que les priorités ne sont pas les mêmes suivant les majorités qui sont aux responsabilités. Le ministre a eu l'occasion de détailler sa stratégie, de définir les axes prioritaires et de démontrer que l'avenir de notre recherche se bâtit en prenant de bonnes décisions au temps présent. C'est ainsi que ses propositions sont en adéquation avec les besoins et les défis de notre société. Ses efforts thématiques sont cohérents, et les efforts du Gouvernement sur le plan financier et humain sont eux aussi cohérents. Sur le plan financier, il tient à souligner ici la poursuite du plan de rattrapage des dotations en soutien de base (+ 6,1 %). Il lui demande d'apporter quelques précisions sur les modalités de répartition de ces moyens aux établissements publics de recherche. Sur le plan humain, il ne suffit pas d'encourager les jeunes à aller vers la recherche, sans mettre en place les moyens futurs de leur insertion professionnelle. Il s'agit ici d'organiser, de planifier, de mettre en œuvre une gestion prévisionnelle des effectifs. Le ministre présente cette année un plan pluriannuel très marquant sur lequel il souhaite qu'il l'éclaire. En ce qui concerne les « post-doctorants », souvent bardés de publications, riches de stages dans des laboratoires étrangers mais dont l'insertion dans notre système de recherche était devenue un parcours décourageant et peut-être même dissuasif, une démarche de résorption de ce « sas » a été engagée. Il souhaiterait à ce sujet l'interroger sur les modalités de l'intégration de ces doctorants dans sa gestion prévisionnelle. Il pense qu'il lui est possible aujourd'hui de préciser les filières les plus porteuses, celles où les besoins seront les plus importants afin que les futurs docteurs puissent choisir en connaissance de cause.

Il lui demande comment voit-il dans les cinq années à venir la gestion du renouvellement des chercheurs et l'intégration des jeunes en fonction de ses axes prioritaires.

Réponse. - L'honorable parlementaire note la progression du BCRD de 2,2 %, porté à 8 725 Mb en DO + CP, les grands équilibres étant cohérents avec les besoins et défis de notre société. Les questions nécessitant des précisions sont la répartition des moyens nouveaux en soutien de base, la gestion prévisionnelle des effectifs et l'intégration des jeunes à cette gestion prévisionnelle, notamment vers les axes prioritaires. Le périmètre du BCRD 2002 en fait un budget dynamisant pour la recherche publique, dans un double contexte de progression des crédits et de la mise en place d'une véritable politique de l'emploi scientifique à long terme : un montant de 8 725,3 Mb en DO + CP (57 234,1 MF), soit une progression de 2,2 % plus forte que les dépenses du budget général de l'Etat ; une progression des AP plus importante encore : + 2,9 %, pour un volume d'AP fixé à 3 835,3 Mb (25 158,2 MF) ; une mesure de 500 créations d'emplois, dont 463 (100 chercheurs et 363 ingénieurs et techniciens) au bénéfice des EPST. Ces contours placent le BCRD dans le prolongement des actions menées depuis quatre ans : politique qualitative de l'emploi scientifique ; intégration des jeunes dans le dispositif national de recherche ; poursuite de la restauration des moyens de la recherche publique, notamment en faveur du soutien de base, des plans d'investissement des laboratoires et des fonds d'incitation ; poursuite des thématiques prioritaires : nouvelles technologies, sciences du vivant et environnement ; innovation et recherche industrielle. Comme en 2001, le budget 2002 met l'accent sur l'augmentation des moyens des laboratoires, mais l'effort est également porté sur les moyens d'investissement. Après quatre années de régression (1993-1997 : - 12 %), l'effort en faveur des moyens financiers des laboratoires (EPST, EPIC, recherche universitaire) se poursuit sur un rythme accentué : + 9 % en 2002, après + 11 % en 2001. Pour les seuls EPST, l'effort (+ 6,3 %) s'étend à l'ensemble des priorités définies par le CIRST de juin 1999 (sciences du vivant, technologies de l'information et de la communication, énergie et transports, agriculture et environnement, sciences humaines et sociales). Cette progression permet d'abord de renforcer le soutien de base des laboratoires (+ 6,1 %). L'ensemble des EPST bénéficie de cette progression de 29,119 Mb (191 MF), parmi lesquels on note les taux de progression suivants : INRIA (+ 16,1 %), INSERM (+ 11,8 %), INRETS (+ 6,2 %), IRD (+ 5,9 %) et CNRS (+ 5,7 %). L'augmentation des moyens d'investissement des EPST, ciblée sur des organismes et des objectifs clairement identifiés, est encore plus forte (+ 6,8 %, + 17,074 Mb, soit 112 MF) : ce qui constitue, après l'augmentation de 2001, une rupture par rapport aux années précédentes : INRIA (+ 45 %), INRA (+ 38,9 % par rapport au PLF 2001, hors prions), INRETS (+ 17,1 %), CNRS (+ 9 %) et INSERM (+ 8,2 % par rapport au PLF 2001, hors prions). Ces mesures nouvelles permettront, outre l'accompagnement des priorités gouvernementales (STIC, SDV, environnement) et de certaines opérations structurantes (nouvelles unités de recherche de l'IRD, renforcement des partenariats INRETS/LCPC et CEMAGREF/INFRA), la réalisation d'opérations d'investissement lourdes et prioritaires, notamment dans le cadre des CPER (contrats de plan Etat-régions) 2000-2006, et qui ont été pendant longtemps décalées faute de financements. Cet effort financier est complété par le plan pluriannuel de gestion prévisionnelle de l'emploi scientifique. Ce plan, dont le caractère d'urgence avait été relevé dans le « rapport Cohen-Le Déaut », est le premier de ce type dans la fonction publique. Il se caractérise par son ampleur (il concerne 100 000 agents titulaires, 70 000 chercheurs et enseignants-chercheurs, 30 000 ingénieurs et techniciens) et sa durée (10 ans). Il s'inscrit dans le cadre fédérateur du CIRE (comité interministériel pour la réforme de l'Etat) du 12 octobre 2000 et poursuit cinq objectifs principaux : anticiper les nombreux départs à la retraite, fortement concentrés sur les années 2005 à 2010 (30 % des chercheurs et enseignants-chercheurs et 40 % des ingénieurs et techniciens) ; rajeunir la population de chercheurs du secteur public ; réorienter la recherche publique en renforçant les champs disciplinaires prioritaires ; renforcer la recherche publique et favoriser la mobilité thématique et géographique des personnels de recherche. Complémentaire de la programmation triennale pour l'enseignement supérieur (2001-2003 : 1 700 créations d'emplois), ce plan décennal pour la recherche sous-tend les mesures suivantes : création de 1 000 emplois de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens de 2001 à 2004 permettant un lissage des recrutements et un renforcement durable du potentiel de recherche ; redéploiement

d'emplois de chercheurs à hauteur de 20 % des départs à la retraite vers les secteurs prioritaires et les disciplines émergentes ; maintien du potentiel dans les autres disciplines, sans déperdition d'effectifs, grâce à la complémentarité avec la programmation triennale de l'enseignement supérieur ; renforcement de la mobilité des personnels de recherche par le doublement (à horizon 2004) des postes réservés à l'accueil d'enseignants-chercheurs dans les organismes de recherche avec un objectif de réciprocité dans les universités. L'objectif d'un recrutement lissé et de qualité obéit également à un impératif de rajeunissement de la recherche française, dont l'âge moyen ne cesse d'augmenter et atteint aujourd'hui 46 ans. Ce nouveau cadre représente une double opportunité de réorienter l'appareil de recherche vers les domaines scientifiques prioritaires définis par les CIRST de 1998 et 1999 et le CISI de 2000 et d'attirer les étudiants vers l'enseignement supérieur et la recherche. Le plan décennal impulsera l'orientation et l'insertion des jeunes vers les métiers de la recherche. Le devenir des jeunes docteurs, qui demeure une préoccupation forte du ministère de la recherche, bénéficiera d'un cadre rendu plus visible par l'offre de perspectives claires de recrutement dans les organismes publics, qui constituent un débouché important. Les efforts visant à favoriser l'insertion des doctorats sont déjà nombreux : généralisation des « écoles doctorales », mises en place à la fin des années 1980 pour élargir la formation des doctorants vers les thèmes de recherche développés dans les universités, les organismes de recherche et les entreprises : de 32 en 1990 et 229 en 1997, les écoles doctorales sont passées à 313 à la rentrée 2001 et rassemblent un peu plus de 100 000 étudiants qui préparent une thèse au sein de laboratoires de recherche évalués scientifiquement tous les quatre ans ou dans des entreprises favorisant l'innovation technologique (100 séminaires de type « doctorales » depuis 1997) ; le flux annuel des allocations de recherche a été augmenté de 400 depuis 1997 (soit 4 000 en flux 2001) et le montant de l'allocation est revalorisé de 5,5 % au 1^{er} janvier 2002 ; le flux annuel des bénéficiaires de convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) est passé de 600 à 820 en 2002. Ces éléments se conjuguent pour que le vivier susceptible d'assurer le renouvellement des chercheurs et enseignants-chercheurs ne se réduise pas à terme. Le plan de gestion prévisionnelle de l'emploi scientifique amplifiera ces mesures et constituera un élément essentiel de correction des tendances observées sur la démographie étudiante (stagnation du nombre d'étudiants, relatif désintérêt dont souffrent certaines disciplines scientifiques). Le taux de recrutement dans les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur se situera linéairement entre 4 % et 5 %. Ce schéma portera le nombre d'emplois dans les EPST à 45 042 en 2010 (17 790 chercheurs et 27 252 IT), sans préjuger des éventuelles mesures d'emploi relatives à la résorption de l'emploi précaire.

13. - **M. Daniel Chevallier** rappelle à **M. le ministre de la recherche** que, même si la recherche est toujours une affaire de spécialistes, elle n'est plus ce monde clos, hermétique, apanage de quelques initiés. De plus en plus de citoyens sont avides d'informations, souhaitent être informés, souhaitent participer au débat démocratique, au débat de société qui nous interpelle. Une société de plus en plus technique, technologique où savants, chercheurs, experts sont interrogés, sont parfois « soumis à la question » et doivent aussi parfois faire aveu d'humilité par rapport à des problèmes nouveaux, en particulier dans les sciences du vivant. Si les différentes manifestations qui permettent la diffusion de la culture scientifique ont le mérite d'exister, elles sont souvent le fait d'initiatives locales, associatives, et il pense que ces animations au demeurant très sympathiques ne sont plus suffisantes. On l'a vu sur des affaires, des dossiers récents : choix énergétique, sécurité alimentaire, sécurité environnementale. Bref nos concitoyens souhaitent se comporter en citoyens majeurs, responsables, et non plus dépendant d'une information officielle ou médiatique de qualité mais quelquefois, pour ne pas dire souvent, contestable. Il sait que bon nombre de chercheurs sont prêts à mettre leur savoir, leur connaissance, de manière objective, à la disposition de nos concitoyens. Il faut les y aider. Aussi, il pense qu'il est temps d'engager une action déterminée dans cette voie. Action déterminée, cela signifie moyens matériels et moyens humains avec une impulsion centrale et un partenariat régional et, encore mieux, départemental. Si l'on veut véritablement que notre recherche s'enracine davantage encore dans notre société, nous devons élargir le dialogue chercheur-citoyen. Et il est convaincu que nous pourrions ainsi aboutir à faire reculer les craintes qui trouvent souvent leur origine dans l'ignorance ou la mauvaise information. Il souhaiterait donc que cet effort de la nation en faveur de sa recherche puisse être un

vecteur puissant, du débat démocratique, car les enjeux de demain seront formidablement liés à l'évolution technique et technologique de notre société. Il lui demande s'il partage cette analyse et, dans l'affirmative, quels signaux peut-il donner dès aujourd'hui pour montrer que nous nous engageons dans cette voie.

Réponse. – Le ministre de la recherche partage avec l'honorable parlementaire l'impérieuse nécessité de renforcer le débat démocratique sur la recherche. Il voudrait lui rappeler brièvement les actions qu'il a entamées en ce sens. La culture scientifique et technique en région bénéficie désormais de moyens accrus. L'élaboration des contrats de plan Etat-région pour la période 2000-2006 a été l'occasion de lancer une nouvelle dynamique au développement de la culture scientifique et technique en région. Ainsi, les financements alloués aux actions de culture scientifique et technique en région connaissent une augmentation importante puisqu'ils passent de 105 MF sur la période de 1994-1999 à 205 MF pour 2000-2006. Cela s'est traduit dès 2001 par une augmentation significative du budget à hauteur de 56,5 MF contre 41,5 MF en 2000, soit un effort de 36 %. En 2002, le budget sera de 58,5 MF. Cette nouvelle relance de la diffusion de la culture scientifique s'appuie sur le développement des actions de proximité favorisant le contact entre le public et les scientifiques. L'opération la plus connue est la Fête de la science qui, cette année, s'est déroulée du 15 au 21 octobre 2001 ; mais il y a aussi les festivals scientifiques (Oullins, Nancy, ...); le développement des actions envers la jeunesse dont l'outil principal est constitué par les associations d'éducation populaire telles l'Association française d'astronomie, l'Association nationale sciences et techniques jeunesse (ANSTJ). A côté de ces associations qui ont créé des délégations régionales, se sont développées, avec le soutien du ministère, des associations scientifiques telles l'Ecole de l'ADN et Graine de chimistes ; la constitution de réseaux entre les différentes structures régionales dont les centres de culture scientifique et technique avec lesquels une charte a été signée le 27 avril 2001 et qui sont les catalyseurs des initiatives locales. Cette fonction implique la recherche de complémentarités régionales mobilisant différents acteurs : les centres de recherche des universités, le monde de l'entreprise, les associations, les organismes de recherche et, plus largement, le monde de l'éducation. Les CCSTI remplissent ainsi une fonction de maillage du territoire, de coordination et d'optimisation des ressources. Cette articulation crée des synergies, sources de nouveaux projets. La subvention de l'Etat est en fait un levier pour attirer d'autres financements. Ainsi, le rôle du CCSTI science action en Haute-Normandie a permis la réalisation du projet Odyssée 21 rassemblant 90 partenaires publics et privés. Le rôle des CCSTI est également de développer des actions en faveur d'une meilleure irrigation du territoire notamment auprès du milieu rural. C'est le cas de l'Abret en Bretagne, de Sciences animation en Midi-Pyrénées, du Pavillon des sciences en Franche-Comté, qui conduisent des actions communes avec les associations nationales comme la Fédération des foyers ruraux. Certes, il est vrai que ces crédits sont faibles par rapport aux subventions accordées à la Cité des sciences et de l'industrie (532 MF au BCRD). Mais, l'importance des crédits affectés à la Cité des sciences et de l'industrie s'explique toutefois par l'importance des charges induites par le fonctionnement et la maintenance du bâtiment. Par ailleurs, ces crédits accordés à la culture scientifique et technique en région sont désormais comparables au soutien apporté par le ministère de l'enseignement supérieur et le ministère de la culture du Palais de la découverte. Au-delà de ces moyens accrus, c'est bien à une « repolitisation de la science » qu'il convient de procéder. Des assises nationales de la culture scientifique et technique vont se dérouler de novembre 2001 à juin 2002 de façon à faire émerger autour de quelques thèmes des débats citoyens et de nouvelles orientations. 12 novembre : bilan des actions menées par les différents intervenants dans le domaine de la culture scientifique et technique ; 17 novembre : femmes dans les métiers de la culture scientifique ; 22 novembre : sciences et télévision ; janvier 2002 (UNESCO) : les sciences dans le débat citoyen. Après janvier 2002, ces thèmes seront déclinés dans les débats régionaux. L'objectif de ces rencontres est de donner une nouvelle impulsion des actions de culture scientifique de façon à les adapter aux attentes des jeunes, à tirer parti des nouveaux moyens de communications et à prendre en compte la demande sociale sur un certain nombre d'enjeux contemporains. Quelques pistes peuvent d'ores et déjà être lancées pour donner une nouvelle dynamique politique à cet ensemble : constituer une véritable direction commune au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, voire au ministère de la culture, qui serait chargée des problèmes

d'information scientifiques et techniques ; confier aux centres de cultures régionaux un véritable rôle d'animation de débats locaux sur les grands problèmes que soulève le progrès scientifique aujourd'hui ; renforcer l'articulation de ces centres avec les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur. Favoriser la diffusion à la télévision d'émissions de culture scientifique. Chaque année, le ministère alloue par convention une subvention de quelques millions de francs au Centre national de la cinématographie (CNC) pour aider les producteurs d'émissions scientifiques. Cette aide sera augmentée et par ailleurs nous sommes en train de réfléchir à une participation à une chaîne scientifique en cours de montage (Planète Future).

14. – **M. Jean-Yves Le Déaut** expose à **M. le ministre de la recherche** que, parmi les émergences auxquelles doit faire convenablement face le système de recherche, deux semblent primordiales bien que de nature assez différente. Faire face aux « générations émergentes » tout d'abord. Chaque année est pour de nombreux jeunes une échéance d'orientation, qu'il s'agisse d'études ou d'horizon professionnel. De nombreux progrès ont été effectués depuis 1997 dans l'aménagement des parcours scientifiques : augmentation de 400 du flux annuel des allocations de recherche, meilleur couplage de l'allocation et du monitorat, et pour 2002 revalorisation à 7 400 F (1 128 b soit + 5,5 %) de cette allocation. Mais peut-être faut-il élargir cette approche et se demander si la science bénéficie de l'attractivité qui lui revient. Pêle-mêle, cette interrogation projette sur la sensibilisation de l'enfant à la science, l'accueil réservé à la science par les médias, mais aussi sur la qualité et la sincérité du débat public sur les questions scientifiques et même une certaine « ambiance de société ». Il lui demande sur ce point quelles sont ses priorités pour conforter l'attrait des sciences sur les nouvelles générations. Faire face aux « disciplines émergentes » ensuite. Un certain nombre d'entre elles sont identifiées : disciplines du vivant, de l'information, de l'environnement. Mais d'autres sont véritablement en émergence, lorsqu'il ne s'agit pas d'une recomposition entre domaines que l'on pourrait qualifier de pluridisciplinarité. Il lui demande quelles sont ses orientations en matières de disciplines émergentes et de pluridisciplinarité, frontières où s'exercent souvent un attrait privilégié sur les jeunes.

Réponse. – L'honorable parlementaire expose au ministre que pour faire face aux « générations émergentes », de nombreux progrès ont été effectués depuis 1997 dans l'aménagement des parcours scientifiques : augmentation de 400 du flux annuel des allocations de recherche et revalorisation de 5,5 % de leur montant notamment. Il demande quelles sont les priorités pour conforter l'attrait des sciences sur les nouvelles générations et pour favoriser les disciplines émergentes. Le Gouvernement est conscient de la nécessité d'attirer plus de jeunes vers les métiers de la recherche, compte tenu du nombre important des départs en retraite des chercheurs au cours des prochaines années et des risques d'une désaffection pour les études scientifiques. 1° L'encouragement à la formation par la thèse : dans cette perspective, une politique d'encouragement à la formation par la thèse a été engagée depuis plus de dix ans. Elle a pleinement atteint ses objectifs puisque le nombre d'allocations de recherche attribuées annuellement a été doublé depuis 1989 passant de 1900 à 4000 ce qui représente 25 % des étudiants inscrits en première année de thèse. Dans le même temps, le nombre de thèses soutenues a également doublé pour atteindre aujourd'hui 10 500. L'augmentation de l'allocation de recherche de 5,5 % en 2002 constitue un geste supplémentaire en ce sens. En outre, le nombre de moniteurs a également augmenté et est passé de 2 000 à 2 700 par an en septembre 2001. Enfin, il est envisagé de procéder à une révision d'ensemble du dispositif allocation-monitorat. L'allocation sera liée de façon systématique à un monitorat révisé et élargi qui pourrait aller au-delà des seules activités d'enseignement : recherche en entreprise, consultation auprès d'organismes publics, valorisation, etc. Ceci devrait permettre d'adapter l'allocation-monitorat aux métiers de la recherche de demain. Au total en 2002, le ministère de la recherche consacrera 215,6 Mb pour la formation des jeunes docteurs. 2° La sensibilisation des jeunes : il faut en effet conforter l'attrait des sciences sur les nouvelles générations, sous peine de voir un jour se développer une crise des vocations scientifiques. Toutefois, le discours dominant sur la « désaffection pour les études scientifiques » est excessif dans son manque de nuances. Le pourcentage d'étudiants scientifiques dans les universités françaises (1) a atteint 22 % entre 1991 et 1995. Il est aujourd'hui de 20 %. C'est une baisse, certes incontestable, mais limitée. Il ne faut pas oublier d'autre part que le pourcentage correspondant n'était que de 17 % en 1982. Nous

avons aujourd'hui retrouvé le taux de 1989, époque où personne ne se lamentait à propos d'un désamour des jeunes pour les sciences. Il existe encore une importante population étudiante en science. Il apparaît cependant que la situation actuelle appelle à la vigilance dans trois domaines particuliers. Le premier intéresse les projections que nous pouvons raisonnablement effectuer pour les années à venir. La baisse actuelle des étudiants en sciences n'est pas considérable. Mais il n'en serait pas de même si elle continuait pendant plusieurs années. Or, la situation d'autres grands pays scientifiques, dès aujourd'hui plus durement touchés que nous, invite à anticiper ce qui pourrait nous arriver. Le second domaine est celui des études de troisième cycle, où l'on constate depuis quelques années, tant en effectifs qu'en pourcentages, une baisse des étudiants scientifiques en DEA. Le troisième domaine enfin, préoccupant, est celui de la physique. Il est probable que cette discipline subit, plus que d'autres, un certain goût actuel pour un retour plus rapide sur « investissement » (dans les études faites, dans les recherches conduites...), qui explique une diminution importante des étudiants qui s'orientent vers cette discipline, en France comme dans tous les autres pays. Les outils qui permettront de renforcer l'attrait des jeunes pour les études scientifiques sont, à des titres divers, issus du monde de la recherche. Le premier de ces outils est la culture scientifique. On ne peut qu'être frappé par la part réduite tenue par les questions de recherche dans le débat politique. Nous sommes même l'un des rares pays où un minimum de connaissances scientifiques ne fait pas partie de ce qu'on appelle la « culture générale ». Bien plus, l'intérêt du public pour la science, quand il se manifeste, le fait bien souvent sous forme d'interrogations qui traduisent une méfiance latente. Un tel climat n'est évidemment pas favorable à l'éveil de vocations d'étudiants et d'étudiantes en sciences. La politique de culture scientifique, qui est l'une des responsabilités éminentes du ministre de la recherche, doit continuer à se développer. La récente Fête de la science, l'organisation dans les mois à venir d'assises nationales de la culture scientifique et technique sont quelques-unes de nos actions les plus visibles en ce domaine. Pour renforcer l'attrait pour les études scientifiques, il paraît par ailleurs essentiel d'utiliser mieux encore qu'aujourd'hui les acquis de la recherche dans l'enseignement universitaire. L'enseignement des sciences, particulièrement de la physique, reste probablement trop formel et cartésien. La présentation et le décompte même de la charge des services d'enseignement favorisent trop la théorie devant l'expérience, les cours devant les travaux pratiques, la synthèse devant la simple présentation des faits expérimentaux élémentaires. Enfin, le couplage entre les laboratoires de recherche et la formation initiale n'est pas suffisant et il est encore fréquent de rencontrer un étudiant qui arrive en troisième cycle sans être jamais entré dans un laboratoire de recherche de son propre campus. Plusieurs universités s'engagent résolument dans des démarches actives. Ces démarches de culture scientifique et technique doivent être aidées et généralisées. 3^o Le soutien aux disciplines émergentes : le plan décennal de gestion prévisionnelle et pluriannuelle de l'emploi scientifique (2001-2010) présenté en Conseil des ministres du 24 octobre comporte des décisions importantes en ce qui concerne notamment le développement de l'emploi scientifique (1 000 créations de chercheurs et d'ITA entre 2001 et 2004) non pas éparpillé sur toutes les disciplines mais volontairement axé sur le soutien renforcé des champs disciplinaires prioritaires. Ce plan est destiné à favoriser la pluridisciplinarité et les disciplines émergentes. La pluridisciplinarité, c'est-à-dire le travail en commun de chercheurs de plusieurs disciplines autour d'un même objet, est au cœur des choix scientifiques qui ont été effectués pour les quatre premières années d'application du plan. Les recherches sur l'environnement sont, par nature, entièrement construites autour d'approches pluridisciplinaires. Quant aux sciences du vivant et aux sciences et technologies de l'information et de la communication, elles sont abordées dans le plan non pas sous l'angle de disciplines, mais sous celui de champs disciplinaires, ce qui permet d'intégrer les approches pluri-disciplinaires comme, par exemple, celles de la physique, de la chimie ou des STIC aux recherches sur le vivant. La prise en compte de la notion de disciplines émergentes constitue par ailleurs un aspect original de ce plan. Les champs disciplinaires prioritaires n'y sont en effet définis que pour les quatre premières années. Ils seront ensuite actualisés en fonction des évolutions de la recherche et des demandes de la société. En outre, les établissements de recherche seront invités chaque année à des redéploiements intradisciplinaires à hauteur de 10 %, afin de permettre spécifiquement le soutien des disciplines émergentes. Cet

ensemble de mesures fournira donc les moyens humains nécessaires à une véritable réactivité de la politique de recherche face aux évolutions de la science et de la société.

(1) Disciplines scientifiques, hors IUT, STAPS, médecine, odontologie et pharmacie.

15. – **M. Jean-Yves Le Déaut** expose à **M. le ministre de la recherche** que, dans de nombreux domaines, l'Europe est devenue non seulement le périmètre pertinent dans lequel se projettent les régions mais aussi très souvent leur interlocuteur direct. En matière de recherche, les données sont un peu différentes. Dans la ligne des programmes-cadres de recherche et développement (PCRD) par lesquels l'Union européenne a entendu concrétiser ses attributions en matière de recherche, un cinquième programme-cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration a été installé pour la période 1998-2002. Davantage que par des préoccupations territoriales, ce programme est structuré autour de problématiques représentatives de l'état de la société européenne : « qualité de la vie et gestion des ressources vivantes », « société de l'information conviviale », « croissance compétitive et durable » et « énergie, environnement et développement durable ». Mais il est intéressant de noter que, parallèlement à cette implication de fond, toujours pertinente, une approche plus territoriale a été enclenchée dès 2000, selon les axes résumés par la communication « Vers un espace européen de recherche ». A travers les 18 thèmes d'action cités à cette occasion, plusieurs ébauchent une synergie entre l'Europe et les régions en matière de recherche : « mettre en réseau les centres d'excellences existants en Europe », « définir une approche européenne en matière de création et d'accès aux infrastructures de recherche », « stimuler la création d'entreprises et les investissements de capital-risque », « augmenter la mobilité des chercheurs en Europe » et « renforcer le rôle des régions dans l'effort de recherche européen ». Il s'interroge en conséquence sur les trois points suivants : par quelles connexions l'effort national de recherche est-il associé au cadre mis en place par l'Union européenne ? Quelle est la valorisation territoriale de « l'investissement-recherche » financé par le BCRD et comment celle-ci peut-elle être améliorée ? Estime-t-il que la déclaration du 18 janvier 2000 et le souci communautaire plus marqué d'un « espace européen de recherche » ouvrent des pistes ou opportunités nouvelles pour améliorer cette valorisation territoriale ?

Réponse. – Question 1 : par quelles connexions l'effort national de recherche est-il associé au cadre mis en place par l'Union européenne ? La communication de la Commission « Vers un espace européen de la recherche », de janvier 2000, a été prolongée dans ses perspectives par la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative au programme-cadre pluriannuel 2002-2006 de la Communauté européenne visant à aider à la réalisation de cet espace européen de la recherche. Cette proposition de février 2001 est en procédure de décision entre le Conseil européen (réuni sur ce point notamment fin octobre 2001 à Luxembourg) et le Parlement européen. Trois instruments renouvelés, les projets intégrés, les réseaux d'excellence, et l'application de l'article 169 du traité d'Amsterdam (géométrie variable) ont été proposés par la Commission européenne. Ces instruments sont conçus pour associer plus étroitement que par le passé les acteurs de la recherche à la programmation et à la gestion de la recherche communautaire. Ils reçoivent l'appui de la France qui souhaite ainsi promouvoir une intégration accrue de la recherche européenne au travers de projets de plus grande ampleur, et dont la durée peut dépasser le cadre (quadriannuel) d'un seul PCRD. La coordination devient donc, encore plus que par le passé, la clé du succès dans ce nouveau PCRD. Le ministère de la recherche a donc engagé une série de concertations avec l'ensemble des organismes de recherche publics français, et avec les entreprises réalisant des actions de R & D en France, pour leur faire valoir l'importance pour eux de se préparer à être coordinateurs de projets intégrés et de réseaux d'excellence, tous projets dont l'ampleur nécessite des décisions stratégiques et une implication des entreprises et des organismes de recherche au niveau le plus élevé. Question 2 : quelle est la valorisation territoriale de « l'investissement-recherche » financé par le BCRD et comment celle-ci peut-elle être améliorée ? Dans ce domaine l'honorable parlementaire a abordé dans un rapport récent le vaste problème des rapports entre recherche et aménagement du territoire. Il a justement souligné l'importance de la recherche et du développement pour l'emploi local, importance qui exige que les autorités publiques engagent une véritable politique d'aménagement du territoire pour corriger

les déséquilibres que vous aviez relevés. Conformément à ses recommandations d'alors, le schéma national de services collectifs relatifs à la recherche et à l'enseignement supérieur, qui figure dans la loi d'aménagement du territoire et de développement durable du territoire du 25 juin 1999, est l'outil pertinent pour mener à bien cette politique qui doit être autant le fruit des tutelles ministérielles que des grands organismes de recherche dont la politique de conventionnement est un des éléments de cet équilibre. Il a été construit en tenant compte des orientations communautaires de la politique de recherche : mise en place des réseaux d'excellence, nécessité d'un renforcement de la compétitivité et l'attraction des pôles de recherche européens. Ce schéma prévoit les actions suivantes : une organisation de l'enseignement plus cohérente. Celle-ci doit permettre de définir pour chaque échelle territoriale la forme de service et d'équipement la plus adaptée : au niveau des métropoles régionales, il faut développer les grands centres universitaires offrant sur l'ensemble des champs disciplinaires des formations supérieures de haut niveau et des laboratoires de recherche répondant aux standards internationaux. Il s'agit de mettre ces métropoles en état de rivaliser avec les grandes villes universitaires européennes que sont Munich, Oxford ou Barcelone ; au niveau des grandes villes, il faut conforter les pôles universitaires qui offrent des formations de troisième cycle plus spécialisées et qui disposent de capacités de recherche sur quelques créneaux d'excellence ; au niveau des agglomérations de taille moyenne, il faut renforcer les IUT et les antennes universitaires afin qu'ils deviennent des moteurs de développement économique local. Une recherche mieux répartie. Le développement des métropoles régionales impose de rééquilibrer le potentiel de recherche sur le territoire national, notamment en direction des régions à dynamique universitaire forte mais où les organismes de recherche restent encore peu implantés : le Nord ou l'Ouest, par exemple. Cette stratégie d'aménagement du territoire repose sur un soutien accru aux équipes scientifiques locales, et à leurs pôles de compétence. D'ores et déjà, un certain nombre d'équipements structurants (génopôles, animaleries, centres de calcul informatique, maisons des sciences de l'homme) ont été implantés sur l'ensemble du territoire. Leur développement sera poursuivi dans les années à venir, afin de renforcer les pôles d'excellence régionaux. Un système d'enseignement supérieur et de recherche davantage inséré dans le tissu local. L'enseignement supérieur et la recherche devront, dans les années à venir, jouer un rôle croissant dans le développement économique local : la création d'incubateurs, la constitution de centres nationaux de recherche technologique associant laboratoires publics et privés et l'instauration de plates-formes technologiques y contribueront notamment. Une cohérence territoriale fondée sur la mise en réseau. La mise en réseau des différents centres d'enseignement supérieur et de la recherche constitue le pilier sur lequel repose l'organisation territoriale de l'enseignement et de la recherche. Cette mise en réseau repose sur l'identification des principaux pôles de compétence sur l'ensemble du territoire, quel que soit le domaine considéré (réseau des génopôles, des maisons des sciences de l'homme, des centres de recherche technologique...). Cette stratégie d'aménagement du territoire, cohérente avec les orientations communautaires, devrait être de nature à améliorer la « valorisation territoriale » de l'investissement de la recherche financé par le BCRD. Question 3 : la déclaration du 18 janvier et le souci communautaire plus marqué d'un « espace européen de la recherche » ouvrent-ils des pistes ou des opportunités nouvelles pour améliorer cette valorisation territoriale ? Le futur programme-cadre de recherche et développement ouvre diverses possibilités de participation et d'intégration aux instances régionales, en particulier dans son volet « Renforcer les bases de l'espace européen de la recherche » avec un renforcement des activités de coordination des politiques nationales mais aussi inter-régionales. En matière d'innovation, les initiatives régionales pourront bénéficier du soutien de la Banque européenne d'investissement et du FEI associé. Complétant les mesures facilitatrices apportées à la formation et à la mobilité des chercheurs, un effort significatif est prévu pour valoriser et développer de nouvelles infrastructures scientifiques, dont on sait que l'impact sur le développement économique régional est important. Toute une série de mesures d'accompagnement ciblées au niveau régional sont affichées : audits technologiques, évaluation des performances, communication entre experts et décideurs. D'autre part, la région peut s'avérer l'échelon approprié pour entreprendre des actions de réflexion dans le débat actuel sur la science et la société. La récente communication de la Commission (3 octobre 2001, COM [2001] 549) portant sur « la dimension régionale de l'espace européen de la recherche » complète et

précise ces aspects territoriaux et régionaux, en insistant sur la nécessaire synergie, y compris en matière de recherche, entre les fonds structurels (FSE et FEDER) et ceux du PCRD. Les montants actuels engagés en matière de recherche et d'innovation au titre de ces fonds structurels avoisinent ceux du PCRD et sont affectés au soutien de l'environnement matériel de la R & D et de l'innovation. L'ensemble de ces mesures vise à mieux associer les régions moins favorisées à l'espace européen de la recherche. Cette question prend encore plus de sens à la veille des premières adhésions des pays candidats car des pratiques nouvelles devront être mises en œuvre pour permettre à l'EER de tirer parti de la totalité des potentiels scientifiques et technologiques qui s'y développent, dans un contexte où de fortes tensions budgétaires sont induites à la fois par ces adhésions comme par un probable retournement de conjoncture économique.

16. – **M. Alain Gouriou** indique à **M. le ministre de la recherche** que les techniques de communication sont, avec les sciences du vivant et l'environnement un des trois domaines stratégiques de la recherche. En matière de communications, le budget civil de recherche et de développement (BCRD) pour 2002 n'oublie pas ces enjeux avec des dotations en progression de + 7,1 % (+ 30 % depuis 1997). Le développement de moyens de calcul intensif, la mise en place du réseau Renater de 3^e génération, l'extension à l'audiovisuel et au multimédia des réseaux de recherche et d'innovation technologique sont ainsi programmés. Il souhaite cependant lui indiquer que la recherche en matière de télécommunications, si elle n'est plus à proprement parler une discipline émergente, reste à la fois un domaine d'excellence et un important pôle de transfert technologique, du fait en particulier du rôle moteur qu'y joue la recherche publique, à travers notamment le RNRT et France Télécom R&D. Il lui demande en premier lieu, à propos des télécommunications mais au-delà de ce secteur, quel bilan peut être dressé des nouveaux dispositifs de transfert et diffusion technologique, tels que les « incubateurs d'entreprise », mis en place à partir de 1998. En ce qui concerne plus précisément les télécommunications, il lui indique qu'un certain nombre d'inquiétudes se font jour quant à un fléchissement de l'effort public et de sa fonction de diffusion dans le tissu industriel. Dans ce contexte, il lui demande : quelles sont les orientations du budget 2002 pour la recherche en télécommunications ; quelle part y a été ménagée à l'effet d'entraînement des programmes publics ; quel partage de l'initiative a été retenu entre ce qui relève de l'Etat et ce qui appartient à l'activité de recherche de l'opérateur historique.

Réponse. – Les sciences et technologies de l'information et de la communication sont et demeurent une forte priorité pour le Gouvernement, et en particulier pour le ministère de la recherche, en ce qui concerne les aspects de recherche et développement. Parmi les trois priorités qu'il a clairement établies (sciences de la Vie, environnement et sciences et technologies de l'information et de la communication), le ministère de la recherche consacre à ce domaine la plus forte progression dans le cadre du budget civil de recherche et développement 2002, avec 7,1 % d'augmentation (soit 360 millions de francs pour atteindre 5,4 milliards de francs en 2002), et cela représente également la plus forte progression depuis 1997 avec près de 30 %. 1. Le bilan des dispositifs de transfert technologique : a) Les réseaux de recherche et d'innovation technologiques sont l'un des principaux outils du soutien à ce domaine, dans le cadre de programmes faisant coopérer recherche publique et industrie. Depuis 1997, quatre réseaux ont été mis en place : le RNRT, sur les télécommunications, le RMNT, sur les micro et nanotechnologies, le RNTL, sur les technologies logicielles, et, en 2001, le RIAM sur l'audiovisuel et le multimédia. Le budget consacré à ces réseaux a considérablement augmenté en 2001, passant de 165 millions de francs à 250 millions de francs, soit une augmentation de 50 %, et sera maintenu à ce niveau élevé en 2002. Le réseau national de recherche en télécommunications, RNRT, a été mis en place à la suite du rapport « Lombard-Kahn ». Il a permis de poursuivre l'effort de recherche public dans le domaine des télécommunications dont une grande partie était au préalable assuré par l'ex CNET au sein de France Télécom, en associant plus largement l'ensemble des acteurs du secteur. Un bilan sera établi en 2002, après cinq ans d'existence. L'effort consacré dans le cadre des actions du réseau peut être évalué à 2,2 milliards de francs depuis son lancement, l'aide de l'Etat (ministère de la recherche et secrétaire d'Etat à l'industrie), pouvant être évaluée à 900 millions de francs. En 2001, le ministère de la recherche consacre 85 millions de francs au financement des projets labellisés par ce réseau, contre 57 millions de francs en

2000. Il faut souligner que l'ensemble des actions conduites par le réseau associent les laboratoires de recherche publics et les industriels, grands groupes et PME, et ce tant dans la définition des priorités des appels à propositions, que dans la sélection des projets retenus, mais aussi dans le suivi de ces projets, l'organisation d'une conférence annuelle et de colloques thématiques réguliers ou la production de rapports. C'est ainsi qu'en 2000, Gérard Roucairol, directeur de la R&D du groupe Bull, et Jean-Claude Merlin, du CGTI, ont rédigé conjointement le rapport « Internet du futur », qui a conduit en particulier à définir les thèmes de l'appel à propositions 2001 du RNRT. Ce rapport est également un élément important dans la mise en place de la convergence « informatique, télécommunications, audiovisuel » qui représente un enjeu essentiel pour le secteur économique de ces trois domaines et, plus généralement, pour la société. Cette convergence doit se construire autour de trois réseaux concernés (RNRT, RNTL et RIAM) en favorisant les actions communes entre ces réseaux, telles que la réalisation et l'utilisation de plates-formes, l'aide à l'épanouissement des jeunes pousses ou la conduite d'actions sur des sujets d'intérêt commun, comme l'étude des usages des nouvelles technologies ou la création d'outils de traitement de la langue parlée ou écrite. Les actions de ces réseaux, financées par le fond de la recherche technologique (FRT), se font en relation avec celles menées dans le cadre des actions concertées incitatives (ACI), financées par le Fonds national de la science (FNS). La forte augmentation du budget du FNS en 2002 concernera également les ACI du domaine des sciences et technologies de l'information et de la communication, qui portent actuellement sur les grilles de calcul, la cryptologie, la photonique et les nanosciences, et se situent en amont des actions des réseaux. Ces ACI ont bénéficié d'un budget de 52 millions de francs en 2001. *b)* D'autres actions du ministère de la recherche viennent soutenir ce secteur. Les actions du contrat de plan Etat-région (CPER), qui soutiennent certains des Centres nationaux de recherche technologique (CNRT), quatre des dix-sept CNRT concernant les STIC (« nanotechnologies » à Grenoble, « Télécoms, image et multimédia », à Rennes, « optoélectronique », à Marcoussis et « société de l'information », à Sophia-Antipolis). Dans le cadre du concours de création d'entreprises, 115 des 238 lauréats 2001 sont du domaine des STIC, représentant 97 millions de francs sur les 180 millions de francs alloués aux lauréats, soit environ 55 % comme en 2000. Dans le cadre de l'action de mise en place des « incubateurs » d'entreprises, trente incubateurs ont été créés et 340 projets ont été incubés, pour un montant de subventions de 160 millions de francs à la date du 31 mai 2001. 82 de ces projets concernent les technologies de l'information et de la communication, soit 24 % du total. Concernant le crédit d'impôt-recherche, 30 % des 70 milliards de francs de dépenses de R&D déclarées par les entreprises concernent les technologies de l'information et la communication, et sur les 3 milliards de francs de crédits d'impôts-recherche, 25 % concernent les TIC. Cet effort est accompagné de la mise en place de fonds d'amorçage, et deux nouveaux fonds (T-Source pour les télécommunications, associant la Caisse des dépôts et consignations, l'INRIA et l'ENS Cachan, et C-Source, pour le multimédia, associant la Caisse des dépôts et consignations et le groupement des écoles de télécommunications) ont été créés et viennent compléter le fonds I-Source, porté par l'INRIA, qui existait déjà pour l'informatique. 2. Des moyens financiers accrus pour les organismes de recherche dans ce secteur : à toutes ces mesures viennent s'ajouter celles qui passent par les organismes, en particulier dans le secteur de l'emploi. Le plan décennal 2001-2010 de gestion prévisionnelle de l'emploi scientifique prévoit la création de 500 emplois de chercheurs dès 2002 et de 1 000 emplois au total entre 2001 et 2004, devant être affectés principalement aux domaines prioritaires précédemment évoqués. Ces emplois créés et les redéploiements effectués suite aux départs en retraite devraient représenter environ 275 emplois nouveaux de chercheurs dans le domaine des STIC auxquels il faut ajouter 290 postes environ d'enseignants-chercheurs, soit une augmentation de 10 % des effectifs actuels. L'INRIA, Institut national de recherche en informatique et automatique, voit à nouveau une création de 110 emplois en 2002 comparable à celle de 2001, ses moyens de fonctionnement augmentent également de 30 % en 2002. Le CNRS, qui a créé un département STIC en 2000, dirigé par Francis Jutand, ancien directeur scientifique de France Télécom, béné-

ficiera de la création de 140 emplois en 2002, dont une partie notable ira au département STIC, qui a déjà bénéficié de 75 emplois de chercheurs en 2001. Les moyens consacrés par le CEA aux STIC devraient augmenter pour leur part de 40 % d'ici à 2004. Enfin, le domaine des STIC bénéficie cette année de l'augmentation la plus forte du nombre d'allocations de recherche pour la conduite d'une thèse. 3. Un effort européen analogue : cet effort national se double d'un effort européen, la proposition du 6^e programme-cadre de recherche et développement prévoyant de consacrer 3,6 milliards d'euros à l'action portant sur ce secteur (« technologies de la société de l'information »), pour la période 2002-2006. 4. Le rôle de France Télécom : l'effort public de recherche dans ce domaine est donc maintenu et conforté dans ses orientations de recherche coopérative entre la recherche publique et l'industrie. L'opérateur historique, France Télécom R&D, joue pleinement son rôle dans ce dispositif, en relation étroite avec les autres opérateurs, mais aussi avec les constructeurs, les applicateurs, les créateurs de contenu et les laboratoires de recherche publics, tant en ce qui concerne le développement des technologies que l'étude de leurs usages. France Télécom est présent dans le bureau exécutif et le comité d'orientation du RNRT, mais aussi dans les instances du RNTL et du RIAM. France Télécom était présent dans 78 des 179 propositions de projets qui ont été présentées au RNRT depuis 1998, 36 d'entre elles étant finalement labellisées puis financées. Sur les 57 projets exploratoires labellisés par le RNRT dans cette période, et financés par le ministère de la recherche, treize, soit 23 % incluent France Télécom, et quinze, soit 26 %, incluent un partenaire, France Télécom ou autre, du site de Lannion. Il faut également mentionner la présence de France Télécom dans deux très gros projets de plates-formes de réseaux à très haut débit (VTHD) et de réseau actif (Amarrage), particulièrement importants et structurants pour les recherches et développements à venir sur les réseaux de communication informatique.

17. – **M. Alain Claeys** indique à **M. le ministre de la recherche** qu'on ne peut que saluer les nombreuses réalisations aujourd'hui à l'actif de cinq années d'action en matière de recherche biomédicale : programme « génomique », résultats du Centre national de séquençage, Centre national de génotypage, réseau GenHomme et réseau des génopoles dont un septième vient d'être ouvert. Au sein du budget du ministère de la recherche, les sciences de la vie bénéficient chaque année de près du quart des moyens : 14,5 milliards de francs (2,2 milliards d'euros) en 2002 dont 9 (1,4 milliard d'euros) à la seule recherche biomédicale. Ces moyens sont à la mesure des enjeux dans ce domaine, tels qu'ils viennent notamment d'être appelés le 9 octobre par le jugement de la Cour européenne de justice en interprétation de la directive du 6 juillet 1998. Celui-ci a précisé le champ de la brevetabilité du vivant en y intégrant les procédés de modification génétique ou les applications, diagnostics ou thérapeutiques par exemple, issus de l'identification expérimentale de la fonction d'un gène, à l'exclusion de toute séquence génétique, naturelle ou modifiée. Il lui indique que cette décision, même si elle n'apure pas tous les problèmes, comme le montre la récente attribution d'un brevet européen aux tests de dépistage proposés par la firme Myriad genetics, a permis d'éclairer grandement l'horizon. Il lui demande plus généralement comment il inscrit dans ce contexte, avec l'appui du BCRD, la stratégie française en matière de recherche biomédicale et de quelle façon une actualisation de la législation française dans ce domaine peut y trouver sa place.

Réponse. – Le Gouvernement a pris et continuera de prendre des mesures claires afin que les progrès issus des connaissances en génomique bénéficient à tous, dans un esprit d'humanisme et de solidarité. Plusieurs projets de loi présentés actuellement ou qui le seront prochainement au Parlement en attestent. Dans le cadre de la transposition en droit français de la directive européenne 98-44 relative aux interventions biotechnologiques, un projet de loi a été présenté mercredi 31 octobre en Conseil des ministres. Ce projet de loi assure d'une part la transposition de la directive communautaire n° 98-44, à l'exception de son article 5, relatif aux inventions portant sur des éléments issus du corps humain, sur lequel un dialogue approfondi se poursuit avec la commission en vue de parvenir à une interprétation satisfaisante de cette disposition ; il assure d'autre part le renforcement des licences obligatoires et d'office, notamment la licence d'office dans l'intérêt de la santé publique, afin de prévenir tout abus de droit de la part du titulaire du bre-

vet. Le projet de loi poursuit deux objectifs : assurer la protection des inventions portant sur la matière biologique, sous réserve des exclusions liées à l'ordre public, et en déterminer les conditions et les limites ; assurer le respect des règles protégeant la vie animale et végétale, notamment en conciliant la non-brevetabilité des races animales et des variétés végétales avec la brevetabilité d'inventions portant sur des éléments biologiques d'origine animale ou végétale à condition de remplir un certain nombre de conditions précisément définies. Concernant les éléments issus du corps humain, le projet de loi maintient les dispositions de l'article L. 611-17 issu des lois bio-éthiques de 1994 qui prévoient que « le corps humain, ses éléments et ses produits ainsi que la connaissance de la structure totale ou partielle d'un gène humain ne peuvent, en tant que tels, faire l'objet de brevets ». En outre, le Gouvernement a jugé nécessaire de renforcer les dispositions relatives aux licences obligatoires et d'office, qui permettent d'écarter les conséquences néfastes des situations de dépendance technologique, de faire prévaloir l'intérêt général sur le droit commun des brevets lorsque l'intérêt de la santé publique l'exige, et de corriger un éventuel abus des droits que confère le brevet à son titulaire. Ce renforcement assure l'équilibre du dispositif, notamment dans le domaine particulièrement sensible des biotechnologies. En parallèle à ce travail législatif national, le Gouvernement français poursuit de façon active son dialogue avec la commission. Par ailleurs, un groupe de travail franco-allemand prépare des propositions conjointes sur ce sujet, qui seront présentées lors du sommet intergouvernemental du 23 novembre 2001. Parmi les propositions, outre une convention internationale présentée aux Nations-Unies interdisant le clonage reproductif, un guide de bonne pratique d'examen des demandes de brevets relatif aux inventions biotechnologiques sera présenté à la prochaine assemblée générale de l'Office européen des brevets, afin d'éviter des contentieux liés à des brevets trop larges, tel celui accordé à Myriad genetics.

18. – **Mme Cécile Helle** indique à **M. le ministre de la recherche** que l'initiative qu'il a prise de mieux insérer la recherche universitaire dans le dispositif et l'effort national de recherche a été particulièrement saluée. Après un certain nombre d'années étales, 2000 aura ainsi vu un décollage des moyens de la recherche universitaire par enseignant-chercheur. Le BCRD 2002 en porte la trace concrète : progression de 16,7 % (par rapport à 2000) des moyens des contrats quadriennaux et des actions spécifiques du chapitre 66-71, revalorisation de l'allocation de recherche et développement de l'association contractuelle entre établissements universitaires et organismes de recherche. Nos universités, au potentiel de recherche bien réel mais incomplètement utilisé, mais aussi à la présence beaucoup plus « territoriale » que bien des établissements publics sont désormais mieux impliquées dans la stratégie globale de recherche. Elle lui demande quel bilan il dresse de ces initiatives, mais surtout quels moyens il estime à sa disposition pour installer dans une certaine pérennité ce nouvel ancrage de la recherche universitaire.

Réponse. – L'honorable parlementaire a salué l'important effort de recherche inscrit au budget 2002 en faveur de la recherche universitaire : subvention d'équipement du chapitre 66-71 (fascicule « enseignement supérieur » : contrats quadriennaux et actions spécifiques), revalorisation de l'allocation de recherche, rapprochement des universités et des organismes de recherche. Elle demande de dresser un bilan de ces initiatives et les moyens de conforter le développement de ce nouvel ancrage de la recherche universitaire. L'effort en faveur de la recherche universitaire se poursuit et s'amplifie. Les AP de la recherche universitaire avaient déjà progressé de 8,8 % en 2001 : elles progressent de 19,3 % en 2002. Une évolution des moyens d'investissement sans précédent. La dotation en soutien de base progresse de 6,9 % et les moyens d'investissement progressent de 48,3 % notamment afin de respecter les engagements pris dans le cadre des contrats de plan Etat-région (CPER). Les AP ont ainsi augmenté de 37 % depuis 1997. Les crédits inscrits au budget 2002 serviront : à accompagner le développement de la recherche universitaire dans les universités nouvelles du Nord Pas-de-Calais et d'Ile-de-France ; à donner aux établissements des moyens financiers supplémentaires pour l'entretien de leurs surfaces de recherche (7,6 millions d'euros soit 50 millions de francs) ; à développer la recherche technologique : reconnaissance et financement de nouvelles équipes de recherche technologique (ERT) ; à renforcer les écoles doctorales. La première revalorisation de l'allocation de recherche depuis 1991 (+5,5 %). Désormais, l'effort porte aussi sur le montant des allocations de recherche, qui n'avait pas été revalorisé depuis plusieurs années :

dès le 1^{er} janvier 2002, ce montant passera de 1 128,12 b (7 400 F) brut par mois à 1 190,17 b (7 807 F) ; cette mesure porte l'enveloppe destinée aux allocations de recherche à 215,6 millions d'euros (1 414,5 MF) en 2002 ; ces crédits permettent de financer les nouveaux flux annuels d'allocataires et les charges entraînées par les flux des années antérieures et de faire face à la charge des allocations pour perte d'emploi (APE) réservées aux anciens allocataires qui ne trouvent pas de travail au terme de leur contrat ; à cet égard, il est important de noter que le volume des APE est passé de 12,2 millions d'euros (80 MF) en 1997 à 7 millions d'euros (46 MF) en 2000, en réduction constante depuis 4 ans. Une poursuite des mobilités croisées entre universités et organismes. Le nombre de postes réservés à l'accueil est en augmentation ; au CNRS, ils sont ainsi passés de 150 environ à 235 entre 2000 et 2001, soit 100 détachements et 135 délégations permettant d'accueillir 500 enseignants-chercheurs. Par ailleurs, une centaine de postes d'enseignants-chercheurs dits « en surnombre » sont réservés à l'accueil de chercheurs des EPST. Une extension de la politique d'association avec les universités : les « unités mixtes de recherche » (UMR). Le rapprochement des grands organismes de recherche et des universités est et demeurera un élément fondamental de la politique de recherche. La procédure de contractualisation (volet « recherche ») des établissements d'enseignement supérieur constitue un outil essentiel pour atteindre cet objectif. En 2000, la mission scientifique universitaire (MSU) et le CNRS, l'INRA, l'INSERM, l'IRD et l'INRETS se sont rapprochés pour mettre en cohérence l'évaluation des équipes. Au cours de cette année, 213 unités mixtes CNRS ont été reconnues, l'INSERM et les universités se sont accordés pour créer 36 unités mixtes, l'INRA a fait la même démarche pour 16 unités, l'IRD pour 3 et l'INRETS pour 2. Les vagues de contractualisation de 2001 et 2002 assurent le renouvellement des contrats d'établissement appartenant à des régions qui constituent un terrain propice pour amplifier ce mouvement (Ile-de-France, Alsace, Lorraine et Nord Pas-de-Calais). Les efforts sont poursuivis pour que soient développées des UMR avec l'INRIA, le CIRAD, le CEA, cette liste n'étant pas limitative. Les perspectives, en ce qui concerne ces opérations structurantes, sont très bonnes : un total de 564 UMR ont été créées ou renouvelées en 2000 et 2001 (431 avec le CNRS, 133 avec d'autres EPST). Une évaluation des équipes et une amélioration des circuits de financements. Ce premier bilan sera indiscutable d'une évaluation rigoureuse des équipes de recherche, l'objectif étant de la rendre unique, d'en accroître l'objectivité et le caractère international et d'atténuer les effets d'un système de financement déjà ancien qu'il faut améliorer. Des études de comparaison des crédits scientifiques par chercheur et enseignant-chercheur et la prise en charge des coûts des « surfaces recherche » ont été entreprises, et régulièrement actualisées. Elles ont permis un certain nombre d'actions de mise en cohérence, voire d'harmonisation, du financement. A terme, l'objectif est d'aboutir à des dotations qui reposeront exclusivement sur la qualité de la recherche et non plus sur la nature de l'unité grâce à une harmonisation des modes d'évaluation (très hétérogènes) par les universités de leurs surcoûts recherche. Le rapprochement des outils budgétaires et comptables des universités (« Nabuco ») et du CNRS (« Xlab ») doit offrir une vision globale des ressources et des charges de chaque unité.

19. – Il faut impérativement soutenir les grands programmes technologiques. L'espace s'inscrit dans ce cadre. Financer le CNES, c'est d'ailleurs aussi financer de grands programmes européens. Aujourd'hui, cet effort est en légère diminution : 8 810 MF (soit une baisse de 1,5 % en 2001) représentent 16 % du BRCD budget civil pour la recherche et le développement. Il faut veiller à ce qu'aucune « pratique de Bercy » ne menace un seuil critique de mise à disposition des moyens. Pour ce prémunir contre ces éventuels risques, le contrat d'objectif pluriannuel du CNES doit nécessairement dégager les priorités du centre, et mettre en évidence son « cœur de métier ». Cela est d'autant plus important que la France a toujours été le moteur pour l'espace en Europe. Elle est perçue ainsi par ses partenaires et doit en conséquence répondre à leurs réelles attentes en terme d'entraînement. A l'heure où des pays s'investissent toujours plus, comme l'Italie ou la Belgique, c'est ce rôle de moteur qui assure à la France une condition importante de son leadership en matière spatiale. Le chantier qui s'est ouvert est constitué par la réelle mise en service de la société des applications du spatial. Il s'agit aussi de pérenniser des excellences. C'est pourquoi l'effort français sur Galileo et GMES est particulièrement important. Et c'est pourquoi le développement des performances d'Ariane 5 doit être assuré. La France se doit de

défendre ces positions au conseil de l'ESA réuni au niveau ministériel à Edimbourg. La commission européenne s'est récemment, en particulier à travers le programme Galileo, dotée de compétences stratégiques inédites en matière spatiale. C'est indiscutablement le signe que l'espace sert aussi à faire l'Europe. D'un autre côté une réflexion est en cours qui vise à pouvoir mener des programmes militaires au sein de l'ESA. Cette double dynamique illustre que la renégociation des relations UE/ESA est le creuset d'une définition d'une stratégie spatiale commune et il faudra être très attentif aux questions institutionnelles. Sur l'ensemble de ces points, **M. Pierre Ducout** interroge **M. le ministre de la recherche**.

Réponse. – Le budget du CNES est stabilisé en 2002 par rapport à 2001, alors qu'il avait subi une légère érosion entre 2000 et 2001. L'espace demeure ainsi, avec au total environ 15,8 % du BCRD, une des grandes priorités du ministère de la recherche. Ce budget se répartit de façon équilibrée entre les programmes réalisés dans le cadre de l'ESA dont le CNES reste le premier contributeur et ceux menés en national. Cette situation permet à la France de rester un des principaux moteurs de l'aventure spatiale européenne. Le contrat d'objectif 2002-2005 devrait pouvoir être signé entre le CNES et l'Etat avant la fin de cette année, donnant pour la première fois sous cette forme une meilleure visibilité pluriannuelle de l'action de l'établissement et de ses orientations stratégiques. Par ailleurs, ce contrat correspond à une réelle évolution dans les missions de CNES, mettant encore plus qu'autrefois en avant les applications de l'espace. Plusieurs programmes attestent de cette volonté gouvernementale de développer les applications de technologies spatiales ayant des retombées directes pour nos concitoyens : le programme Galileo, mené conjointement entre la Commission européenne et l'ESA, et pour lequel une unicité de gestion administrative et financière, grâce en particulier à la mise

en œuvre de l'entreprise commune, apparaît essentielle pour sa réussite. Le déploiement opérationnel de la constellation est prévu à l'horizon 2008. L'initiative GMES, dont on peut saluer les avancées au dernier conseil recherche, puisqu'il a été acté la semaine dernière qu'un plan d'actions détaillé devrait être défini pour la mi-2002. Le réseau de recherche et d'innovation technologiques « Terre et Espace », que le ministres installé le 3 octobre 2000, participe de cette démarche. Il permet de soutenir des projets de recherche utilisant les technologies spatiales, telles que par exemple la prévention et l'anticipation des crues. Les actions de recherche et de développement dans le domaine des télécommunications. Le conseil ministériel de l'ESA, qui se tiendra les 14 et 15 novembre à Edimbourg constituera une étape décisive dans le développement de l'Europe spatiale, suivant les objectifs précédemment mentionnés. Un point essentiel que la France défendra également concerne la suite du programme Ariane 5, dans un contexte de concurrence mondiale renforcée qui impose un soutien sans faille de l'ensemble des Etats membres. L'accès garanti, autonome et compétitif de l'Europe à l'espace reste en effet une condition stratégique de base pour le développement et le renforcement de ce secteur au sein des économies européennes. Des discussions sont en cours de finalisation avec notre principal partenaire sur ces programmes, l'Allemagne. Enfin, il est globalement tout à fait pertinent de souligner la contribution du secteur spatial à la construction européenne. Il s'agit tout particulièrement de rapprocher dans le cadre d'une même stratégie européenne – adoptée le 16 novembre 2000 – la Commission européenne et l'ESA, l'agence restant le maître d'ouvrage des grands programmes spatiaux européens, tout en conservant la souplesse et l'efficacité du système mis en place avec l'ESA. Nous avons la volonté d'aller dans ce sens, en soutenant les programmes qui feront de l'espace un pôle de progrès au service de chaque citoyen.